Proposition de préparation à la readiness (R-PP)

Pays : République Centrafricaine

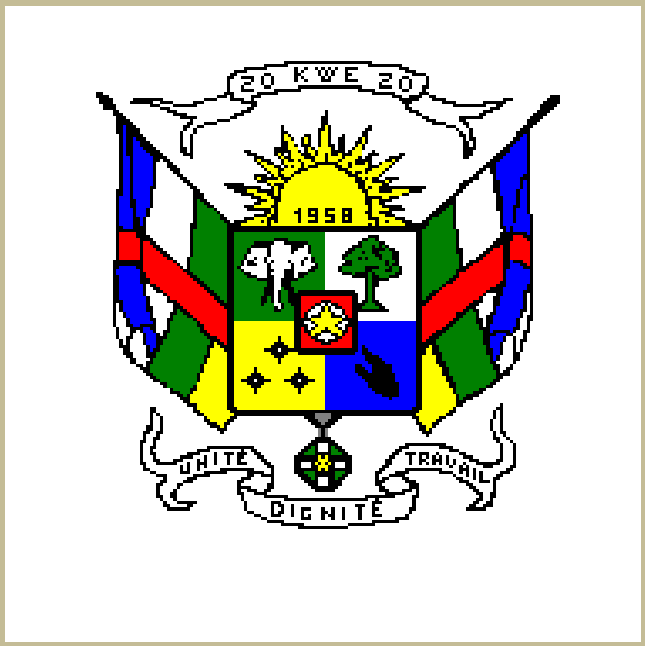

Date de soumission formelle : Septembre 28, 2011

[01 Août 2011]

Format de soumission :
Version 5 du brouillon de travail (révisé du 22 décembre 2010)

A utiliser par les pays qui soumettent une proposition de préparation à la readiness (R-PP) pour le

Fonds du partenariat pour le carbone forestier (FCPF)

Programme des Nations Unies sur la REDD (UN-REDD)

Décharge : la Banque mondiale ne garantit pas l'exactitude des données incluses dans les Propositions de préparation à la readiness (R-PP) soumises par les pays participants au REDD+ et n'accepte aucune responsabilité en lien avec les conséquences induites par leur utilisation. Les frontières, couleurs, dénominations et toute autre information liée à n'importe quelle carte des R-PP n'impliquent pas, de la part de la Banque mondiale, de jugement sur le statut juridique des territoires ou l'acceptation des frontières.

Table des matières de la R-PP

Informations générales 3
CONTACT 3
EQUIPE DE DEVELOPPEMENT DE LA R-PP 3
RESUME DE LA R-PP 3
RESUME POUR DECIDEURS 4
ACRONYMES 8

Composante 1 : Organiser et consulter 12
1a. Arrangements nationaux pour la gestion de la préparation 12
1b. Consultation et dialogue avec les groupes de partie prenante clés 18
1c. Consultation et Processus de Participation 24
Composante 2 : Préparer la stratégie REDD+ 30
2a. Analyse des politiques et de la gouvernance relatives à l'utilisation des terres et à la forêt 30
2b. Options stratégiques REDD+ 50
2c. Cadre de mise en œuvre REDD+ 62
2d. Impacts sociaux et environnementaux durant les phases de préparation et de mise en œuvre du R-PP 71
Composante 3 : Développer un niveau de référence 78
Composante 4 : Elaborer un système de suivi 89
4a. Emissions et absorptions 89
4b. Bénéfices multiples, autres impacts et gouvernance 103
Composante 5 : Calendrier et budget 104
Composante 6 : Elaborer un cadre de suivi et d'évaluation 109

Annexe 1b: Consultation et participation 110
Annexe 2a : Analyse des politiques et de la gouvernance relatives à l'utilisation des terres et à la forêt 157
Annexe 2b : Options stratégiques REDD+ 158
Annexe 2c : Cadre de mise en oeuvre REDD+ 159
Annexe 2d : Impacts sociaux et environnementaux durant les phases de préparation et de mise en œuvre du R-PP 162
Annexe 3: Développement d'un niveau de référence 165
Annexe 4a : Elaborer un système de suivi des émissions et absorptions 167

Informations générales

CONTACT

Nom	Igor TOLA KOGADOU
Titre	Point focal climat et Coordinateur national REDD+
Organisation	Ministère de l'environnement et de l'écologie (MEE)
Adresse	BP 686 Bangui – République Centrafricaine
Téléphone	+ 236 75 55 82 22
Fax	
Email	tolakogadou@hotmail.com
Website	

EQUIPE DE DEVELOPPEMENT DE LA R-PP

Nom	Organisation
Gustave DOUNGOUBE	Conseiller spécial pour l'environnement au Cabinet du MEE
Blandine P. GAHORO-DEHALI	Directrice de l'environnement – cadre de vie au MEE
Jérôme LAVOU	Avocat inscrit au barreau de Bangui et Député à l'Assemblée nationale (AN)
Mba Libimbo NGAKEU	Président de la plate-forme des ONG dans le processus FLEGT de RCA
Alban Thierry POULIZOUH	Conseiller technique au Cabinet du Ministère en charge du plan
Jean-Bernard YARISSEM	Représentant du Fonds mondial pour la faune sauvage (WWF) en RCA
Olivier BOUYER	Coordinateur unité climat à l'Office national des forêts – international (ONFI)
Pascal CUNY	Directeur de l'ONF-Cameroun
Thomas DUFOUR	Expert biomasse/télédétection à l'ONFI
Maden LE CROM	Expert modélisation à l'ONFI

RESUME DE LA R-PP

Date de préparation :	3 septembre 2010
Durée de mise en œuvre :	Décembre 2011 à juin 2014
Estimation du budget total :	6 599 000 USD
Sources attendues de financement :	du Gouvernement : 200 000 USD du FCPF : 3 600 000 USD de l'UN-REDD : A identifier AFD : A identifier Autres : A identifier
Représentant du Gouvernement qui signera la demande de don :	M. le Ministre en charge de l'environnement
Résultats clefs attendus de la mise en œuvre de la R-PP :	==> Les émissions nettes de GES des forêts diminuent - Les institutions nationales renforcées pilotent efficacement la stratégie REDD+ - Toutes les parties prenantes sont formées, informées et consultées sur la stratégie nationale REDD+ - Les causes sous-jacentes et facteurs directs de pression sur les forêts sont bien identifiés - Les arrangements institutionnels permettent la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ - Une étude des impacts socio-environnementaux a été faite et un cadre de gestion ad hoc est mise en place et fonctionnel - Un niveau de référence national est élaboré de façon crédible et transparente - Un système de MNV des GES et autres aménités est fonctionnel

RESUME POUR DECIDEURS

Comp. 1a – Arrangements nationaux pour la gestion de la préparation

Le cadre institutionnel de gestion de la préparation à la REDD+ est composé de trois organes : (i) Comité national REDD+ (CN REDD+), (ii) Comités inter préfectoraux REDD+ (CIP REDD+) et (iii) Coordination technique REDD+ (CT REDD+).

Le CN REDD+ est composé de 20 membres issus de la société civile, du secteur privé et de l'administration. Il se réunit semestriellement sous la présidence du Premier Ministre. Il est l'organe suprême chargé de piloter l'ensemble de la stratégie nationale REDD+.

Les CIP REDD+ sont au nombre de trois et comprennent chacun 45 à 54 membres selon la répartition zonale, issus de la société civile, du secteur privé et de l'administration. Ils se réunissent semestriellement et sont présidés de manière tournante par le Préfet de la localité qui abrite les réunions. Ils ont pour mission d'assurer la mise en œuvre du programme REDD+ au niveau déconcentré et de communiquer au CT REDD+ des propositions issues de leurs zones.

La CT REDD+ comprend un Secrétariat technique permanent et composé de cinq Groupes thématiques : (i) Information, éduction et communication (IEC), (ii) Juridique et foncier, (iii) Modélisation et niveau de référence, (iv) Evaluation socio-environnementale, (v) Mesure, notification et vérification (MNV).

Le Secrétariat technique permanent est assuré par le Coordinateur national REDD+, assisté d'un expert chargé du suivi des activités des CIP REDD+ et d'un Conseiller technique. La mission de la CT REDD+ est de mettre en œuvre le R-PP, sous la tutelle du CN REDD+.

Enfin, les aspects financiers de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ en RCA seront gérés par le Fonds national de l'environnement (FNE).

Comp. 1b - Consultation et dialogue avec les groupes de partie prenante clés

Durant la phase d'élaboration du R-PP, dix ateliers de consultation ont été tenus et plus de 100 personnes clés ont été consultées individuellement. L'objectif visé était de recueillir les vues d'un maximum de parties prenantes, afin d'assurer leur engagement à la stratégie nationale REDD+ et préciser le contenu du R-PP.

Les ateliers ont réunis les six groupes d'acteurs identifiés, à savoir la société civile, le secteur privé, l'administration, les élus, le monde universitaire et scientifique, les partenaires au développement. Ils se sont principalement tenus à Bangui, un atelier ayant tout de même eu lieu à Mbaïki. Deux ateliers, de pré-validation et validation du R-PP, ont clôt le premier cycle de consultation.

Comp. 1c - Consultation et processus de participation

Il est prévu de poursuivre les consultations du 4er trimestre 2011 jusqu'au 2ème trimestre 2014 à travers des entretiens individuels, des ateliers nationaux ou provinciaux, portant sur le R-PP en général ou sur des composantes précises du R-PP. Des ateliers spécifiques à l'endroit des populations autochtones que sont les Ba'aka et les Peulh Mbororo seront également organisés dans les Préfectures ad hoc.

Enfin, au-delà de ces consultations, des campagnes d'information et de sensibilisation (via la radio, la télévision nationale et les programmes scolaires) seront organisées sur toute l'étendue du territoire en vue de faire connaître largement la REDD+, assurer l'adhésion à la stratégie nationale REDD+ et assurer son succès.

Comp. 2a - Évaluation de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance

La RCA compte 4,2 millions d'habitants, inégalement répartis une superficie de près de 623 000 km² (densité moyenne de 6,8 habitants/km², avec de fortes disparités régionales°. Le pays comprend 28,3 Mha de forêt, soit près de 45 % de sa superficie. Ces forêts sont à 80 % des forêts de savane et à 20 % des forêts denses, respectivement localisées dans le Sud-ouest (et sous exploitation industrielle) et dans le Sud-est (et non concédées).

Ces forêts subissent des pressions de toutes sortes et le taux de déforestation serait estimé à environ 0,13% par an, soit près de trois moins que la moyenne mondiale de déforestation des forêts tropicales. Le taux de dégradation serait lui aussi estimé autour de cette valeur.

Les causes sous-jacentes à l'origine de ces phénomènes seraient les suivantes : (i) Politiques mal coordonnées et institutions faibles, (ii) Manque de diffusion du progrès technique, (iii) Economie faible et basée sur l'exploitation des ressources naturelles, (iv) Forte augmentation démographique, (v) Faible notion de bien collectif environnemental et (vi) Insécurité et crise politico-militaire.

Les facteurs directs de pression sur les forêts seraient les suivants : (i) Elevage extensif non durable, (ii) Agriculture sur abattis-brûlis non durable, (iii) Exploitation anarchique du bois et des Produits forestiers non ligneux (PFNL), (iv) Développement des infrastructures (routes, mines, habitat).

Des études complémentaires devront être menées sur (i) la production et consommation de bois énergie, (ii) les productions agricoles et pastorales, (iii) l'exploitation forestière, pour l'export et le marché domestique, (iv) l'exploitation minière, artisanale et/ou industrielle (or, diamant, uranium, etc.).

Comp. 2b - Options stratégiques de REDD+

Afin d'identifier des options stratégiques de lutte contre la pression sur les forêts, une analyse synthétique des programmes passés et des actions possibles futures a été menée, en utilisant une matrice des Succès, échecs, potentialités et obstacles (SEPO).

Sur cette base et en faisant un lien étroit avec les causes sous-jacentes et facteurs directs de pression sur les forêts identifiés dans la composante 2a, quatre options stratégiques ont été retenues, chacune déclinée en plusieurs sous-options, comme suit :

1. Compléter le dispositif de zonage du territoire : (1-i) zoner l'ensemble du territoire et (1-ii) Cartographier de nouveau et renforcer les aires protégées ;
2. Améliorer les technologies et rendements agro-sylvo-pastoraux : (2-i) Rendre plus durables les itinéraires pastoraux et agricoles et (2-ii) Promouvoir des technologies efficientes d'exploitation et transformation du bois ;
3. Promouvoir la gestion durable des forêts : (3-i) Promouvoir l'aménagement forestier légal et durable, (3-ii) Promouvoir les reboisements, (3-iii) Opérationnaliser le concept de foresterie communautaire, (3-iv) Impliquer davantage les populations locales dans la gestion forestière durable et (3-v) Développer une Stratégie énergie domestique (SED) ;
4. Renforcer les institutions et la gouvernance : (4-i) Développer l'IEC sur le REDD+ à destination du public, (4-ii) Appuyer financièrement, matériellement et technologiquement les administrations, (4-iii) Renforcer les capacités de la société civile en matière de gestion durable des ressources forestières, de plaidoyer et de contrôle.

Chacune des sous-options a été évaluée selon une grille de critères, à savoir : (i) Liens logiques avec les facteurs sous-jacents et causes directes de pression forestière, (ii) Coûts (d'opportunité, d'investissement et de transaction), (iii) Faisabilité, (iv) Durabilité et intégration avec d'autres politiques et stratégies sectorielles, (v) Risque de déplacement des émissions de GES (« fuites » domestiques).

Le développement de la stratégie nationale REDD+ se fera au travers de l'élaboration de feuilles de route pour chacune de ces sous-options et s'appuiera sur les retours d'expériences apportés par des projets pilotes REDD+.

Comp. 2c - Cadre de mise en œuvre de la REDD+

La RCA souhaite développer une approche intégrée, participative, effective et efficace, impliquant entièrement et de manière pérenne tous les acteurs concernés, pour mettre en œuvre sa stratégie nationale REDD+, dont le but est de contribuer au développement durable du pays et aux efforts globaux de lutte contre le changement climatique.

Pour atteindre ses objectifs, la RCA doit entreprendre un certain nombre de reformes législatives et réglementaires pour améliorer le cadre législatif existant, qui recèle certaines faiblesses, notamment sur les aspects concernant le foncier, la forêt, l'environnement, l'agriculture, l'aménagement du territoire et plus généralement la gouvernance.

Pour ce faire, il est prévu d'élaborer une loi REDD+. Cette Loi précisera notamment (i) les finalités de la stratégie REDD+, (ii) les Critères d'éligibilité et indicateurs REDD+, (iii) les modalités de création du Registre national REDD+ et les conditions d'autorisation et/ou enregistrement des activités REDD+, (iv) les outils financiers d'appui aux activités REDD+ (y compris la création d'un guichet REDD+ dans le FNE), (iv) la dévolution de compétences au CN REDD+, (v) la qualification juridique des crédits carbone REDD+, etc.

Ce dernier aspect fera d'ailleurs l'objet d'une étude spécifique, afin de choisir entre deux options possible : (i) considérer que le carbone séquestré/évité est du domaine public et fait partie du patrimoine de l'Etat, seul à même de réaliser des transactions sur les crédits ou (ii) considérer que le crédit atteste de la réalisation d'une action et est susceptible d'appropriation privée.

Enfin, il convient de souligner que la RCA envisage d'utiliser le FNE pour gérer les financements internationaux et nationaux, publics et privés en créant un guichet REDD+. Le FNE pourrait être chargé de faciliter les transactions sur les crédits REDD+ et la distribution équitable de la rente carbone aux bénéficiaires, selon des clés de répartition à définir.

Composante 2d. Impacts sociaux et environnementaux

La mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ peut avoir des impacts, bénéfiques ou néfastes, sur les fonctions de vie des centrafricains et sur d'autres aménités environnementales que le seul carbone forestier. Une première analyse faite sur la base des options stratégiques identifiées dans la composante 2b le confirme.

C'est pourquoi il est prévu de procéder à une Evaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) dés le démarrage de la mise en œuvre de la R-PP. Cette EESS s'appuiera sur le cadre législatif national et fonctionnel existant en la matière. Suite à cette EESS, un Cadre de gestion environnemental et social (CGES) permettra d'amoindrir les possibles impacts négatifs et maximiser les co-bénéfices.

L'EESS et le CGES seront mis en œuvre en conformité avec les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale, notamment : OP 4.01 relative à l'évaluation environnementale ; OP 4.04 relative aux habitats naturels ; OP 4.11 relatives à l'héritage culturel ; OP 4.10 relatives aux populations autochtones et OP 4.36 relative aux forêts. Elles s'appuieront aussi sur les Traités et Conventions pertinentes ratifiées par la RCA, notamment la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Accord volontaire de partenariat du Processus d'application des règlementations forestières, de la gouvernance et du commerce du bois (APV-FLEGT)

Composante 3 : Développement d'un niveau de référence

Afin d'établir un tel niveau, il est nécessaire de disposer d'une évaluation des émissions passées de GES (pas encore faite en RCA) et également de données statistiques désagrégées sur les principaux facteurs de pressions identifiés dans la composante 2a (données très partielles, voire manquantes en RCA).Le recueil de ces données nécessitera donc de renforcer les capacités humaines et logistiques des services en charge des statistiques, Institut centrafricain des statistiques, des études économiques et sociales (ICASEES) en premier lieu.

Afin de pallier au manque de données et pouvoir, pour autant, élaborer un niveau de référence crédible, il est proposé de procéder à deux niveaux :

- Elaborer quatre niveaux de référence sous nationaux à partir de données ad hoc (correspondantes aux facteurs de pression locaux sur les forêts) et avec des modèles simples, afin de pouvoir agréger ces niveaux pour obtenir un niveau national (approche « bottom-up ») ;
- Essayer, autant que faire se peut, de désagréger les résultats du modèle régional CongoBIOM créé par l'Institut international d'analyse des systèmes appliqués (IIASA) à l'échelle de la RCA (approche « top-down »).

Le niveau national finalement retenu serait donc issu de la comparaison des deux niveaux nationaux « bottom-up » et « top-down », après réajustements successifs du niveau « bottom-up ». Bien entendu, toutes les étapes de ce travail et son résultat final, le niveau de référence, seront revus par des experts internationaux, comme le prévoit les Décisions des Parties à la Convention climat.

Composante 4 : Conception d'un système de suivi

La RCA dispose de données et de capacités humaines en termes de suivi des stocks de biomasse des forêts du Sud-Ouest, ceci reposant sur les normes nationales d'aménagement forestier mises en place dans le cadre du Programme d'aménagement des ressources naturelles (PARN) et du Projet d'appui à la réalisation des plans d'aménagement forestiers (PARPAF).

Néanmoins, ces données de biomasse sont partielles et les forêts de savane (80 % des forêts du pays) ne sont pas couvertes. Il est donc proposé de renforcer les capacités humaines et logistiques des institutions en charge des inventaires forestiers afin de pouvoir atteindre le tier 2.

La situation est assez semblable en matière de suivi des changements d'affectation des terres : des données existent principalement pour le massif du Sud-Ouest et les capacités techniques et humaines devront être considérablement renforcées afin d'atteindre l'approche 2.

Enfin, il est proposé de mettre en place un système de suivi interne et de contrôle externe de la qualité des inventaires, en s'appuyant notamment pour ce dernier aspect sur la mise en place d'un Observateur indépendant dans le cadre de l'APV-FLEGT.

Au-delà des émissions et absorptions de GES, il sera également mis en place un système de suivi des autres impacts et bénéfices socio-environnementaux liés à la mise en œuvre de la stratégie REDD+. Ce système s'appuiera sur l'EESS et le CGES qui seront élaborés dans le cadre de la composante 2d.

Composante 5 : Calendrier et budget

Le budget total du R-PP s'élève à 6 599 kUSD. Une grande partie du budget (2 640 kUSD, soit 40 % du budget total) a été volontairement allouée à la mise en place de projets pilotes, dans le cadre de la composante 2b. Il est en effet

beaucoup attendu de ces projets pilotes, en terme de retour d'expérience à l'échelle locale, afin d'élaborer des options stratégiques à l'échelle nationale.

Il est attendu que le FCPF finance 3 600 KUSD, soit près des 2/3 de ce budget. Le Gouvernement pourrait en financer 200 kUSD, soit un peu moins de 4 %. Enfin, des contacts seront pris très rapidement avec l'UN-REDD et l'Agence française de développement (AFD), voire d'autres bailleurs, pour compléter le plan de financement. Le calendrier de travail s'étale sur deux ans ½, de décembre 2011 à juin 2014, avec une grande partie des activités à mener au 4ème trimestre 2011.

ACRONYMES

AGDRF	Agence autonome d'appui à la gestion durable des ressources forestières
AGB	Aboveground biomass (Biomasse aérienne)
ACAP	Agence centrafricaine de presse
ACAPE	Association centrafricaine pour la protection de l'environnement
ACDA	Agence centrafricaine de développement agricole
ADECAF	Agence de développement de la caféiculture familiale
ADEM	Association pour le développement des exploitants miniers
AFD	Agence française de développement
AFOLU	Agriculture, forestry and land use (Agriculture, forêt et utilisation des terres)
AGVSA	Analyse globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire
AN	Assemblée nationale
AND	Autorité nationale désignée
ANDE	Agence nationale de développement de l'élevage
APV	Accord de partenariat volontaire
BAD	Banque africaine de développement
BCR	Bureau central du recensement
BEAC	Banque des États d'Afrique centrale
BECDOR	Bureau d'évaluation et de contrôle du diamant et de l'or
BEF	Biomass expansion factor (Facteur d'expansion de la biomasse)
BIVAC	Bureau Veritas, Inspection Valuation Assessment and Control
BM	Banque mondiale
Caistab	Caisse de stabilisation
CAS-DF	Compte d'affectation spécial – développement forestier
CBLT	Commission du bassin du lac Tchad
CCNUCC	Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique
CCR-CE	Centre commun de recherche de la Commission européenne
CCSO	Compagnie commerciale de la Sangha Oubangui
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDF	Centre des données forestières
CEFDHAC	Conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire des Etats d'Afrique centrale
CENTRAPALM	Centrafricaine des palmeraies
CES	Conseil économique et social
CFASP	Centres de formation agro-sylvo-pastoraux
CFGF	Centre de formation des gardes forestiers
CFP	Centre forestier pilote
CGES	Cadre de gestion environnementale et sociale
CIONGCA	Collectif Inter-ONG en Centrafrique
CIP REDD+	Comités inter-préfectoraux REDD+
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CITES	Convention internationale sur le commerce des espèces menacées
Cm	Centimètre
CNEDD	Comité national de l'environnement et du développement durable
CN REDD+	Comité national REDD+
CNT	Conseil national de trésorerie
CODICOM	Comité pour le développement intégré des communautés de base
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
COOPI	Cooperazione Internationale
CT REDD+	Coordination technique REDD+
CTP-PAS	Conseil technique permanent des plans d'ajustement structurel
D	Diamètre
DER	Direction de l'environnement ressource
DFAP	Direction de la faune et des aires protégées

DGE	Directeur général de l'environnement
DGEF	Direction générale des eaux et forêts
DGSEES	Direction générale de la statistique, des études économiques et sociales
DIAF	Direction des inventaires et de l'aménagement forestier
DME	Diamètre minimum d'exploitabilité
DPDDA	Droit de propriété et développement du diamant artisanal
DSDSR	Document de stratégie de développement du secteur rural
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
ECASEB	Enquête centrafricaine pour le suivi et l'évaluation du bien-être
ECOFAC	Projet Ecosystèmes forestiers d'Afrique centrale
ECVU	Enquêtes sur les conditions de vie en milieu urbain
ECVR	Enquêtes sur les conditions de vie en milieu rural
EES	Evaluation environnementale stratégique
EESS	Evaluation environnementale et sociale stratégique
EIE	Etude d'impact environnemental
ENAM	Ecole nationale d'administration et de magistrature
ESMAP	Energy sector management assistance programme (Programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique)
FAO	Food and agriculture organisation (Organisation pour l'agriculture et l'alimentation)
FCFA	Franc de la communauté financière africaine
FCPF	Fonds de partenariat pour le carbone forestier
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FFBC	Fonds forestiers du bassin du Congo
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FLEGT	Forest law enforcement, governance and trade (Processus d'application des règlementations forestières, de la gouvernance et du commerce du bois)
FMI	Fonds monétaire international
FNE	Fonds national pour l'environnemenr
FNEC	Fédération nationale des éleveurs en Centrafrique
FRAD	Fondation de recherche et d'action pour le développement
GALD	Groupement des agriculteurs pour la lutte contre la désertification
GEOMOD	Geographical modeling (Modélisation géographique)
GES	Gaz à effet de serre
GICA	Groupement interprofessionnel centrafricain
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GOFC/GOLD	Réseau mondial d'observation des forêts et de la couverture des terres
GTZ	Gesellschaft für technische zusammenarbeit (Coopération technique allemande)
Ha	Hectare
ICRA	Institut centrafricain de la recherche agronomique
IEC	Information, éduction et communication
IFB	Industrie forestière de Batalimo
IGN	Institut géographique national
IIASA	Institut international d'analyse des systèmes appliqués
ICASEES	Institut centrafricain des statistiques, des études économiques et sociales
ISDR	Institut supérieur de développement rural
JUPEDEC	Jeunesse unie pour l'environnement et le développement en Centrafrique
Kg	Kilogramme
Km	kilomètre
LACCEG	Laboratoire de climatologie, de cartographie et d'études géographiques
LBS	La bonne semence
LCDH	Ligue centrafricaine des droits de l'Homme
LRA	Lord revolution army (Armée de révolution du Seigneur)
LULUCF	Land use, land use change and forestry (Utilisation des terres, changement d'utilisation des terres et forêt)

M	Mètre
Mha	Millions d'hectares
MAB	Man and biosphere (Programme « Homme et biosphère »)
MDP	Mécanisme pour le développement propre
MDRA	Ministère du développement rural et de l'agriculture
MEPCI	Ministère de l'économie, du plan et de la coopération internationale
MEE	Ministère de l'environnement et de l'écologie
MEFCP	Ministère des eaux, forêt, chasse et pêche
MEFP	Maison de l'enfant et de la femme pygmées
MMEH	Ministère des mines, de l'énergie et de l'hydraulique
MNV	Mesure, notification et vérification
MODESS	Modèle de micro-simulation simple
NAMAs	Nationally appropriate mitigation actions (Actions appropriées au niveau national en terme de réduction d'émissions de GES)
OCDN	Organisation centrafricaine de défense de la nature
OD	Operational directives (directives opérationnelles)
OEFB	Observatoire économique de la filière bois
OFAC	Observatoire des forêts d'Afrique centrale
OFB	Observatoire des feux de brousse
OFCA	Organisation des femmes Centrafricaines
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
OIT	Organisation internationale du travail
OLB	Origine et légalité des bois
ONFI	Office national des forêts - International
ONG	Organisations non gouvernementales
ONMAP	Office national de matériel agro-pastoral
OP	Operational policies (politiques opérationnelles)
ORCCPA	Office de réglementation de commercialisation et conditionnement des produits agricoles
OSFAC	Observatoire satellitaire des forêts d'Afrique centrale
PAIA	Programme d'appui aux institutions agricoles
PAM	Programme alimentaire mondial
PANA	Plan d'action national d'adaptation
PAPAAV	Projet d'appui à la production agricole et à l'autopromotion villageoise
PARFF	Projet d'appui à la recherche forestière et faunique
PARIR	Projet d'appui à la réhabilitation des infrastructures rurales
PARN	Programme d'aménagement des ressources naturelles
PARPAF	Projet d'appui à la réalisation des plans d'aménagement forestiers
PAS	Plan d'ajustement structurel
PASEF	Projet d'appui au suivi de l'exploitation forestière
PDA	Plan directeur agricole
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
PDEGP	Projet de développement de l'élevage et de gestion des parcours
PDRB	Projet de développement de la Région de Bouca
PDRN	Programme de développement de la région Nord
PDSV	Programme de développement des savanes vivrières
PEA	Permis d'exploitation et d'aménagement
PFABO	Produits forestiers autres que le bois d'œuvre
PFBC	Partenariat pour les forêts du bassin du Congo
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PGPRF	Programme de gestion participative des ressources forestières
PIB	Produit intérieur brut
PICV	Principes, critères, indicateurs et vérificateurs harmonisés
PME	Petites et moyennes entreprises
PNAE	Plan national d'action environnemental
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement

PRCA	Projet de réponse à la crise alimentaire
PRSS	Programme de réforme du système sécuritaire
PSA/PFABO	Programme de sécurité alimentaire et de promotion des produits forestiers autres que le bois
PURISU	Projet d'urgence de réhabilitation des infrastructures urbaines
QA/QC	Quality assessment / quality control (analyse de qualité / contrôle de qualité)
Km	Kilomètre
RCA	République Centrafricaine
REDD	Réduction des émissions de GES dues à la déforestation et la dégradation forestière
REDD+	Réduction des émissions de GES dues à la déforestation et la dégradation forestière, maintien et accroissement des stocks de carbone
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
RONGEDD	Réseau des ONG de l'environnement et du développement durable
R-PP	Proposition de préparation à la readiness
SCD	Société centrafricaine de développement
SCAD	Société centrafricaine de déroulage
SED	Stratégie énergie domestique
SEFCA	Société d'exploitation forestière centrafricaine
SEKOFAD	Société d'exploitation forestière de la Kadéï
SEPO	Succès, échecs, potentialités et obstacles
SIG	Système d'information géographique
SOCACIG	Société centrafricaine de cigarettes
SNT	Système national de traçabilité
teCO2	Tonne équivalente CO2
THR	Très haute résolution
UBT	Unités de bétail tropical
UCL	Université catholique de Louvain
UE	Union Européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNPC	Union nationale patronale de Centrafrique
UN-REDD	Programme UN-REDD
USAID	Coopération étasunienne
USD	Dollar étasunien. 1 USD = environ 500 FCFA
VCS	Voluntary carbon standard (Standard du carbone volontaire).
VICA	Vicwood Centrafrique
VOB	Volume over bark (Volume sur écorce ou volume commercial)
WD	Wood basic density (Densité spécifique du bois)
WISDOM	Woodfuel integrated supply and demand overview mapping (Carte globale intégrée de l'offre et de la demande en bois de feu)
WRI	World ressource institute (Institut des ressources mondiales)
ZCV	Zones de chasse villageoise

Composante 1 : Organiser et consulter

1a. Arrangements nationaux pour la gestion de la préparation

Standard 1a que le texte de la R-PP doit atteindre pour cette composante - Arrangements nationaux pour la gestion de la préparation

Le design et la mise en oeuvre des arrangements nationaux pour la gestion de la préparation de la REDD+ sont de nature transversale, que ce soit en terme d'inclusion des parties prenantes ad hoc et des agences gouvernementales clefs en plus des services forestiers ou encore en terme d'engagement des autres secteurs à planifier et mettre en œuvre la readiness REDD+. Les actions de renforcement des capacités sont incluses dans le plan de travail de chacune des composantes dans lesquelles est mobilisée une expertise technique externe.

1. INSTITUTIONS

1.1. Comité national REDD+ (CN REDD+)

Le Comité national REDD+ est composé de 20 membres (6 venant du Gouvernement et 14 d'autres secteurs d'activités) et présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Le Ministre en charge de l'environnement est le 1er vice – président, la 2ème Vice – présidence est assurée par un représentant de la société civile membre du CN REDD+. Le Coordonnateur de la coordination technique REDD+ (CT REDD+) assure le secrétariat. Le Coordonateur de la Coordination Technique REDD+ n'est pas considéré comme membre du CN REDD+ du fait qu'il est déjà responsable de l'organe technique du CN REDD+ qui est le CT REDD+.

Les membres sont :

- Les Ministres en charge des eaux et forêts ; de l'agriculture ; des finances ; Plan et Economie;
- Le Président de la Commission en charge de l'environnement à l'Assemblée nationale (AN) ;
- Le Président du Conseil économique et social (CES) ;
- Deux représentants des Organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant dans le domaine de l'environnement, à désigner par la plate forme de ONGs;
- Le Secrétaire général de la Fédération nationale des éleveurs en Centrafrique (FNEC) ;
- Le Président du Groupement des Agriculteurs ;
- Le président du Groupement des Artisans miniers ;
- Deux représentants des exploitants forestiers, à désigner respectivement par le Groupement interprofessionnel centrafricain (GICA) et l'Union nationale patronale de Centrafrique (UNPC) ;
- Quatre représentants des peuples autochtones, deux pour les Pygmées Aka et deux pour les Peulhs M'bororo, à désigner par la Coordination nationale des peuples autochtones qui devrait être mise en place pour donner suite à la récente ratification de la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) par la RCA ;
- Une représentante de l'Organisation des femmes Centrafricaines (OFCA).

Un message porté est envoyé aux coordinations nationales des organisations du secteur privé, des ONG et des peuples autochtones, leur demandant de faire parvenir au Ministère en charge de l'environnement les noms de leurs représentants devant siéger au CN REDD+.

Le CN REDD+ est l'organe suprême. Il défini la politique national REDD+ et garantit sa mise en œuvre. Il arbitre d'éventuels conflits au sein des Coordinations Inter préfectorales (CIP REDD+) et du CT REDD+. Il se réuni semestriellement en session ordinaire et en session extraordinaire si besoin. Ses décisions se prennent à la majorité des 2/3 de ses membres. Les réunions font l'objet de procès verbaux. Le CN REDD+ peut faire appel à toute compétence en cas de besoin.

Tous les autres départements ministériels impliqués dans le processus REDD+ tels que : le commerce, l'urbanisme, les mines et énergies, l'administration du territoire, la justice, l'équipement, la défense, l'éducation nationale, le tourisme, la famille et affaire sociale et la communication peuvent être invités et/ou consultés par le CN REDD+ en cas de nécessité.

La République centrafricaine étant membre de la COMIFAC, le CN REDD+ est appelé à travailler en étroite collaboration avec les autres organes sous régionaux de gestion de REDD+. Le CN REDD+ mène sa politique en prenant en compte les stratégies et/ou les planifications sous régional dans le cadre de REDD+. Le pays est fortement impliqué dans les initiatives transfrontalières comme le tri national de la Sangha qui regroupe trois pays : le Cameroun, la RCA et la République du Congo de même que les trois programmes sous régionaux (projet FAO sur le MRV pour les 10 pays de la COMIFAC, projet Union européenne REDDAF sur la cartographie forestière et le scénario au Cameroun et RCA, projet GEF pour les 6 pays du Bassin du Congo).

NB : Il est à noter que la RCA d'un Code de l'environnement qui stipule en son article 7 la création de la Commission nationale de l'environnement et du développement durable (CNEDD) avec un champ d'action plus large que celui de la REDD+. Il s'agit d'un organe paritaire composé des Représentants de l'Etat, des Elus du peuple, des Organisations Non Gouvernementales (ONG) œuvrant dans le domaine de l'environnement, de la Société Civile et des institutions scientifiques spécialisés. Elle a pour mission de :

- contribuer à titre consultatif à la formulation et à la mise en œuvre des politiques sectorielles du Gouvernement en matière d'Environnement, de développement Durable et d'Economie Sociale ;
- valider les termes de référence des projets de développement ayant des impacts sur l'environnement ;
- veiller à la prise en compte de la dimension environnementale et des principes du développement durable dans les politiques, stratégies et plans d'actions sectoriels de développement ;
- valider les statuts des programmes sous tutelle du département de l'Environnement et de l'Ecologie ;
- émettre des avis sur tous programmes nationaux de dimensions environnementales ;
- arbitrer tous conflits résultant de la gestion de l'environnement aussi bien sur le plan national;
- rechercher et mobiliser autant que faire se peut des ressources financières en vue d'appuyer les actions du Gouvernement, des ONG de la Société Civile et des institutions scientifiques spécialisées œuvrant dans le domaine de l'environnement, du développement durable et de l'économie sociale.

Cette Commission nationale de l'environnement traite toutes les questions liées à l'environnement et le développement durable en république Centrafricaine dont la REDD+. Cet organe est sous la direction du ministre en charge de l'environnement. Un lien étroit est établi entre le CNEDD et CN REDD+ du fait que tous les départements touchés par les problèmes de l'environnement se retrouvent dans cette Commission. Cette Commission serve de plate forme de discussions. Alors le CN REDD+ qui est présidé par le premier ministre peut utiliser les résultats des délibérations du CNEDD pour alimenter ses discussions et éventuellement ses décisions.

1.2. Comités inter-préfectoraux REDD+ (CIP REDD+)

Les Comités inter préfectoraux sont au nombre de trois et comprennent 45 à 54 membres chacun. Ils sont repartis en trois zones :

- Le CIP REDD+ Nord regroupant cinq Préfectures: Vakaga, Bamingui Bangoran, Ouham Pende, Ouham et Nana Gribizi composé de 45 membres. Le choix de cette zone vient du fait qu'elle est constituée de forêt, de savane arbustive avec prédominance d'activités agropastorales (transhumance pratiquée notamment par les Peulh Mbororo), d'exploitation minière anarchique et de fréquents feux de brousse dus à l'abattis-brûlis ;
- Le CIP REDD+ Sud-Ouest regroupant six Préfectures : Nana Mambéré, Mambéré Kadéï, Sangha MBaéré, Lobaye, Ombella Mpoko et Kémo composé de 54 membres. Cette zone est constituée de forêt dense humide avec concentration de sociétés forestières/minières et de Pygmées Aka, couplée à de forts prélèvements de bois et produits forestiers non ligneux (PFNL) en raison de sa proximité avec la Capitale Bangui ;

- Le CIP REDD+ Sud-Est regroupant cinq Préfectures : Mbomou, Haut Mbomou, Ouaka, Basse Kotto et Haute Kotto composé de 45 membres. Cette zone est constituée de forêt primaire vierge, avec forte activité de braconnage et l'exploitation forestière artisanale. On note la présence de réfugiés et de rebelles ougandais de l'Armée de libération du seigneur (LRA).

Les CIP REDD+ sont présidés par le Préfet de la localité où se tient la réunion. Les réunions se déroulent semestriellement, de façon tournante dans chacune des Préfectures du CIP REDD+. Le Directeur Régional en charge des eaux et forêt, le Directeur Régional en charge de l'agriculture et l'Inspecteur Préfectoral en charge de l'environnement de la Préfecture hôte sont rapporteurs. Les décisions se prennent à la majorité des 2/3 des membres. Les réunions font l'objet de procès verbaux à partager avec la Coordination Technique REDD+.

Chaque équipe préfectorale en charge de la gestion du CIP REDD+, est composée de neuf membres (4 venant du Gouvernement et 5 des autres secteurs d'activités) :

- Le Préfet ;
- Le Directeur régional en charge des eaux et forêts ;
- Le Directeur régional en charge de l'agriculture ;
- L'Inspecteur préfectoral en charge de l'environnement ;
- Un représentant du patronat, à désigner selon la spécificité de chaque préfecture;
- Un représentant des ONG environnementales locales reconnues, à désigner par les membres locaux du réseau environnement et développement durable ;
- Un représentant des peuples autochtones et des communautés locales, à désigner selon la spécificité de chaque préfecture par les membres locaux de la Coordination nationale des peuples autochtones;
- Un représentant des groupements d'agriculteurs, à désigner par les Chambres d'agriculture locales ;
- Un représentant des groupements des éleveurs, à désigner par les membres locaux du FNEC.

Il est à préciser que chaque préfecture constitue son équipe en fonction de son spécificité écologique et surtout en fonction des peuples autochtones existants dans la localité. La zone ou il n'y a pas de pygmées et qu'il y un peulh alors c'est le peulh qui représentera les peuples autochtones idem pour le cas contraire. De même pour le secteur privé.

Les CIP REDD+ ont un double rôle : (i) assurer la mise en œuvre local du programme REDD+ au niveau déconcentré et (ii) communiquer au CT REDD+ des propositions issues de leurs zones.

Les préfets après les sessions de CIP REDD+, une fois revenus dans leur Préfecture respective, font la restitution des sessions tenus lors de la réunion de CIP REDD+ auprès des parties prenantes locales afin de recueillir leurs avis et la validation des décisions.

En cas de conflit au sein d'un CIP REDD+, l'arbitrage du CN REDD+ est sollicité.

1.3. Coordination technique REDD+ (CT REDD+)

La CT REDD+ comprend un Secrétariat technique permanent et cinq Groupes thématiques.

Le Secrétariat technique permanent est dirigé par le Coordonnateur national REDD+, assisté d'un expert national chargé du suivi et de la coordination des activités des comités inter préfectoraux, d'un Conseiller technique international, d'une secrétaire et de deux chauffeurs.

Les Groupes thématiques comprennent chacun deux experts. Ce sont principalement les consultants nationaux impliqués dans l'élaboration du R-PP sont proposés dans chacun des groupes thématiques de la coordination technique REDD+. Les thématiques sont les suivantes : (i) Information, éduction et communication (IEC), (ii) Juridique et foncier, (iii) Modélisation et niveau de référence, (iv) Evaluation socio-environnementale, (v) Mesure, notification et vérification (MNV). Les Groupes thématiques « modélisation » et « MNV » travaillent en collaboration avec le Laboratoire de climatologie, de cartographie et d'études géographiques (LACCEG) de l'Université de Bangui, le Centre des données forestières du MEFCP (CDF), la Direction des inventaires et de l'aménagement forestier (DIAF) du Ministère en charge des forêts, la Direction de l'environnement ressource (DER) du Ministère en charge de l'environnement, de l'Institut centrafricain des statistiques, des études économiques et sociales (ICASEES) du MPE, etc. les modalités de ces collaborations sont développées dans les

composantes 3 et 4. Les membres de la CT REDD+ sont nommés par arrêté du Ministre en charge de l' Environnement après consultation de ses collègues des autres départements ministériels impliqués.

Il est important de préciser que les parties prenantes jouent un rôle important dans la conception et la mise en œuvre de REDD+ au niveau national. La stratégie du gouvernement est que tous les groupes thématiques de la Coordination Technique travaillent étroitement avec les autres institutions techniques et spécialisées, les secteurs privés ainsi que les organisations non gouvernementales qui vont faire un travail énorme dans la composante 1c et dans les autres composantes.

La mission de la CT REDD+ est de mettre en œuvre les activités visées dans le R-PP, sous la tutelle du CN REDD+. Elle élabore et soumet pour approbation ses propositions d'activités et transmet pour avis ses rapports d'activités au CN REDD+. La CT REDD+ sert de courroie de transmission entre les différents organes (cf figure 1 ci-dessous).

En dehors du Secrétariat technique permanent, les Groupes thématiques se réunissent mensuellement et produisent des procès-verbaux à chacune de leur réunion.

1.4. Fonds national pour l'environnement (FNE)

Le FNE est créé le 27 décembre 2008 par l'article 9 de la Loi portant Code de l'environnement. Il est sous la tutelle du Ministère en charge de l'environnement, lequel est garant des dépenses éligibles et met en œuvre la politique nationale en matière d'environnement. Un guichet REDD+ est créé au sein du FNE dans le but de recevoir les fonds la mise en œuvre de la stratégie REDD+ nationale et de les sortir pour les activités spécifiques au REDD+ en RCA.
Les indicateurs de transparence sont les activités suivantes :

- le Comité national de trésorerie (CNT) supervise la gestion de tous les fonds de l'Etat dont le FNE. Le CNT est constitué des Ministres en charge du Plan, des Transports, des Mines, de l'Administration du territoire, des Affaires Présidentielles, du Développement Rural, de la Justice, des Postes, de l'Equipement, des Eaux et Forêts, des Affaires Etrangères, ainsi que des Directeurs généraux en charges des douanes, des impôts, du trésor, du budget, de la police, de la gendarmerie, des forces armées de RCA, du Directeur du cabinet du Ministre en charge des finances, des Chargés de mission du Ministère en charge des finances, du Conseiller économique au Cabinet du Président, de l'Inspecteur général d'Etat, du Secrétaire permanent du Conseil technique de suivi des reformes macro économiques et financières.
- toutes les dépenses sont exécutées conformément à l'approbation du plan de travail soumis à l'avis du CN REDD+.
- le CN REDD+ après approbation des différents programmes d'activités, instruit le FNE pour décaissement.
- le FNE dresse un rapport financier périodique des différentes opérations effectuées au CN REDD+ pour information et ou contrôle.

Le FNE ne fait pas encore partie du Comité national de trésorerie. Une fois opérationnel, il sera convié systématiquement par cette instance à prendre part à ses réunions. Les démarches en cours devront aboutir sous peu.

Des mesures complémentaires en cours d'approbation permettront de canaliser les fonds REDD+ et d'organiser la distribution des crédits carbone entre développeurs d'actions REDD+ (Cf. composante 2c).

Le FNE est financé actuellement sur le budget de l'Etat avec un budget de Huit cent million de francs cfa (800 000 000) soit Un million six cent milles dollars US (1 600 000 $US) cf Loi de finance 2011.

Ainsi d'une manière globale, l'inter relation entre les différents organes de gestion de REDD+ en RCA se présente comme suit :

- Le CN REDD+ est chargé de la définition des directives et des politiques REDD+ pour la CT REDD+, il approuve ou réoriente les propositions d'activités de la CT REDD+.
- Le CN REDD+ en cas de nécessité instruit les CIP REDD+ sur la mise en œuvre des directives et la politiques REDD+.

- Le CN REDD+ peut également arbitrer tous les conflits relatifs à la mise en œuvre de la politique REDD+.
- La CT REDD+ soumet pour approbation les propositions d'activités REDD+ au niveau national et international. Elle est l'organe d'exécution des directives et des politiques REDD+ approuvées par le CN REDD+
- La CT REDD+ assure le suivi de l'exécution des programmes proposés dans la stratégie nationale REDD+ au niveau des CIP REDD+. Elle est chargée de la centralisation, de l'analyse et de l'établissement d'un plan d'exécution sur les propositions faites par les CIP REDD+ de chaque zone.
- Le degré de fonctionnement de la stratégie REDD+ au niveau national peut être évalué entre autre, grâce à la fluidité à l'approche coordonnée et participative des trois organes de mise en œuvre des activités visées dans la stratégie nationale.

Le présent arrangement institutionnel résulte d'une approche consensuelle issue des consultations de l'ensemble des acteurs clés et des parties prenantes au processus REDD+ en RCA.

Il est important de noter que même si des petits progrès ont été réalisés pendant ces deux dernières années, les défis relatifs au manque de capacités institutionnelles en RCA restent important restent encore à relever. Ces capacités appellent à être renforcées tout le long de ce processus et en veillant à la durabilité. A cet égard, il est réellement nécessaire d'améliorer en permanence les capacités des organes institutionnels et techniques de REDD+ en RCA et de développer à court terme des programmes de REDD+ concrets, souples et dynamiques.

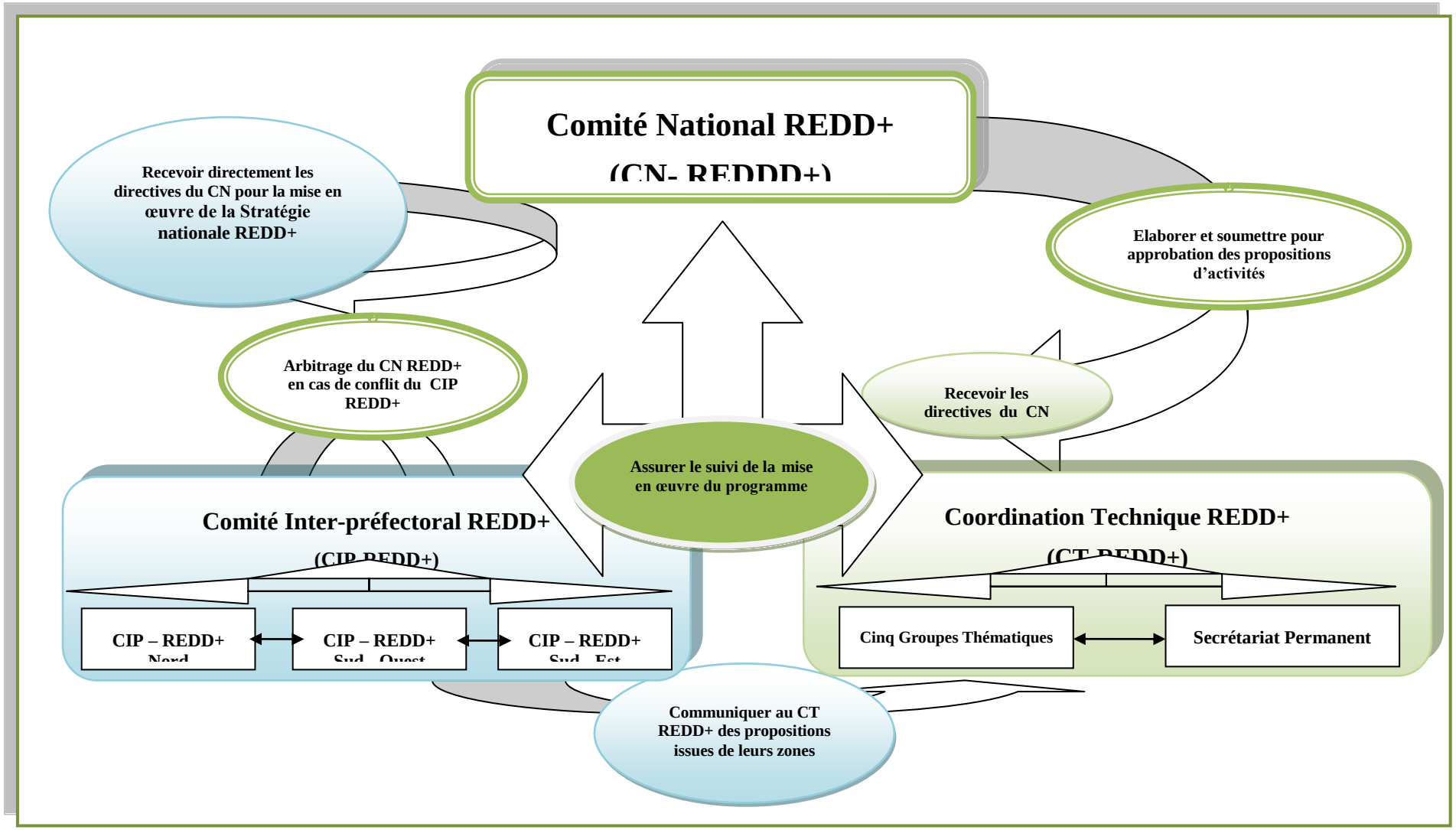

Figure 1 – Organigramme des arrangements nationaux (arrangement institutionnel) pour la gestion de la préparation de la Stratégie REDD+ de la République Centrafricaine

2. CALENDRIER ET BUDGET (EN KUSD)

Activités principles	Sous activités	S2 2011	S1 2012	S2 2012	S1 2013	S2 2013	Total KUSD
Création et fonctionnement du CN REDD+	Mise en place du CN REDD+						
	Adoption des textes réglementaires sur la REDD+						
	Approbation des activités proposées par la CT REDD+						
	Repas pour réunions ordinaires / extraordinaires (0,3 kUSD/réunion)	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	3
	Transport pour réunions ordinaires / extraordinaires (3 kUSD/réunion)	7	7	7	7	7	35
	Frais de communication (4 kUSD/semestre)	5	5	5	5	5	25
Création et fonctionnement du CIP REDD+	Mise en place des CIP REDD+						
	Consultations régionales et élaboration de propositions d'activités						
	Mise en oeuvre des orientations émanant du CN REDD+						
	Repas pour réunions ordinaires / extraordinaires (0,5 kUSD/réunion/CIP x 3 CIP)	4	4	4	4	4	20
	Transport & logement pour réunions (6.5 kUSD/réunion/CIP x 3 CIP)	39	39	39	39	39	195
	Frais de communication (0,3 kUSD/semestre/CIP x 3 CIP)	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	4
Création et fonctionnement de la CT REDD+	Mise en place de la CT REDD+						
	Secrétariat permanent du processus REDD+						
	Interface entre les institutions internationales et les institutions nationales						
	Elaboration de propositions techniques et mise en œuvre du R-PP						
	Coordination d'activités (achat & entretien 2 4x4 : 48 kUSD/4x4 x 2 4x4 +3 USD/km x 5 000 km/an)	166.5	22.5	22.5	22.5	22.5	256.5
	Achat et entretien d'équipements (3 ordi. fixes, 6 ordi. portables, 3 imprimantes, 2 photocopieuses) et accès internet	40	10	10	10	10	80
	Consommables divers	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	11
	Repas pour réunions ordinaires / extraordinaires (0,5 kUSD/semestre)	1	1	1	1	1	5
	Frais de communication (2,3 kUSD/semestre)	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	11.5
	Indemnité mensuelle des 16 membres (57,6 kUSD/semestre)	57.6	57.6	57.6	57.6	57.6	288
	Indemnité mensuelle d'un conseiller technique international (10 kUSD/mois)	60	60	60	60	60	300
Appui au fonctionnement du FNE	Prise de disposition complémentaire pour insérer les aspects REDD+						
	Mobiliser les fonds REDD+						
	Organiser la distribution des crédits carbone entre développeurs d'actions						
	TOTAL	**386**	**212**	**212**	**212**	**212**	**1234**
	Apport du Gouvernement						
	Apport du FCPF						1234
	Apport de l'UN-REDD						
	Apport de l'AFD						

Figure 2 – Calendrier et budget de la composante 1a du R-PP de RCA

1b. Consultation et dialogue avec les groupes de partie prenante clés

NB : L'essentiel des travaux relatifs à ces composantes ayant été mené avant la parution du modèle V5 de R-PP, paru le 30 octobre 2010 et révisé le 22 décembre 2010, il a été jugé préférable de réviser le plan de travail suivant le modèle V5 de R-PP, paru le 12 janvier 2011.

1. PREAMBULE

Le processus de préparation de la stratégie REDD+ décrit dans ce R-PP doit être transparent, participatif, inclusif et représentatif de toutes les opinions. Il vise à recueillir les avis de toutes les parties prenantes et susciter l'engagement de tous les acteurs clés de la stratégie REDD+.

Six groupes cibles ont été identifiés pour structurer ces consultations :

- Les acteurs de la société civile : (i) Les communautés locales et les peuples autochtones, qu'ils s'agissent d'hommes ou de femmes, de personnes âgées ou de jeunes, de préleveurs de PFNL, d'éleveurs, d'agriculteurs ou d'artisans miniers et (ii) Les organisations constituées, qu'elles soient ONG internationales ou nationale, associations, groupements professionnels, organes de presse, syndicats, congrégations religieuses, etc. ;
- Les acteurs du secteur privé, qu'ils soient exploitants forestiers ou miniers, transporteurs ou commerçants de bois ou de PFNL ou de produits agricoles, etc. ;
- Les représentants des administrations, centrales ou déconcentrées, œuvrant dans les secteurs suivants : eaux et forêt, énergies et mines, urbanisation, environnement, développement rural, planification et coopération, finances, communication, justice, décentralisation, droits de l'homme, etc. ainsi que des représentants de la Présidence de la République et de la Primature ;
- Les élus du peuple à l'Assemblée Nationale (AN) - notamment des Commissions Environnement et textes - et du Conseil Economique et Social (CES) ;
- Les chercheurs et enseignants - notamment ceux des départements de géographie, anthropologie, droits, sciences économiques et sciences naturelles de l'Université de Bangui - et de la recherche – notamment l'Institut centrafricain de la recherche agronomique (ICRA) et l'Institut supérieur de développement rural (ISDR) ;
- Les bailleurs de fonds et partenaires au développement finançant des actions de développement dans les domaines de la forêt, de l'agriculture, de l'environnement, du développement rural en général, ou des infrastructures (routes/pistes, mines, habitat).

Des consultations ont donc été menées entre septembre et juillet 2011, lors de l'élaboration du R-PP et sont décrites dans cette composante 1b. Des consultations futures sont prévues de décembre 2011 jà juin 2014 pendant la mise en œuvre du R-PP : le processus de consultation future est présenté dans cette composante.

2. CONSULTATIONS MENEES PENDANT LA PREPARATION DU RPP

2.1. Méthodes et thématiques des consultations

Les consultations se sont principalement faites au travers (i) d'entretiens entre les représentants des groupes cibles et les experts en charge de l'élaboration du R-PP et (ii) d'ateliers locaux ou régionaux réunissant soit certains groupes cibles au niveau national, soit tous les groupes cibles au niveau des CIP REDD+.

L'idée d'organiser des ateliers par groupes cibles (du 2 au 13 novembre 2010) à été inspirée de l'approche utilisée dans les négociations sur l'Accord de partenariat volontaire (APV) du Processus d'application des règlementations forestières, de la gouvernance et du commerce du bois (FLEGT) : les acteurs sont consultés séparément de manière à ce que leurs avis ne soient pas influencés.

Par contre l'organisation des consultations par CIP REDD+, tient au fait que la RCA présente des écosystèmes bien distincts, où les forêts sont soumises à des pressions différentes.

Les consultations étaient généralement structurées autour des thématiques, reprenant la structure même du R-PP, à savoir :

- Comment s'organiser en RCA pour gérer la préparation et la mise en œuvre d'une stratégie REDD+ ?
- Comment informer, éduquer et communiquer de façon large et efficace sur les enjeux, avantages et risques de la REDD+ ?
- Quels bilans faire et quelles leçons tirer des politiques forestières et environnementales passées en vue de la mise en place d'une stratégie nationale REDD+ ?
- Comment mettre en œuvre la stratégie nationale REDD+ ?
- Par rapport à quel niveau de référence national mesurer les résultats en termes de REDD+ ?
- Comment faire l'état des lieux initial des conditions socio-environnementales, anticiper et atténuer les dommages probables avant la mise en œuvre de la stratégie REDD+ ?
- Comment mesurer, notifier et vérifier les émissions et absorptions de GES liées à la stratégie REDD+, ainsi que les impacts de cette stratégie sur d'autres critères socio-environnementaux ?
- Quels moyens humains et financiers doivent être mobilisés pour mettre en œuvre la stratégie et avec quels appuis extérieurs ?

Il est à noter que lors de tous ses ateliers de consultations, tous les consultants qui ont participé à la l'élaboration du document ont présentés leur composante et la coordination REDD+ a présenté en conséquence les arrangements nationaux pour la gestion de la préparation de la REDD+ afin de recueillir l'avis des parties prenantes. Cela implique que toutes les propositions inscrites dans ce document résultent d'un consensus général des parties consultés.

En ce qui concerne le choix de ses structures et leurs représentants ainsi que les personnes à interrogé lors de ces consultations aux débats critiques sur les politiques et au processus décisionnel de REDD+ en RCA, nous avons tenu compte des enseignements tirées du processus FLEGT pour l'application des réglementations forestières, ainsi que des expériences tirées lors de l'élaboration de DSRP 1er génération. Les leçons tirées de ces deux initiatives montrent qu'un flux optimum d'information entre les parties prenantes locales, leurs réseaux de représentants nationaux et ensuite régionaux constitue un goulot d'étranglement clé, et que la facilitation appropriée de ce processus est essentielle pour un engagement significatif des communautés locales et la diffusion de leurs positions.

2.2. Objectifs clés des consultations pour chacun des groupes cibles

Trois objectifs généraux étaient communs à tous les groupes, à savoir (1) les informer et les sensibiliser sur le déroulement processus REDD+ afin de le faire connaître largement et faciliter une meilleure appropriation, (2) recueillir leurs avis sur tout ou partie des huit thématiques listées précédemment et développées dans le R-PP et (3) recueillir leurs point de vue sur l'Arrangement institutionnel proposé . Au delà de ces objectifs généraux, des objectifs plus spécifiques étaient propres à chaque groupe :

➔ Groupe 1. Les acteurs de la société civile

- Recueillir leurs connaissances et avis sur les facteurs de déforestation ou dégradation ;
- Recueillir leurs avis sur les liens entre la stratégie REDD+ et les droits d'accès ou de jouissance aux ressources naturelles ;
- Réfléchir avec eux sur les meilleures façons de les impliquer dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie REDD+ ;
- Echanger sur les opportunités et enjeux de la REDD+ en matière de lutte contre la pauvreté (création d'activités alternatives, mécanisme de redistribution de la rente carbone).

➔ Groupe 2. Les acteurs du secteur privé

- Recueillir leurs connaissances et avis sur les facteurs de déforestation ou dégradation liés à l'exploitation minière ou forestière ou à la construction d'infrastructures ;
- Recueillir leurs avis sur les liens entre la stratégie REDD+ et des modes de production plus durables ;

- Réfléchir avec eux sur les meilleures façons de les impliquer dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie REDD+ nationale.

➔ Groupe 3. Les représentants des administrations centrales ou déconcentrées

- Recueillir leurs connaissances et avis sur les facteurs de déforestation ou dégradation liés à la faiblesse des services de l'Etat ;
- Réfléchir avec eux sur la meilleure façon de piloter la définition et la mise en œuvre d'une stratégie REDD+, que ce soit au niveau central ou au niveau décentralisé.

➔ Groupe 4. Les élus du peuples et les membres du CES

- Informer les Députés et les membres du CES sur les enjeux politiques et diplomatiques de la REDD+, ainsi que ses opportunités économiques notamment en expliquant le fonctionnement de la Convention climat, du Protocole de Kyoto, l'état des négociations post-2012 et la place des marchés du carbone dans l'économie nationale;
- Mettre en exergue la contribution de la REDD+ à la gestion durable des ressources naturelles et au développement économique du pays (et gommer l'idée que les deux soient incompatibles) ;
- Réfléchir avec eux sur les options législatives pour accélérer la définition et la mise en œuvre d'une stratégie REDD+ nationale, que ce soit au niveau central ou au niveau décentralisé.

➔ Groupe 5. Les chercheurs et enseignants

- Recueillir leurs connaissances et avis sur les facteurs de déforestation ou dégradation ;
- Recueillir leurs avis sur les aspects scientifiques et techniques liés aux questions de MNV des émissions/absorptions de gaz à effet de serre (GES) ou de modélisation de la pression sur les forêts ;
- Réfléchir avec eux sur les études et formations prioritaires pour favoriser la définition et la mise en œuvre de la stratégie REDD+.

➔ Groupe 6. Les bailleurs de fonds

- Les informer de l'état d'avancement du pays en matière de préparation de sa stratégie à la REDD+ ;
- Identifier les points d'interventions et appuis multiforme possibles aux différents volets du R-PP.

2.3. Consultations faites individuellement (enquêtes)

Près de 100 entretiens ont été menés par les experts chargés de l'élaboration de la R-PP. En **annexe 1b-1** sont listées les personnes rencontrées et, pour chacune, la date de la rencontre, le nom de l'institution de la personne, sa position dans l'institution, ainsi que les points clefs qui ressortent.

Il serait extrêmement difficile de synthétiser les avis exprimés, étant donné le nombre et la diversité des personnes rencontrées. Néanmoins, les experts en charge de l'élaboration du présent R-PP ont veillé, dans la mesure du possible, à prendre en compte tous ces avis et les consignés dans ce document. Par contre il est possible de faire une typologie des personnes en termes de groupes d'activités, de sexe, de tranche d'âge, de lieu d'habitation urbain ou rural, de peuples autochtones ou non.

2.4. Consultations faites en atelier

Une série d'ateliers a été organisée tant à Bangui et qu'en provinces. Ces ateliers ont été organisés par la CT REDD+, avec l'appui financier et logistique du WWF RCA et l'appui technique de l'équipe des cinq experts nationaux chargés de l'élaboration du R-PP :

➔ 11 août 2010 au siège du WWF de Bangui : Réunion préparatoire au lancement officiel du processus REDD+

- Participation : 14 participants, dont un de l'administration centrale, 11 de la société civile et deux des ONG internationales : Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et WWF ;
- Facilitation : CT REDD+ et WWF RCA ;

- Points clés : (i) présentation du processus REDD+, des activités des participants en lien avec le R-PP et (ii) définition consensuelle des quotas d'invitation à affecter aux groupes invités à l'atelier de lancement ;
- Compte rendu et liste des participants : disponibles en **annexe 1b-2.**

➔ 3-4 septembre 2010 à l'AN à Bangui : Atelier de lancement officiel du processus REDD+

- Participation : sous le parrainage de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, ont participé, en moyenne sur les deux jours, 70 acteurs de l'administration centrale, de la société civile et des ONG internationales ;
- Facilitation : CT REDD+, ONFI et WWF RCA ;
- Points clefs : (i) clarification du cadre national de gestion du processus REDD+, (ii) large sensibilisation des acteurs, (iii) volonté politique du Gouvernement de soutenir le processus ;
- Compte rendu et liste des participants : disponibles en **annexe 1b-3.**

➔ 27 octobre 2010 à l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM) de Bangui : Atelier de présentation à mi-parcours des travaux d'élaboration du R-PP

- Participation : 68 participants, dont 47 de l'administration centrale, 17 de la société civile et 4 des ONG internationales ;
- Facilitation : CT REDD+ et ONFI ;
- Points clefs : présentation des sept composantes en cours d'élaboration (1a, 1b, 2a, 2b, 2c, 2d, 3) suivi d'échanges contradictoires et de recommandations ;
- Compte rendu et liste des participants : disponibles en **annexe 1b-4.**

➔ 2 novembre 2010 dans la salle de conférence du Ministère des eaux, forêt, chasse et pêche (MEFCP) à Bangui : Atelier d'information de la société civile sur le REDD+ et de présentation de l'état d'avancement du R-PP

- Participation : 59 participants provenant des organisations suivantes : plateforme FLEGT/APV de la Société civile, Réseau des ONG de l'environnement et du développement durable (RONGED) du CIONGCA, ONG actives dans le domaine des droits de l'Homme, confessions religieuses, groupements de vendeurs de bois et de PFNL, presse, syndicats et ONG féminines ;
- Facilitation : CT REDD+ et ONFI ;
- Points clefs : (i) sensibilisation et information sur le possible ancrage institutionnel pour mener à bien le processus REDD+, (ii) identification des bénéfices possibles à tirer du REDD+ et aussi craintes inhérentes, puis (iii) focus sur les cinq composantes en cours d'élaboration (1a, 1b, 2c, 2d et 3) et enfin (iv) échanges contradictoires et adoption de recommandations ;
- Compte rendu et liste des participants : disponibles en **annexe 1b-5.**

➔ 9 novembre 2010 dans la salle de réunion du WWF RCA à Bangui : Atelier d'information du secteur privé sur le REDD+ et de présentation de l'état d'avancement du R-PP

- Participation : 24 participants provenant des entreprises suivantes : (i) sociétés forestières (Thanry, Société d'exploitation forestière de la Kadéï (SEFOKAD), Vicwood Centrafrique (VICA), Industrie forestière de Batalimo (IFB), Société d'exploitation forestière centrafricaine (SEFCA), société centrafricaine de déroulage (SCAD), (ii) sociétés minières (Aurafrique, Diamond Centrafrique), (iii) exploitants forestiers et Artisans miniers (Amis bois, Association pour le Développement des exploitants miniers (ADEM), (iv) ateliers de menuiseries ;
- Facilitation : CT REDD+ ;
- Points clefs : (i) recueil des connaissances et avis sur les facteurs de déforestation ou dégradation liés à l'exploitation forestière, minière ou à la construction d'infrastructures, (ii) recueil des avis sur les liens entre la stratégie REDD+ et des modes de production plus durables, (iii) réflexion commune sur les meilleures façons d'impliquer le secteur privé dans la définition et mise en œuvre d'une stratégie REDD+ ;
- Compte rendu et liste des participants : disponibles en **annexe 1b-6.**

➔ 10 novembre 2010 dans la salle de réunion du WWF RCA à Bangui : Atelier d'information de l'administration sur le REDD+ et de présentation de l'état d'avancement du R-PP

- Participation : 41 participants provenant de la Présidence, de la Primature, des Départements Ministériels ainsi que des institutions de recherche ;
- Facilitation : CT REDD+ ;
- Points clefs : (i) sensibilisation et information sur le possible ancrage institutionnel pour mener à bien le processus REDD+, (ii) facteurs de déforestation et dégradation, (iii) scénario de référence à retenir, (iv) études à mener en terme de MNV, puis (v) focus sur les six composantes en cours d'élaboration (1a, 1b, 2a, 2b, 2d et 3) et enfin (vi) échanges contradictoires et adoption de recommandations ;
- Compte rendu et liste des participants : disponibles en **annexe 1b-7.**

➔ 11-12 novembre 2010, dans la salle de délibération de la Mairie de Mbaïki : Atelier d'information et de sensibilisation sur le processus REDD+

- Participation : sous la présidence de Madame le Sous-préfet de Mbaïki, assistée des Maires et notables des Communes environnantes, des Chefs de groupe et de villages, 59 participants, dont 30 des administrations déconcentrées, 27 de la société civile (dont trois représentants des peuples autochtones, deux Pygmées Aka et un Peulh Mbororo), deux des ONG internationales Cooperazione internationale (COOPI) et Rainforest UK ;
- Facilitation : CT REDD+ ;
- Points clefs : (i) sensibilisation et information sur le possible ancrage institutionnel pour mener à bien le processus REDD+, (ii) bénéfices à tirer du REDD+, mais aussi craintes inhérentes, (iii) focus sur les cinq composantes en cours d'élaboration (1a, 1b, 2c, 2d et 3) ;
- Compte rendu et liste des participants : disponibles en **annexe 1b-8.**

➔ 21-22 décembre 2010, dans la salle de réunion de Rock Hôtel : Atelier de pré-validation du R-PP

- Participation : sous la présidence du Conseiller en matière d'écologie au Cabinet du Ministre de l'environnement et de l'écologie (MEE), 45 participants, dont 25 des administrations centrales, 14 de la société civile et six journalistes y ont pris part ;
- Facilitation : CT REDD+ ;
- Points clefs : (i) restitution sur l'ancrage institutionnel pour mener à bien le processus REDD+, (ii) bénéfices à tirer du REDD+, mais aussi craintes inhérentes, (iii) focus sur les cinq composantes en cours d'élaboration (1a, 1b, 2c, 2d et 3) ;
- Compte rendu et liste des participants : disponibles en **annexe 1b-9.**

Il convient de souligner que le responsable du groupe de travail 3 responsable de relecture des composantes relatives sur les consultation des parties prenantes (1b) et évaluation des impacts sociaux et environnementaux (2d) lors de l'atelier de pré-validation est un des représentants de la plateforme nationale des ONG.

➔ 11-12 janvier 2011, dans la salle de conférence du Stade 20 000 places à Bangui : Atelier de validation du R-PP

- Participation : sous la présidence de Son Excellence M. le Ministre de l'environnement et de l'écologie, 70 participants y ont pris part ;
- Facilitation : CT REDD+, avec appui d'ONFI et du WWF ;
- Points clefs : (i) toutes les composantes ont été revus par des commissions, puis présentées en plénière avant d'être validées par cette même plénière, (ii) les participants ont tenus à faire deux recommandations générales, à savoir que les cadres de l'administration ont un besoin de renforcement des capacités sur la REDD+ et que les statuts du FNE doivent intégrer les crédits carbone comme nouvelle source potentielle de revenu ;
- Compte rendu et liste des participants : disponibles en **annexe 1b-10.**

➔ 22 juin 2011, dans la salle de conférence de la Faculté Théologique de Bangui à Bangui : Atelier d'information, d'échange et une heure face à la Presse. Sur la mise en œuvre de la Convention Climat en RCA

- Participation : sous la présidence du Conseiller de Ministre en matière d'écologie, 48 participants y ont pris part ;
- Facilitation : CT REDD+, WWF ;

Points clefs : (i) tous les projets sous la Coordination changement climatiques ont été présentés,(ii) les projets REDD+ de la Banque Mondiale, de la FAO et BMU des Allemands ont été passés en revue (iii) les participants ont tenus à faire deux recommandations générales, à savoir que les cadres de l'administration ont un besoin de renforcement des capacités sur la REDD+ et que les statuts du FNE doivent intégrer les crédits carbone comme nouvelle source potentielle de revenu ;

- Compte rendu et liste des participants : disponibles en **annexe 1b-12.**

➔ 23-24 Juin 2011, dans la salle de Salle de la Conférence de la Mairie, BIMBO: Atelier d'information et de sensibilisation sur le processus REDD+

Participation : sous la présidence du Préfet de l'Ombella M'Poko, Madame Clotilde NAMBOI, Madame Clotilde NAMBOÏ, assistée des Maires et notables des Communes environnantes, des Chefs de groupe et de villages, 75 participants, dont 17 des administrations déconcentrées, 58 de la société civile (dont des représentants des peuples autochtones, des Pygmées Aka et des Peulh Mbororo, des ONG internationales) ;

- Facilitation : CT REDD+ et du WWF;
- Points clefs : (i) sensibilisation et information sur le possible ancrage institutionnel pour mener à bien le processus REDD+, (ii) bénéfices à tirer du REDD+, mais aussi craintes inhérentes, (iii) focus sur les cinq composantes en cours d'élaboration (1a, 1b, 2c, 2d et 3) ;
- Recommandations : Les participants ont recommandé que les Directions Régionale de l'Agriculture soient intégrées dans les Comités Inter préfectoraux.
- Ils ont aussi soutenu que les financements REDD soient gérés par le Gouvernement à travers le guichet qui sera logé au sein du FNE.
- Ils ont aussi recommandés que les exploitations illicites fassent partie de causes directes de la dégradation des forêts.
- Compte rendu et liste des participants : disponibles en **annexe 1b-13.**

➔ 30 juin au 01 juillet 2011, dans la salle de Salle de la Conférence de la Mairie, Nola: Atelier d'information et de sensibilisation sur le processus REDD+

Participation : sous la présidence de Monsieur Mr Rémy ZOUNGALANI, Sous préfet de Nola, représentant du Préfet de la Sangha-Mbaéré, empêché, assisté des Maires et notables des Communes environnantes, des Chefs de groupe et de villages, 60 participants, dont 13 des administrations déconcentrées, 47 de la société civile (dont des représentants des peuples autochtones, des Pygmées Aka et des Peulh Mbororo, des ONG internationales) ;

- Facilitation : CT REDD+ avec appui d'ONFI et du WWF;
- Points clefs : (i) sensibilisation et information sur le possible ancrage institutionnel pour mener à bien le processus REDD+, (ii) bénéfices à tirer du REDD+, mais aussi craintes inhérentes, (iii) focus sur les cinq composantes en cours d'élaboration (1a, 1b, 2c, 2d et 3) ;
- Recommandations :

Recommandations

- Intégrer un Représentant de la Société Civile parmi les 14 membres à la deuxième Vice-présidence du CN pour équilibrer la représentativité ;
- Maintenir le processus de financement tel que proposé à travers le guichet REDD au sein du FNE ;
- Impliquer les associations des jeunes dans la surveillance communautaire des forêts ;
- Prendre des textes d'application des lois en vigueur et les vulgariser davantage ;
- Elaborer des plans d'aménagement locaux en vue de gérer de manière consensuelle les ressources forestières en raison de la multiplicité des secteurs et des acteurs qui interviennent dans la forêt ;
- Avoir des tranches d'antenne en langue Ba'Aka pour leurs sensibilisations au niveau des radios communautaires ; ou au besoin concevoir des prospectus, des sketches et des chansons dans la langue Aka ;

- L’intégration des Pygmées Aka ne doit pas être forcée et brusque mais s’accommoder avec leur rythme et leur mode de vie.
- Compte rendu et liste des participants : disponibles en **annexe 1b-14.**

2.5 Récapitulatif des principaux points / suggestions soulevés lors de consultations qui ont été pris en compte dans la version révisée du R-PP.

Activités	Période et Lieu	Facilitation	Points Clefs	Recommandations	Prise en compte
Consultation des parties prenantes dans le cadre du processus REDD+ en RCA	11 août 2010 au siège du WWF de Bangui : Réunion préparatoire au lancement officiel du processus REDD+	CT REDD+ et WWF RCA	(i) présentation du processus REDD+, des activités des participants en lien avec le R-PP et (ii) définition consensuelle des quotas d'invitation à affecter aux groupes invités à l'atelier de lancement ;	Pas de recommandation spécifique. Juste félicité la coordination technique REDD+ de l'initiative puis la liste des 10 ONG est communiquée à la CT REDD+.	Effective par la CT REDD+dans la dernière version de RPP
Consultation des parties prenantes dans le cadre du processus REDD+ en RCA	27 octobre 2010 à l'Ecole nationale l'administration et de magistrature (ENAM) de Bangui : Atelier de présentation à mi-parcours des travaux d'élaboration du R-PP	CT REDD+ et ONFI	présentation des sept composantes en cours d'élaboration (1a, 1b, 2a, 2b, 2c, 2d, 3) suivi d'échanges contradictoires et de recommandations ;	De ce qui précède, il convient de retenir ce qui suit : **Composante 1a** • Intégrer le Ministères de la défense - acteur clef du Programme de réforme du système sécuritaire (PRSS) – et le Ministère des affaires sociales au sein du CIM REDD+, à cause du rôle prépondérant que chacune de ces entités pourrait jouer dans le processus du REDD+ ; • Intégrer le Ministère de l'Agriculture dans le CN REDD+. Par conséquent retirer la Fédération nationale des agriculteurs qui cède sa place au MDRA ; • Impliquer étroitement le Ministère des mines dans le processus du REDD+ ; • Intégrer également la Direction de la météorologie dans le processus (suggestion non confirmée par la plénière) ; • Faire la différence entre le Ministère de l'éducation nationale et l'Université (Institution de recherche) ; **Composante 1b** a) Difficulté soulevée pour intégrer les braconniers, les éleveurs transhumants et les exploitants clandestins de bois (acteurs sans attache précise) dans le processus REDD+ ; b) Dans les négociations, s'appuyer sur le Sultan de NDélé, les chefs Ardo ainsi que les chefs traditionnels pour atteindre les éleveurs transhumants Mbororo, ainsi que les autres acteurs qui viennent des pays voisins ; c) Intégrer les supports imagés parmi les supports d'IEC sur REDD+ et procéder à la traduction des manuels de vulgarisation en Sango, langue nationale ;	Toutes ses recommandations ont été intégré dans la version informelle soumise en mois de mars dernier et y a eu des modifications par la suite et dans la dernière version de RPP il n'y a plus le CIM REDD+ mais les départements peuvent être consultés par le CN REDD+ et n'oublions pas que touts

				d) Tenir compte du volet communication dans l'IEC ; e) Intégrer les écoles parmi les acteurs du REDD+ ; f) Bâtir une stratégie spécifique pour les populations autochtones ; g) Prendre en compte toutes les entités de l'Université ; h) Intégrer (à long terme) des sciences du climat dans le cursus universitaire ; i) Réserver la place et définir le rôle des chefs de village dans le processus REDD+ ; j) Editer et publier un manuel d'explication des sigles utilisés. **Composante 2a** i. Etablir une synergie entre la politique nationale de reboisement et le REDD+ ; ii. Intégrer les savanes dans les questions du REDD+ ; iii. Rendre compatibles les objectifs du REDD+ et ceux du développement ; iv. Intégrer les questions minières dans la politique d'aménagement du territoire ; v. Nécessité d'élaborer une politique forestière nationale avec l'appui des partenaires disponibles afin d'aider concrètement la RCA. **Composante 2c** En matière de communication, tenir compte des intérêts propres des six catégories d'acteurs ; Combler les insuffisances des dispositifs législatifs et/ou règlementaires sur le foncier ; En ce qui concerne la séquestration du carbone, s'inspirer des exemples des autres pays. **Composante 2d** *[pour mémoire, car pas de commentaire]* **Composante 3** Que les cadres, GNASSE Georges, BOUAWA Eugène, MEDY Augustin et KEMANDA Jean-Charles, lesquels ont déjà reçu une formation dans le domaine des scenarii de référence (IIASA) se manifestent lors du prochain atelier de pré validation, prévu en novembre 2010 à Bangui ; Nécessité de maîtriser la bio-statistique ; Il est demandé au consultant de mettre les bouchées doubles afin de soumettre avant le 10 novembre 2010 un draft consolidé.	ses département siège au sein de CNEDD. Toutes ses recommandations ont été prises en compte dans dernière version de RPP et d'autres vont être pris en compte lors de la mise en œuvre de RPP
	2 novembre 2010 dans la salle de conférence du Ministère des eaux, forêt, chasse et	CT REDD+ et ONFI	(i) sensibilisation et information sur le possible ancrage institutionnel pour mener à bien le processus REDD+, (ii) identification des bénéfices possibles à tirer du REDD+ et aussi craintes inhérentes, puis	**Composante 1b :** Les participants s'inquiètent de leur implication dans le processus. La mise à disposition des documents devra être assurée suffisamment à l'avance. La communication doit être fluide et permanente avec la CN REDD+. Enfin, il faut veiller à bien intégrer les tradipraticiens, grands connaisseurs des forêts ; **Composante 2b :** La question REDD+ est encore bien loin des préoccupations des populations. Pour que ce processus soit bien compris, il sera nécessaire de réaliser des études complémentaires pour pouvoir initier des projets et programmes qui répondent	

Consultation des parties prenantes dans le cadre du processus REDD+ en RCA	pêche (MEFCP) à Bangui : Atelier d'information de la société civile sur le REDD+ et de présentation de l'état d'avancement du R-PP		(iii) focus sur les cinq composantes en cours d'élaboration (1a, 1b, 2c, 2d et 3) et enfin (iv) échanges contradictoires et adoption de recommandations ;	effectivement aux réalités et besoins des populations, en particulier autochtones ; **Composante 2d** : l'EESS doit être participative et inclusive pour intégrer toutes les parties prenantes concernées de près ou de loin par les projets ; **Composante 3 :** les intervenants se sont interrogés sur la complexité des méthodes de calcul. Il ressort que des explications devront être approfondies pour que les parties soient en mesure d'identifier ensemble un scénario qui soit le plus adapté au contexte centrafricain.	Toutes ses recommandations ont été prises en compte dans dernière version de RPP
Consultation des parties prenantes dans le cadre du processus REDD+ en RCA	9 novembre 2010 dans la salle de réunion du WWF RCA à Bangui : Atelier d'information du secteur privé sur le REDD+ et de présentation de l'état d'avancement du R-PP	CT REDD+	(i) recueil des connaissances et avis sur les facteurs de déforestation ou dégradation liés à l'exploitation forestière, minière ou à la construction d'infrastructures, (ii) recueil des avis sur les liens entre la stratégie REDD+ et des modes de production plus durables, (iii) réflexion commune sur les meilleures façons d'impliquer le secteur privé dans la définition et mise en œuvre d'une stratégie REDD+	Les participants ont beaucoup insisté sur la nécessité de les tenir informés au plus près des avancées du processus d'élaboration du R-PP en RCA, mais aussi des négociations internationales sur la REDD+, afin que leurs efforts visant à réduire la déforestation et la dégradation dans chacun de leurs secteur respectifs (exploitation forestière, mines, etc.) puissent trouver leur juste rémunération.	Toutes ses recommandations ont été prises en compte dans dernière version de RPP
Consultation des parties prenantes dans le cadre du processus REDD+ en RCA	10 novembre 2010 dans la salle de réunion du WWF RCA à Bangui : Atelier d'information de l'administration sur le REDD+ et de présentation de l'état d'avancement du R-PP	CT REDD+	i) sensibilisation et information sur le possible ancrage institutionnel pour mener à bien le processus REDD+, (ii) facteurs de déforestation et dégradation, (iii) scénario de référence à retenir, (iv) études à mener en terme de MNV, puis (v) focus sur les six composantes en cours d'élaboration (1a, 1b, 2a, 2b, 2d et 3) et enfin (vi) échanges contradictoires et adoption de recommandations ;	Les débats ont débouché sur les recommandations suivantes : a) Développer les nombreux acronymes qui gênent la compréhension ; b) Modifier l'effectif du CT REDD+, qui doit passer de 17 à 15 membres ; c) Mettre à disposition des documents de travail suffisamment à l'avance avant les ateliers ; d) Intégrer le Ministère du tourisme à la Coordination technique car l'écotourisme contribue fortement à la gestion durable de la forêt et de la faune ; e) Trouver une réponse à l'instabilité institutionnelle des cadres ; f) Impliquer les Instituts de recherche et l'Université dans le processus ; g) Mener les études d'impact de la cimenterie qui va s'installer dans le voisinage de la ville de Bangui ainsi que l'étude d'impact de tous les nouveaux projets qui s'installeront en RCA et précisément le projet de transfert des eaux de l'Oubangui vers le Lac Tchad ;	Toutes ses recommandations ont été prises en compte dans dernière version de RPP et d'autres vont être pris en compte lors de la mise en

				h) Associer le MEFCP à la Commission d'attribution des permis miniers ; i) Impliquer les tradipraticiens à la consultation en raison de leur rôle dans la dégradation ; j) Former davantage et augmenter le nombre des écogardes forestiers ; k) Former des jeunes étudiants sur le MRV ; l) Définir une méthode de quantification des stocks de carbone forestier	œuvre de RPP
Consultation des parties prenantes dans le cadre du processus REDD+ en RCA	11-12 novembre 2010, dans la salle de délibération de la Mairie de Mbaïki : Atelier d'information et de sensibilisation sur le processus REDD+	CT REDD+	(i) sensibilisation et information sur le possible ancrage institutionnel pour mener à bien le processus REDD+, (ii) bénéfices à tirer du REDD+, mais aussi craintes inhérentes, (iii) focus sur les cinq composantes en cours d'élaboration (1a, 1b, 2c, 2d et 3) ;	i. Impliquer désormais les collectivités locales (municipalités, groupements, chefs de villages) et les notables dans les ateliers de réflexion ; ii. Définir clairement les mécanismes de répartition des bénéfices. Les pygmées Aka doivent notamment tirer profit des bénéfices générés par le REDD+ en raison de leur forte contribution à la gestion durable ; iii. Définir clairement à qui appartient la terre et qui doit jouir des bénéfices tirés de son exploitation ; iv. Organiser les réunions régionales de matière rotative ; v. Associer les chefs de villages dans les contrôles au niveau des sociétés forestières ; vi. Bénéficier de l'appui du Gouvernement en matière de reforestation ; vii. Organiser un atelier spécifique, dans leur milieu, à l'endroit des Pygmées Aka et des Peulh Mbororo en vue de recueillir leurs avis sur le processus REDD+ ; viii. Les Pygmées Aka souhaitent la création d'écoles dans leurs campements « *afin qu'un jour, leurs enfants soient instruits et fonctionnaires comme les enfants des non autochtones* ». Ils souhaitent aussi la création d'infrastructures de base, tels que cases de santé, forages, etc. ; ix. L'intégration des Pygmées Aka ne doit pas être forcée et brusque mais s'accommoder avec leur rythme et leur mode de vie.	Toutes ses recommandations ont été prises en compte dans dernière version de RPP et d'autres vont être pris en compte lors de la mise en œuvre de RPP

Consultation des parties prenantes dans le cadre du processus REDD+ en RCA	21-22 décembre 2010, dans la salle de réunion de Rock Hôtel : Atelier de pré-validation du R-PP	CT REDD+	(i) restitution sur l'ancrage institutionnel pour mener à bien le processus REDD+, (ii) bénéfices à tirer du REDD+, mais aussi craintes inhérentes, (iii) focus sur les cinq composantes en cours d'élaboration (1a, 1b, 2c, 2d et 3)	1. Assurer la rotation des réunions régionales dans les différents chefs lieux d'une même région ; 2. Ajouter un autre membre du secteur privé au niveau du CN REDD+ ; 3. Compléter la liste des entretiens de la composante 1b et éditer un glossaire des acronymes ; 4. Revoir le budget en adéquation avec les activités planifiées ; 5. Ajouter la bibliographie pour la composante 2b ; 6. Editer et publier un manuel d'explication des sigles ; 7. Clarifier ce que veut dire « dire d'experts ».	Toutes ses recommandations ont été prises en compte dans dernière version de RPP
Consultation des parties prenantes dans le cadre du processus REDD+ en RCA	11-12 janvier 2011, dans la salle de conférence du Stade 20 000 places à Bangui : Atelier de validation du R-PP	CT REDD+, avec appui d'ONFI et du WWF	(i) toutes les composantes ont été revus par des commissions, puis présentées en plénière avant d'être validées par cette même plénière	i. Renforcer les capacités des cadres nationaux et des structures impliquées à la REDD+ ; ii. Inscrire dans les statuts du FNE le fait que les crédits carbones sont de nouvelles ressources.	Toutes ses recommandations ont été prises en compte dans dernière version de RPP

Consultation des parties prenantes dans le cadre du processus REDD+ en RCA	22 juin 2011, dans la salle de conférence de la Faculté Théologique de Bangui à Bangui : Atelier d'information, d'échange et une heure face à la Presse. Sur la mise en œuvre de la Convention Climat en RCA	CT REDD+	(i) tous les projets sous la Coordination changement climatiques ont été présentés,(ii) les projets REDD+ de la Banque Mondiale, de la FAO et BMU des Allemands ont été passés en revue	- les participants ont tenus à faire deux recommandations générales, à savoir que les cadres de l'administration ont un besoin de renforcement des capacités sur la REDD+ et que les statuts du FNE doivent intégrer les crédits carbone comme nouvelle source potentielle de revenu ; - Un accent particulier doit être mis sur l'information du public sur les questions liées aux changements climatiques, débattues dans les rencontres internationales sur le climat, en utilisant tous les moyens de communication possibles ; - L'élaboration d'un document de communication en des termes simples et compréhensibles, surtout en langue nationale, sur les concepts environnementaux utilisés dans le cadre de REDD+ pour l'information du public et surtout celle de la population rurale ; - La création d'un Observatoire national sur l'environnement et les énergies renouvelables afin d'alerter et prévenir précocement les catastrophes naturelles, notamment les feux de brousse, les inondations, les sécheresses, la déforestation, etc ; - L'implication des Services techniques du Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie, conformément à leurs attributions, dans les questions inhérentes aux changements climatiques serait un atout indispensable ; - L'utilisation des Systèmes d'Information Géographique s'avère indispensable pour la création des Forêts Modèles et le suivi du couvert végétal.	Toutes ses recommandations ont été prises en compte dans dernière version de RPP et d'autres vont être pris en compte lors de la mise en œuvre de RPP
Consultation des parties prenantes dans le cadre du processus REDD+ en RCA	23-24 Juin 2011, dans la salle de Salle de la Conférence de la Mairie, BIMBO: Atelier d'information et de sensibilisation sur le processus REDD+	CT REDD+ du WWF	(i) sensibilisation et information sur le possible ancrage institutionnel pour mener à bien le processus REDD+, (ii) bénéfices à tirer du REDD+, mais aussi craintes inhérentes, (iii) focus sur les cinq composantes en cours d'élaboration (1a, 1b, 2c, 2d et 3) ;	i. Les participants ont recommandé que les Directions Régionale de l'Agriculture soient intégrées dans les Comités Inter préfectoraux. ii. Ils ont aussi soutenu que les financements REDD soient gérés par le Gouvernement à travers le guichet qui sera logé au sein du FNE. iii. Ils ont aussi recommandés que les exploitations illicites fassent partie de causes directes de la dégradation des forêts.	Toutes ses recommandations ont été prises en compte dans dernière version de RPP

Consultation des parties prenantes dans le cadre du processus REDD+ en RCA	30 juin au 01 juillet 2011, dans la salle de Salle de la Conférence de la Mairie, Nola: Atelier d'information et de sensibilisation sur le processus REDD+	CT REDD+ et WWF	(i) sensibilisation et information sur le possible ancrage institutionnel pour mener à bien le processus REDD+, (ii) bénéfices à tirer du REDD+, mais aussi craintes inhérentes, (iii) focus sur les cinq composantes en cours d'élaboration (1a, 1b, 2c, 2d et 3) ;	– Intégrer un Représentant de la Société Civile parmi les 14 membres à la deuxième Vice-présidence du CN pour équilibrer la représentativité ; – Maintenir le processus de financement tel que proposé à travers le guichet REDD au sein du FNE ; – Impliquer les associations des jeunes dans la surveillance communautaire des forêts ; – Prendre des textes d'application des lois en vigueur et les vulgariser davantage ; – Elaborer des plans d'aménagement locaux en vue de gérer de manière consensuelle les ressources forestières en raison de la multiplicité des secteurs et des acteurs qui interviennent dans la forêt ; – Avoir des tranches d'antenne en langue Ba'Aka pour leurs sensibilisations au niveau des radios communautaires ; ou au besoin concevoir des prospectus, des sketches et des chansons dans la langue Aka ; – L'intégration des Pygmées Aka ne doit pas être forcée et brusque mais s'accommoder avec leur rythme et leur mode de vie.	Toutes ses recommandations ont été prises en compte dans dernière version de RPP et d'autres vont être pris en compte lors de la mise en œuvre de RPP

Tableau1 : récapitulatif des discutions lors des consultations

3. CONSULTATIONS COMPLEMENTAIRE A MENER

La consultation des parties prenantes qui est une activité très importante dans ce processus nécessite des moyens financiers important. Cet exercice est plus ou moins complexe en RCA, car le pays est divisé en 16 préfectures (Régions) plus Bangui qui est la capitale, nous avons consulté que deux (Bangui, préfecture de la Lobaye, préfecture de l'Ombella M'poko et la préfecture de la Sangha-Mbaéré)

Le Gouvernement centrafricain c'est butés à un problème de financement, conscient de l'importance de consulter le maximum des Centrafricains pour ce processus, le Gouvernement souhaite que les consultations doivent se poursuivre dès l'obtention de financement de la Banque Mondiale. Des Organisations Non Gouvernementales (ONG) nationales, mener des activités de consultations avec la coordination nationale REDD+ suivant un plan approprié de consultation des parties prenantes qui conjointement mise en place par les ONG et la coordination Technique REDD+. Cf 1c

Un calendrier et des échéances convenables sont établis pour la tenue des consultations afin que les participants aient le temps de se préparer et d'exprimer leur opinion (Cf figure 3). Car il est très important que les points de vues des parties prenantes exprimer lors de ce processus soient collecter et qu'elles soient transmis à l'organe décisionnel de REDD+ de la RCA.

Les objectifs de la consultation sont élaborés dès le début de l'étape d'établissement de ce calendrier, de façon qu'ils puissent être atteints dans un délai raisonnable, compte tenu des différents niveaux de capacité de réponse des participants.

N.B : Le Calendrier et le budget prévus pour le reste de consultations des parties prenantes des préfectures restantes sont rapportés dans le budget de la composante 1c du R-PP de la RCA.

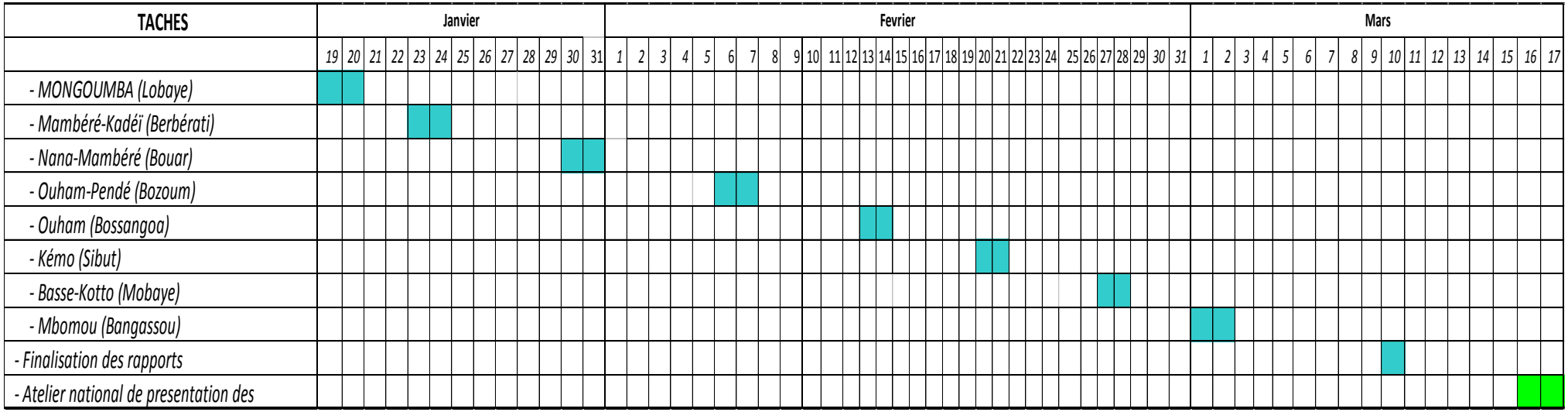

Figure 3 – Calendrier de suite de consultations et dialogue avec les groupes de partie prenante clés dans les autres préfectures de la RCA

1 c. Consultation et processus de participation

NB : L'essentiel des travaux relatifs à ces composantes ayant été mené avant la parution du modèle V5 de R-PP, paru le 30 octobre 2010 et révisé le 22 décembre 2010, il a été jugé préférable de réviser le plan de travail suivant le modèle V5 de R-PP, paru le 12 janvier 2011.

Dans l'optique d'une participation large et inclusive et d'une appropriation de toutes les parties prenantes, une large consultation sera faite entre fin 2011 et juin 2014, en vue d'intégrer le plus possible leurs préoccupations dans la stratégie nationale REDD+, afin de garantir le succès lors de la mise en œuvre.

Dans cette perspective, des ateliers sont prévus et s'inscriront à la suite des consultations menées jusque lors : ateliers généraux ou sur des thèmes spécifiques, organisés au niveau national (avec l'appui du CT REDD+) ou au niveau préfectoral (par les CIP-REDD+). Dans ce cadre, des ateliers spécifiques et localisés seront organisés à l'intention des peuples autochtones centrafricains (Peulh Mbororo et Pygmées Aka).

Les experts nationaux impliqués dans ces compagnes de consultations pour la période allant de décembre 2011 à juin 2014, ont bien appréhendés et se sont approprié les concepts du REDD+. Des expériences acquises tout le long de l'élaboration du RPP vont leurs permettre de mener à bien les consultations à l'échelle de tous le pays.

Enfin, en parallèle de ces ateliers, une campagne d'information et de sensibilisation du grand public sera menée et les consultations individuelles seront poursuivies.

1. Ateliers nationaux

Pour chacun des ateliers nationaux, la participation sera ouverte aux six groupes cibles. Suivant les thèmes à traiter – plutôt politique comme dans le cas par exemple des composantes 1a et 2b - plutôt technique comme dans le cas par exemple de la composante 4 ou encore à mi-chemin entre les deux comme dans le cas par exemple de la composante 3 – les invitations de certains groupes cibles seront particulièrement privilégiées.

Ces ateliers se tiendront une fois par mois, de suite après la réunion de la CT REDD+. Suivant les thèmes d'importance discutés par la CT REDD+ la veille, tout ou partie de chacun des cinq Groupes thématiques de la CT REDD+ facilitera les débats et veillera à recueillir les avis des participants.

2. Ateliers locaux/préfectoraux

La vision de la RCA dans le cadre de ce document de préparation est d'intégrer pleinement les volets consultation et appropriation, en portant une attention particulière à l'information et au renforcement des capacités nationales.

La consultation des parties prenantes qui est une activité très importante dans ce processus nécessite des moyens financiers important. Cet exercice est plus ou moins complexe en RCA, car le pays est divisé en 16 préfectures (Régions) plus Bangui qui est la capitale, nous avons consulté que deux (Bangui, préfecture de la Lobaye, préfecture de l'Ombella M'poko et la préfecture de la Sangha-Mbaéré)

Le Gouvernement centrafricain est conscient de l'importance de consulter le maximum des Centrafricains pour ce processus, la RCA souhaite que les consultations doivent se poursuivre dès l'obtention de financement de la Banque Mondiale. Des Organisations Non Gouvernementales (ONG) nationales, mener des activités de consultations avec la coordination nationale REDD+ suivant un plan approprié de consultation des parties prenantes qui conjointement mise en place par les ONG et la coordination Technique REDD+. Le Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie par le biais de la coordination nationale, lance un avis de recrutement de Deux organisations non Gouvernementales nationales dans le cadre de cet exercice.

Les ONGs nationales vont travailler en étroite collaboration avec le Coordination Nationale REDD+ afin de l'appuyer dans ses taches de consultation des parties prenantes en lui élaborant un plan de consultations efficaces.

Les ONG doivent avoir une représentation nationale bien connue et doivent dans tous les cas travailler avec les ONGs locales représentatives des zones de consultation ou encore les réseaux crédibles tel que la plate forme nationale des ONGs le lien entre la base et les leaders doit être assuré

Les ONGs nationales sont responsable des taches suivantes :

a. Contribution dans la préparation et la mise en œuvre avec succès des ateliers nationaux et les autres activités (élaboration des documents préparatoires pour informer, sensibiliser) de la phase de consultations qui sont en droite ligne avec exigences du document de préparation à la préparation au REDD+ (R-PP);
b. Sur la base de l'expérience nationale, les ONGs donneront conseilleront et appuieront l'équipe de la coordination nationale pour l'atteinte des résultats clés de cette phase de consultations dans le cadre de R-PP en RCA. Ceci comprendra :
    i. *La Proposition d'un plan efficace de consultation de parties prenantes pour la mise en œuvre de REDD+ en RCA ;*
    ii. *La Préparation sur la base du document R-PP, la documentation adéquate pour générer les discussions et les débats au niveau des différents groupes à consulter ;*
    iii. *L'Appui la Coordination nationale en produisant des conseils pratiques concernant la planification et la mise en application des consultations*
    iv. *L'Appui a la Coordination Nationale dans l'articulation Claire de la distinction entre les stratégies, politiques et mesures relatives aux risques climatiques de la ligne de base et celles qui viennent en Additionalité, en relation avec les actions présentées dans le cadre de REDD+;*
    v. *une proposition d'implication effective des Peuples Autochtones et autres communautés dépendant de la forêt dans ce processus ainsi qu'une politique spéciale afin de sauvegarder leurs droits et leurs intérêts. Les communications se feront dans leurs dialectes;*

    À titre de rappel, les activités affectant les Peuples Autochtones sont dirigées par la Politique Opérationnelle de la Banque Mondiale 4.10 concernant les Peuples Autochton ;
    vi. *Les rôles et responsabilités de tous les participants à la consultation sont clairement définis (p. ex., qui fournira de l'information et qui prendra les décisions).*

Il faut bien se rappeler que la consultation fait appel à la représentation et à la participation, pour cela il y a des préalables qui doivent être entrepris en fonction des groupes cibles et de façon transversale notamment l'information et la sensibilisation avec des techniques de communication appropriées en fonction des cibles. Ensuite s'assurer de la participation effective et la représentation des couches sociologique et du genre, jeune vieux femme.

Les outils de toutes ces étapes doivent être préparé au préalable et valide par la coordination nationale y compris un Template pour les PV des réunions et un Template des rapports des consultations contenant les informations clefs

Il ne faut pas perdre de vue les aspects liées au mécanisme de doléance et de résolution des conflits ainsi que les approches de gestion participative qui vont générer lors de ce processus. A chaque fois qu'il y a conflits générés lors de ce processus, la coordination technique REDD+ les transmet au CN REDD+ pour qu'une solution soit donnée. Un mécanisme de règlement de litiges sera mise en place par le CN REDD+ lors de l'élaboration de ses règlements intérieurs.

De la même manière, des ateliers préfectoraux se tiendront une fois tous les six mois, de suite après la réunion de chacune des CIP REDD+. L'idée est que les participants des CIP REDD+, une fois revenus dans leur Préfecture d'origine, fassent la restitution des débats tenus la veille auprès des parties prenantes locales. En cas de besoin, ils peuvent être appuyés pour faciliter ces restitutions par les membres de la CT REDD+.

3. Ateliers spécifiques (les populations autochtones Pygmées Aka et Peulhs Mbororo)

Une attention particulière sera portée à la consultation des peuples autochtones, qui doivent avoir l'opportunité de s'exprimer librement, dans une ambiance sereine et détendue, afin que leur point de vue soit pris en compte dans toute activité REDD+.

Les ateliers pour les Pygmées Aka se tiendront dans quatre villes cibles, à savoir : à Bayanga dans la Préfecture de Sangha-Mbaéré, à Bimbo dans la Préfecture de l'Ombella-M'poko, à Mbaïki dans la Préfecture de la Lobaye et à Berberati dans la Préfecture de la Mambéré-Kadéi.

Les ateliers pour les Peulh Mbororo se tiendront dans six villes, à savoir : à Bambari dans la Préfecture de Ouaka, à Bouar dans la Préfecture de la Nana Mambéré, à Bossangoa dans la Préfecture de l'Ouham, à Paoua dans la Préfecture l'Ouham Pendé, à Mobaye dans la Préfecture de la Basse-Kotto et à Bangassou dans la Préfecture de Mbomou.

Ces ateliers seront animés par la CT REDD+ avec l'appui des CIP REDD+ et se tiendront de façon tournante : à raison de deux ateliers par mois, les dix villes précitées pourront être couvertes en moins d'un semestre.

4. Campagnes d'information et de sensibilisation du grand public sur la REDD+

Cette campagne d'information et de sensibilisation du grand public sur la REDD+ s'inscrira dans la suite des stratégies de communications qui ont été réalisées jusque-là. Dans les limites des ressources financières et humaines de la CT REDD+, elle pourra prendre la forme d'émissions nationales de radio et télévision, d'émissions de radios locales et communautaires (émettant en Sango, langue nationale et le français), de jeux et de représentations théâtrales dans les écoles, sur les places publiques et dans les villages, avec l'implication des leaders communautaires (religieux, d'opinions, etc.).

5. Consultations individuellement (Enquêtes d'opinion)

Plus de 80 personnes ressources ont été identifiées pour être consultées d'ici fin 1er semestre 2014, la plupart devant être contacté entre le 4ème semestre 2011 et le 4ème semestre 2012. La liste de ces personnes est présentée en **annexe 1b-11.**

6. CALENDRIER ET BUDGET (EN KUSD)

Activités principales	Sous activités	S2 2011	S1 2012	S2 2012	S1 2013	S2 2013
Organisation d'ateliers nationaux (1/mois) après chaque réunion de la CT REDD+	Préparation des matériels d'IEC avant chaque atelier (2 hj/mois d'experts IEC du CT REDD+ x 36 mois - prise en charge sous comp 1a)					
	Facilitation des ateliers (1 hj/mois d'experts IEC du CT REDD+ x 36 mois - prise en charge sous comp 1a)					
	Prise en charge repas & transport des participants (50 part./atelier x 20 USD/part. x 1 atelier/mois)	6	6	6	6	
	Préparation du procès-verbal d'atelier et diffusion (1 hj/mois d'experts IEC du CT REDD+ x 36 mois - prise en charge sous comp 1a)					
Organisation d'ateliers préfectoraux (1/semestre) après chaque réunion des CIP REDD+	Formation préalable sur les bases du REDD+ par les experts IEC du CT REDD+ pour 2 correspondants IEC dans chaque Préfecture (5 hj/corr. x 32 corr. x 20 USD/hj)	3.2				
	Formation continue sur l'actualité du REDD+ et du R-PP RCA par les experts IEC du CT REDD+ (2 hj/semestre/corr. x 32 corr. x 20 kUSD/hj)	1.3	1.3	1.3	1.3	1
	Prise en charge repas & transport des participants (50 part./atelier x 12 USD/part. x 1 atelier/sem./Préf. X 16 Préf.)	9.6	9.6	9.6	9.6	9
	Facilitation des ateliers préfectoraux (2 hj/corr. x 32 corr. x 20 USD/hj)	1.3	1.3	1.3	1.3	1
Organisation d'ateliers à destination des peuples autochtones (10/semestre, 1/semestre dans chacune des 10 villes citées dans 3.3)	Préparation des matériels d'IEC avant chaque atelier (2 hj/mois d'experts IEC du CT REDD+ x 36 mois - prise en charge sous comp 1a)					
	Facilitation des réunions (2 hj/atelier d'experts IEC du CT REDD+ x 10 ateliers/semestre - prise en charge sous comp 1a + 2 hj/atelier de corr. Préfectoral x 10 ateliers/semestre x 20 USD/hj)	0.4	0.4	0.4	0.4	0
	Prise en charge repas & transport des participants (50 part./atelier x 12 USD/part. x 10 atelier/semestre)	6	6	6	6	
	Préparation du procès-verbal d'atelier et diffusion (1 hj/mois d'experts IEC du CT REDD+ x 10 ateliers/semestre x 6 semestre - prise en charge sous comp 1a)					

Vulgarisation sur le REDD+ et le R-PP à destination du grand public	Achat d'équipements spécifiques pour l'IEC - en plus de ce qui est prévu dans comp 1a : TV et magnétoscope/DVD, caméscope, vidéo projecteur, enregistreur	35				
	Production et dissémniation des supports de communication - émissions radio et TV, sketches, jeux pour les écoles, etc. (10 hj/mois d'experts IEC du CT REDD+ x 36 mois - prise en charge sous comp 1a)					
	Appui d'artistes, animateurs radio, spécialiste en comm pour préparer les supports de communication (4 hj/semestre d'experts comm ou artistes X 0,1 USD/hj)	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
	Coûts de radiodiffusion et télédiffusion (4 kUDD/semestre pour 1 semaine/mois de spots quotidiens radio + 4 kUDD/semestre pour 1 semaine/mois de spots quotidiens TV)	8	8	8	8	8
Consultation des parties prenantes pour le reste des prefectures de la RCA	Recrutement des ONG locales enfin d'appuyer la coordination technique dans les consultations des parties prenantes (2hj/mois x 2mois + 2 experts IEC du CT REDD+ - prise en charge sous comp 1a)		60			
Organisation d'ateliers nationaux (2/mois) suite de processus de consultation	Préparation des matériels d'IEC avant chaque atelier (confection des banderoles + achat des materiels didactiques 50persx60USD)		3			
	Multiplication des textes (Code foncier, RPP et agropastoral)		1			
	Prise en charge repas & transport des participants (50 part./atelier x 20 USD/part. x 10 ateliers)		6			
Consultations individuelles des personnes-clefs	Consultations (4 hj/mois d'experts IEC du CT REDD+ x 36 mois - prise en charge sous comp 1a)					
	TOTAL	**71.2**	**103.0**	**33.0**	**33.0**	**33.0**
	Apport du Gouvernement					
	Apport du FCPF					
	Apport de l'UN-REDD					
	Apport de l'AFD					

Figure 4 – Calendrier et budget de la composante 1c du R-PP de RCA

Composante 2 : Préparer la stratégie REDD+

2a. Analyse des politiques et de la gouvernance relatives à l'utilisation des terres et à la forêt

L'évaluation de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance a pour objectif d'identifier les principaux facteurs de déforestation et/ou de dégradation forestière. Il s'agit d'examiner les expériences nationales passées et actuelles en matière de réduction de ces phénomènes, afin d'identifier des approches pour développer la stratégie future de la REDD+. Cette stratégie sera conçue de manière à faire face aux défis et aux problèmes rencontrés par les programmes antérieurs.
NB : La liste de la bibliographie utilisée pour les composantes 2a et 2b est en **annexe 2a-1.**

1. POPULATION ET FORETS

1.1. Populations

La superficie de terres émergées de la RCA est de 623 000 km² d'après l'Etat des forêts du bassin du Congo (Observatoire des forêts d'Afrique centrale - OFAC, 2010) et la RCA compte environ 4,2 millions d'habitants selon des estimations faites en 2005 (annuaire statistique des Nations Unies, 2006), soit une densité moyenne de 6,8 habitants/km^2.

D'après l'étude d'Analyse globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire en RCA (AGVSA), le taux de croissance annuel calculé sur la période 1988-2003 est de 2,5 % (Programme alimentaire mondial - PAM & al, 2009). Avec ce taux, la RCA atteindrait donc cinq millions d'habitants en 2015.

La répartition de la population est inégale puisque la densité est faible dans l'Est et le Nord-Est (un habitant/km^2) et plus forte dans l'Ouest et le Nord-Ouest (11 habitants/km^2). Elle est très forte à Bangui avec une densité de 10 000 habitants/km^2 et près de 800 000 habitants.

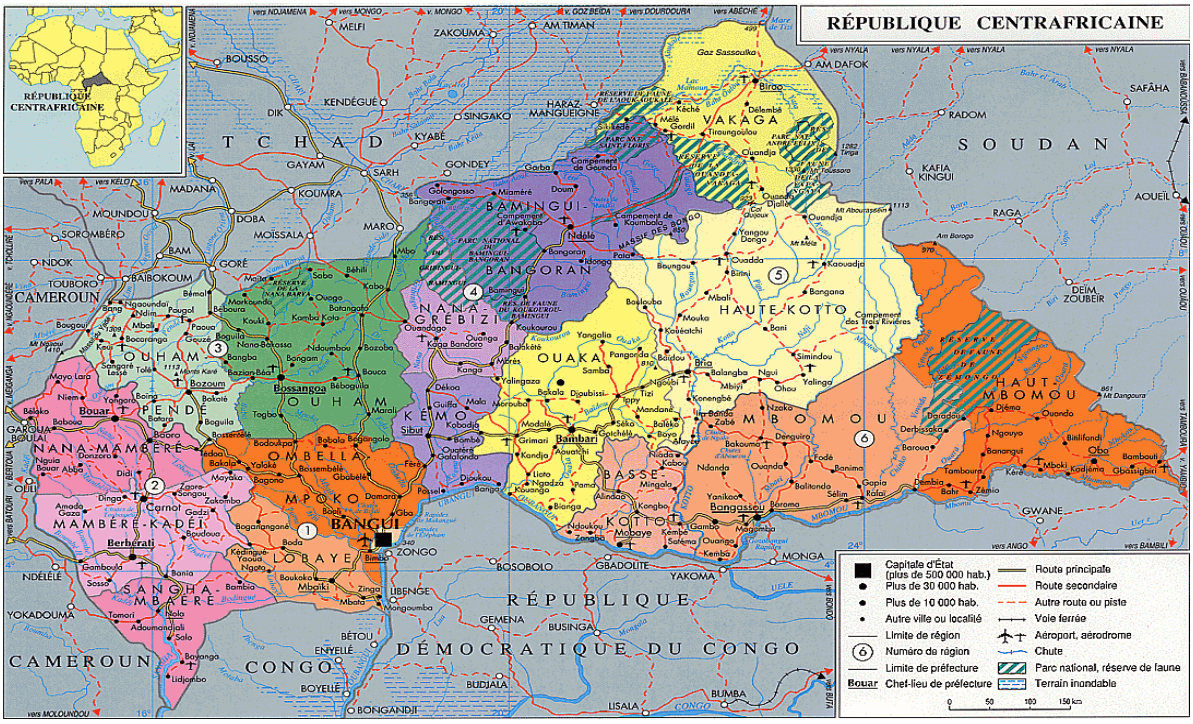

Figure 6 – Carte administrative de la RCA (source : Ministère en charge du plan : rapport national RCA pour le Sommet de Johannesburg - Rio +10)

1.2. Forêts

La forêt couvre près de la moitié de la RCA soit plus de 28,3 Mha : elle se présente sous forme de forêt dense, semi décidue, ou encore de mosaïque de forêt et de savane. Les forêts denses humides, semi humides, sèches et galeries forestières couvrent environ un tiers de cette surface, soit 9,2 Mha, les savanes (arborée au centre, arbustive au Nord) représentant les deux autres tiers, soit 19 Mha.

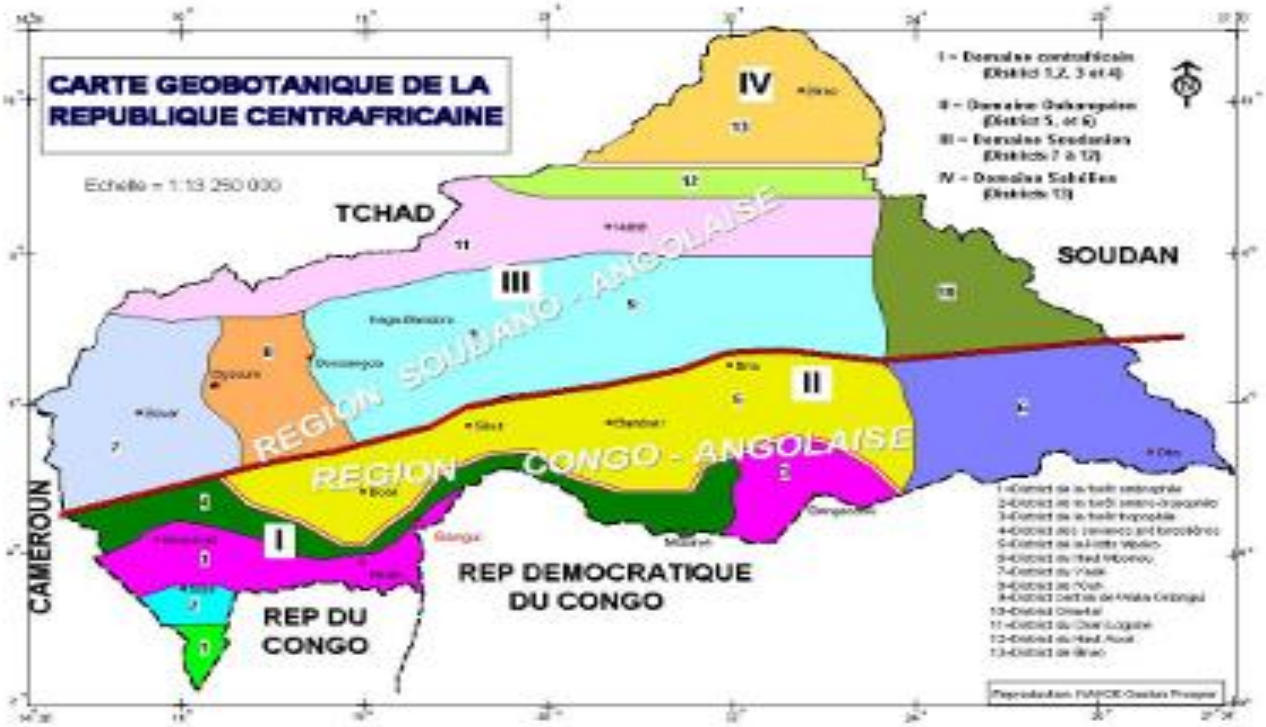

Figure 7- Carte géobotanique de la RCA (source : CDF, 2009)

Les forêts denses humides sont localisées dans le Sud-Ouest (forêts sous exploitation industrielle) et le Sud-Est (forêts non concédées). Les forêts reliques et forêts sèches subsistent dans la partie centre du pays. La zone Nord est constituée de savanes.

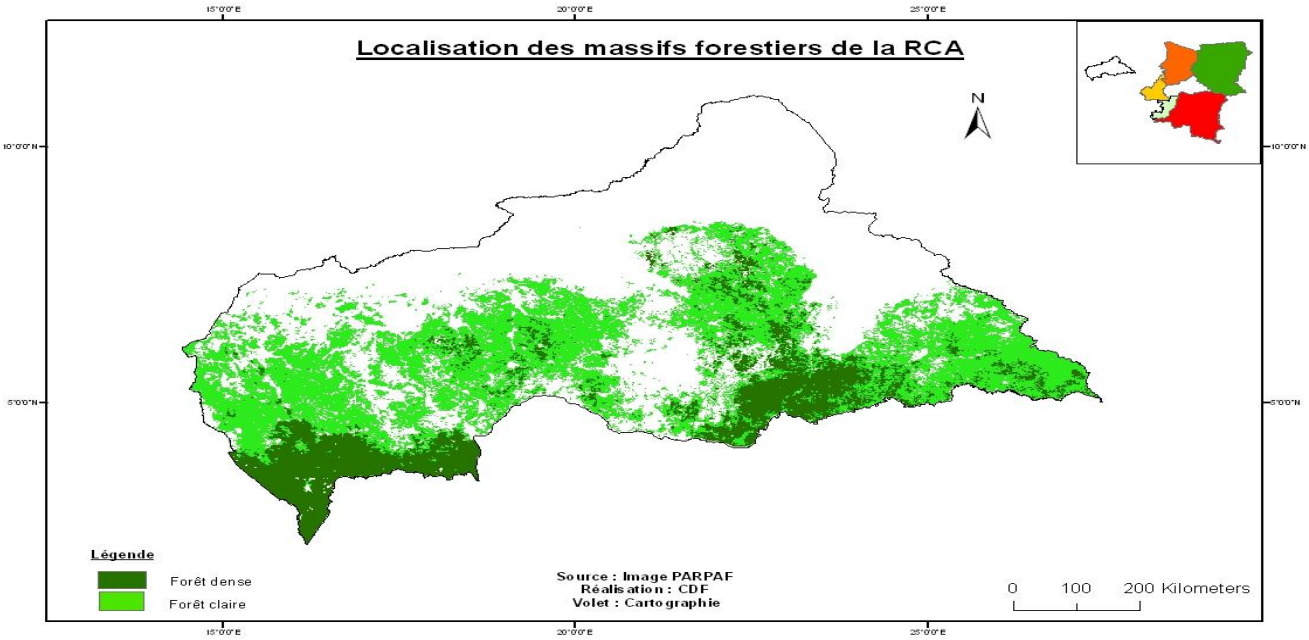

Figure 8 - Carte forestière de la RCA (Source : CDF, 2010)

La production de bois d'œuvre est faite en forêt dense humide, dans deux massifs totalisant 5,4 Mha : le massif du Sud-Ouest (3,8 Mha) qui concentre l'essentiel de l'activité forestière et le massif du Sud-Est dit de Bangassou (1,6 Mha), qui est plus éloigné et encore peu exploité. En 2007, les essences Sapelli (300 000 m^3) et Ayous (80 000 m^3) ont été les plus exploitées (70 % de la production nationale de grumes). En 2010 cette production a légèrement baissé suite aux effets de la crise financière internationale.

Les reboisements sont marginaux : 1 640 ha d'anciennes plantations et 660 ha de plantations récentes (MEFCP, 2010).

D'après la Direction de la faune et des aires protégées (DFAP) du MEFCP, les aires protégées -au sens de la définition UICN – couvrent près de 25,5 Mha, soit 41 % du territoire national. Il s'agit de six parcs nationaux (3,4 Mha), neuf réserves[1] (2,9 Mha), 47 secteurs de chasse amodiés[2] (15,6 Mha) et dix Zones de chasse villageoise (ZCV) en activité.

Le taux de déforestation annuel net (déforestation – reboisement) est faible et estimé selon les deux sources disponibles à (i) 0,14 % sur l'ensemble du pays pour la période 1990-2005 (Organisation pour l'agriculture et l'alimentation - FAO, 2005), soit 30 000 ha de perte nette de couvert forestier, (ii) 0,13 % pour les forêts denses du Sud-Ouest pour la période 1990-2000 (DUVEILLER & al., 2008).

2 POLITIQUES SECTORIELLES

2.1. Environnement

Un Plan national d'action environnemental (PNAE, 1999) est déjà mis en œuvre. Il prévoit notamment la participation des communautés locales aux actions de conservation forestière, le développement de reboisements communautaires (en fonction de la configuration des terrains et de l'état des écosystèmes), la protection des sites prioritaires dits à écologie fragile, l'appui au développement local et la réalisation d'études d'impacts.

Il faut noter que la protection de l'environnement n'est pas prise en compte dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) qui court de 2007 à 2010. Au contraire, le 3ème pilier du DSRP, intitulé « *reconstruire et diversifier l'économie* » encourage l'exploitation des ressources naturelles (forestières, fauniques, halieutiques, etc.) sans réel objectif de gestion durable et de modernisation de l'agriculture.

L'environnement, notamment la question du changement climatique, devrait néanmoins être prise en compte dans le nouveau DSRP II, via notamment la Lettre de politique environnementale, en cours d'élaboration selon une approche intersectorielle avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

2.2. Forêt et faune

Il n'existe pas de document spécifique de politique forestière en RCA. Toutefois, des recommandations ont été formulées par les Etats généraux des forêts de septembre 2003, autour des trois axes ci-après :

- Meilleure connaissance des ressources forestières du pays ;
- Etablissement des plans d'aménagement des forêts ;
- Meilleure valorisation des ressources forestières.

Par ailleurs, les Etats généraux ont aussi insisté sur :

- L'amélioration de la définition des domaines forestiers permanents (forêts de l'Etat) et non permanents (forêts des collectivités publiques, des communautés et des particuliers) ;
- La promotion de la foresterie participative ;
- Le cadrage des droits d'usage et la préparation de dispositions relatives à l'exploitation (industrielle, artisanale).

---

[1] *Une réserve intégrale (86 000 ha), une réserve « spéciale » pour l'écosystème fragile aux abords de Bangui (335 900 ha), cinq réserves de faune (2,44 Mha), deux réserves de biosphère (14 600 ha), l'une étant déjà prises en compte dans les Parcs nationaux.*

[2] *Une amodiation est un acte juridique par lequel une autorité publique affecte à un particulier, une entreprise privée ou une collectivité un espace normalement inaliénable (domaine public) pour une durée limitée et, en principe, de façon réversible.*

Ces préoccupations sont prises en compte dans la Loi n° 08.022 du 17 octobre 2008 portant Code forestier. Certains textes d'application sont déjà pris : (i) Décret n°09.11 du 28 avril 2008 fixant les modalités d'application du Code forestier, (ii) Décret n°09.118 du 28 avril 2008 fixant les modalités d'attribution des Permis d'exploitation et d'aménagement (PEA) et (iii) Arrêté n° 09.021 du 30 avril 2008 fixant les modalités d'application du Code forestier.

Les points saillants du Code forestier et de ses textes d'application sont les suivants :

- Les anciens « permis d'exploitation » ont été convertis en PEA, plus soucieux de la durabilité des ressources forestières ;
- Les normes d'élaboration des Plans d'Aménagement reposent sur la consultation des parties prenantes, l'Etude d'impact environnemental (EIE), la réalisation d'inventaires d'aménagement, la fixation de Diamètre minimum d'exploitabilité (DME), l'intégration des séries agricoles au sein des PEA, etc. ;
- Des permis d'exploitation forestière artisanale et des permis d'exploitation des produits forestiers non ligneux ont été également institués ;
- Ont été établis (i) des conventions d'exploitation industrielle entre le concessionnaire et l'Etat, (ii) des cahiers des charges mentionnant des clauses spécifiques libellées au profit des populations riveraines ;
- Il est désormais formellement interdit d'abandonner du bois en forêt ;
- Un taux minimal de transformation local a été fixé à 70% des grumes récoltées ;
- Des dispositions légales relatives à la gestion des feux de brousse, incendies des forêts et parcours des troupeaux sont prévues ;
- Un sommier des infractions est publié régulièrement ;
- Un annuaire statistique sur les données forestières est produit annuellement ;
- Un Observatoire économique de la filière bois (OEFB), chargé de produire périodiquement la note de conjoncture sur la filière bois, a été créé ;
- Un Compte d'affectation spécial – développement forestier (CAS-DF) a été créé pour appuyer les initiatives forestières grâce aux taxes forestières ;
- La sécurisation des recettes forestières est assurée avec l'appui du Bureau Veritas, Inspection Valuation Assessment and Control (BIVAC).

Au-delà du Code forestier, il est intéressant de noter les initiatives nationales suivantes :

- L'Arrêté n°022/MEFCP/DIRCAB/DGEFPC/DEIFP du 3 juillet 2010 a mis en place un Comité national chargé de définir une politique de reboisement à grande échelle et d'identifier les sites à reboiser ;
- La RCA a adopté et participe à la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC ;
- La RCA a signé un APV-FLEGT avec l'Union européenne le 21 décembre 2010 et a lancé pour ce faire un processus de concertation pluri-acteurs, qui offre des perspectives prometteuses pour l'élaboration de la stratégie nationale REDD+. Il a été également décidé la présence d'un observateur indépendant dans le processus d'attribution des PEA (nomination prévue sous peu). Le développement du R-PP suivra étroitement la mise en œuvre de l'APV-FLEGT ;
- Certaines industries forestières ont déjà entamé la mise en œuvre du FLEGT et la société IFB a obtenu un certificat d'Origine et légalité des bois (OLB) décerné par le Bureau Veritas.

Enfin, il est intéressant de noter les projets suivants, déjà finis, en cours ou en perspective :

- Programme d'aménagement des ressources naturelles (PARN) financé par la Banque mondiale (BM) et mis en œuvre entre 1991 et 1997. Ce projet a permis de réaliser une prise de vue aérienne et la cartographie numérique de la zone du Sud-Ouest, de procéder à l'inventaire de reconnaissance et au plan d'affectation des terres de ladite zone, ainsi que de réaliser le plan directeur d'aménagement de la zone péri urbaine de Bangui et d'apporter un appui à la protection de la faune dans l'aire protégée tri-nationale de Dzanga-Sangha ;
- CDF, créé en 2004 avec l'appui financier de l'Union européenne. Il a fonctionné au ralenti faute de financement adéquat, pour reprendre ses activités en 2009. La mission du CDF consiste à collecter les données forestières, produire les statistiques forestières et gérer la banque de données forestières, assurer la traçabilité du bois depuis la production jusqu'à l'exportation, cartographier les PEA et conduire le processus FLEGT. La fin du projet est attendue pour la fin 2011 ;

- OEFB conçu en 2008 comme un outil d'intelligence économique de la filière bois, afin d'actualiser au fur et à mesure les indicateurs devant (i) permettre à l'Etat d'ajuster les prélèvements fiscaux pour garantir la pérennité économique du sous-secteur bois et (ii) fournir à l'Etat, aux entreprises du sous-secteur, aux partenaires au développement et à la société civile, les informations nécessaires pour assurer le suivi de l'activité et la rentabilité de la filière ;
- Projet d'appui à la réalisation des plans d'aménagement forestiers (PARPAF), financé par l'Agence française de développement (AFD) et mis en œuvre de 2000 à 2011. Ce projet a permis de réaliser le plan d'aménagement de onze (11) PEA (le PEA de l'IFB, dans la zone de Ngotto actuellement, ayant été le 1er PEA doté d'un plan d'aménagement en Afrique centrale). D'ici mars 2011, les onze PEA attribués et en exploitation soit dotés de plans d'aménagement. Les trois autres PEA non encore attribués, devraient être dotés de plans d'aménagement d'ici peu. Le futur PARPAF, dont les textes organiques sont encore en discussion, devrait a priori préfigurer la création de l'Agence autonome d'appui à la gestion durable des ressources forestières (AGDRF). Les missions de cette agence et ses liens possibles avec le CDF et l'OEFB sont clairement définis (communication personnelle d'H. M. MAÏDOU - Chef adjoint du PARPAF, janvier 2011) ;
- Programme de développement de la région Nord (PDRN) financé par l'Union européenne et mis en œuvre de 1987 à 2000. Ce programme a permis de lutter contre le braconnage, de mener des travaux d'aménagement (bâtiments, pistes, aérodrome, etc.) et des actions de développement dans les Préfectures de Bamingui-Bangoran et de la Vakaga ;
- Projet Ecosystèmes forestiers d'Afrique centrale (ECOFAC) financé par l'Union européenne en 1992 et mis en œuvre par le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD). Ce projet a notamment permis de réaliser la cartographie participative de la forêt de Ngotto, soumise à de fortes pressions anthropiques ;
- Projet d'appui à la recherche forestière (PARF) initié en 1982 par la coopération française et mis en œuvre par le CIRAD. Ce projet, qui est maintenant cofinancé par l'Etat centrafricain via le CAS-DF, a permis de créer des dispositifs d'études sur les forêts de la Lolé et de Boukoko, près de la ville de Mbaïki, que ce soit en terme de dynamique de croissance des peuplements naturels de forêt dense ou en terme d'impact de l'exploitation forestière ;
- Programme de gestion participative des ressources forestières (PGPRF) financé par la coopération technique allemande (GTZ pour l'acronyme allemand) et mis en œuvre entre 1992 et 2009. Ce projet a permis la réhabilitation très partielle de la Réserve spéciale de Bangui : protection de 245 ha et reboisement avec Gmelina et Teck de 129 ha (sur un total de 335 900 ha de Réserve) afin de limiter les feux et l'érosion ;
- Programme d'emploi des redevances forestières : Depuis 2001, une clé de répartitions des taxes et redevances forestières prévue par la Loi de finances permet aux communes de recevoir 30 % des taxes d'abattage et 25 % des taxes de reboisement. Par ailleurs, dans les ZCV, les villages perçoivent les taxes de chasse et reversent 25 % aux communes et 15 % à l'Etat, les 60 % restants étant destinés à leur développement socio-économique. 1,1 milliard de FCFA de taxes et redevances forestières et fauniques ont ainsi été versées aux communes en 2008 ;
- Projet d'appui au suivi de l'exploitation forestière (PASEF) a été financé par l'ONG Institut des ressources mondiales (WRI pour l'acronyme anglais) et mis en œuvre jusqu'en 2010. Ce projet, qui est déjà arrivé à terme, a permis de suivre l'exploitation forestière dans les PEA à l'aide de l'imagerie satellitaire et de produire un atlas interactif du secteur forestier ;
- Programme de sécurité alimentaire et de promotion des produits forestiers autres que le bois (PSA/PFABO) financé par la FAO et mis en œuvre entre 2010 et 2012. A ce stade, ce projet est à mi parcours d'exécution sur deux (2) sites à Bossangoa et M'baïki ;
- Projet « Réserve de forêt dense de Dzanga-Sangha » financé par le WWF, la GTZ (dont la participation est arrivée à terme) et l'AFD, a été mis en œuvre entre 1988 jusqu'à ce jour. L'UICN intervient dans ce projet depuis 2010. Ce projet a permis de préserver la grande faune en luttant contre le braconnage, de promouvoir le tourisme et de renforcer le développement local, d'assurer le suivi écologique de la flore et de la faune, Une suite est prévue vers Bangassou (communication personnelle de J.-B. MAMANG-KANGA – Directeur de la DFAP, déc. 2010). La GIZ a prévu un financement complémentaire de 200 millions de francs cfa pour l'année 2011;
- Projet « production et utilisation durables de la diversité biologique de la forêt de Bangassou par une approche hautement décentralisée » financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le PNUD entre 1999 et 2004. Ce projet a permis de limiter l'impact des activités minières et d'impliquer les populations locales dans la gestion forestière au travers d'unités de gestion d'éco-développement. Des extensions sont prévues vers d'autres sous-préfectures ;

- Projet « Réserve de biosphère de la Basse Lobaye (14.700 ha) » financé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans le cadre du programme « Homme et biosphère » (MAB pour l'acronyme anglais). Entamé en 1979, ce projet a permis de soutenir des activités en périphérie de la Réserve (reboisement, activités génératrices de revenus) pour diminuer la pression sur les forêts de la Réserve, puis a été abandonné quelques années plus tard faute de financement. La relève de l'UNESCO a été assurée par la COMIFAC, qui a financé un projet de réhabilitation de ladite réserve. Ce projet est mis en œuvre par l'ONG Organisation centrafricaine de défense de la nature (OCDN) depuis 2009 et devrait se terminer en 2011. un appui financier complémentaire est prevu par la Bad pour l'année 2011 ;
- Projet ECOFAUNE, dont la convention a été signée entre l'Union européenne et la RCA, verra bientôt le jour après la signature imminente du budget de démarrage. Ce projet ne prend en compte que le Nord-Est de la RCA.

2.3. Agriculture et élevage

Les Etats généraux de l'agriculture, tenus en décembre 2007, ont mis l'accent sur l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et la sécurité alimentaire. La Stratégie de développement rural, publiée en août 2008, prévoit de nombreuses actions, notamment l'intensification agricole, la mécanisation, la vulgarisation, le renforcement des organisations paysannes, le développement des filières, la production de biocarburants (objectif renforcé par la Loi n° 08.018 envisageant les productions de bioéthanol, biodiesel, biogaz).

Le Plan directeur agricole (PDA), élaboré en 1998 avec le concours de la Banque africaine de développement (BAD) a été adopté en décembre 2000. Il vise l'augmentation des productions agro-sylvo-pastorales et des revenus à l'horizon 2012.

Le projet de Code foncier agro-pastoral - différent du Code foncier institué par la Loi n° 63-441 du 9 janvier 1964 relative au domaine national - est transmis à l'Assemblée Nationale pour examen Il prévoit des taxes agro-pastorales, foncières et des redevances, dont le montant et les modalités de taxation seront fixés par un Décret d'application.

Ces taxes et redevances sont destinées à financer l'aménagement agro-pastoral mis en œuvre par le Gouvernement. Par ailleurs, ce Code prévoit la possibilité d'accueillir en RCA des investissements industriels visant à créer des fermes à grande échelle.

Dans le cadre de l'élaboration du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), la RCA envisage d'harmoniser sa politique agricole avec celles des pays de la Communauté économique et monétaire des Etats d'Afrique centrale (CEMAC).

Les principaux projets qui ont été mis en œuvre en RCA dans le cadre des secteurs de l'agriculture et de l'élevage sont les suivants :

- Programme de développement des savanes vivrières (PDSV) financé par le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) et implanté depuis 1984 jusque alors dans le centre et l'Ouest du pays (Préfectures de l'Ombella-Mpoko et de la Nana-Mambéré) ;
- Projet de développement de la Région de Bouca (PDRB) financé par le FIDA entre 1991 et 1999 et mis en œuvre dans la sous-Préfecture de Bouca. Il a financé des activités de développement rural intégré ;
- Projet d'appui à la production agricole et à l'autopromotion villageoise (PAPAAV) financé par l'Union européenne entre 1996 et 2000 et mis en œuvre dans les Préfectures de la Ouaka, de la Basse Kotto et de Mbomou. Il a appuyé la production de café et le petit élevage ;
- Programme d'appui aux institutions agricoles (PAIA) financé par plusieurs bailleurs de fonds (avec la BM en chef de file) et mis en œuvre entre 1989 et1998. Ce programme a appuyé diverses institutions agricoles ;
- Projet de développement de l'élevage et de gestion des parcours (PDEGP) financé par la BM entre 1995 et 1998.

Enfin, il faut noter certains projets en cours et d'autres en phase d'identification. Il s'agit de :

- Projet de réponse à la crise alimentaire (PRCA) financé par la BM. Ce projet a été entamé en 2008, il prendra fin en 2012 ;
- Projet d'appui à la réhabilitation des infrastructures rurales (PARIR), financé par la BAD et mis en œuvre entre 2000 et 2014 dans les Préfectures de la Kémo et de l'Ouaka ;
- Projet de relance des cultures vivrières et du petit élevage, financé par le FIDA : en cours de formulation ;
- Projet de relance agropastorale, financé par la BM : en cours de formulation ;
- Projets agricoles retenus dans le cadre du Plan d'action national d'adaptation (PANA) et disponible depuis le mois de mai 2008 : en attente de financements ;
- Projets agricoles initiés dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la dégradation des terres - appuyée par le PNUD : en attente de financement.

2.4. Autres secteurs

Les politiques nationales définies dans d'autres secteurs ont également une incidence directe ou indirecte sur la pression forestière. C'est le cas pour les secteurs suivants :

- Mines. La Loi n°09.005 du 28 avril 2009 prévoit des dispositions en faveur de la protection de l'environnement (pas de mines dans les zones protégées, EIE avant exploitation et réhabilitation après exploitation, etc.). Cependant, il convient de noter qu'une partie du secteur minier est constitué d'exploitants informels et que l'encadrement des activités minières par l'Etat est faible ;
- Equipement et désenclavement. EIE pour tout projet de route ou d'infrastructure. Le Ministère en charge de l'équipement et du désenclavement planifie les infrastructures routières et comprend une cellule d'EIE ;
- Foncier. Les aspects fonciers et les droits d'accès aux ressources sont régis par le Code foncier datant de 1964, lui-même inspiré de la Loi française sur le foncier de 1899. Ce Code définit le domaine public de l'Etat (fixé par la Loi n° 62.289 portant fixation et organisation du domaine public et la Loi n° 61.262 portant dispositions relatives à l'expropriation publique) et le domaine privé de l'Etat. Il définit aussi les terres vacantes dont l'Etat est présumé propriétaire ;
- Aménagement du territoire. La politique se limite au cadastrage des établissements humains urbains. Elle n'est pas sous-tendue par un plan directeur - que ce soit au niveau national ou préfectoral – et il n'y pas de textes législatifs présentant les vocations sectorielles du territoire ;
- Décentralisation. Des textes portant création des circonscriptions et des régions existent : (i) Ordonnance n°88.005 du 5 février 1988, portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales, (ii) Ordonnance n°88.006 du 12 février 1988, portant organisation et fonctionnement des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales et (iii) Loi n°96/013 du 13 Janvier 1996, portant création des régions et fixant leurs limites territoriales.

  D'autres projets de textes sont en chantier, notamment (i) un projet de Loi portant respectivement sur l'organisation et le fonctionnement des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales, le statut du personnel des collectivités territoriales ainsi que le projet de Loi déterminant les ressources financières des collectivités territoriales et (ii) un projet de Loi portant programmation de la mise en œuvre de la politique de décentralisation en RCA.

  Le zonage administratif du territoire national comprend sept Régions, incluant celle de Bangui. Une Région regroupe au moins 2 Préfectures et est coiffée par un Chef lieu : Région n°1 (Ombella M'Poko et Lobaye), n°2 (Nana-Mambéré, Membéré Kadéï et Sangha Mbaéré), n°3 (Ouham et Ouham Péndé), n°4 (Ouaka, Kémo et Nana Gribizi), n°5 (Haute Kotto, Bamingui-Bangoran et Vakaga), n°6 (Basse Kotto, Mbomou et Haut Mbomou), n°7 (Bangui).

3. GOUVERNANCE

3.1. Points forts

- Plus grande transparence dans l'attribution des PEA. La gouvernance forestière s'est récemment améliorée en RCA, notamment avec les nouvelles dispositions du Code forestier qui ont été décrites précédemment. Ainsi, en 2005, le passage de Permis Temporaire d'exploitation aux Permis d'exploitation et d'aménagement a permis de freiner l'exploitation anarchique et la corruption. Il a été instauré une Commission interministérielle chargée de l' évaluation des offres selon le Code des marchés publics et la mise en place d'un observateur indépendant chargé d'analyser les réponses aux appels d'offres pour la délivrance des PEA, avec le pouvoir de rejeter

certains dossiers. Les représentants des Communes concernées et de la société civile font partie de cette Commission comme observateurs.

- Plus grande implication de la société civile. La société civile est mieux impliquée par le Gouvernement dans la gestion des forêts et son avis est pris en compte depuis peu de temps :
  - Le Forum national de la Conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale (CEFDHAC), présidé par le Secrétaire général de l'OCDN, est très actif dans le processus FLEGT ;
  - La participation de la société civile à toutes les étapes ayant abouti à la signature de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) avec l'l'UE dans le cadre du FLEGT ;
  - Au delà de FLEGT, il faut noter l'action du CIONGCA, plate-forme de plus de 50 ONG (sur les 500 associations/ONG présentes en RCA) organisées en six réseaux thématiques, dont le RONGEDD ;
  - Il faut également noter que des actions d'IEC sont bien intégrées dans les initiatives suivantes : Projet de réserve de forêt dense de Dzanga Sangha (il existe d'ailleurs des clubs des amis de la nature à Dzanga-Sangha), PDRN, Projet ECOFAC, etc.
- Décentralisation de la fiscalité forestière. Elle existe même si les capacités des communes et communautés doivent encore être renforcées pour assurer une bonne gestion des recettes et l'élaboration de projets crédibles.

  Le Gouvernement a ainsi lancé la formation des comptables communaux, mis en place un Comité interministériel des programmes d'emploi pour l'utilisation des taxes forestières (Arrêté n°008/MICSP/MEFCPE du 3 octobre 2007) et un Comité interministériel de contrôle et de suivi de l'exécution des projets d'investissement des communes forestières (Arrêté n°109/MFB/DIRCAB du 28 février 2008).
- Harmonisation des politiques forestières nationales avec celles de la sous-région. Comme expliqué précédemment, la RCA fait partie de la COMIFAC et poursuit à ce titre les objectifs définis dans le Plan de convergence de la COMIFAC. En ce qui concerne la REDD+, il convient de noter que la RCA participe activement au Groupe de travail sur le climat de la COMIFAC et qu'elle l'a d'ailleurs présidé entre les négociations climat de Copenhague (décembre 2009) et de Tianjin (septembre 2010).

3.2. Points faibles

- Comportements frauduleux et irresponsables de certains exploitants forestiers. Les infractions aux cahiers des charges des PEA sont diverses : pas de définition des séries agricoles, exploitations hors des limites des assiettes de coupe voire des PEA, dépassement des volumes exploitables fixés, repasse sur la même assiette de coupe, abandon de bois en forêt, etc. ;
- Les déclarations d'exportation sont parfois sous-évaluées, afin de payer moins de taxes d'exportation. Enfin, seulement la moitié (certains experts de la filière parlent même de 10%) du bois serait transformé en RCA, contre 70% prévus par le Code forestier, d'où exploitation et transformation illégales de bois pour le marché domestique ;
- Insuffisance des ressources humaines et financières de l'administration forestière. Malgré le recrutement d'une centaine de préposés forestiers en 2010, l'apport reste insuffisant au regard de la tâche à accomplir sur le terrain. Le MEFCP devrait être mieux structuré ; avec seulement 522 fonctionnaires forestiers (beaucoup à Bangui et seulement 26 gardes forestiers sur le terrain), la couverture du territoire est limitée et l'approche participative quasi absente.

  Ceci s'ajoute au fait que les interventions de l'administration forestière entrent parfois en conflit avec celles d'autres éléments des forces de sécurité, les tracasseries administratives sont omniprésentes et l'application des lois et règlements en vigueur est faible et mal contrôlée. Trois exemples sont particulièrement illustratifs :
  - Les taxes (sur le bois, les PFNL, de chasse commerciale, etc.) sont peu collectées par l'Etat pour de nombreuses raisons, notamment leur caractère impopulaire dans un contexte de pauvreté, mais des collectes illégales se font à des checks points. Le bois de feu – dont le bois vert, pourtant interdit à la collecte - est exploité de manière informelle et le chiffre d'affaire de la filière s'élèverait annuellement à plus de 5 milliards de FCFA (PARN, 1996) ;
  - 10 à 15 tonnes de viande de brousse chassée illégalement (dont des gorilles, massacrés pour leurs mains et utilisés dans certains cultes) transitent chaque semaine sur l'axe Bayanga – Bangui. Le MEFCP et les ONG restent passifs, faute de moyens. Seul ECOFAC

intervient, mais souvent les ONG réagissent a posteriori et dénoncent les méthodes employées ;

  - D'importants troupeaux pénètrent dans les aires protégées, grâce à une complicité entre les chefs traditionnels des groupes transhumants et des responsables de l'administration.

- Faiblesses des ressources et des pouvoirs de lobbying et de plaidoyer des ONG centrafricaines. Malgré le signal positif induit par leur émergence, force est de constater que ces ONG manquent souvent de moyen pour mener des actions de terrain, ont peu de visibilité au niveau international et manquent parfois de capacités techniques et/ou de négociation avec l'Etat ;
- Faible implication des populations locales dans les enjeux forestiers et environnementaux. Tout d'abord, l'information du grand public sur la gestion durable des forêts et le REDD+ est largement insuffisante, en dépit de quelques initiatives isolées, telle que l'appui de la Maison de l'enfant et de la femme Pygmées (MEFP) par le Fonds forestiers du bassin du Congo (FFBC) pour monter des projets REDD+.

  Les populations locales sont aussi faiblement impliquées dans la préparation et la mise en œuvre des PEA, leur consultation étant souvent largement insuffisante, alors que les textes législatifs la prévoient. Elles sont peu employées dans les sociétés forestières car les responsables recrutent souvent d'abord des membres de leur famille, leurs amis, etc. Pis encore, ces derniers exploitent les populations locales (y compris les Pygmées) pour le braconnage et les travaux champêtres. Enfin, une partie des redevances et taxes forestières et fauniques ne reviennent pas aux populations locales.

Un programme de renforcement de capacité dans le cadre de la gouvernance est prévu lors de la mise en œuvre de RPP afin d'optimiser la potentialité de la gouvernance. Cf 2b : option stratégique 4.

4. FACTEURS SOUS-JACENTS DE DEFORESTATION ET DEGRADATION

4.1. Politiques mal coordonnées et faibles capacités institutionnelles

Il n'existe pas à l'heure actuelle de véritable politique d'aménagement du territoire en RCA et, surtout, de vision dans ce domaine. Par exemple, la territorialisation du développement visant à créer un espace économique national intégré et géré durablement ne semble pas encore d'actualité : elle est pourtant vitale pour la mise en œuvre du mécanisme REDD+.

Par ailleurs, la politique de décentralisation ne dispose pas assez de moyens pour vraiment exister et jouer un rôle dans la coordination locale de l'aménagement du territoire et la gestion de ses ressources naturelles.

Il manque un dispositif légal et réglementaire d'aménagement du territoire : loi d'orientation, schéma directeur d'aménagement, observatoire de l'aménagement du territoire.

L'aménagement du territoire devrait se décliner autour du développement local et régional, du développement durable et de la protection de l'environnement, de l'instauration du principe de subsidiarité dans le cadre de la décentralisation et la mise en place d'un dispositif contractuel de gestion conjointe de l'espace par l'Etat et les collectivités décentralisées.

Un début de réflexion est engagé avec la promotion des pôles de développement économique préfectoraux. En exploitant les vocations différenciées des espaces, ces pôles devraient permettre le développement complémentaire et solidaire des villes et campagnes.

Le manque de coordination inter institutionnelle fait qu'il existe un faible mémoire institutionnel. Après les projets, on assiste souvent à une reprise des anciennes pratiques, souvent prédatrices vis-à-vis de l'écosystème forestier.

Le secteur forestier a connu nombre de politiques et actions de développement depuis 1946, début de l'exploitation industrielle des forêts. Le fait que l'administration chargée des forêts soit restée longtemps sous la tutelle du Ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage a pénalisé ce secteur en termes de priorités politiques.

L'essor du secteur forestier, avec la création d'une institution à part entière, n'a eu lieu qu'à partir des années 1970. Aucune disposition de la réforme agraire opérée au cours de la même période n'a considéré le secteur forestier comme secteur d'intérêt économique. L'émergence économique du secteur n'a eu lieu qu'avec la parution du Code forestier en 1990, lequel Code ne mettait toutefois pas l'accent sur les aspects environnementaux. Ce manquement est rattrapé dans le nouveau Code de 2008, mais nécessite une adéquation avec le Code de l'Environnement pour son application. Aussi le

manque de disposition pratiques pour les forêts Communautaires et les permis artisanaux prévus par le Code forestier de 2008 peuvent entrainer des impacts importants sur le couvert forestier.

Dans les années 1990, les diverses politiques du Plan d'ajustement structurel (PAS) ont eu un impact négatif sur le secteur forestier, surtout en matière de ressources humaines : un recrutement pour trois départs. En 2010, sur les 522 agents de l'administration forestière, seulement 5 % sont des gardes forestiers. L'effectif est largement insuffisant, en quantité et en qualité, pour surveiller les forêts.

Le recouvrement des taxes sur les permis se fait difficilement. L'effectif dérisoire en éco gardes de la DFAP, sous-équipés et peu présents sur le terrain, entraîne aussi le pillage des aires protégées.

Si l'on rajoute à cela les difficultés de circulation dans un pays où il faut plusieurs jours, voire des semaines, pour parcourir traverser le territoire, on comprend aisément que la mise en œuvre de la politique forestière est difficile.

Les moyens du CAS-DF (1,5 milliards de FCFA en 2008, placé sous la tutelle du MEFCP) sont malheureusement utilisés en dehors du secteur forestier (salaires, dépenses générales de l'Etat, etc.). Il faut noter que la faiblesse des moyens (humains, matériels, financiers) se retrouve dans les autres administrations en charge de l'agriculture et de l'élevage.

De manière générale, la coordination des politiques sectorielles, en particulier pour les décisions relatives à l'utilisation des terres, est faiblement assurée par le Ministère en charge du plan.

Par exemple, les EIE sont prévues par la Loi n°07.018 du 28 décembre 2007 portant Code de l'environnement et plusieurs Ministères (en charge des mines, des transports, etc.) ont prévu des cellules à cet effet. Or, aucune EIE n'a été faites jusque lors (sauf par les sociétés internationales), faute de coordination interministérielle et aussi de compétences.

En corollaire, l'absence d'une base de données fiable sur l'historique de gestion des forêts ne donne pas la visibilité suffisante pour avoir une gestion optimale des ressources forestières. Le lancement du PARPAF en 2000, la création du CDF en 2004 et celle de l'OEFB en 2008 ont permis de disposer de données sur le secteur forestier seulement depuis ces dernières années.

4.2. Absence de diffusion des outils techniques

Ceci touche plusieurs secteurs :

- L'élevage extensif transhumant cause d'importantes pressions sur le couvert végétal. En l'absence de définition de parcours de transhumance préservant les forêts (et les cultures) ou de fourniture de fourrage en contre-saison, le maintien du cheptel se fait aux dépens de la végétation ;
- La culture extensive sur brûlis est forte consommatrice d'espace et non durable dans un contexte d'augmentation importante de population. L'utilisation du feu, l'introduction de la houe (daba) à long manche et celle de la charrue ont largement favorisé cette culture extensive, sans souci de préserver les formations arborées. La recherche agricole n'a pas développé de système intensif adapté aux paysans centrafricains ;
- L'exploitation artisanale du bois (sans Plan d'Aménagement) implique la non durabilité des ressources, d'où dégradation voire déforestation ;
- Le développement de l'habitat en briques cuites préparées de façon traditionnelle (via four à briques ouvert, d'où mauvais rendement de combustion) a aggravé la destruction des forêts autour des grandes agglomérations ;
- L'absence de promotion de technologies visant à réduire la consommation de bois énergie (foyers et fumoirs améliorés, meules de carbonisation améliorées, etc.) amplifie également la pression sur les ressources forestières périurbaines.

4.3. Economie faible et basée en grande partie sur l'exploitation des ressources naturelles

Bien que le pays soit peu peuplé et riche en ressources naturelles, 65 % de la population vit en deçà du seuil de pauvreté. Selon une étude réalisée en 1994 par l'Institut centrafricain des statistiques, des études économiques et sociales (ICASEES), les revenus moyens annuels par personne et par zone sont très disparates : ils croissent de la savane vers les zones forestières et ou minières et des zones rurales vers les villes.

20 % des ménages les plus riches se partagent 72 % des revenus et 40 % des plus pauvres se contentent de 5 % du revenu total. Cette pauvreté a des conséquences importantes au niveau de la

pression sur les ressources naturelles « gratuites » de fait (braconnage et exploitation illégale du bois autour des villes).

Les crises économiques de la fin des années 1990 et l'insécurité ont entraîné une réduction de la production de cultures de rente (coton, café et tabac). En substitution, les paysans ont alors augmenté leurs cultures vivrières commerciales, plus consommatrices d'espace. La crise économique mondiale de 2008 a aussi eu un fort impact sur l'industrie forestière et le chômage a entraîné les « compressés » (fonctionnaires mis en retraite anticipée, dans le cadre du PAS) vers l'exploitation illégale du bois, les cultures vivrières commerciales et le braconnage.

4.4. Forte augmentation démographique et exode rural

La population est majoritairement rurale (58 %). Elle est inégalement répartie : sa densité moyenne est relativement faible (6,8 habitants/km²) et croît de l'Est vers l'Ouest, avec une concentration le long des grands axes routiers.

Avec une telle densité, les risques de pression sur les ressources forestières sont limités. Cependant, on observe une forte concentration démographique dans la commune de Bangui, qui compte déjà près de 800 000 habitants (20 % de la population totale), entraînant un accroissement constant des besoins en bois énergie ou produits vivriers et donc des « auréoles » de dégradation, voire déforestation autour de la ville.

Le même phénomène d'augmentation démographique est observé dans les autres grandes villes du pays que sont Berbérati (76 000 habitants), Bambari (43 000 habitants), Bouar (39 000 habitants), Bossangoa (36 000 habitants), Bangassou (31 000 habitants), Mbaïki. (21 000 habitants) et Bozoum (20 000 habitants) (ICASEES, 2003).

Ceci est le fruit de la conjonction d'une démographie en pleine augmentation (triplement de la population sur les 40 dernières années) et d'un exode rural lui aussi en augmentation.

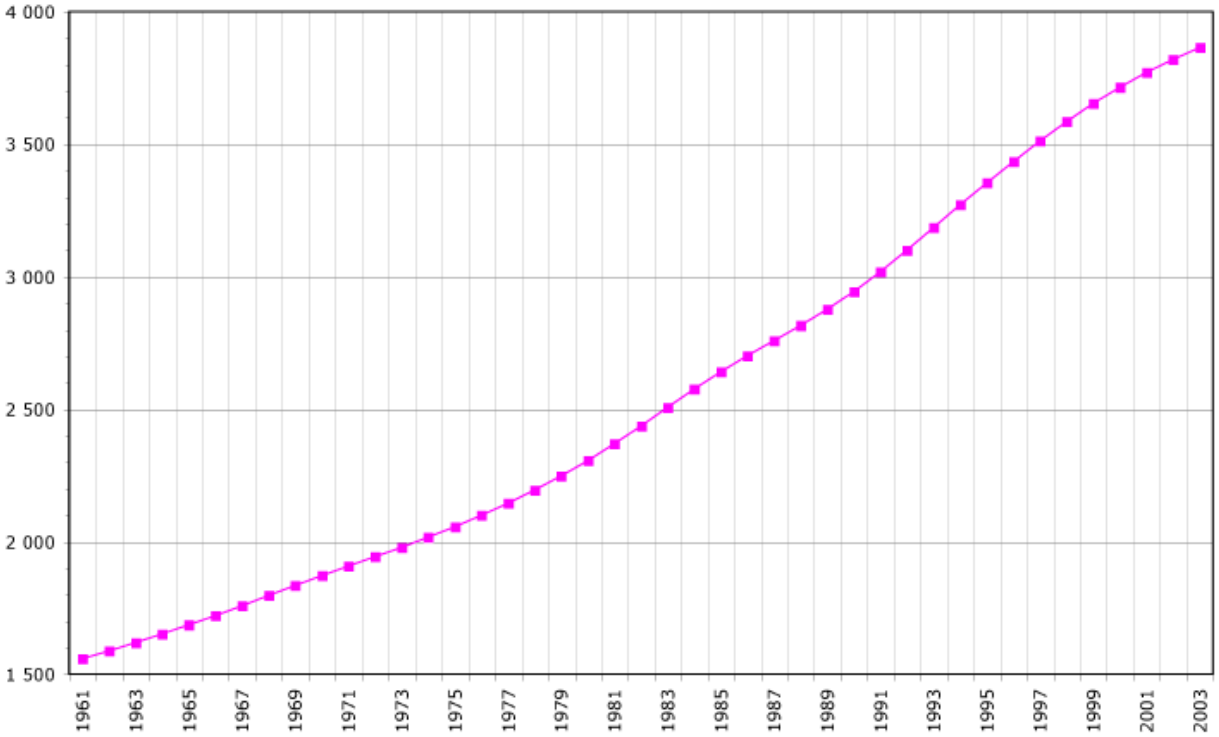

Figure 8 - Démographie 1961-2003 en milliers d'habitants (Source : Wikimédia Commons, 2010)

En outre, les déplacements forcés de populations en provenance de zones de conflit dans les pays limitrophes (au Nord, Nord-Est, Sud et Sud-Est de la RCA) accentuent la pression sur les ressources naturelles du centre et du Sud du pays. Enfin, la sécheresse a aussi pour conséquence le déplacement saisonnier et limité de certains ruraux, notamment en provenance de la Préfecture de Bamingui-Bangoran, vers des zones disposant de points d'eau.

4.5. Faible sensibilisation à la notion de bien collectif environnemental

La population étant très pauvre et souvent en situation de « survie », sa conscience environnementale est peu interpellée sur les conséquences néfastes de son action sur les écosystèmes forestiers.

La « théorie des communs », le gain facile, le manque de vision du lendemain et l'individualisme amplifient ce phénomène, les forêts dans le domaine non permanent de l'Etat étant en théorie à tout le monde, donc à personne.

De manière spécifique, le nomadisme des éleveurs transhumants a joué et continue de jouer un rôle dans la destruction des écosystèmes pour les pâturages et ce malgré les efforts vains du Gouvernement pour les sédentariser et intensifier leurs systèmes de production.

Enfin, l'effondrement et/ou la dislocation du pouvoir traditionnel a été un frein pour la bonne gestion du patrimoine national : ce pouvoir protégeait en effet les forêts contre les actes de vandalisme, notamment les feux tardifs.

4.6. Insécurité et crise politico-militaire

La RCA est en proie aux coupeurs de route et braconniers depuis une vingtaine d'années. Ce fléau empêche toute action de développement dans les localités concernées. Il aggrave l'insécurité due à la persistance de mouvements armés qui sévissent dans certaines localités du Nord et de l'Est du pays : rébellion de la LRA à la frontière Ouganda/RCA, crise du Darfour aux frontières Soudan/RCA et Tchad/RCA.

Par contre, les évènements politico-militaires internes se sont considérablement réduits depuis plusieurs années. Entre 1996 et 2003, ils avaient occasionné des déplacements massifs de populations rurales, d'importants dommages environnementaux et des destructions agricoles chez les ruraux, en particulier dans la partie Nord-Ouest, considérée comme le grenier du pays.

Cette crise assortie de mutineries a augmenté le nombre de chômeurs urbains et ruraux qui, au même titre que les salariés mal payés, se sont investis dans l'agriculture et l'exploitation du bois et continuent encore aujourd'hui à exercer des pressions sur les forêts. Actuellement, seuls perdurent des problèmes dans le Nord et l'Est.

Les questions de tenure foncière et de droits d'accès aux ressources naturelles n'ont pas encore prises une dimension importante dans le cadre de la dégradation et de la déforestation mais ne sont pas négligeables non plus. Sous peu sa deviendra un problème réel si on ne prend pas des mesures adéquates. Une étude est proposée dans ce sens dans la composante 2c. Cf 2c

5. CAUSES DIRECTES ACTUELLES DE LA DEFORESTATION ET DEGRADATION

Parmi les causes directes de la déforestation et de la dégradation des forêts (de façon globale sur le territoire, la prépondérance des causes variant localement), on note : (i) le pastoralisme transhumant, (ii) l'agriculture itinérante sur abattis-brûlis, (iii) l'exploitation informelle et anarchique du bois énergie, du bois d'œuvre et des PFNL et (iv) le développement des infrastructures (routes, mines, habitat).

5.1. Elevage extensif non durable

Les secteurs de l'agriculture et de l'élevage occupent près de 74 % de la population active et représentent 45 % du Produit intérieur brut (PIB). Aussi, 63 % des ménages pauvres dépendent directement de ces secteurs pour leur survie (DSRP, 2007).

La RCA dispose de 16 Mha de prairies dont 9,3 Mha sont réellement utilisés par un cheptel de 3,2 millions d'unités de bétail tropical (UBT) essentiellement transhumants (DSRP, 2007).

Le pastoralisme constitue la principale cause de dégradation du couvert végétal et des sols : (i) les bovins, bas-paisseurs, coupent les herbes en dessous de la couronne, ce qui ne permet pas à la plante de se régénérer rapidement (ii) les feux tardifs, utilisés pour régénérer les pâturages, dégradent le couvert végétal, (iii) le piétinement répété du bétail et sa concentration autour des points d'eau provoquent la disparition du couvert végétal et le tarissement des petits cours d'eau, (iv) parfois, l'étêtage des arbres fourragers, notamment dans le Nord-Est du pays, est un facteur aggravant.

Cette pression pastorale assortie de l'insécurité dans le Nord a ainsi eu pour conséquence une perte drastique de biodiversité dans le parc national de Manovo / Gounda / St-Floris (Patrimoine mondial de l'Unesco), qui est devenu « patrimoine en péril ».

Enfin, les traitements (préventifs et curatifs) contre la trypanosomiase ont permis aux troupeaux de bovins de pénétrer dans les savanes incluses en forêt dense humide, augmentant ainsi la dégradation. En effet, le surpâturage dans les savanes humides limite le développement des Andropogonées très appétées par les bovins et entraîne l'apparition des adventices, notamment *Chromoleana odorata* ou « herbe du Laos ».

Cette dernière n'est pas pâturée, ce qui freine les troupeaux et limite la régénération forestière, mais favorise au contraire l'agriculture, notamment maïs et manioc, car les terres sont faciles à préparer.

Tout ceci entraîne une accélération de la déforestation. Cependant, dans certaines savanes humides centrafricaines, l'élevage extensif a favorisé l'embroussaillement.

5.2. Agriculture sur abattis-brûlis

Si l'agriculture joue un rôle majeur pour l'amélioration de la sécurité alimentaire, elle contribue cependant à la dégradation des forêts et des sols. La RCA est dotée de sols riches, mais fragiles. Sur près de 16 Mha de terres arables, seulement 0,6 Mha (soit moins de 5 % des terres arables ou encore 1 % du territoire national) est exploité chaque année, avec une moyenne de 0,5 ha par actif agricole.

Les impacts de l'agriculture sur les forêts sont localisés, mais peuvent être importants. Certaines pratiques sont en effet non durables : c'est le cas de la culture itinérante sur abattis-brûlis dans un contexte d'augmentation de la population. L'agriculture est itinérante et consomme de l'espace, à la recherche de terres fertiles car les jachères se raccourcissent à mesure que la population augmente. S'ajoutent à cela les dommages causés par des feux non maîtrisés ou tardifs.

Les cultures de bas fonds et sur les fortes pentes constituent aussi les principales causes de la destruction des galeries forestières, de l'érosion pluviale et de la perte de la fertilité des sols.

L'implantation des cultures des rentes est aussi cause de déforestation :

- Hévéa. Son introduction a été faite en 1905 avec la Compagnie commerciale de la Sangha Oubangui (CCSO). L'hévéa touchait à l'époque près de 6 % du territoire national (dans les Préfectures de Mambéré Kadéi, Sangha Mbaéré et Lobaye). Des espaces avaient alors été ouverts en pleine forêt pour créer des campements et des plantations. L'exploitation de l'hévéa a été abandonnée après la seconde guerre mondiale. Par conséquent, on peut dire que son impact sur la forêt est actuellement très marginal ;
- Coton. Son introduction a été faite en 1925 par le Gouverneur Félix EBOUE, dans la zone de savane de l'Oubangui Chari. Cinq Préfectures (au centre et au Nord Ouest) sont aujourd'hui concernées. La culture du coton couvrirait actuellement une superficie variant entre 13 000 et 14 000 ha. Le tableau ci-après montre que les prévisions de 2008 prévoyaient sa redynamisation à l'horizon 2012, tendance qui n'est pas corroborée par les chiffres des dernières campagnes :

Désignation	Campagnes 2005-2012 : réalisation et prévisions						
	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12
	Fait	Fait	Fait	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
Planteurs	27 688	14 280	27 975	36 000	43 636	41 026	44 444
Surfaces (ha)	13 630	6 233	14 029	18 000	21 818	24 615	26 667

Figure 9 – Prévisions sur la culture du coton 2005-2012 (Ministère en charge de l'agriculture, 2008)

- Café. Le café a été introduit en RCA à partir du Congo Léopoldville (actuelle République démocratique du Congo) en 1921. Sa culture a connu une importance remarquable dans les zones forestières et péri forestières en 1966, grâce à l'Opération Bokassa. Le café est actuellement cultivé dans sept Préfectures du Sud-Est et Sud-Ouest de la RCA (Ombella-MPoko, Nana-Membré, sangha-Mbaéré, Mbomou, Basse-Kotto, Lobaye et Ouaka) Dans les années 70, la production du café était majoritairement industrielle (7 000 tonnes produites principalement par des expatriés sur près de 17 000 ha).

  La filière café a bénéficié de l'attention particulière du Gouvernement à partir de 1987, avec la création de l'Agence de développement de la caféiculture familiale (ADECAF), sur financement de

l'Union européenne. L'ADECAF intervenait dans les Préfectures de la Lobaye, Sangha-Mbaéré et la Membéré Kadéi, ce qui a considérablement encouragé la production :

	Superficie (ha)		Production (t)		Rendement (kg/ha)	
Période	70	90	70	90	70	90
Production industrielle	17 000	5 010	7 000	1 577	412	315
Production familiale	22 000	60 841	3 000	21 025	136	346
Production totale	39 000	65 851	10 000	22 602	390	343

Figure 10 - Comparaison de la production des années 70 et 90 (Source : ADECAF, 2000)

La superficie de café cultivée en 1996 aurait été de 65 000 ha pour 70 000 planteurs, répartis de la manière suivante (Etnic Africa, 2010) :

- Sud-Ouest : (i) -Ombella-Mpoko et Lobaye : 23 000 ha d'exploitations familiales et 2 000 ha de plantations industrielles (abandonnées), (ii) Membéré-Kadéi et Sangha-Mbaéré : 11 000 ha d'exploitations familiales et 300 ha de plantations industrielles (abandonnées) ;
- Sud-Est : (i) Ouaka et Basse-Kotto : 18 000 ha d'exploitations familiales et 1 500 ha de plantations industrielles (abandonnées), (ii) Mbomou et Haut-Mbomou : 8 500 ha d'exploitations familiales et 900 ha de plantations industrielles (abandonnées).

En conclusion, on peut dire que les plantations industrielles ont donc beaucoup régressé et que la culture du café, de plus faite sous ombrage, n'est pas un facteur direct de déforestation.

- Tabac. Il a été lui aussi introduit à l'occasion de l'Opération Bokassa et serait cultivé exclusivement dans deux Préfectures, la Mambéré Kadéi et la Nana Mambéré. La superficie occupée par la culture de tabac n'excéderait pas 5 000 ha (communication personnelle de P. DOKO, déc. 2010), ce qui est là encore très marginal ;
- Palmier à huile. 200 ha de palmeraies se situent à 50 km de Bangui et sont exploités par l'usine CENTRAPALM. Les surfaces sont minimes, mais l'utilisation abusive de pesticides et herbicides a provoqué l'acidification et l'appauvrissement du sol, moins apte à la colonisation forestière.

5.3. Exploitation anarchique du bois et des PFNL

D'après des données anciennes du Programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique (ESMAP pour l'acronyme anglais) et du PARN, les besoins annuels en bois énergie étaient estimés au début des années 1990 à 1,59 million de tonnes de bois de feu et 3 650 tonnes de charbon de bois (ESMAP, 1990 et PARN, 1996).

A cette époque, la consommation journalière par capita était donc estimée à environ 1,37 kg de bois de feu et proche de 0 pour le charbon. En 1994, les besoins annuels de la ville de Bangui en bois de feu étaient de l'ordre de 290 000 tonnes (soit 18 % de la consommation nationale) et représentaient un chiffre d'affaire de 5,3 milliards de FCFA (ESMAP, 1994).

La vitesse de déboisement autour de Bangui et des localités périphériques serait annuellement de 2 500 ha (PARN, 1996). D'après l'Association centrafricaine pour la protection de l'environnement (ACAPE), le front de déforestation se trouverait à environ 55 km de Bangui sur l'axe Nord et 33 km sur l'axe Sud-Ouest et avancerait annuellement de 300 mètres, grâce à l'usage de tronçonneuses et « clous chauffés » (pour faire dépérir les arbres et couper du « bois mort », la collecte de bois vert étant interdite).

Des auréoles de dégradation et déforestation liées à l'exploitation informelle/illégale de bois de feu, de service, d'œuvre et de PFNL se retrouvent aussi :

- Autour des concessions : la Société centrafricaine de développement (SCD). La société IFB voit deux de ses PEA sous la pression d'un front agricole important, à l'Ouest et au Sud du PEA 165 et au Sud du PEA 186. Dans et autour des concessions forestières, des campements de plusieurs milliers de personnes se créent d'où exploitation du bois, des PFNL et de larges superficies agricoles le long des pistes avec temps de jachères réduits. Notons qu'une marche de la population de Bangui a eu lieu contre l'exploitation forestière en zone péri urbaine, responsable selon eux de la disparition des arbres hôtes des chenilles ;

- Autour des campements de pêcheurs, chasseurs ou cueilleurs. Par exemple, la cueillette des chenilles, la collecte du kökö (*Gnetum africanum*) et des feuilles d'emballage (Amaranthacée surtout) se traduit souvent par l'abattage et la mutilation des arbres ;
- Sur les axes Bangui-Mbaïki et Bangui-Lobaye où une forte déforestation est observée ;
- Dans l'Est, aux alentours de Bangassou, on assiste depuis cinq ans à de l'exploitation sauvage à l'aide de scies mobiles.

L'exploitation artisanale du bois d'œuvre. L'étude menée par CIFOR sur 6 mois donne ceux-ci : de juillet – décembre 2010 donne environ 33000m3 de sciages artisanales contre 34000 m3 pour toutes les sociétés forestières (production domestique). Ses exploitations artisanales du bois d'œuvre se font autour de Bangui et voir même dans les concessions forestières attribuées dans le massif forestier du Sud – Ouest qui est sous exploitation.

Enfin, à titre d'information, la RCA compterait environ 45 000 tradipraticiens. Ces derniers ramassent des herbes, feuilles, fruits secs, etc. voire mutilent certains arbres, en prélevant par exemple des racines de l'arbre à nivaquine, *Rauwolfia macrofila*. (Communication personnelle de M. ABIALI, Président de l'Association nationale des tradipraticiens de RCA, déc. 2010).

Pour mémoire toujours, il faut noter que la confection de ruches traditionnelles fabriquées à partir d'écorces prélevées sur des arbres vivants) est très populaires, notamment à Votovo dans la Préfecture de l'Ouham.

Une personne jeune fabrique en moyenne 300 ruches par an, une personne âgée n'en réalisant que 50 à 60 par an. La fabrication d'une ruche nécessite de prélever une bande d'écorce de 1,50 m de long sur 0,50 m de diamètre. En moyenne, la fabrication d'une ruche fait dépérir un arbre (communication personnelle de M. TITO, Responsable du Projet PGPRN/GTZ, déc. 2010). Les dégâts causés par l'apiculture sont donc marginaux et contribuent très peu à la dégradation forestière.

5.4. Développement des infrastructures (routes/ponts, mines, habitat)

➔ Réseau routier et ouvrages d'art

Le réseau routier centrafricain compte plus de 24 000 km de routes et pistes :

- Routes nationales : environ 5 400 km, dont 700 km sont revêtues et 155 km en cours de revêtement entre Bouar et Garoua Boulaï, grâce aux financements conjoints de l'Union européenne (73 km), de la BM (27 km) et de la BAD (54 km). Le reste est constitué de routes en terre, dont 300 km sont entretenus en partenariat avec les sociétés forestières ;
- Routes régionales : environ 3 800 km entretenus par quelques sociétés forestières (notamment la route du 4ème parallèle) et un financement de l'Union européenne (pour le tronçon Berbérati-Nola-Bayanga, situé en zone forestière au Sud-Ouest) ;
- Pistes rurales : environ 15 000 km, très dégradées (à plus de 80 %) suite à l'arrêt des projets agricoles et des activités d'entretien par les agences de développement sous tutelle du Ministère du développement rural et de l'agriculture (MDRA).

La déforestation initiale due à ces routes et pistes peut être estimée à environ 20 000 ha, soit 0,03 % du couvert forestier national (en considérant que les largeurs moyennes - route/piste + dégagement - sont respectivement de 40 m pour les routes revêtues, 20 m pour les routes nationales et 12 m pour les pistes rurales).

Cependant, la colonisation des axes routiers par les populations, assortie des activités connexes (agriculture, chasse, cueillette, etc.) peut constituer une cause directe de dégradation et déforestation. Par ailleurs, les sociétés forestières ont besoin de réseaux de pistes (pour le débusquage et le débardage des grumes) dont la construction nécessite la destruction d'une partie du couvert forestier.

La surface totale des zones déforestées depuis 1946 pour ouvrir les pistes forestières (principales ou secondaires) est vraisemblablement importante, mais aucune base de données consolidée ne permet pour l'heure d'estimer cet impact.

➔ L'exploitation minière artisanale

L'exploitation minière artisanale concerne principalement l'extraction de diamant alluvionnaire (auquel est souvent associée l'extraction aurifère et autres minerais secondaires fer, cuivre …). La filière diamant comprend environ 130 coopératives employant environ 80 000 artisans miniers (Ministère du commerce et de l'industrie, 2010).

Ces coopératives réparties en campements sont réparties dans tout le pays, non loin des cours d'eau où les artisans exploitent le diamant. Quelquefois ces campements faits de hameaux dispersés sont situés à proximité des aires protégées (cas des Parcs nationaux Monovo / Gounda / St. Floris et Dzanga-Sangha). A ce titre, ils contribuent de manière significative à leur dégradation.

En estimant qu'une famille de mineur comprenne sept personnes, y compris le mineur lui-même, on peut estimer le nombre de personnes installées en brousse pour faire de l'exploitation diamantifère à environ 560 000 personnes, ce qui aggrave la pression sur les forêts.

En effet, l'impact de l'exploitation minière en elle-même peut paraître faible, mais les activités de collecte de bois de feu et d'agriculture vivrière induites par l'établissement en brousse peuvent s'avérer importants. Si, une parcelle moyenne de 250 m x 250 m est occupée par chaque mineur et sa famille, ce sont près de 0,5 Mha qui pourrait être touchés, soit un taux de dégradation potentiel de 0,8 % de la surface forestière totale du pays.

Outre la dégradation forestière et le braconnage, l'exploitation minière artisanale a également des conséquences sur l'hydrographie : les barrages des cours d'eau entraînent des modifications des lits mineurs de ces derniers, puis des processus d'ensablement et, enfin, une baisse de la nappe phréatique contribuant à la diminution locale de la végétation. C'est notamment ce qui s'observe au Nord du Parc National de Dzanga-NDoki.

De manière générale, il est admis que l'exploitation minière artisanale contribue de manière non négligeable à la dégradation forestière.

➔ Permis miniers industriels

Le Gouvernement a concédé deux permis à deux sociétés minières à savoir : (i) AXMIN (Aurafrique) qui exploite une mine d'or à Passendro dans la Préfecture de la Ouaka. Elle couvre une superficie de 1 050 ha et comprend plus de 600 employés, (ii) AREVA, qui fait de la prospection d'uranium dans la Préfecture du Mbomou, sur une grande échelle (159 400 ha).

Dans la Préfecture du Mbomou, les essais d'exploitation minière devraient se faire à ciel ouvert sur les gisements de Patricia (16 470 m²) et de Patou (1 200 m²). La date de démarrage des activités n'est pas confirmée et il est difficile d'avoir accès à des informations. Les conséquences potentielles en terme de déforestation seraient importantes.

Pour mémoire, une société américaine, CONOCO, a exploité un puits de pétrole dans les années 60 dans la localité de Sikikédé, Préfecture de la Vakaga. Ce puits a fermé en 1968 et sa réouverture ne semble pas d'actualité.

➔ Villes et l'habitat

L'extension des villes, liée à l'augmentation démographique et à l'exode rural, constitue aussi un facteur direct de dégradation des forêts et de la déforestation, sans qu'il soit possible de quantifier précisément son impact.

6. FACTEURS ET CAUSES FUTURE DE LA DEGRADATION ET DEFORESTATION

6.1. Causes sous-jacentes futures potentielles

Ces causes sous-jacentes futures potentielles sont principalement les suivantes :

- Le sous-emploi. Sur 100 emplois, 64 sont dans la petite agriculture extensive et 26 dans le secteur informel urbain, le secteur dit moderne (public et privé) n'en comptant que 10 (Bilan commun de pays – PNUD, 2010). La poursuite de la paupérisation et le manque d'activités génératrices de revenus alternatives à l'exploitation des ressources naturelles, exacerberont les pressions sur les forêts dans un contexte de « survie » de la population ;
- La croissance démographique. Si la tendance actuelle se maintient, la population de la RCA atteindra 6,2 millions d'habitants en 2030 (soit une densité humaine de 10 habitants/km²) et 7,6 millions d'habitants en 2050. Les besoins en bois de service et d'énergie ainsi qu'en PFNL pourront s'accentuer et provoquer la déforestation et dégradation des forêts ;
- L'absence de réforme des politiques agricoles et pastorales dans un souci de préservation de l'environnement et, en corollaire, les faibles moyens alloués à la conservation et à la gestion des forêts. Au contraire, la création de l'Office national de matériel agro-pastoral (ONMAP) par la Loi n° 07.016 du 19 juin 2007 et la promotion de la mécanisation agricole risquent d'entraîner une déforestation et une déforestation plus importante ;

- Les changements climatiques associés à la porosité des frontières. Ils vont pousser les éleveurs du Nord à descendre plus au Sud du pays en quête des bons pâturages ; cela provoquera à l'avenir la déforestation et la dégradation des forêts et des ressources en eau ;
- Le faible renouvellement des agents de terrain et le sous-équipement des services forestiers déconcentrés de contrôle, mais aussi des services techniques de l'agriculture et de l'élevage ;
- La faible implication de toutes parties prenantes « gardiennes des ressources naturelles », notamment les populations autochtones Pygmées Aka et les communautés rurales. Elle favorise les conflits d'intérêt entre les conservateurs des ressources forestières et certains usagers poussés par l'esprit du gain facile et l'enrichissement rapide et illicite.

6.2. Causes directes potentielles

Ces causes directes sont principalement les suivantes :

- La poursuite du développement de l'élevage extensif, en l'absence d'itinéraires pastoraux améliorés et la résistance d'une culture du nomadisme ;
- La poursuite et l'augmentation des cultures sur brûlis (autour des villes et le long des routes principalement), en l'absence d'itinéraires agricoles améliorés et dans un contexte d'augmentation démographique. En corollaire, extension des feux de brousse ;
- La poursuite et l'augmentation des prélèvements non durables de bois de feu, bois de service, bois d'œuvre et PFNL, dans un contexte d'augmentation démographique et en dépit des efforts faits pour promouvoir la gestion durable des forêts ;
- Des investissements possibles dans de grandes plantations agricoles (coton tabac, café, céréales, palmiers à huile, biocarburants, etc.), dans l'esprit du PDA intitulé « horizon 2012 » et dans le cadre d'un phénomène mondial d'accaparement des terres (« land grabbing ») ;
- L'exploitation artisanale du diamant alluvionnaire - qui se pratique dans tout le pays - et l'exploitation semi-industrielle (i) de l'or et de l'uranium dans la forêt de Bangassou, à l'Est et (ii) la mécanisation de l'exploitation de diamant pour augmenter la productivité ;
- Des développements d'infrastructures diverses :
    - Construction des barrages de Carnot et Kotto (idées de projet faites dans le cadre du DSRP, en attente de financement) ;
    - Transfert des eaux de l'Oubangui, à partir de Palamabo, vers le lac Tchad, prévu par la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) et qui pourrait être financé par la CBLT à partir des contributions des pays membres (communication personnelle de P. B. ZARABINGUI, membre du Comité interministériel d'appui à l'étude de faisabilité du transfert d'eau de l'Oubangui vers le lac Tchad de la CBLT, déc. 2010) ;
    - Ouverture de la route internationale Ouesso (Congo) – Bangui (RCA) – Sahr (Tchad) à financer par l'Union africaine par le biais de la BAD ;
    - Réhabilitation des axes routiers de désenclavement reliant les grandes villes de Bangui à Mbaïki (106 km), Bangui-Sibut (190 km), Bangui-Baoro (394 km) dans le cadre d'un projet régional de facilitation de transport et du transit ;
    - Réhabilitation de 2 600 km de routes en terre et de 4 500 km de pistes rurales (DSRP, 2007) ;
    - Création et exploitation d'une cimenterie près de Bangui (au point kilométrique 10, sortie Sud-Ouest) La cimenterie de Bangui est implantée sur le site de l'ancienne forêt de Botambi. Son exploitation nécessite une coupe à blanc de cette forêt pour accéder au calcaire ;
    - Pour mémoire : lancement des pôles de développement dans 10 villes du pays. Un projet de 40 M€ de l'Union européenne devait démarrer en 2009, mais rien ne s'est encore produit. De toute manière, les activités lancées dans ce cadre consisteront surtout en des constructions d'infrastructures sociales.

7. INFORMATIONS A RECUEILLIR

D'une manière générale et compte tenu des événements malheureux qu'a connus la RCA ces deniers années, il est difficile d'avoir une banque de données complète et multisectorielle relative aux forêts et à la dégradation des forêts à l'échelle nationale.

Des informations existent sur les forêts de production du Sud-Ouest, grâce au PARPAF, mais les données sur la phénologie et la dynamique des forêts sèches du centre et de l'Est, sur les forêts galeries, sur le bois énergie et sur les PFNL manquent.

Malheureusement, de façon plus générale, les données sur tous les secteurs sont soit absentes, soit très anciennes. Des études complémentaires devront être menées sur (i) la production et consommation de bois énergie, (ii) les productions agricole et pastorale, (iii) l'exploitation forestière, pour l'export et le marché domestique, (iv) l'exploitation minière, artisanale et/ou industrielle (or, diamant, uranium, pétrole, etc.). Un effort particulier devrait être fait dans le cadre de la mise en œuvre du R-PP, en vue de recueillir des données complémentaires et reconstituer une base de données nationale.

7.1. Production et consommation de bois énergie

L'étude visera, en collaboration avec les Ministères en charge des forêts, de l'environnement et de l'énergie, à produire les résultats suivants : (i) spatialisation des zones de production de bois de feu et de charbon (ii) analyser les impacts de ces activités sur les forêts (iii) proposition de solutions / itinéraires techniques en vue de limiter ces phénomènes.

L'attention sera apportée aux deux piliers d'une « stratégie énergie domestique » que sont l' « offre » (production) et la « demande » (consommation) :

- Pour le 1er, l'étude présentera les zones de production de bois énergie par entité administrative (Préfecture, Sous-préfectures, commune), les origines, types et volumes de produits, les méthodes / outils utilisés (rendements et qualité des produits), les acteurs (charbonniers, transporteurs, etc.), les prix de revient / d'achat par zone, etc. ;
- Pour le 2nd, l'étude fera une typologie des acteurs (ménages notamment) et décrira la nature du combustible (bois, charbon, gaz, etc.) et du matériel utilisés (trois pierres, foyer amélioré, etc.).

L'étude fera des recommandations (techniques, économiques et réglementaires) en matière d'organisation globale de la filière, afin de limiter l'impact de cette dernière sur les forêts.

7.2. Productions agricole et pastorale

Les données partielles sur l'élevage et l'agriculture sont liées à la production et ne sont pas exprimées en terme de superficies. Il est nécessaire de mieux connaître les superficies agricoles (qu'elles soient cultures de rente ou vivrières, industrielles ou paysannes, etc.) et les zones d'influence du bétail.

De manière prospective, cette étude tiendra compte du contexte local (croissance démographique spatialisée, infrastructures de désenclavement futurs, stabilité politique, etc.) et international (variation des cours des grandes productions animales / végétales au niveau mondial, évolution mondiale des régimes alimentaires, pression pour la production de biocarburants, etc.).

Il sera intéressant d'avoir des cartes détaillées par entité administrative présentant la situation agricole (terres cultivées, en jachères, zones dégradées et/ou déforestées et/ou érodées, cours d'eau taris, etc.) et pastorale (couloirs de transhumance officiels, nouveaux passages, zones de concentration des troupeaux, etc.)

En collaboration avec le MDRA, cette étude visera donc à (i) spatialiser l'influence de l'agriculture et de l'élevage sur la dégradation et la déforestation, (ii) analyser les impacts de ces activités sur les forêts et (iii) faire des recommandations (techniques, économiques et réglementaires) en matière d'organisation globale des filières agricoles et pastorales, afin de limiter leurs impacts sur les forêts.

7.3. Exploitation forestière pour l'export ou le marché domestique

Une étude a été lancée par CIFOR en partenariat avec PARPAF. Cette étude visera à compléter les données de production et d'exportation légales et durables (issues du CDF, de l'OEFB, du PARPAF et de l'AGRDF qui lui fera suite, de l'Observateur indépendant qui sera mis en place sous peu) par des données de production et d'exportation illégales et/ou non durables sur le bois destiné au marché domestique ou à l'exportation.

L'étude vise, en collaboration avec les Ministères en charge des forêts et de l'environnement, à produire les résultats suivants : (i) spatialisation et quantification des zones de production de bois d'œuvre (légal ou non, durable ou non, pour le marché domestique ou l'export) (ii) analyse de l'impact des activités en terme de dégradation et déforestation, (iii) recommandations (techniques, économiques et

réglementaires) en matière d'organisation des filières bois d'œuvre, afin de limiter leurs impacts sur les forêts.

Cette étude réalisée autours de Bangui devra se faire en zone de savane.

7.4. Exploitation minière, artisanale et/ou industrielle (or, diamant, uranium, pétrole)

Cette étude est sûrement la plus compliquée, étant donné l'absence de données sur le secteur. Néanmoins, tous les efforts seront fournis afin de posséder, pour chacun des minerais précités, de données de base : zones de production par entité administrative (Préfecture, Sous-préfectures, commune), types et volumes de minerai produit, méthodes d'extraction (et impacts sur les forêts), acteurs (artisans, entreprises, acheteurs, etc.), prix de revient / d'achat par zone et par minerai, etc.

L'étude visera, en collaboration avec les Ministères en charge des forêts, de l'environnement et des mines, à produire les résultats suivants : (i) spatialisation et quantification des zones de production de minerai (ii) analyse de l'impact des activités en terme de dégradation et déforestation, (iii) recommandations (techniques, économiques et réglementaires) en matière d'organisation des filières minières, afin de limiter leurs impacts sur les forêts.

Il est important de noter que : des consultations antérieures permet au pays d'approfondir encore un peu plus l'analyse sur les causes de la déforestation et de la dégradation. Mais également le projet de la cartographie forestière et de suivi du couvert forestier, financé par l'union européenne piloté par GAF AG et le laboratoire LACCEG de l'université de Bangui nous permet de mieux identifier les causes de la dégradation et de la déforestation.

Toutes les études supplémentaires proposées vont être lancé en étroite collaboration avec la mise en œuvre du processus FLEGT, du fait qu'il y a de nombreux chevauchements entre les deux processus, et donc des opportunités de collaboration importantes. De même il est important d'inventorier toutes les études possibles dans les autres secteurs qui ont trait à la dégradation et à la déforestation et de les mettre en adéquations.

8. CALENDRIER ET BUDGET (EN KUSD)

Activités principles	Sous activités
Etude sur la production et consommation de bois énergie	Recueil bibliographique et préparation de la mission de terrain (5 hj/expert inter. x 1 kUSD/hj + 5 hj/expe
	Mission de terrain focalisée sur 3 Préfectures : Ombella Poko - Sud-Ouest, de Mbomou - Sud-Est, de Ou hj/expert inter. x 1 kUSD/hj + 3 kUSD/transport inter. + 15 hj/expert nat x 0,4 kUSD/hj)
	Rapport avec conclusions et recommandations présenté à la CT REDD+ et au CN REDD+ (5 hj/expert in 5 hj/expert nat x 0,4 kUSD/hj)
Etude sur l'agriculture itinérante non durable	Recueil bibliographique et préparation de la mission de terrain (5 hj/expert inter. x 1 kUSD/hj + 5 hj/expe
	Mission de terrain focalisée sur 4 Préfectures : Ouaka - Centre, Basse Kotto - Sud-Est, Lobaye - Sud-Ou Pendé - Nord (20 hj/expert inter. x 1 kUSD/hj + + 3 kUSD/transport inter. + 20 hj/expert nat x 0,4 kUSD/h
	Rapport avec conclusions et recommandations présenté à la CT REDD+ et au CN REDD+ (5 hj/expert in 5 hj/expert nat x 0,4 kUSD/hj)
Etude sur l'élevage transhumant non durable	Recueil bibliographique et préparation de la mission de terrain (5 hj/expert inter. x 1 kUSD/hj + 5 hj/expe
	Mission de terrain focalisée sur 3 Préfectures : Ouham-Pendé - Nord, Nana-Memberé - Nord-Ouest, Lob (15 hj/expert inter. x 1 kUSD/hj + + 3 kUSD/transport inter. + 15 hj/expert nat x 0,4 kUSD/hj)
	Rapport avec conclusions et recommandations présenté à la CT REDD+ et au CN REDD+ (5 hj/expert in 5 hj/expert nat x 0,4 kUSD/hj)
Etude sur exploitation non-durable et/ou illégale de bois (service, d'oeuvre) et PFNL	Recueil bibliographique et préparation de la mission de terrain (5 hj/expert inter. x 1 kUSD/hj + 5 hj/expe
	Mission de terrain focalisée sur 5 Préfectures : Lobaye - Sud-Ouest, Ombella-Poko - Sud-Ouest, Membé Ouest, Kémo - Centre, Mbomou - Sud-Est (25 hj/expert inter. x 1 kUSD/hj + + 3 kUSD/transport inter. + 0,4 kUSD/hj)
	Rapport avec conclusions et recommandations présenté à la CT REDD+ et au CN REDD+ (5 hj/expert in 5 hj/expert nat x 1 kUSD/hj)
Etude sur exploitation minières artisanale et/ou industrielle (or, diamant, uranium)	Recueil bibliographique et préparation de la mission de terrain (5 hj/expert inter. x 1 kUSD/hj + 5 hj/expe
	Mission de terrain focalisée sur 4 Préfectures : Haute-Koto - Nord, Basse- Kotto - Sud-Est, Mbomou - Su Kadeï - Nord-Ouest (20 hj/expert inter. x 1 kUSD/hj + + 3 kUSD/transport inter. + 20 hj/expert nat x 0,4 k
	Rapport avec conclusions et recommandations présenté à la CT REDD+ et au CN REDD+ (5 hj/expert in 5 hj/expert nat X 0,4 kUSD/hj)
Analyse et formation sur la Gouvernance	Renforcement de capacite specifique pour une bonne gouvernance (organisation d' une universite d' et en 1 semestre de 2011)
	Appo
	A

Figure 11 – Calendrier et budget de la composante 2a du R-PP de RCA

2b. Options stratégiques REDD+

1. PREAMBULE

La finalité de la composante 2b est de proposer une démarche de préparation de la stratégie nationale REDD+ : principes, objectifs, rôles/responsabilités des parties prenantes, consultation de ces parties prenantes, activités à mener, moyens à prévoir, calendrier, etc.

Dans ce cadre, des options stratégiques REDD+ sont identifiées au regard des priorités nationales de développement durable et des risques futurs de pression sur les forêts identifiés dans la composante 2a. Elles sont présentées ci-après et soumises à une brève évaluation selon les critères suivants :

- Liens logiques entre les facteurs sous-jacents et causes directes de pression forestière identifiés dans la composante 2a ;
- Coûts et bénéfices des options stratégiques considérées, y compris les coûts d'opportunité, les coûts d'investissement et les coûts de transaction[3] ;
- Faisabilité des options ;
- Durabilité et l'intégration des options avec d'autres politiques et stratégies sectorielles ;
- Risque de déplacement des émissions de GES (« fuites » domestiques).

La préparation de la stratégie nationale REDD+ se base sur les principes suivants :

- Se focaliser sur (i) les zones à plus fort risque de déforestation et dégradation et (ii) les activités avec le plus grand potentiel d'atténuation à court terme ;
- Utiliser tous les champs du REDD+ : réduire la déforestation et la dégradation, gérer durablement les forêts, en conserver certaines, accroître les stocks de carbone ;
- Améliorer les conditions socio-économiques des populations, conformément au DSRP2 ;
- Viser la bonne appropriation des activités par les parties prenantes en vue de pérenniser les résultats.

2. ANALYSE SEPO EN MATIERE DE PRESERVATION DES FORETS

L'analyse des Succès, échecs, potentialités et obstacles (SEPO) concerne à la fois le passé (regard rétrospectif) et le futur (regard prospectif). Elle vise à aider à définir des options stratégiques qui soient basées sur les succès et atténuent les échecs du passé, tout en valorisant les opportunités et minimisant les obstacles du futur.

---

[3] *Outre ses aspects négatifs, la déforestation peut revêtir des points positifs (offrir des terres agricoles, des pâturages, etc.), facteurs de bénéfices pour les acteurs concernés. De même pour la dégradation (récolter du bois d'œuvre, du bois énergie, etc.). Dans le cadre du mécanisme REDD+, les acteurs devront renoncer, entièrement ou en partie, à ces bénéfices : cela constitue les* ***coûts d'opportunité****.*

En plus des coûts d'opportunité, il faut prendre en compte les coûts de mise en œuvre du mécanisme REDD+ : ce sont les ***coûts d'investissement****. Cela peut être les coûts liés à la surveillance des forêts, l'intensification des systèmes de production agricole / pastorale, le détournement d'une route passant par une forêt, le renforcement des capacités de tous les acteurs impliqués dans le REDD+, etc.*

Enfin, les ***coûts de transaction*** *sont les coûts nécessaires pour engager une transaction entre les parties impliquées dans le REDD+ (vendeur et acheteur de crédits REDD+) mais aussi les coûts du mécanisme lui-même (régulateur du marché, administrateur du système, évaluateur des réductions d'émissions de GES, etc.). Ils sont nécessaires pour la crédibilité et la transparence du processus.*

	Passé	Futur
Positif	***Succès*** • Code forestier élaboré de manière participative • Aménagement forestier durable • Observateur indépendant dans le processus d'attribution des PEA • Conventions « concessionnaires-Etat » existantes et PEA contrôlés • Accord APV FLEGT signé le 21 déc. 2010 • Disponibilité des données forestières (PARPAF, CDF, OEFB, etc.) • Contribution de la fiscalité forestière aux investissements communautaires • Promotion des forêts communautaires avec gestion participative • Prise en compte de l'environnement dans le Code minier • Implication de la société civile dans la gestion des ressources forestières • Gestion communautaire de la faune (ZCV) en cours ; • Instauration de la Journée nationale de l'arbre	***Potentialités*** • Aménagement durable du massif Sud-Est • Transformation locale du bois à augmenter • Normes (aménagement, EIE, etc.) à appliquer et certification à développer • Valorisation des PFNL à promouvoir • Foresterie urbaine / périurbaine à appliquer (concept existant) • Ressources forestières / fauniques à sécuriser • Stratégie « énergie domestique » à élaborer et à mettre en oeuvre • Programme national de reboisement à appliquer • Recherche forestière à adapter en fonction des besoins des utilisateurs • Gouvernance à améliorer (IEC, observateur indépendant de terrain, société civile plus engagée, etc.) • Renforcement des capacités de toutes les catégories d'acteurs • Pratiques culturales (agricoles) / pastorales plus respectueuses de l'environnement • Recrutement de 100 nouveaux préposés forestiers (2011)
Négatif	***Echecs*** • Faibles ressources (matérielles, financières, humaines) de l'Etat (26 gardes forestiers sur le terrain) • Techniques agricoles et pastorales destructrices (feu, agriculture itinérante, transhumance, etc.) • Pauvreté chronique et richesse inégalement répartie • Faible coordination des politiques sectorielles • Peu de sécurisation foncière • Exploitation anarchique du bois autour des villes • Peu de statistiques sectorielles fiables • Communautés rurales peu impliquées dans le secteur « Forêt-Environnement » • La société civile ne joue pas son rôle de lobbying / plaidoyer • Les communautés captent peu les fonds de la fiscalité forestière décentralisée • Le grand public est peu informé sur les enjeux forestiers et environnementaux	***Obstacles*** • Pauvreté / paupérisation persistantes => pratiques mauvaises / illégales • Besoins financiers de l'Etat et risques d'exploitation intense des ressources naturelles • Extensification (agriculture, élevage, etc.) sans souci de durabilité • Pôles de développement (infrastructures, mines, biocarburants, cimenterie, etc.) • Faible implication des parties prenantes dans les débats / actions du secteur « Forêt-Environnement » • Corruption • Trafic d'influence • Canaux d'information limités et/ou non diversifiés • Croissance démographique urbaine

Figure 12 – Analyse SEPO en matière de préservation des forêts en RCA

3. PRE-IDENTIFICATION DES OPTIONS STRATEGIQUES

Dans ce qui suit, on cherchera à faire systématiquement le lien entre les options stratégiques présentées et les causes sous-jacentes et facteurs directs de pression sur les forêts qu'elles sont censées combattre. Le tableau ci-dessous résume ces liens :

		Causes sous-jacentes						Facteurs directs			
	Numéro des sous-parties correspondantes dans la composante 2a ==>	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	5.1	5.2	5.3	5.4
<== Numéro de (sous-)option stratégique dans la composante 2b		Politiques mal coordonnées et institutions faibles	Manque de diffusion du progrès technique	Economie faible et basée sur l'exploit. des ress. naturelles	Forte augmentation démo. et exode rural	Faible sensibilisation à notion de bien collectif environnemental	Insécurité et crise politico-militaire	Elevage extensif non durable	Agriculture sur abattis-brûlis non durable	Exploitation anarchique du bois et des PFNL	Développement des infrastructures (routes, mines, habitat)
1	**Compléter le dispositif de zonage du territoire**										
1.1	Zoner l'ensemble du territoire	■		■	■	■		■	■	■	■
1.2	Cartographier de nouveau et renforcer les aires protégées	■		■	■	■		■	■	■	■
2	**Améliorer les technologies et rendements agro-sylvo-pastoraux**										
2.1	Rendre plus durables les itinéraires pastoraux et agricoles		■	■	■	■		■	■	■	
2.2	Promouvoir des technologies efficientes d'exploitation et transformation du bois		■	■	■					■	
3	**Promouvoir la gestion durable des forêts**										
3.1	Promouvoir l'aménagement forestier légal et durable	■	■	■	■	■				■	
3.2	Promouvoir les reboisements	■	■	■	■					■	
3.3	Opérationnaliser le concept de foresterie communautaire	■		■	■	■				■	
3.4	Impliquer davantage les populations locales dans la gestion forestière durable	■		■	■	■				■	
3.5	Développer une Stratégie énergie domestique (SED)	■	■	■	■	■				■	
4	**Renforcer les institutions et la gouvernance**										
4.1	Développer l'IEC sur le REDD+ à destination du public	■	■	■	■	■		■	■	■	■
4.2	Appuyer financièrement, matériellement et technologiquement les administrations	■	■	■	■	■		■	■	■	■
4.3	Renforcer les capacités de la société civile en matière de gestion durable des ressources forestières, de plaidoyer et de contrôle	■	■	■	■	■		■	■	■	■

Figure 13 – Analyse des liens entre causes/facteurs de pression sur les forêts identifiés dans la composante 2a et (sous-)options stratégiques REDD+ identifiées dans la composante 2b

Pour chaque sous-option stratégique, on réalisera une rapide analyse au regard des critères mentionnés dans le préambule de cette composante, avec la notation suivante : 1 (très mauvais) ; 2 (mauvais) ; 3 (moyen) ; 4 (bon) ; 5 (très bon).

Une note globale, somme des notes des critères, sera donnée à titre (très) indicatif : plus cette note est élevée, plus la sous-option stratégique apparaît, a priori, intéressante.

3.1 Option stratégique n°1 : Compléter le dispositif de zonage du territoire

Les vocations sectorielles du territoire centrafricain ne sont pas encore définies. Un zonage raisonné du territoire - opéré en tenant compte des potentialités des écosystèmes et en respectant le principe de pluri-fonctionnalité (coexistence nécessaire d'activités d'agriculture, élevage, sylviculture, pêche, chasse, etc.), selon une approche « terroir » - devient nécessaire. Ce zonage ne devrait constituer ni une segmentation des terres, ni une interdiction d'occuper l'espace national.

Un tel zonage permettrait de chercher des solutions d'ensemble cohérentes pour minimiser les facteurs de pression sur les forêts listés dans les parties 5.1 à 5.4 de la composante 2a, à savoir (i) élevage extensif non durable, (ii) agriculture sur abattis-brûlis non durable, (iii) exploitation anarchique du bois et des PFNL, (iv) mise en place d'infrastructures diverses (routes, pistes, mines, habitat).

En effet, les zones de productions agricoles, animales et minières ou encore de création d'infrastructures (hors mines) ne sont pour la plupart pas spatialement connues et s'établissent souvent au détriment de la forêt. Pire, leur chevauchement donne parfois lieu à des conflits entre parties prenantes, conflits qui exacerbent la pression sur les forêts.

Beaucoup reste à faire : la Loi n°63-441 du 9 janvier 1964 relative au domaine national, inspirée de la loi française de 1899, tient lieu de Code foncier dans la mesure où elle prévoit des dispositions sur les domaines publics, privé. Elle ce comprend pas de Plan directeur national destiné à présenter les vocations sectorielles du territoire en fonction des capacités de charge des écosystèmes.

Quant au projet de Loi portant Code foncier agropastoral en RCA, il vise uniquement à règlementer l'accès à la terre, ainsi qu'à renforcer les droits des communautés locales sur les terres de leur terroir. Il n'est pas prévu dans le cadre de cette Loi de faire un zonage du territoire.

➔ Sous-option stratégique 1.1 : Zoner l'ensemble du territoire

Le Décret n°09.117 du 28 avril 2009, fixant les modalités d'application de la Loi n°08.22 du 17 octobre 2008, définit les limites et, par conséquent, établit le zonage des massifs du domaine permanent de l'Etat : (i) le massif forestier du Sud-Ouest à vocation de production et soumis à la politique d'aménagement, (ii) le massif du Sud-Est à vocation multiple, y compris la conservation de la biodiversité, et les forêts classées des savanes. Il faut aussi noter que l'atlas forestier de la RCA (MEFCP/WRI) a permis de spatialiser les concessions forestières (PEA).

Suite aux études qui seront menées dans le cadre de la sous composante 2a, un zonage sera réalisé pour l'ensemble du territoire et notamment les forêts et non forêts qui ne sont pas encore délimitées (forêts reliques, galeries forestières et les savanes). Ce zonage se fera avec la participation de toutes les parties prenantes et il permettra une meilleure planification des productions forestières, agricoles, pastorales et minières, ainsi que des constructions d'infrastructures (hors mines), par les administrations concernées.

Critères	**Remarques**	**Note**
Lien aux facteurs C 2a	Cf. supra.	5
Coût d'opportunité	Modéré, sauf si restriction de certains droits d'usage suite au zonage	3
Coût d'investissement	Gros besoins en technologies et ressources humaines en matière de Système d'information géographique (SIG), télédétection, droit foncier, etc.	2
Coût de transaction	Suivi considérable et peut-être très coûteux compte tenu de l'insécurité	1
Faisabilité	L'étendue du territoire et l'insécurité dans certaines zones sont des freins	3
Durabilité et intégration	Faibles capacités et moyens de l'administration. Peu de coordination des politiques sectorielles. Demande probable de « passe-droit »	2
Fuites intérieures	Très minime si le zonage est bien conçu et mis en place	5
	Total	**21/35**

Figure 14 – Analyse critique de la sous-option 1.1 – Zoner l'ensemble du territoire

➔ Sous-option stratégique 1.2 : Cartographier de nouveau et renforcer les aires protégées

La plupart des aires protégées de RCA n'existent que sur papier et ne répondent pas assez, voire plus, aux critères devant valider leur maintien dans l'une des catégories de l'UICN. Certaines d'elles manquent totalement d'infrastructures et, la plupart du temps, les ressources humaines font défaut.

Par conséquent, un renouvellement de la cartographie du réseau des d'aires protégées de la RCA devrait permettre de consolider leur rôle en termes de conservation des espèces animales et végétales et, in fine, de lutte contre la pression sur les forêts.

Critères	**Remarques**	**Note**
Lien aux facteurs C 2a	Cf. supra	5
Coût d'opportunité	Modéré, sauf si restriction de certains droits d'usage suite au zonage	3
Coût d'investissement	Gros besoins en technologies et ressources humaines en matière de Système d'information géographique (SIG), télédétection, droit foncier, etc.	2
Coût de transaction	Suivi limité (aires bien circonscrites), mais peut-être coûteux compte tenu de l'insécurité	3
Faisabilité	Expériences africaines réussies existent et fort appui probable des bailleurs	4

Durabilité et intégration	Faibles capacités et moyens de l'administration, mais problème minimisé car aires bien circonscrites	3
Fuites intérieures	Risque si pas de mesure d'accompagnement en périphérie des aires	2
	Total	**22/35**

Figure 15 – Analyse critique de la sous-option 1.2 – Cartographier et renforcer les aires protégées

3.2 Option stratégique n°2 : Améliorer les technologies et rendements agro-sylvo-pastoraux

➔ Sous-option stratégique 2.1. : Rendre plus durables les itinéraires pastoraux et agricoles

Comme expliqué dans la composante 2a, le pastoralisme transhumant et l'abattis-brûlis itinérant, pratiques non planifiées et non durables, constituent deux des principales causes de destruction du couvert végétal. A travers cette sous option, il s'agira donc de :

- Réduire les dégâts liés à la divagation des bovins ;
- Intensifier les systèmes de production pastoraux et agricoles pour limiter l'abattis-brûlis non durable (et son corollaire, les feux de brousse non contrôlés) et le surpâturage ;
- Développer la production en ranch et les cultures fourragères (*Stylosanthes sp., Bracharia sp, Panicum sp*) pour diminuer la pression sur le couvert végétal naturel et encourager la sédentarisation des élevages ;
- Promouvoir l'utilisation de semences à haut rendement nutritionnel et capables de résister aux effets des changements climatiques.

Critères	**Remarques**	**Note**
Lien aux facteurs C 2a	Cf. supra	4
Coût d'opportunité	Rendement amélioré et gestion à long terme de la fertilité des sols agricoles et de la qualité des pâturages	4
Coût d'investissement	Investissements importants en vulgarisation et conseil	2
Coût de transaction	Rôles importants à jouer par l'Etat et les institutions de micro-crédits	3
Faisabilité	Résistance au changement des acteurs locaux. Système national de vulgarisation peu développé	2
Durabilité et intégration	Faibles capacités et moyens de l'administration et peu de coordination des politiques sectorielles agricoles et pastorales	2
Fuites intérieures	Si revenu/ha et/ou demande domestique/mondiale en hausse, augmentation probable des surfaces agricoles et/ou pastorales	2
	Total	**19/35**

Figure 16 – Analyse critique de la sous-option 2.1 – Cartographier et renforcer les aires protégées

➔ Sous-option stratégique 2.2. : Promouvoir des technologies efficientes d'exploitation et transformation du bois

Les technologies et les pratiques anciennes d'abattage non performant, n'optimisent pas le rendement et fait laissé beaucoup de perte de la matière en forêt. Certaines sociétés, n'ayant pour souci majeur que leur profit, utilisent ainsi des scies mobiles en forêt, ce qui aggrave la dégradation des forêts. Pour limiter les dégâts et rendre efficientes l'exploitation et la transformation du bois, il faudrait :

- Développer les techniques d'exploitation à faible impact du bois d'œuvre : (i) Abattage contrôlé et tronçonnage raisonné (direction de la chute de l'arbre, choix du trait de coupe, analyse de la structure du houppier, situation des lianes, etc.), (ii) Débusquage et débardage raisonnés (planification des pistes secondaires et principales, choix des sites des parcs à bois, etc.) : ces deux techniques permettent de limiter la dégradation et entrent dans le processus de certification ;
- Instaurer un système de « sélection/abattage » immédiatement après les travaux d'inventaire permettant de déclasser tout arbre retenu initialement qui ne répond pas aux critères de rentabilité (défaut de forme, descente de cime, etc.) ;
- Mener des études sur les propriétés technologiques des essences du massif forestier de l'Est (aire de répartition différente de la plupart des essences commerciales du Sud-Ouest) ;

- Améliorer la transformation du bois locale et légale (ex, le bois blanc – ayous - pour le marché domestique), moderniser le séchage et augmenter le rendement matière.

Critères	Remarques	Note
Lien aux facteurs C 2a	Cf. supra	3
Coût d'opportunité	Rendement de la matière bois amélioré et amélioration de la qualité des produits	5
Coût d'investissement	Investissements importants en renforcement de capacités et équipements ad hoc	2
Coût de transaction	Processus de certification (légalité, gestion durable) qui nécessitent des améliorations, mais la RCA vient de signer son APV/FLEGT	3
Faisabilité	Intérêt des acteurs de la filière à améliorer les rendements et à entrer dans des systèmes de labellisation	4
Durabilité et intégration	Les améliorations techniques proposées sont en relation avec une valorisation économique du bois et des réductions de coûts	4
Fuites intérieures	L'amélioration des rendements devrait limiter par ailleurs la pression sur les forêts	4
	Total	**25/35**

Figure 17 – Analyse critique de la sous-option 2.2 – Promouvoir des technologies efficientes d'exploitation et transformation du bois

3.3. Option stratégique 3 : Promouvoir la gestion durable des forêts

➔ ***Sous-option stratégique 3.1. : Promouvoir l'aménagement forestier légal et durable***

Sur la base des acquis obtenus en termes d'aménagement forestier et d'exploitation des produits ligneux et non ligneux (PARPAF, PGPRF, PASEF, etc.), les efforts devraient être poursuivis pour réduire la pression sur les forêts.

Le massif du Sud-Est pourrait être aménagé selon les mêmes approches que celles adoptées par le PARPAF dans le massif du Sud-Ouest. Seraient aussi à développer la mise en œuvre de FLEGT (licences et autorisations), le développement de la certification de gestion durable et le renforcement de l'observation indépendante au niveau des adjudications des titres et du suivi de l'exploitation.

Critères	Remarques	Note
Lien aux facteurs C 2a	Cf. supra	3
Coût d'opportunité	La gestion durable rapporte plus – à moyen et long terme - que l'exploitation illégale ou sans plan d'aménagement	5
Coût d'investissement	Coûts assez élevés de l'aménagement et de la certification	2
Coût de transaction	Suivi/contrôle à assurer sur un grand territoire : il faut donc d'importants moyens. Il faut aussi organiser et former les acteurs.	3
Faisabilité	Intérêt des acteurs de la filière. PARPAF est un acquis important que le Gouvernement souhaite reproduire. Mais (i) insécurité et (ii) peu de disponibilité de ressources humaines et financières	3
Durabilité et intégration	Volonté du MEFCP d'aménager les forêts mais pas de politique forestière, donc pas d'intégration avec les autres politiques sectorielles. Nécessite un appui extérieur régulier et/ou permanent de même, la nécessité de l'élaboration d'un document de politique Forestière/Environnement.	3
Fuites intérieures	Risque minimisé si délimitation et contrôle des domaines forestiers permanents et non permanents sont bien faits. Mais si pauvreté persiste sans activités génératrices de revenus alternatives, alors la population va exploiter illégalement ailleurs	2
	Total	**21/35**

Figure 18 – Analyse critique de la sous-option 3.1. – Promouvoir l'aménagement forestier légal et durable

➔ *Sous-option stratégique 3.2. : Promouvoir les reboisements*

Pour l'instant, les reboisements sont marginaux et ne participent pas à la fourniture des besoins vitaux élémentaires en bois de service et de feu. La subvention partielle du gaz, bien qu'étant une solution théoriquement idéale, n'est pas réaliste étant donnée la pauvreté des populations.

Les efforts du Comité national de promotion du reboisement (présenté dans la partie 1 de la composante 2a) devraient être appuyés, afin de définir une politique de reboisement à grande échelle : identification des sites à reboiser, cartographie puis élaboration de projets de reboisement tenant compte des données biophysiques et socio-économiques locales.

Il sera indispensable dans ce cadre de résoudre les problèmes liés au foncier, afin de sécuriser les promoteurs des reboisements (privés, associatifs, communautaires).

Critères	**Remarques**	**Note**
Lien aux facteurs C 2a	Cf. supra	3
Coût d'opportunité	Passer d'une spéculation agricole/pastorale (court terme) à une plantation (long terme) nécessite des indemnisations si pression foncière importante. Possible de minimiser ceci en créant des reboisements communautaires à vocation énergétique	3
Coût d'investissement	Même avec une approche villageoise, le coût reste élevé	2
Coût de transaction	Formation, organisation, suivi et contrôle des reboisements nécessitent d'importants moyens gouvernementaux	3
Faisabilité	Facilitée, si sensibilisation et formation large de tous les acteurs de terrain. Le lancement de la politique nationale de reboisement est un acquis : services forestiers mobilisés	3
Durabilité et intégration	Peu de coordination avec les autres politiques sectorielles. Insécurité nationale. Pas de sécurisation foncière. Nécessité d' élaborer le document de politique forestière avec une prise en compte des programmes de reboisement tant dans les zones dégradées en forêt que dans les zones de savanes.	2
Fuites intérieures	Risque minime car très faible densité démographique et disponibilité de terres aptes à être reboisées	4
	Total	**20/35**

Figure 19 – Analyse critique de la sous-option 3.2. – Promouvoir les reboisements

➔ *Sous-option stratégique 3.3. : Opérationnaliser le concept de foresterie communautaire*

Le Code forestier stipule en son article 139 que « *Les communautés villageoises et/ou autochtones organisées et intéressées jouissent des forêts qui leur sont attribuées* ».

Ces droits sur les ressources naturelles sont pour l'instant exercés de façon non durable, les populations soucieuses de satisfaire leurs besoins vitaux exerçant des pressions de plus en plus fortes sur les ressources forestières. Par conséquent, pour que les forêts communautaires soient gérées durablement, en évitant leur épuisement précoce faute de connaissance et de savoir faire des acteurs concernés, il faudrait que ces derniers puissent bénéficier des appuis multiformes suivants :

- Appui technique aux communautés locales détentrices de titre de forêt communautaires, via notamment l'élaboration de normes et de plans simples de gestion ;
- Appui technique à des PME nationales pour améliorer leurs capacités techniques et de gestion. Les individus utilisant les scies mobiles, considérés jusque là comme exploitants informels, pourraient se constituer en PME et contribuer à la protection des forêts, sous réserve d'encadrement et de formation ad hoc pour les orienter vers la gestion forestière durable ;
- Renforcement des capacités des ONG locales, jouant le rôle d'interface entre les pouvoirs publics et les populations, en matière de : éveil de conscience et rappel des droits/devoirs par rapport aux ressources naturelles, gestion, leadership, activités génératrices de revenus, prise de décision, mobilisation des ressources financières, etc.
- Renforcement des services forestiers sur ces thèmes, afin de les réorienter d'une approche traditionnellement policière de leur fonction à une approche plus sociale de la foresterie.

Critères	Remarques	Note
Lien aux facteurs C 2a	Chercher à lutter contre les facteurs identifiés dans la partie 5.3.	3
Coût d'opportunité	La gestion durable rapporte plus que l'exploitation illégale ou sans plan d'aménagement. La foresterie communautaire peut même dans certains cas limiter l'expansion agricole	4
Coût d'investissement	Coût moyen de mise en œuvre du concept, car c'est surtout la volonté politique des acteurs qui prime	3
Coût de transaction	Gouvernement et société civile doivent assurer le suivi du processus. Il faut aussi organiser et former les acteurs.	3
Faisabilité	Concept nouveau donc risque de frein au changement. Facilitée, si sensibilisation et formation large de tous les acteurs de terrain.	3
Durabilité et intégration	MEFCP encore conservateur et peu imprégné des approches sociales en foresterie. Risque de phénomène de « passager clandestin » au niveau des communautés. Nécessite un appui extérieur régulier et/ou permanent dans le court terme	2
Fuites intérieures	Risque minimisé si délimitation et contrôle des domaines forestiers permanents et non permanents sont bien faits. Mais si pauvreté persiste sans activités génératrices de revenus alternatives, alors la population va exploiter illégalement ailleurs	2
	Total	**20/35**

Figure 20 – Analyse critique de la sous-option 3.3. – Opérationnaliser le concept de foresterie communautaire

➔ Sous-option stratégique 3.4. : Impliquer les populations dans la gestion forestière durable

Des directives sous régionales de participation des populations locales et les peuples autochtones à la gestion durables des ressources forestières ont été édictées par les états membres de la COMIFAC. Ces directives ont été adoptées et adaptées au niveau national. Elles priorisent :

- Participation des différentes parties prenantes dont les populations locales et les peuples autochtones à toutes les étapes de planification des programmes forestiers nationaux ;
- Application efficiente de la fiscalité forestière décentralisée telle que prévue par La loi de finances, assortie d'une clé de répartition des taxes et redevances, afin que les communautés bénéficient effectivement de ces ressources financières ;
- Développement d'activités génératrices de revenus notamment à travers un programme de micro-finance, afin de réduire la pression sur les forêts ;
- Renforcement du rôle des communautés rurales dans la négociation des conventions « concessionnaires – Etat » et dans la préparation, mise en œuvre et évaluation des PEA ;
- Promotion des bonnes pratiques forestières par des échanges inter-communautés ;
- Installation d'un système d'alerte précoce des feux de forêts au niveau des communautés.

Critères	Remarques	Note
Lien aux facteurs C 2a	Cf. supra	3
Coût d'opportunité	Pas d'arrêt d'une activité économique, mais substitution d'activités	4
Coût d'investissement	Si activités alternatives possibles et adaptées aux capacités des acteurs, ce coût peut être minime	3
Coût de transaction	Le processus participatif ne peut se faire sans l'Etat qui doit y engager des moyens importants, notamment pour soutenir un schéma de micro-finance (levier intéressant pour créer des activités alternatives ; le facteur de production limitant est souvent le capital)	3
Faisabilité	De nombreuses expériences de foresterie sociale et décentralisée fonctionnent dans le monde, notamment dans le bassin du Congo	4
Durabilité et intégration	Facilitée si les acteurs locaux ayant un pouvoir de décision sont bien formés…Mais, lenteur dans l'adoption des textes sur décentralisation peut constituer un obstacle majeur	3

Fuites intérieures	Minimisées si consentements préalable, libre et informé des populations (nécessité de sensibilisation et vulgarisation) et si activités alternatives ad hoc	3
	Total	**23/35**

Figure 21 – Analyse critique de la sous-option 3.4. – Impliquer les populations dans la GFD

➔ Sous-option stratégique 3.5. : Développer une Stratégie énergie domestique (SED)

La RCA ne dispose pas encore de SED. Pourtant, celle-ci pourrait contribuer à la réduction de la dégradation des forêts et à la lutte contre la pauvreté, via une gestion concertée des filières « bois-énergie ». Ses objectifs spécifiques pourraient s'appuyer sur les Etats généraux des forêts de 2003 :

- Actualisation des données sur filières bois énergie (volumes, prix, marges, acteurs, techniques) ;
- Elaboration et promulgation des textes règlementaires sur l'exploitation, la transformation (dans le cas du charbon), le commerce, le transport et la taxation de bois de chauffe et charbon ;
- Création de reboisements d'essences à croissance rapide pour produire du bois de chauffe [pour mémoire, car déjà listé dans la sous-option 3.2.] ;
- Meilleure valorisation des déchets de l'industrie forestière. Développer notamment des systèmes de cogénération, avec valorisation des déchets de scierie sous forme d'électricité et de chaleur pour les séchoirs [en lien avec la sous option 2.2.] ;
- Promotion des techniques modernes de carbonisation (meules améliorées) et de consommation du bois (foyers et fumoirs améliorés) afin d'améliorer le bilan carbone des filières bois énergie ;
- Elaboration et vulgarisation de schémas directeurs types d'approvisionnement en bois énergie des villes, accompagnés de tests de marchés ruraux / urbains de bois énergie ;
- Réalisation d'études et promotion de sources d'énergie renouvelable alternatives.

Critères	**Remarques**	**Note**
Lien aux facteurs C 2a	Cf. supra	3
Coût d'opportunité	Productions plus rentables et amélioration de la qualité des produits	4
Coût d'investissement	Coût faible si technologies robustes et adaptées aux charbonniers, concessionnaires et ménages centrafricains	3
Coût de transaction	L'Etat doit s'investir fortement : dans l'analyse des filières bois énergie, dans l'élaboration d'une SED et de ses textes d'application et dans le contrôle des activités des acteurs des filières bois énergie, pour la plupart situés dans le secteur informel	2
Faisabilité	De nombreuses expériences de SED fonctionnent dans le monde, notamment en Afrique subsaharienne et leur analyse pourra permettre d'éviter les écueils	4
Durabilité et intégration	Résistance possible des lobbies (groupes informels d'exploitants, de transporteurs, etc.). Nécessité d'un statut officiel pour les petits exploitants, pour l'instant dans le secteur informel	2
Fuites intérieures	Partition possible du pays en zone légale et zone illégale (exploitants clandestins migrant dans les localités non organisées)	2
	Total	**20/35**

Figure 22 – Analyse critique de la sous-option 3.5. – Elaborer une SED

3.4. Option stratégique 4 : Renforcer les institutions et la gouvernance

➔ Sous-option stratégique 4.1. : Développer l'IEC sur le REDD+ à destination du public

Pour que le concept de REDD+ soit bien compris et gagne l'adhésion du grand public, il est nécessaire de :

- Développer et appliquer un programme de sensibilisation du public ;
- Proposer des curricula à intégrer dans le système éducatif centrafricain aux niveaux « fondamental 1 » (cours préparatoires à cours moyen 2ème année – enfants de six à 12 ans), « fondamental 2 » (équivalent de la classe de 6ème de collège et de la classe de terminale de lycée – enfants de 12 à 18 ans) et enseignement supérieur (à partir du baccalauréat) ;

Critères	Remarques	Note
Lien aux facteurs C 2a	Cf. supra	5
Coût d'opportunité	Nul	5
Coût d'investissement	Coût faible par rapport à la couverture si médias grand publics mobilisés, notamment les radios nationales et communautaires. Les coûts d'élaboration de matériels scolaires peuvent être plus élevés	4
Coût de transaction	Nécessité de préparer les programmes de radio et les matériels scolaires	3
Faisabilité	Pas de difficulté majeure a priori	4
Durabilité et intégration	Le focus sur les jeunes doit permettre de sensibiliser durablement les générations actuelles et futures à la protection des forêts	4
Fuites intérieures	Sans objet (note = 3 par convention)	3
	Total	**28/35**

Figure 23 – Analyse critique de la sous-option 4.1. – Développer l'IEC sur le REDD+ à destination du grand public

➔ Sous-option stratégique 4.2. : Appuyer financièrement, matériellement et technologiquement les administrations

Une des principales causes sous-jacentes de pression sur les forêts étant le manque de ressources humaines, financières et matérielles de l'administration, il semble important de mettre en place des stratégies pour les augmenter quantitativement et les améliorer qualitativement.

Ceci concernera autant le MECFP que le MDRA. Le développement de programmes de recherche forestière, agro-forestière, agronomique et pastorale seront envisagés, tout comme l'amélioration du traitement des données agricoles et pastorales, les données forestières étant déjà « prises en charge » par le futur PARPAF.

Afin d'assurer la conception, le contrôle, le suivi et l'évaluation des activités de terrain, facteurs de la déforestation et la dégradation des forêts, il sera également :

- Remis en fonctionnement les deux Centres de formation agro-sylvo-pastoraux (CFASP), actifs de 1988 à 1996 (avec l'appui de missionnaires) à Alindao (Préfecture de Basse Kotto) et Boussangoa (Préfecture de l'Ouham). Ces CFASP auront pour rôle d'identifier de jeunes déscolarisés et de les former pour devenir des agents d'encadrement polyvalents des groupements agro-sylvo-pastoraux ;
- Remis en fonctionnement le Centre de formation des gardes forestiers (CFGF), actif de 1975 à 1985 à Bamingui (Préfecture du Bamingui Bangoran). CE CFGF aura pour objectif de former les agents forestiers destinés à la surveillance et la protection des forêts, pour combler le déficit en agents de terrain (26 gardes forestiers pour tout le pays) ;
- Remis en fonctionnement le Centre forestier pilote (CFP), actif de 1968 à 1974 à Bimbo (à 9 km de Bangui) afin de former des agents aptes à travailler sur les inventaires d'exploitation et l'industrie forestière ;
- Revitaliser l'OFB, actif de 2000 à 2005 dans le cadre du fonctionnement de l'Unité nationale de gestion de l'information environnementale (elle-même déclinaison nationale de l'Agence internationale de développement de l'information environnementale basée à Libreville au Gabon). Cette revitalisation sera faite via deux actions : (i) s'assurer que le suivi satellite des feux de brousse est bien effectué par le LACCEG et (ii) s'assurer que le futur PARPAF ou l'AAAGDF tient à jour une banque de données sur les feux de forêts.

Critères	Remarques	Note
Lien aux facteurs C 2a	Cf. supra	5
Coût d'opportunité	Nul	5
Coût d'investissement	Elevé si recrutement et formation d'un effectif conséquent d'agents et gardes forestiers	4
Coût de transaction	Mise en place de systèmes efficaces d'inspection des services et également de mesures anticorruption	3

Faisabilité	Renforcer les capacités du CAS-DF. Résistance au changement	3
Durabilité et intégration	Pressions négatives diverses (corruption, impunité, trafic d'influence, conflits d'intérêt, etc.) peuvent continuer à s'exercer aux différents niveaux de l'administration si pas de volonté politique	4
Fuites intérieures	Sans objet (note = 3 par convention)	3
	Total	**27/35**

Figure 24 – Analyse critique de la sous-option 4.2. – Appuyer financièrement, matériellement et technologiquement les administrations

➔ Sous-option stratégique 4.3 : Renforcer les capacités des ONG locales en matière de gestion durable des ressources forestières, de plaidoyer et de contrôle

Pour jouer leur rôle de plaidoyer et servir de contrepoids dans la gestion du patrimoine public, certains membres de la société civile centrafricaine ne sont pas assez outillés. Par conséquent, un renforcement des capacités s'impose. Cet appui passe par :

- Le développement des connaissances des ONG sur les questions foncières, forestières, environnementales, socio-économiques, etc. entrant dans la compréhension du REDD+;
- La dynamisation du réseau des ONG pour renforcer encore davantage leur rôle dans la définition des politiques et mesures forestières, que celles-ci soient relatives à l'attribution des PEA, au FLEGT, au REDD+, etc.

Critères	**Remarques**	**Note**
Lien aux facteurs C 2a	Cf. supra	5
Coût d'opportunité	Nul	5
Coût d'investissement	Coût faible, car il s'agit principalement de formations en salle	4
Coût de transaction	La mise en réseau permet des économies d'échelle	4
Faisabilité	Le Gouvernement ne semble pas opposé à l'émergence de la société civile et les ONG sont demandeuses d'information sur le REDD+ et les questions forestières en général	3
Durabilité et intégration	Utile si et seulement si les ONG se font les fidèles relais des perceptions de la population, ce qui n'est pas toujours le cas à l'heure actuelle, certaines étant un peu coupées de leur base	3
Fuites intérieures	Sans objet (note = 3 par convention)	3
	Total	**27/35**

Figure 25 – Analyse critique de la sous-option 4.3. – Renforcer les capacités des ONG locales en matière de gestion durable des ressources forestières, de plaidoyer et de contrôle

➔ Sous-option stratégique 4.4 : Renforcer les capacités des institutions administratives en charge de l'environnement

Les problèmes de gouvernance évoqués dans la composante 2a sont très importants. Des volets sont prévus :

- Le développement de la capacité des institutions en charge de mener les études impacts prévues par le Code de l'Environnement ;
- Le renforcement de capacité des institutions qui perçoivent les taxes

Critères	**Remarques**	**Note**
Lien aux facteurs C 2a	Cf. supra	5
Coût d'opportunité	Nul	5
Coût d'investissement	Coût faible, car il s'agit principalement de formations en salle	4
Coût de transaction	La mise en réseau permet des économies d'échelle	4
Faisabilité	Le Gouvernement à une très faible capacité dans le cadre de recouvrement des taxes environnementales. Il est aussi de même pour les institutions non Etatique qui font des études impacts	4

Durabilité et intégration	Utile si et seulement si les organes visés mettent en pratique ceux qu'ils ont appris, ce qui n'est pas toujours le cas à l'heure actuelle.	3
Fuites intérieures	Sans objet (note = 3 par convention)	3
	Total	**28/35**

Figure 27 – Analyse critique de la sous-option 4.4. – Renforcer les capacités des institutions administratives en charge de l'environnement

3.5. Développement complet des options stratégiques

Comme expliqué dans la composante 1a, la CT REDD+, sous supervision du CN REDD+, pilotera la mise en œuvre du R-PP. Dans ce cadre, au-delà des études prévues dans la composante 2a visant à mieux identifier les facteurs de pression sur les forêts, des études seront menées dans la composante 2b afin de mieux évaluer a priori la pertinence de chacune des (sous-)options stratégiques.

Les termes de référence de telles études sont présentés en **annexe 2b-1.**

Mais, suivant l'adage selon lequel « on apprend en faisant », il apparaît également opportun à la RCA de veiller à mettre en place des projets pilotes diversifiés, que ce soit en terme géographique ou thématique. La mise en œuvre de tels projets pilotes pourront être suscités via le lancement d'appel à propositions par la CT REDD+, après feu vert du CN REDD+, à l'instar du mode de fonctionnement adopté à l'échelle régionale par le FFBC.

Ces projets pilotes seront donc sélectionnés selon des critères fixés par la CT REDD+ (zones géographiques ou thématiques à privilégier, méthodologie à utiliser, mode de rétrocession de la rente carbone à tester, etc.) et seront suivis et évalués par cette même CT REDD+, qui utilisera les résultats de son analyse pour proposer au CN REDD+ des actions à mettre en œuvre à plus large échelle.

A cet effet, une ligne budgétaire est prévue dans le budget de la composante 2b.

4. CALENDRIER ET BUDGET (EN KUSD)

Activités principles	Sous activités	S2 2011	S1 2012	S2 2012	S1 2013	S2 2013	Total KUSD
Elaboration d'appels d'offres pour recrutement d'experts nationaux chargés du développement de programmes d'actions et suivi de leurs travaux	Elaboration de 13 termes de référence et appels d'offres pour recrutement de deux experts nationaux chargés du développement d'un programme d'actions pour chaque sous-option (2 hj/appel d'offre du Coordinateur national REDD+ + 2 hj/appel d'offre du Conseiller technique REDD+ - prise en charge sous comp 1a)						
	Supervision et backstopping des travaux des experts nationaux (10 hj/sous-option du Coordinateur national REDD+ + 10 hj/sous-option du Conseiller technique REDD+ - prise en charge sous comp 1a)						
Développement des 13 programmes d'actions (1/sous-option)	Recueil bibliographique et mission de terrain (20 hj/expert nat. x 2 experts/sous-option x 13 sous-options x 0,4 kUSD/hj)	96	96				192
	Rapports avec conclusions et recommandations présentés à la CT REDD+ et au CN REDD+ (5 hj/expert nat. x 2 experts/sous-option x 13 sous-options x 0,4 kUSD/hj)	24	24				48
	Validation, invalidation ou reformulation des sous-options par le CN REDD+ après avis technique de la CT REDD+						
Lancement d'appels à projets pilotes (1/sous-option)	Elaboration de 13 termes de référence et appels à projets pilotes sur chaque sous-option (2 hj/appel d'offre du Coordinateur national REDD-plus + 2 hj/appel d'offre du Conseiller technique REDD+ - prise en charge sous comp 1a)						
	Sélection des offres (en moyenne 4/semestre entre juin 2012 et décembre 2013) et attribution d'une subvention de 200 kUSD/projet x 3			600	600	600	1,800
	Option stratégique 4 : Renforcer les institutions et la gouvernance (etant une action de renforcement de capacite accredite de 200 kUSDest comptabilisee dans les activites sous financement FCPF)		200	200	200		600
	Supervision et backstopping des projets pilotes (10 hj/projet du Coordinateur national REDD+ + 10 hj/projet du Conseiller technique REDD+ - prise en charge sous comp 1a)						
	Rapports d'exécution des projets avec conclusions et recommandations présentés à la CT REDD+ et au CN REDD+ (à préparer par chaque porteur de projet avant chaque réunion semestrielle du CN REDD+. Sans coût pour la CT REDD+)						
	TOTAL	**120**	**320**	**800**	**800**	**600**	**2,640**
	Apport du Gouvernement						
	Apport du FCPF						840
	Apport de l'UN-REDD						
	Apport de l'AFD						

Figure 27 – Calendrier et budget de la composante 2b du R-PP de RCA

2c. Cadre de mise en œuvre REDD+

1. PREAMBULE

Pour mettre la mise en œuvre efficace de la stratégie nationale REDD+, la RCA souhaite développer une approche intégrée, participative, effective et efficace impliquant entièrement et de manière pérenne tous les acteurs, dans le but de contribuer au développement durable du pays et aux efforts globaux de lutte contre le changement climatique. REDD+ exige un cadre légal et institutionnel clair et adapté :

- Les activités REDD+ qui seront développées pour mettre en œuvre les axes stratégiques retenus doivent obéir à des règles précises, qui s'inscrivent dans l'architecture juridique et institutionnelle du pays de manière à assurer la cohérence des différentes politiques publiques concernées ;
- Les institutions nouvelles et existantes doivent bénéficier de l'autorité et des ressources nécessaires pour exercer pleinement leurs prérogatives de manière coordonnée et efficace ;
- Tous les acteurs concernés par les activités REDD+ doivent être impliqués de manière pérenne, y compris les populations autochtones, leur participation étant essentielle pour garantir l'efficacité et la durabilité des activités sur les plans environnemental, économique et social ;
- Les droits fonciers, y compris les droits fonciers coutumiers et leur reconnaissance, ainsi que les droits d'exploitation des ressources forestières et les conditions dans lesquelles les activités agricoles et/ou pastorales sont exercées doivent être réglementés et respectés pour garantir la mise en œuvre durable des activités REDD+. En outre, cela facilitera, le cas échéant, la détermination des droits de propriété sur le carbone absorbé ou évité et l'attribution des titres légaux associés.

Pour atteindre ses objectifs, la RCA doit entreprendre un certain nombre de réformes législatives et réglementaires pour améliorer le cadre existant.

NB : La liste de la bibliographie utilisée pour la composante 2c est en **annexe 2c-1.**

2. FORCES ET FAIBLESSES DU CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL EXISTANT

2.1. Droit foncier

Le droit à la propriété foncière est garanti par la Constitution du 27 décembre 2004 et l'immatriculation est l'unique moyen qui confère définitivement un titre de propriété, sous réserve de remplir les formalités et de s'acquitter des taxes. Le principe selon lequel la terre appartient à l'Etat est consacré par la Loi n° 63.441 du 9 janvier 1963 relative au domaine national. En absence d'immatriculation, la présomption de domanialité s'applique.

Il faut souligner que l'Etat ne vend pas, mais attribue les terres. La procédure d'attribution est dirigée par le service du cadastre, ce qui nécessite des moyens financiers pour le demandeur. Depuis la pré-reconnaissance jusqu'à l'obtention de l'arrêté définitif en passant par l'arrêté provisoire et le constat de mise en valeur, chaque étape exige le paiement de frais et taxes.

En pratique et dans la majorité des cas, compte tenu du taux élevé des frais et taxes (environ 400 000 FCFA, soit 37% du salaire annuel sans indemnité d'un cadre supérieure de l'administration), la population fait prévaloir ses droits coutumiers pour occuper la terre, ceci sans titre ni consultation des services concernés, tant en zone rurale qu'urbaine.

L'Etat tolère ce type d'occupation informelle des terres tant qu'un projet d'intérêt général n'est pas envisagé dans la zone. L'occupant de droit n'a donc que la jouissance de la terre. En général le droit coutumier est le principal mode d'acquisition de propriété, les terres se vendent et ou se lèguent sur la base du droit de jouissance.

Il est donc grand temps que, dans le cadre des activités de REDD+, l'Etat se rende à l'évidence pour (i) faciliter la reconnaissance des droits coutumiers et (ii) réduire voire annuler certains frais et taxes afin de faciliter la titularisation du droit à la propriété.

A ce propos, il convient de signaler qu'un projet de Loi agropastorale est en discussion depuis 2 ans et s'ajoute aux autres textes juridiques existants sur le foncier avec l'objectif de faciliter la reconnaissance du droit coutumier pour l'attribution d'un titre de propriété foncière correspondant à la superficie effectivement exploitée.

Ce projet de Loi est actuellement au niveau de l'AN. Les détails de son contenu sont présentés dans l'encadré ci-dessous. Son adoption facilitera la reconnaissance des droits fonciers coutumiers. En conclusion, en retiendra que des projets de textes prennent en compte le droit coutumier. Une Loi REDD+ (Cf. infra) pourra encore venir renforcer cette tendance et permettra d'impliquer de manière participative les populations riveraines et ou autochtones dans les activités de conservation, de gestion durable des forêts et de développement.

Le code agropastoral retiendrait trois modes d'accès à la terre et aux ressources naturelles à savoir : le mode coutumier et informel, le mode moderne et formel et le mode mixte

Dans le mode traditionnel et informel, les communautés villageoises accèdent selon des règles coutumières établies localement à la terre et aux ressources naturelles, sans titre de propriété. Dans le mode moderne et formel, les orientations seraient faites par les services étatiques et avec délivrance de titre de propriété. Dans le mode mixte il y aurait superposition des deux premiers modes : la terre effectivement exploitée serait attribuée au demandeur.

Des commissions de gestion et d'aménagement foncier seraient instituées au niveau des villages, des communes, des Préfectures et au niveau national. Elles seraient chargées de :

- Assurer la mise en valeur et l'amélioration des conditions d'exploitation des propriétés ;
- Gérer les conflits fonciers au niveau local, régional et national ;
- Elaborer et mettre en œuvre les plans d'occupation des sols ainsi que le règlement d'occupation des sols correspondant ;
- Contribuer à la gestion foncière et à l'aménagement du terroir villageois et des terroirs communaux et préfectoraux définis par les documents d'orientation.

La commission villageoise serait présidée par le chef de village, la commission communale par le Maire, la commission préfectorale par le Préfet et la commission nationale par le Ministre en charge de l'agriculture et de l'élevage.

Les occupants des terres reconnus comme tel selon le droit coutumier auraient la possibilité d'accéder à la propriété privée par une procédure de régularisation définit dans le Code foncier agropastoral. Une exploitation familiale pourrait faire l'objet d'une vente, d'une location, d'un prêt, d'une donation, d'un fermage, d'un métayage ou d'un héritage.

Tout exploitant, au titre du droit coutumier pourrait adresser une demande d'attribution d'un titre de propriété foncière correspondant à la superficie effectivement exploitée. La demande serait adressée à la commission villageoise de gestion et d'aménagement du foncier qui, après accord, la transmettrait au président de la commission communale dont relève le village. Le Maire réunirait la commission pour statuer sur la demande.

Les terres inoccupées, ou manifestement sous exploitées tomberaient dans le domaine de l'Etat et seraient morcelées en lots pour être vendues, ou mises en location, ou attribuées en donation pour l'installation de tout groupe déclaré vulnérable par l'Etat, bénéficiant ainsi de mesures de discrimination positive.

L'Etat attribuerait des terres de son domaine public a des exploitants industriels avec obligation de mettre en valeur dans les deux ans qui suivent l'attribution provisoire par un permis d'occuper, qui serait ensuite transformé en titre foncier sur la base du certificat de mise en valeur et du plan de bornage. Le défaut de mise en valeur dans le délai imparti entraînerait le retrait du permis d'occuper.

Pour l'exploitation familiale, l'attribution d'un certificat d'occuper pour de nouvelles terres devrait être suivie de sa mise en valeur effective dans l'année qui suit l'attribution. En cas de constat contraire par la commission villageoise, le certificat serait annulé.

Pour devenir propriétaire au titre du droit coutumier, le Code retiendrait comme preuve une attestation de jouissance paisible de la terre depuis au moins 3 ans, signée par le demandeur et par cinq témoins vivant dans le village de résidence du producteur.

Encadré 27 – Détails des dispositions prévues par le projet de Code agro-pastoral en matière de droit foncier.

Il est à noter que ce code agropastoral se trouve encore au Secrétariat Général du Gouvernement.

2.2. Droit forestier

Dans son domaine forestier permanent, la RCA s'est engagée dans une politique de gestion forestière durable et socialement responsable afin de préserver les services fournis par l'écosystème. Aujourd'hui la totalité des permis forestier de type industriel exploités sont sous plan d'aménagement dans le cadre de la gestion durable. Il est à noter que trois permis, représentant 33 % du massif forestier du sud Ouest, ne sont pas encore attribués

Le constat est beaucoup moins positif lorsque l'on analyse les progrès réalisés dans le domaine forestier non permanent : il reste beaucoup à faire, notamment dans les forêts communautaires où le Code forestier n'est pas opérationnel (Cf. option stratégique 3.3 de la composante 2b).

Le Code forestier distingue en effet plusieurs types d'exploitation selon le domaine forestier considéré (permanent et non permanent) et le statut des exploitants (société prive ou communauté). Le PARPAF, financé par l'AFD depuis 2000, appuie le département en charge des forêts dans la gestion rationnelle des zones concédées. Cependant, beaucoup reste à faire au niveau juridique pour pouvoir mettre en œuvre la stratégie REDD+, notamment :

- Des textes d'application doivent être adoptés et des efforts spécifiques doivent être portés sur le domaine forestier non permanent ;
- L'exploitation forestière artisanale informelle et illégale autour des grandes villes et dans les zones concédées doit être régulée ;
- Les capacités doivent être renforcés, pour une meilleure application des textes juridiques..

2.3. Droit agro-pastoral

Comme nous l'avons vu dans la composante 2a, une des principales causes de pression sur les forêts réside dans les activités agropastorales exercées de façon anarchique. Deux faiblesses principales du cadre juridique dans le secteur agro-pastoral peuvent être pointées : (i) les activités s'exercent sans titre foncier, ce qui ne garantit pas l'exploitation en « bon père de famille » des ressources naturelles, (ii) les activités ne sont pas encadrées au niveau environnemental et se font au détriment des ressources naturelles, dont la forêt.

L'Etat a pris conscience de ces faiblesses et a initié un projet de Loi portant Code foncier agropastoral, actuellement soumis à l'AN, afin de réglementer l'accès à la terre et aux ressources naturelles, de renforcer les droits des communautés locales sur leurs terroirs, d'encadrer les cessions foncières pour permettre la mobilité foncière.

L'application du futur Code devrait permettre un accès équitables aux ressources foncières, une gestion durable des dites ressources et un allégement des contraintes administratives pour l'obtention et la cession de titres fonciers.

2.4. Droit en termes d'aménagement du territoire

Il n'y a pas de plan d'aménagement à l'échelle du territoire entier. Certains sont élaborés ponctuellement, pour les zones concédées et les grandes villes. Mais, même dans ce dernier cas, la population s'installe d'abord et le plan d'aménagement vient après, du fait du phénomène d'occupation anarchique des terres.

C'est par exemple ce qui se passe dans les quartiers Kpetene et Galabadja de Bangui avec le Projet d'urgence de réhabilitation des infrastructures urbaines (PURISU) ou encore dans les collines de Gbazabangui à Bangui et Bimbo dans la Préfecture de l'Ombella M'Poko, où le service du cadastre a voulu planifier les lotissements après l'installation de la population dans les années 2000.

Les mêmes faiblesses en termes d'aménagement du territoire se retrouvent dans le secteur rural, où les politiques agricoles, pastorales, forestières, minières et de construction d'infrastructures ne sont pas élaborées de façon concertée et manquent parfois de cohérence. Un renforcement du Code foncier de 1964 ou la parution d'une éventuelle Loi REDD+ pour pallier à ces faiblesses est donc nécessaire.

2.5. Droit de l'environnement

Comme nous l'avons vu dans la partie 2.1 de la composante 2a, la protection de l'environnement n'est pas prise en compte dans le DSRP (2007 à 2010). Cependant, le DSRP deuxième génération place l'environnement au centre des préoccupations et de se fait l'intègre dans tous les piliers.

Néanmoins, quelques point saillants du droit de l'environnement, utiles pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale REDD+, méritent d'être soulignés :

- Les objectifs, procédures et responsabilités des EIE sont clairement définis dans des projets de textes d'application du Code de l'environnement. Ceci sera développé plus avant dans la composante 2d ;
- Des aires protégées existent, mais comme nous l'avons vu dans la sous option stratégique 1.2 de la composante 2b, une nouvelle définition de leurs limites et niveau de contrainte, ainsi que le recrutement d'éco-gardes, sont nécessaires pour les faire exister « sur le terrain » ;
- Le FNE permet de financer des activités dans le domaine de l'environnement, via la perception de taxes et redevances environnementales. La Loi de finance 2011, estime le montant prévisionnel de taxes et redevances à 800 millions de FCFA ;
- L'Etat est censé garantir à l'ensemble des citoyens le droit à une éducation environnementale (art cinq, alinéa deux du Code de l'environnement). Malheureusement les institutions publiques et privées ayant en charge l'enseignement, la recherche ou la communication en matière d'environnement ne sont pas encore suffisamment outillées pour répondre à cette obligation.

2.6. Droit en matière de décentralisation de la fiscalité forestière

Les autorités locales énumérées dans l'ordonnance de 1988 sur les collectivités territoriales doivent jouer pleinement leur rôle. Le cadre actuel de répartition et de gestion des fonds destinés aux collectivités territoriales en matière de forêt présente des forces et faiblesses :

- Forces : Centralisation des ressources et décaissements sous tutelle du CNT, ce qui doit en principe garantir un certain niveau de transparence. Les fonds sont en effet logés à la Banque centrale sur instruction présidentielle et les décaissements en faveur des communes sont autorisés par le CNT sur présentation de programme d'emploi établi par les collectivités ;
- Faiblesse : Les collectivités ont des difficultés à élaborer lesdits programmes d'emploi, ce qui entraîne des retards dans les décaissements.

3. FUTUR CADRE INSTITUTIONNEL ET LEGAL

3.1. Cadre institutionnel « de base »

La RCA entend recourir le plus possible aux institutions existantes pour bénéficier de leurs expériences tout en renforçant leurs expertises. Mais, la dimension intersectorielle de REDD+, la volonté de développer une approche intégrée et la symétrie à conserver avec l'architecture internationale de REDD+ exigent d'adapter ce cadre institutionnel.

La composante 1a détaille les compositions et missions des institutions qui seront mises en place : CN REDD+, CIP REDD+ et CT REDD+. Par contre leur mandat seront défini dans un texte d'application qui sera pris par le premier ministre chef du gouvernement. Ces nouvelles institutions seront désignées et installées rapidement par voie de Décret présidentiel, avant même qu'une éventuelle Loi REDD+ (Cf. infra) ne soit adoptée, afin de faciliter l'élaboration et l'adoption de celle-ci. Il est à noté que ce cadre institutionnel n'est pas encore mise en place. Le projet de texte de la mise en place de ce cadre institutionnel a été envoyé à la Commission Chargée de l'Examen des Projets de Textes Officiels qui a étudié et adopté avec amendements tant sur le fond que sur la forme, le projet de décret portant création, organisation et fonctionnement du Comité National REDD+.

Le projet de texte ainsi amendé, est repris et mis en forme par le département initiateur et transmis au Ministère Chargé du Secrétariat Général du Gouvernement et des Relations avec les Institutions en vue de son inscription à l'ordre du jour du Conseil des Ministres. Le mardi 13 septembre 2011, le Conseil des Ministres à statuer sur ce projet de texte. Etant adopté par le Conseil des Ministres, on attends sa signature par le Chef de l'Etat. Ce cadre institutionnel peut être mise en place avant la session de Berlin.

Le Décret présidentiel précise leurs compositions et missions respectives. Les membres des différentes structures tels que CN REDD+ et CIP REDD+ sont nommés par Arrêté du Premier Ministre sur proposition du Ministre en charge de l'Environnement après avoir reçu le retour des messages portés envoyés dans le cadre de désignation des représentants de chaque structures non Etatique. Dès sa mise en place, le CN REDD+ adopte son règlement intérieur.

Compte tenu de sa place dans la hiérarchie des normes en RCA, ce Décret permet de consacrer l'autorité des institutions mises en place, de rendre opposable les décisions et recommandations qu'elles vont prendre chacune à leur niveau et d'inscrire de manière intégrée les règles et modalités relatives à la REDD+ en cohérence avec les politiques publiques concernées.

3.2. Cadre institutionnel

Il est également envisagé de mettre en place des institutions ou mécanismes spécifiques pour faciliter l'exécution de leurs missions par les institutions REDD+ qui sont décrites ci-dessous :

- FNE, existant : il permet de canaliser et mieux gérer les financements internationaux et inciter les investissements étrangers. Ce dispositif, prévoit un guichet REDD+ ;
- Registre national REDD+ : il s'inspire du registre international des Actions appropriées au niveau national en termes de réduction d'émissions de GES (NAMAs) créé lors de la 16ème Conférence climat de Cancun. Il permet de répertorier toutes les activités nationales REDD+, afin de : (i) pouvoir mesurer, notifier et vérifier leurs résultats en terme de réduction d'émissions de GES et d'impacts sociaux-environnementaux et (ii) enregistrer les demandes et offres de financement ;
- Centre d'échange « REDD+ RCA », inspiré du « CDM Bazaar » : il met à la disposition du public, des financeurs et investisseurs internationaux toutes les informations utiles sur la REDD+ en RCA. Le groupe thématique IEC du CT REDD+ est chargé de gérer ce centre.

3.3. Cadre légal : raisons militants pour une Loi REDD+

Les raisons qui poussent la RCA à envisager une Loi REDD+ sont les suivantes :

- Réaliser les réformes sectorielles nécessaires tout en consacrant le caractère transversal de sa politique nationale REDD+ ;
- Garantir la conformité et/ou la compatibilité des actes administratifs de mise en œuvre (plans et programmes, activités, projets faisant l'objet de décisions individuelles d'autorisation) ;
- Conférer une valeur juridiquement contraignante aux orientations stratégiques REDD+ opposables aux acteurs impliqués, y compris les autorités administratives compétentes ;
- Souligner l'importance de la régulation pour garantir l'intégrité environnementale des activités REDD+ dans un cadre de bonne gouvernance, dans le prolongement des réformes déjà entreprises ou en cours.

Avec le Décret présidentiel qui désigne les institutions REDD+ et les actes qui approuvent formellement la stratégie nationale REDD+ et ses amendements/réorientations successifs, via notamment les décisions du CN REDD+, cette Loi REDD+ fixe les priorités stratégiques, les principes et les instruments de mise en œuvre du REDD+, y compris les mécanismes d'incitation.

Il s'agit d'une Loi cadre dont les modalités d'application sont précisées par voie réglementaire. Ce nouveau cadre législatif veille à la nécessaire cohérence des politiques publiques. C'est la raison pour laquelle cette Loi va introduire des amendements aux Lois et règlements existants (Code des domaines, Code forestier, Code de l'environnement, projet de Code agropastoral etc.) dont les lacunes ont été identifiées.

3.4. Contenu probable de la Loi REDD+

L'objectif poursuivi est de fixer les modalités de mise en œuvre nationales de la stratégie REDD+, dans le respect des engagements internationaux de la RCA, via notamment la détermination des modes de financement des activités et de redistribution des bénéfices de la REDD+.

Les principes généraux qui guideront l'élaboration de la Loi REDD+ sont les suivants : intégrité environnementale (gestion durable des ressources naturelles), précaution, équité, efficacité, mesurabilité, transparence et bonne gouvernance.

Le champ d'activité REDD+ sera défini en tenant compte de la définition forêt sous la Convention climat (point discuté dans la composante 4a ci-après) en lien avec les éventuelles activités de boisement réalisées au titre du Mécanisme pour le développement propre (MDP).

Au-delà des ces éléments généraux et à ce stade de la réflexion, il est envisagé de définir les éléments suivant dans la Loi REDD+ :

- Finalités de la stratégie nationale REDD+ ;
- Critères de développement durable, critères d'éligibilité et indicateurs REDD+ ;

- Création du Registre national REDD+ et conditions d'autorisation et/ou enregistrement des activités REDD+ (avec, le cas échéant, modification des Codes forestier et de l'environnement) ;
- Mécanismes de soutien des activités REDD+, y compris via des incitations fiscales (exonération ou crédit d'impôt) ;
- Habilitation du Gouvernement à créer le guichet REDD+ dans le FNE, fixation des critères de décaissement ;
- Dévolution de compétences au CN REDD+ pour la mise en place d'instruments de mise en œuvre (instruments économiques et fiscaux, conventions pour la mise en œuvre au niveau des collectivités locales et des CIP REDD+, relations avec les concessionnaires forestiers, etc.) ;
- Création d'un CGES sur le REDD+ (Cf. composante 2d ci-après) ;
- Obligations en matière de modélisation et dévolution de compétence pour fixer les modalités de mise en œuvre par la voie réglementaire :
- Désignation de l'autorité compétente, méthodologies applicables, etc. (Cf. composante 3 ci-après) ;
- Valeur opposable donnée aux niveaux de référence nationale et/ou sous-nationale (Cf. composante 3 ci-après) ;
- Obligations en matière de MNV et dévolution de compétence pour fixer les modalités de mise en œuvre par la voie réglementaire ;
- Réalisation d'un inventaire forestier national (Cf. composante 4 ci-après) ;
- Qualification juridique des crédits carbone REDD+, conditions de délivrance et de transfert de ces crédits, traitement comptable et fiscal lors de la cession de ces crédits, dévolution de compétences pour effectuer les transactions REDD+ au nom de l'Etat ;
- Amendements à apporter aux autres textes législatifs pertinents.

4. FINANCEMENT, FINANCE CARBONE ET MARCHE CARBONE

La RCA estime que l'élaboration du cadre institutionnel et la mise en œuvre des activités prévues par la stratégie REDD+ devraient être financées par des sources nationales et internationales, publiques et privées, en tenant compte du fait que les besoins en financement vont nécessairement évoluer dans le temps, au fur et à mesure du renforcement des capacités institutionnelles et de l'approfondissement de la mise en œuvre.

Si la RCA souhaite se concentrer en priorité sur le développement d'une approche nationale dans le cadre de cette stratégie, elle considère néanmoins la possibilité de la décliner au niveau infranational.

La RCA envisage aussi de recourir au marché carbone si cela permet de créer les incitations positives pour impliquer des acteurs publics et privés dans des activités REDD+ et garantir leur exécution de manière durable. Plus généralement, la RCA veut utiliser les financements, quelle que soit leurs sources, de manière responsable, efficace, transparente et équitable.

Pour valoriser financièrement ses efforts en matière de REDD+, la RCA estime qu'il lui est nécessaire de clarifier la nature juridique des actifs carbone et d'identifier les personnes qui pourraient en revendiquer la propriété, afin de sécuriser la réalisation de transactions en réponse à une demande qui pourrait émaner d'acteurs tant gouvernementaux que privés, y compris sur le marché volontaire.

En ce qui concerne la définition de la nature juridique des crédits REDD+, la RCA étudie différentes options (Cf. parties 4.1. et 4.2. ci-dessous). En fonction des décisions prises à ce sujet, les modalités seront choisies pour financer la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+, y compris les transactions sur le marché carbone (Cf. parties 4.3. et 4.4 ci-dessous). Les décisions vont être prise par toutes les parties prenantes c'est-à-dire en commençant par les CIP REDD+ qui vont faire des suggestions sur la question et les transmettre au CT REDD+, une fois consolidées la CT REDD+ les transmettent au CN REDD+ pour décision finale.

4.1. Pistes de réflexion sur la nature juridique du carbone évité/séquestré

Les crédits REDD+ seront créés soit par des instruments de droit international, soit par des initiatives volontaires privées. Or, ni les premiers, qui ne peuvent que régler les relations juridiques d'Etat à Etat, ni les secondes, qui relèvent de la sphère privée, ne sauraient se substituer au législateur et ne sauraient définir la nature juridique des crédits.

Dans le silence du droit international, il convient de se référer au droit applicable, qui peut être la Loi applicable au contrat de vente des crédits ou celle du pays d'accueil dans lequel les activités sont mises en œuvre ou, dans le silence de la Loi, à la volonté des parties contractantes impliquées dans une transaction de gré à gré.

A ce jour, la Loi centrafricaine ne définit pas la nature juridique des crédits carbone, pas plus qu'elle n'attribue les bénéfices de la réduction ou la séquestration des émissions à une personne bien identifiée. Il n'y a pas non plus, sur le territoire centrafricain, de projets MDP ou volontaires desquels pourrait être tirés des enseignements utiles pour analyser la nature juridique des crédits REDD+ et leur propriété en droit centrafricain.

Dans le silence du droit international et national, le crédit REDD+ apparaît donc comme un instrument *sui generis*. Il convient de tenter de le rapprocher d'autres instruments existants et de raisonner par analogie, en tenant compte de l'expérience éventuellement acquise dans d'autres pays si elle est pertinente.

Sur le marché global du MDP, les crédits carbone sont habituellement envisagés comme des biens incorporels ou des marchandises, mais aussi parfois comme un instrument financier (lorsque la transaction est constitutive d'un contrat à terme) ou encore comme une prestation de services. Ils peuvent aussi être qualifiés, de par la Loi, de titres portant sur une ressource naturelle (le carbone séquestré/évité par exemple).

4.2. Deux options pour fixer la nature juridique du carbone évité/séquestré

A ce stade, la RCA explore les deux options suivantes :

Option n°1 ➔ L'Etat est seul propriétaire a priori de titres légaux

Le carbone séquestré/évité serait qualifié arbitrairement, par détermination de la Loi, comme ressource naturelle relevant du domaine public et faisant partie du patrimoine de la RCA. Cette qualification, qui s'appliquerait indépendamment des droits fonciers ou sur les ressources forestières, confèrerait la propriété pleine et entière du carbone séquestré/évité à l'Etat, qui deviendrait le seul détenteur d'un titre légal pouvant être transféré vers des tiers.

Avec cette option, l'Etat serait donc seul habilité à réaliser des transactions sur des crédits. Cependant, elle n'exclut pas la possibilité de conférer cette capacité juridique aux collectivités locales et territoriales, qui sont considérées comme des entités décentralisées de l'Etat au sens de l'Ordonnance de 1988.

A titre d'exemple, c'est la voie que la Nouvelle-Zélande a suivi en 2002 pour les forêts dites « Kyoto » (plantées après 1990), en qualifiant le carbone séquestré de bien public. Si la RCA suivait une telle option, la Loi qualifiant la nature juridique des crédits devrait également préciser comment les revenus de la vente des crédits seraient distribués aux personnes impliquées directement ou indirectement dans la mise en œuvre des activités REDD+ (qu'elles soient réglementées ou développées dans le cadre d'un mécanisme de marché), notamment les propriétaires fonciers (dont l'Etat lui-même), les personnes disposant de droits y compris coutumiers sur les ressources, tels que les concessionnaires et les populations locales ou les gestionnaires des forêts communautaires.

Option 2 ➔ Chacun est propriétaires des titres légaux, à hauteur des efforts consentis

Le carbone séquestré/évité peut être qualifié de fruit industriel ou naturel selon que l'intervention de l'homme consiste à augmenter le stock de carbone (boisement et reboisement) ou à le maintenir, voire éviter sa disparition (gestion durable, conservation).

Il y a donc un lien entre le résultat (le carbone séquestré/évité) et le service rendu. Ce sont les personnes qui contribuent directement (par leurs apports en industrie ou en capital) et, le cas échéant, indirectement (renonciation à l'exercice de leurs droits d'exploitation sur les ressources) aux activités REDD+ qui permettent la prestation de ce service.

Il est possible de considérer que le propriétaire foncier est celui qui, en mettant sa terre à disposition pour rendre ce service, devrait être le principal bénéficiaire des paiements pour services environnementaux.

Mais il est également possible de considérer que le carbone séquestré/évité n'est pas détachable de la forêt et que les personnes qui disposent de droits d'exploitation des ressources, y compris de droits coutumiers valablement reconnus, puissent également être bénéficiaires de paiements pour les services environnementaux auxquels elles ont contribué.

Avec cette option, les crédits carbone pourraient être qualifiés de bien meuble incorporel. Dans les pays de tradition juridique issue du droit latin, comme c'est le cas pour la RCA, un crédit peut s'apparenter fortement à un bien meuble incorporel parce qu'il représente un titre attestant de la réalisation d'une action ou d'un résultat (carbone séquestré/évité), qui est librement cessible par son détenteur, attribuant ainsi à celui-ci le droit de transférer le crédit à un tiers sans restriction d'ordre public.

C'est ce droit de transférer qui crée pour son détenteur un droit subjectif portant sur un bien patrimonial (du fait de valeur pécuniaire liée à l'utilisation qui peut en être faite, déterminée par la demande à des fins de mise en conformité réglementaire ou de compensation sur le marché volontaire).

Ce bien est susceptible d'appropriation privée (y compris au bénéfice de personnes de droit public, dont l'Etat, pour la gestion de leur patrimoine privé). A titre d'exemple, c'est le raisonnement civiliste (du droit civil) qui a prévalu en France, pour qualifier les crédits MDP comme des biens meubles (voir article L.229-22 du Code de l'environnement français), en gardant ici à l'esprit que la RCA applique le Code civil français dans sa version de 1958.

Avec cette deuxième option, la Loi n'identifierait pas nécessairement le ou les propriétaire(s) des crédits, lesquels devraient être identifiés par les parties à une transaction sur la base de plusieurs critères ou indices qui, le cas échéant, pourraient être précisés par la Loi, notamment :

- Les droits fonciers, y compris les droits coutumiers reconnus et immatriculés ;
- Les droits d'exploitation des ressources, y compris par les concessionnaires forestiers qui contribuent à l'augmentation des absorptions ou à la réduction des émissions ;
- Les droits d'usage dans le périmètre de l'activité (y compris ceux reconnus aux populations autochtones) ;
- Les apports en capital ou en industrie qui ont permis l'augmentation des absorptions ou la réduction des émissions.

En l'absence de règle légale sur l'attribution des droits de propriété sur les crédits carbone, il y a la possibilité de partager et répartir les droits de propriété sur les crédits du carbone, proportionnellement aux apports fournis ou efforts consentis par les diverses personnes impliquées dans l'activité concernée.

Synthèse ➔ Comment choisir entre ces deux options ?

La nature juridique des crédits permet de déterminer les droits et obligations de son détenteur, la possibilité pour lui de transférer le titre légal à un acheteur et donc d'identifier indirectement un propriétaire et le cadre juridique dans lequel la transaction se situe.

Elle détermine donc largement la stratégie de valorisation des activités REDD+ que la RCA souhaite développer. Le choix entre ces options se fera sur la base de plusieurs critères :

- Efficacité en terme de financement des activités REDD+ ;
- Equité en termes de redistribution des revenus/financements, en prenant tout particulièrement en compte les besoins des populations locales et autochtones ;
- Caractère durable des activités REDD+ et des résultats escomptés (permanence de la séquestration/réduction des émissions) ;
- Réduction des risques de conflit entre les personnes qui disposent de droits, y compris coutumiers, sur les terres et/ou les ressources forestières.

Avec la première option, les crédits REDD+ ne seraient pas susceptibles d'appropriation privée lors de leur création, mais seulement lors de leur cession par l'Etat, y compris auprès d'investisseurs privés qui feraient des investissements dans des activités REDD+ en RCA.

Avec la seconde option, l'appropriation privée serait possible dès la création, mais l'Etat devrait néanmoins, en tant que propriétaire foncier et de par son rôle prédominant dans la gestion durable des forêts, pouvoir bénéficier d'une part importante des crédits REDD+.

4.3. Transactions de crédits carbone REDD+ : quel rôle pour le Gouvernement ?

Si le Gouvernent décidait d'opter pour une approche « marché » combinée avec une approche « fonds », différentes options peuvent être envisagées pour réaliser des transactions sur les crédits REDD+, indépendamment de la question de savoir si la Loi doit déterminer le propriétaire des crédits.

Option 1 ➔ Approche centralisée

L'Etat est au cœur des transactions avec des tiers. Même s'il n'est pas nécessairement le propriétaire des crédits, il en est l'unique vendeur et garantit l'acheteur contre les risques liés à l'activité elle-même. Le cas échéant, il désigne une entité publique pour mener les négociations et réaliser les transactions en son nom.

Cette entité peut être un Fonds chargé de gérer le financement des activités REDD+ (Cf. partie 4.4. infra), ce qui permet de faire un lien direct entre les revenus des transactions, les recettes du Fonds, et les dépenses effectuées pour le financement des activités qui sont réparties de manière équitable selon des critères fixées par la Loi.

Ce fonds REDD+ pourra être hébergé par le FNE. Accessoirement, l'Etat peut sélectionner les acheteurs en les mettant en concurrence par une procédure d'appel d'offres. Cette fonction pourrait être assurée par le teneur du Registre national REDD+ (Cf. partie 2 supra).

Option 2 ➔ Approche décentralisée

L'Etat autorise toute personne qui peut revendiquer des droits de propriété sur le titre légal attestant de la séquestration/réduction des émissions à le céder, de gré à gré, à des tiers.

Les crédits sont distribués à leurs propriétaires par l'Etat, sur la base de l'autorisation accordée et viennent en déduction des crédits délivrés à ce dernier sur la base des résultats de la stratégie nationale par rapport au niveau de référence national.

Les transactions se font dans le cadre d'une négociation entre parties contractantes, selon les règles prévues par le contrat, le cas échéant interprétées selon la Loi applicable retenue par les parties, qui n'est pas forcément la Loi centrafricaine.

Cette option suppose que les crédits REDD+ soient susceptibles d'appropriation privée et qu'ils ne soient pas exposés à un risque d'expropriation par l'Etat. Avec cette option, ce sont les développeurs de projets qui garantissent le résultat escompté, par un système assurantiel ou l'engagement de fournir des crédits de remplacement.

4.4. Une gestion responsable et transparente des financements

Afin de gérer les financements internationaux et nationaux, publics et privés, alloués au soutien des activités REDD+ en RCA, celle-ci envisage d'utiliser le FNE créé par l'article neuf de la Loi n°07.018 du 27 décembre 2007 portant Code de l'environnement et dont les statuts ont été approuvés par le Décret n°10.158 du 19 mai 2010.

Ce Décret ne mentionne pas explicitement la REDD+, mais le Gouvernement de la RCA pourrait l'amender afin de faire du FNE l'instrument financier de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+, en créant un guichet spécialisé pour le financement des activités REDD+ éligibles.

Le FNE est placé sous la tutelle du Ministère en charge de l'Environnement, administré par un comité de gestion et sous la responsabilité d'un Directeur. Le comité de gestion a pour attribution d'examiner et approuver le budget du fonds, statuer sur les rapports d'activités de la direction et réviser, le cas échéant, les textes organiques du fonds.

Les ressources du FNE sont actuellement constituées des taxes environnementales sur les forêts, les ressources minières, les activités touristiques, les activités de transport, les ventes de cigarettes, d'alcool, de coupons de téléphone, les nuisances électromagnétiques, les épaves des garages, les eaux usées, les huiles et préparations lubrifiantes, les déchets industriels, les sacs plastiques ou encore des subventions des organismes partenaires, dons, legs et aides.

Le projet de loi de finances 2011 vient d'intégrer pour la première fois dans le budget, depuis sa création en 2008, 800 millions de FCFA de prévisions de recette devant alimenter le FNE. Les produits pétroliers étaient en effet coûteux et la taxe afférente n'était pas appliquée jusque lors.

Le FNE pourrait être utilisé comme entité nationale désignée du Fonds vert mis en place lors de la 16ème Conférence climat de Cancun et pourrait, comme cela sera vraisemblablement le cas avec ce dernier, comporter un guichet REDD+, pour effectuer les dépenses de manière efficace et spécialisée.

Le FNE pourrait également être chargé de faciliter les transactions sur des crédits REDD+ pour le compte de l'Etat et, le cas échéant via une procédure d'appel d'offres, des personnes publiques ou privées pouvant revendiquer des droits de propriété sur des crédits.

Afin de rapprocher le fonds des bénéficiaires, les « paieries » et les agences spéciales qui sont les démembrements du Trésor public dans les Chefs lieu de Préfectures et Sous-préfectures pourront être

utilisées à l'avenir, une fois le FNE opérationnel, pour héberger les financements et procéder aux dépenses selon des règles de distribution préétablies.

4.5. Modalités pour une redistribution équitable des financements

Les recettes provenant des activités REDD+ seront distribuées, après déduction de la part de l'Etat, à concurrence des activités menées en forêt domaniale et non domaniale, de la manière suivante:

- Les entités privées (sociétés forestières, propriétaires fonciers) pourront recevoir directement des fonds sur présentation du titre attribué préalablement justifiant leur implication dans la mise en œuvre des activités REDD+ (plan d'aménagement révisé, autorisation) et en fonction de la performance de leurs actions. On pourrait également envisager d'autres formes de financement tels que l'exemption fiscale ou le crédit d'impôt (exonération de taxe forestière), voire du prêt à taux bonifié pour effectuer des investissements visant à des pratiques d'exploitation plus sobres en carbone ;
- Les collectivités territoriales ne pourront prétendre à leur part, qui correspond au niveau de leur implication, que sur présentation d'un programme d'activité approuvé par le CN REDD+ ;
- Les communautés locales et les peuples autochtones reçoivent leur part à travers le financement des projets de développement qui concourent à et/ou facilitent la mise en œuvre des activités REDD+, ces projets étant prédéfinis dans le programme de mesures de mise en œuvre de la stratégie nationale et arrêté d'un commun accord avec le représentant local de l'Etat (par exemple via une autorisation de gestion de forêt communautaire comme cela est prévu par le Code forestier, sinon par contrat). Les communautés locales et les peuples autochtones sont représentés au niveau des CIP REDD+, qui sont également les organes de validation des projets soumis au fonds pour financement.

Pour assurer une bonne gestion des fonds et la transparence des dépenses de l'Etat (contrôle des décaissements par rapport aux demandes exprimées), ce dispositif s'appuiera sur le nouveau Code pénal centrafricain promulgué le six janvier 2010, qui consacre une large place à la répression de la corruption sous toutes ses formes.

Ce Code a notamment introduit dans son chapitre XIV des mesures de lutte contre les détournements de deniers et biens publics qu'il puni de deux à dix ans d'emprisonnement si les valeurs n'excédent pas 100 000 FCFA (soit environ 2 000 USD). Au-delà, c'est la peine de travaux forcés.

La corruption est punie d'un emprisonnement d'un à dix ans et d'une amende de 100 000 à 2 000 000 FCFA. La concussion est punie d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 100 000 4 000 000 FCFA, le trafic d'influence est puni d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 100 000 à 2 000 000 FCFA. La procédure pénale centrafricaine reconnaît au Procureur de la République la charge de déclencher les poursuites.

Enfin, il faut souligner qu'il existe un Comité national de lutte contre la corruption créé par Décret N°08.133 du 31 mars 2008 et placé sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

5. CALENDRIER ET BUDGET (EN KUSD)

Activités principles	Sous activités	S2 2011	S1 2012	S2 2012	S1 2013	S2 2013	Total KUSD
Création des CN, CIP et CT REDD+ par Décret présidentiel	Rédaction d'un avant-projet de Décret par les experts juridiques de la CN REDD+, en lien avec les Commissions textes et environnement de l'AN (10 hj/expert nat de la CN REDD+ - prise en charge sous comp 1a)						
	Promulgation du Décret						
Etude des faiblesses du cadre législatif en matière de foncier, forêt, agro-pastoralisme, environnement, décentralisation, fiscalité forestière et gestion du FNE	Elaboration des termes de référence de l'étude et appels d'offres pour recrutement d'un juriste international spécialisé en droit de l'environnement (5 hj /experts juridique et foncier de la CN REDD+ - prise en charge sous comp 1a)						
	Sélection du juriste et lancement de l'étude						
	Recueil bibliographique et préparation de la mission (20 hj/juriste x 1 kUSD/hj + 5 hj/expert nat de la CT REDD+ - prise en charge sous comp 1a)	20					20
	Mission de terrain focalisée sur Bangui, avec passage dans 2 Préfectures (à déterminer) (30 hj/expert inter. X 1 kUSD/hj + 3 kUSD/transport inter. + 30 hj/expert nat de la CT REDD+ - prise en charge sous comp 1a)	33					33
	Rapport d'étude avec conclusions et recommandations présenté à la CT REDD+ et au CN REDD+						
Préparation du projet de Loi REDD+	Rédaction d'un avant-projet par les experts juridiques de la CN REDD+, en lien avec les Commissions textes et environnement de l'AN et avec backstopping du juriste international (50 hj/expert nat de la CT REDD+ - prise en charge sous comp 1a + 20 hj/juriste x 1 kUSD/hj + 3 kUSD/transport inter.)		23				23
	Réunions de travail régulières avec les Députés, les membres du CES et les services et/ou Cabinet des Ministères						
	Validation de principe, invalidation ou reformulation de l'avant-projet par le CN REDD+ après avis technique de la CT						
	Promulgation de la Loi REDD+ par l'autorité ad hoc						
Appui au fonctionnement du guichet REDD+ du FNE et suivi des projets pilotes sur le plan juridique	Appui au fonctionnement du guichet REDD+ du FNE et mise en place ou renforcement de procédures transparentes en matière de décaissement						
	Suivi des projets pilotes sous l'angle juridique, notamment en ce qui concerne le partage équitable de la rente carbone entre Etat, porteurs de projet, communautés locales et peuples autochtones						
	TOTAL	**53**	**23**				**76**
	Apport du Gouvernement						
	Apport du FCPF						76
	Apport de l'UN-REDD						
	Apport de l'AFD						

Figure 28 – Calendrier et budget de la composante 2c du R-PP de RCA

2d. Impacts sociaux et environnementaux durant les phases de préparation et de mise en œuvre du R-PP

Standard 2d que le texte du R-PP doit atteindre pour cette composante – Analyse des impacts sociaux et environnementaux

La proposition inclut un programme de travail pour la mise en oeuvre d'une analyse stratégique des impacts sociaux et environnementaux en accord avec les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale ou de l'UN-REDD, y compris les méthodes pour évaluer comment prévenir ou minimiser ces impacts via des études, consultations et mesures d'atténuation spécifiques. Pour les pays recevant des financements de la Banque mondiale, un simple plan de travail est présenté pour dire comment le processus de l'Evaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) va être mise en œuvre et comment le CGES va être préparé.

1. OBJECTIFS ET ETAPES DE L'EESS ET DU CGES

1.1 Objectifs

Le but premier de la mise en œuvre des options stratégiques REDD+ est de réduire les émissions de GES liées à la déforestation et à la dégradation. Mais, ceci peut aussi avoir des conséquences négatives, tant sur l'homme que sur des aménités environnementales autres que le carbone.

C'est pourquoi il est important de procéder à une Evaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) afin d'évaluer les impacts, bons ou mauvais, des options stratégiques REDD+ sur l'environnement et sur l'homme. L'EESS permettra d'alimenter le processus de finalisation de la stratégie nationale REDD+.

Selon les recommandations de l'équipe de gestion du FCPF, cette EESS doit porter une attention particulière aux questions de développement, de droits (y compris ceux des populations autochtones), de protection renforcée des groupes vulnérables, de biodiversité, d'héritage culturel, d'équité homme/femme et de gouvernance.

Aussi, un Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), sous produit de l'EESS, devra alors permettre de confirmer, modifier ou invalider, les options stratégiques REDD+ initiales et de proposer le cas échéant des actions correctrices ou de compensation des dommages.

1.2. Etapes

Pour mener à bien l'EESS et le CGES, il est proposé de suivre les étapes suivantes :

➔ EESS

1. Identification – a priori - des impacts probables des options stratégiques ;
2. Détermination des besoins en données de base et de la méthode de recueil de ces données, afin d'évaluer les impacts ;
3. Identification de méthodes de recueil de données alternatives si les données prévues à l'étape 2 ne sont pas disponibles facilement ;
4. Évaluation des impacts environnementaux et sociaux.

➔ CGES

1. Élaboration d'un plan d'atténuation des impacts négatifs et de bonification des impacts positifs ;
2. Identification des impacts environnementaux et sociaux résiduels après modification des options stratégiques ;
3. Développement d'un plan de renforcement des capacités institutionnelles pour améliorer en continu la gestion environnementale et sociale de la stratégie REDD+.

2. IMPACTS PROBABLES DES OPTIONS STRATEGIQUES ET BASES DE L'EESS

2.1. Impacts probables des options stratégiques

Dans la figure ci-dessous est réalisée une première analyse très préliminaire des impacts positifs (++ ou +) ou négatifs (-- ou -) des options (O) et sous-options (SO) proposées dans la composante 2b :

Impacts sociaux		Impacts environnementaux	
++ ou +	**-- ou -**	**++ ou +**	**-- ou -**
O1 - Zoner le territoire			
SO 1.1 - Procéder à un zonage de l'ensemble du territoire, focalisé notamment sur les forêts reliques et les galeries forestières			
++ : Création d'emploi et amélioration des revenus si accès facile au foncier	- Réduction des zones d'activités pour certains acteurs ' -- Naissance possible de conflit homme / animal (par ex., conflit homme/éléphant à Bayanga) ' -- Déguerpissement de certains acteurs	++ Respect de l'équilibre écologique global (biodiversité, eau, sols, paysages)	
SO 1.2 - Procéder à une nouvelle cartographie et un renforcement des aires protégées			
++ Création d'emploi et amélioration des revenus si création d'activités alternatives génératrices de revenu (dont le tourisme)	- Conflits sociaux, fonciers et d'usage des ressources si le cadre est trop strict pour les populations riveraines	++ Respect de l'équilibre écologique global (biodiversité, eau, sols, paysages)	- suppression des activités destructrices en bordure des aires protégées
O2 - Améliorer les technologies et les rendements pastoraux, agricoles et forestiers			
SO 2.1 - Améliorer les itinéraires et rendements pastoraux et agricoles			
++ Réduction de conflit agriculteurs /éleveurs ' ++ Création d'emploi et augmentation des revenus si zonage règlementé		++ Réduction de l'érosion et du tassement des sols ' + Meilleure gestion de la biodiversité et de la ressource en eau	-- Augmentation possible de l'usage de produits chimiques (engrais, pesticides) ' - Diminution de la biodiversité locale si utilisation de semences allochtones
SO 2.2 - Promouvoir des technologies d'exploitation et transformation du bois efficientes			
++ Création d'emploi et amélioration des revenus si technologies adaptées ' + Allègement du travail de collecte de bois pour femmes et enfants ' + Amélioration de la qualité de l'air intérieure dans les ménages avec foyers améliorés		++ Moins de pressions sur les aménités environnementales forestières (eau, sols, biodiversité)	- Moins de trouées de régénération si exploitation à faible impact
O3 - Gestion de la ressource forestière			
SO 3.1 - Promouvoir l'aménagement forestier légal et durable			
++ Création d'emploi et amélioration des revenus de façon durable si technologies adaptées ' ++ Augmentation du revenu des taxes liées à l'exploitation ' + Mise en place de séries agricoles pour les populations locales	-- Détérioration possible du cadre de vie des peuples autochtones et populations dépendantes des forêts	' ++ Moins de pressions sur les aménités environnementales forestières (eau, sols, biodiversité) si aménagement durable fait sur des zones déjà exploitées	' -- Plus de pressions sur les aménités environnementales forestières (eau, sols, biodiversité) si aménagement durable fait sur des forêts naturelles et si plan d'aménagement non respecté
SO 3.2 - Promouvoir les reboisements			
++ Fourniture à moindre coût en bois d'énergie et d'œuvre	- Compétition foncière entre le boisement et l'agriculture et/ou pastoralisme	++ Restauration des sols et re-création d'un microclimat si zone déjà dégradée ' ++ Respect de l'équilibre écologique global (biodiversité, eau, sols, paysages) si boisement adapté au milieu	- Détérioration des aménités environnementales locales si boisement non adapté (par ex., plantation monospécifique vs maitien de la biodiversité forestière, espèces gourmandes en eau vs préservation de la ressource en eau)
SO 3.3 - Opérationnaliser le concept de foresterie communautaire			
++ Création d'emploi et amélioration des revenus de façon durable si mise en oeuvre adaptée du concept ' ++ Amélioration des revenus liés à la fiscalité forestière décentralisée	-- Possibles conflits sociaux, fonciers et d'usage dans l'utilisation des ressources si localisation mal adaptée ' -- Possibles conflits liés au partage des bénéfices issus de la gestion communautaire	' ++ Moins de pressions sur les aménités environnementales forestières (eau, sols, biodiversité) si aménagement durable fait sur des zones déjà exploitées	' -- Plus de pressions sur les aménités environnementales forestières (eau, sols, biodiversité) si aménagement durable fait sur des forêts naturelles
SO 3.4 - Impliquer d'avantage les populations locales dans la gestion forestière durable			
++ Promotion des droits des peuples autochtones ' ++ Lutte contre la corruption et l'accaparement des ressources naturelles ' ++ Obtention de séries agricoles dans les PEA	- Instrumentalisation des peuples autochtones et communautés locales si information partielle et prise de décision non partagée	' ++ Moins de pressions sur les aménités environnementales forestières (eau, sols, biodiversité) si aménagement durable fait sur des zones déjà exploitées	' -- Plus de pressions sur les aménités environnementales forestières (eau, sols, biodiversité) si aménagement durable fait sur des forêts naturelles

SO 3.5 - Développer une stratégie énergie domestique			
++ Création d'emploi et amélioration des revenus de façon durable si technologies adaptées ' ++ Allègement du travail des femmes et enfants avec réduction des temps de collecte de bois et de cuisson ' + Amélioration de la qualité de l'air intérieure dans les ménages avec foyers améliorés ' + Arrêt de la discrimination et des tracasseries pour les exploitants forestiers informels	-- Possible phénomène de "passager clandestin" : certains acteurs de la filière peuvent bénéficier des efforts collectifs sans y participer eux-mêmes	" ++ Moins de pressions sur les aménités environnementales forestières (eau, sols, biodiversité)	
O4 - Renforcer les institutions et la gouvernance			
SO 4.1 - Développer l'information, l'éducation et la communication sur la REDD+ à destination du public			
++ Promotion des droits de la société civile et notamment des peuples autochtones ' ++ Lutte contre la corruption et l'accaparement des ressources naturelles ' ++ Préparation de la génération future aux enjeux globaux	- Instrumentalisation des peuples autochtones et communautés locales si information partielle et prise de décision non partagée	++ Meilleure compréhension de la nécessité de préserver les ressources naturelles et moins de pressions sur les aménités environnementales (eau, sols, biodiversité)	
SO 4.2 - Appuyer financièrement, matériellement et technologiquement les administrations			
++ Promotion de la bonne gouvernance ' ++ Augmentation de l'efficacité des services publics pour les citoyens et diminution des tracasseries administratives	-- Accaparement des ressources financières ou logistiques par certains cadres de l'administration et aggravation du climat de défiance à l'égard du service public	' ++ Meilleure intégration des politiques et mesures en faveur des ressources naturelles et moins de pressions sur les aménités environnementales (eau, sols, biodiversité)	
SO 4.3 - Renforcer les capacités de la société civile en matière de gestion durable des ressources forestières, de plaidoyer et de contrôle			
++ Préparation des organisations de la société civile centrafricaines aux enjeux globaux ' ++ Meilleur équilibre des forces entre Etat, secteur privé et citoyens	' -- Accaparement des ressources financières ou logistiques par certains et aggravation du climat de défiance à l'égard de certaines ONG prédatrices	++ Implication de la Société civile à la gestion forestière durable	

Figure 29 – Analyse préliminaire des impacts sociaux et environnementaux positifs ou négatifs des options et sous-options stratégiques proposées dans la composante 2b

2.2. Dispositif d'EIE existant au niveau national

Le Décret n°04.392 du 27 décembre 2004 portant Constitution de la RCA stipule en son préambule que « *le peuple centrafricain est conscient que seuls le travail opiniâtre ainsi que la gestion rigoureuse et transparente de la chose publique et de l'environnement peuvent assurer un développement harmonieux rationnel et durable* ».

Ce même Décret dit aussi en son article 61 que : « *sont du domaine de la loi, les règles liées à la protection de l'environnement, les régimes domanial, foncier, forestier et minier*. »

La Loi 07.018 du 28 décembre 2007 portant Code de l'environnement instaure en son article 101 l'Evaluation environnementale stratégique (EES), définit comme « *processus systématique qui consiste à évaluer les possibilités, les capacités et les fonctions des ressources, des systèmes naturels et humains afin de faciliter la planification du développement durable, la prise de décision et de prévoir et gérer les impacts des propositions d'aménagement* ».

L'EES se fonde sur les principes fondamentaux de bonne gouvernance et développement durable. Elle a pour but d'évaluer les effets positifs et négatifs que pourrait générer la mise en œuvre de plans/programmes avant même leur initiation. Elle vise également à déterminer les moyens de réduire ou d'éviter les impacts négatifs et d'accroître les bénéfices.

En **annexe 2d-1** est faite une description des dispositions prévues dans le projet de Décret « *fixant les procédures d'EIE, la procédure et les modalités d'organisation de l'audience publique en RCA* » et le projet d'Arrêté « *fixant les différentes catégories des projets de développement ou d'ouvrages physiques et autres soumis à l'EIE* ».

Le cadre légal national de l'EIE s'appuie sur la Loi 08.022 du 17 octobre 2008 portant Code forestier et ses textes subséquents, la Loi 07.018 du 28 décembre 2007 portant Code de l'environnement, la Loi 09.005 du 29 avril 2009 portant Code minier et ses textes subséquents, la Loi 96.018 du 4 mai 1996 instituant une procédure générale de réinstallation involontaire. Les sections pertinentes de ces textes sont listées en **annexe 2d-2**.

Au delà de ces textes nationaux, il y a les Conventions et Traités pertinents ratifiés par la RCA :

- La Convention 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux, ratifiée par la RCA le 30 août 2010, la RCA devenant ainsi le premier et l'unique pays africain à l'avoir fait. Un avant projet de Loi portant promotion et protection des peuples autochtones a été entamé en RCA. Ce projet prévoit entre autre que l'Etat doit définir un cadre pour faciliter la consultation des peuples autochtones sur les décisions les concernant, de même qu'il a l'obligation de veiller à la protection des valeurs traditionnelles et richesses de ces peuples. Ledit projet de texte prévoit de définir leurs droits en matière de travail, d'accès au système de santé, d'utilisation des ressources naturelles. Il faut noter que le principe de « Consentement libre, informé et préalable » - définit dans la Convention 169 et rappelé dans la Décision de la 16ème Conférence climat de Cancun portant sur le REDD+ - est expressément mentionné à l'article 25 de ce projet : « *l'avis des peuples autochtones est requis pour toute politique gouvernementale relative à la préservation, la restauration et la protection de leur environnement* » (communication verbale du Haut commissariat au droit de l'Homme, janvier 2011) ;
- La Convention sur la diversité biologique ;
- La Convention de RAMSAR sur les zones humides ;
- La Convention sur la désertification ;
- La Convention internationale sur le commerce des espèces menacées (CITES) ;
- L'Accord de partenariat volontaire (APV) signé entre la RCA et l'Union européenne le 21 décembre 2010 ;
- Les Principes, critères, indicateurs et vérificateurs harmonisés (PCIV) de gestion durable des forêts définis par l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et adoptés par la RCA en 2009 ;
- Programmes de travail biodiversité forestière de la Convention sur la diversité biologique (CDB) ;
- Le processus de Certification de Kimberley pour améliorer la traçabilité dans la filière diamant. La mise en œuvre de cet accord est appuyé par le projet Droit de propriété et développement du diamant artisanal (DPDDA), lancé en 2007 et co-financé par l'USAID et le Département d'Etat étasunien. Ce projet a notamment permis de géoréférencer les sites d'extraction de diamant dans une base de données qui est en cours de transfert au Ministère en charge des Mines. Ceci permet de suivre l'impact environnemental de l'artisanat minier ;
- Et bien évidemment les Décisions relatives au REDD+ sous la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC, ou Convention climat) ;

Il faut souligner que, en RCA, les outils et méthodes d'évaluation des impacts sociaux des projets de développement rural ou d'environnement sont pour l'instant réduit au minimum.

2.3. Politiques opérationnelles de la BM

Le processus R-PP étant soutenu par le FCPF, lui-même géré par la BM, il y aura lieu de compléter l'arsenal juridique national d'EES par les politiques opérationnelles (OP) et directives opérationnelles (OD) de la BM, notamment les cinq suivantes, particulièrement pertinentes pour la RCA :

- OP 4.01 relative à l'évaluation environnementale ;
- OP 4.04 relative aux habitats naturels ;
- OP 4.11 relatives à l'héritage culturel ;
- OP 4.20 relatives aux populations autochtones ;
- OP 4.36 relative aux forêts.

Les points clefs de ces cinq politiques et directives sont décrits en **annexe 2d-3.**

2.4. Responsabilités

L'EESS sera réalisée par les experts qualifiés du Groupe thématique « EESS » de la CT REDD+ et agréés par le Ministère en charge de l'environnement, en conformité avec l'article 89 du Code de l'environnement. Les rapports d'études seront analysés par la CT REDD+ et le CN REDD+ puis transmis pour avis et décision au Ministère en charge de l'environnement.

Le CGES sera mis en place conjointement par la DGEES (en liaison avec la CT REDD+ et le CN REDD+) et les Inspections préfectorales de l'environnement (en liaison avec les CIP REDD+).

3. CALENDRIER ET BUDGET (EN KUSD)

Activités principles	Sous activités	S2 2011	S1 2012	S2 2012	S1 2013	S2 2013	Total KUSD
Elaboration des termes de référence de l'EESS	Rédaction des termes par l'expert nat. EESS de la CT REDD+ (6 hj/expert - prise en charge sous comp 1a)						
	Termes de référence présentés à la CT REDD+ et au CN REDD+						
	Validation, invalidation ou reformulation des termes de référence par le CN REDD+ après avis technique de la CT REDD+ et avis du CIM REDD+						
Renforcement des capacités des acteurs concernés	Préparer une formation à l'EESS (3 hj/ experts x 2 experts EESS de la CT REDD+ + 2 hj du Conseiller technique REDD+ - prise en charge sous comp 1a)						
	Assurer une formation à l'EESS pour les membres du CN REDD+ (1 hj/ experts/formation x 2 experts EESS de la CT REDD+ - prise en charge sous comp 1a + 4kUSD/formation pour CN REDD+)	4.0					4.0
	Assurer une formation à l'EESS pour les acteurs basés en province lors d'une réunion de chaque CIP REDD+ (1 hj/ experts x 2 experts EESS de la CT REDD+ - prise en charge sous comp 1a + 8 kUSD/formation pour repas et transport	24					24
Réalisation de l'EESS	Collecte des informations dans les 16 Préfectures et 2 postes de contrôle administratifs avec mission de 2 jours par Préfecture ou PCA (36 hj/ experts x 2 experts EESS de la CT REDD+ - prise en charge sous comp 1a + transport avec 50 USD/mission/expert x 18 missions x 2 experts)	5					5
	Traitement des informations (20 hj/ experts x 2 experts EESS de la CT REDD+ - prise en charge sous comp 1a)						
	Hiérarchiser et spatialiser les impacts potentiels sociaux et environnementaux de la stratégie nationale REDD+ (10 hj/ experts x 2 experts EESS de la CT REDD+ + 10 hj du Conseiller technique REDD+ - prise en charge sous comp 1a)						
	Rapport d'EESS avec conclusions et recommandations présenté à la CT REDD+ et au CN REDD+ (10 hj/ experts x 2 experts EESS de la CT REDD+ + 10 hj du Conseiller technique REDD+ - prise en charge sous comp 1a)						
Evaluation des résultats de l'EESS	1ère évaluation par la CT REDD+ et le CN REDD+						
	Présentation grand public des résultats de l'EESS et évaluation par les parties prenantes en audience publique (permanence en audience de 10 hj/experts x 2 experts EESS de la CN REDD+ - prise en charge sous comp 1a)						
	Intégration des amendements (5 hj/experts x 2 experts EESS de la CT REDD+ - prise en charge sous comp 1a)						
	1ère évaluation par la CT REDD+ et le CN REDD+ et approbation le cas échéant						
Elaboration des termes de référence du CGES	Rédaction des termes par l'expert nat. EESS de la CN REDD+ (6 hj/expert - prise en charge sous comp 1a)						
	Termes de référence présentés à la CT REDD+ et au CN REDD+						
	Validation, invalidation ou reformulation des termes de référence par le CN REDD+ après avis technique de la CT REDD+						
Mise en œuvre du CGES	Collecte des informations dans les 16 Préfectures et 2 postes de contrôle administratifs avec mission de 2 jours par Préfecture ou PCA (36 hj/ experts x 2 experts EESS de la CT REDD+ - prise en charge sous comp 1a + transport avec 50 USD/mission/expert x 18 missions x 2 experts)		5				5
	Traitement des informations (20 hj/ experts x 2 experts EESS de la CT REDD+ - prise en charge sous comp 1a)						
	Collecte des informations dans les 16 Préfectures et 2 postes de contrôle administratifs avec mission de 2 jours par Préfecture ou PCA (36 hj/ experts x 2 experts EESS de la CT REDD+ - prise en charge sous comp 1a + transport avec 50 USD/mission/expert x 18 missions x 2 experts)		5				5
	Traitement des informations (20 hj/ experts x 2 experts EESS de la CT REDD+ - prise en charge sous comp 1a)						
	TOTAL	**33.0**	**10**				**43.0**
	Apport du Gouvernement						
	Apport du FCPF						43.0
	Apport de l'UN-REDD						
	Apport de l'AFD						

Figure 30 – Calendrier et budget de la composante 2d du R-PP de RCA

Composante 3 : Développer un niveau de référence

Standard 3 que le texte de la R-PP doit atteindre pour cette composante – Développer un niveau de référence

Présenter un plan de travail pour expliquer comment va être développé le niveau de référence pour la déforestation, la dégradation forestière (le cas échéant), la conservation, la gestion forestière durable et l'augmentation des stocks de carbone . Ceci inclut des idées préliminaires sur un processus pour déterminer quelles sont les approches et méthodes à utiliser (par exemple, changement de couvert forestier et émissions de GES basés sur des tendances historiques et/ou projections dans le futur de tendances historiques, combinaisons d'inventaires à pied et/ou télédétection et/ou SIG ou modélisation), besoins majeurs en données, capacités actuelles et à acquérir. Cette composante fait le lien avec les composantes 1a (analyse des facteurs de déforestation), 2b (options stratégiques REDD+) et 4 (design d'un système MRV).

(FCPF et UN-REDD reconnaissent que les décisions politiques clefs risquent d'affecter cette composante et qu'une approche prudente est nécessaire. Cette composante dit quelles sont les activités précoces qui sont proposées.)

1. PREAMBULE

La RCA a consenti des efforts considérables depuis plusieurs décennies pour préserver ses forêts. Si des méthodes précises d'élaboration du niveau de référence doivent être définies dans le futur dans le cadre de la Convention climat, la RCA espère que ces efforts précoces seront dûment pris en compte dans ces méthodes.

Le niveau de référence dans le cadre du REDD+ vise à prévoir l'évolution future – en l'absence de toute activité REDD+ – des émissions nettes de GES (émissions nettes = émissions – absorptions de GES, exprimées en teCO2) dues aux variations du couvert forestier et des stocks de carbone.

Il sera basé sur les tendances historiques d'émissions nettes de GES et sera ajusté pour tenir compte des évolutions à venir. Il sera réalisé sous la forme d'un seul niveau de référence à l'échelle nationale, désagrégé en plusieurs niveaux à l'échelle sous nationale (locale).

Les aspects liés à la connaissance des émissions nettes passées dues aux forêts, ainsi que la définition de la forêt sont traités dans la composante 4 sur le système de MNV. Afin de se conformer aux nouvelles lignes directrices du FCPF concernant la rédaction des R-PP, un rapide rappel est fait dans cette composante 3 et nous renvoyons pour plus de détail à la composante 4.

Comme détaillé dans la composante 4, il n'existe pas de diagnostic des émissions historiques dues à la déforestation. Les stocks de carbone forestier ne sont pas non plus très bien connus. Enfin, les capacités de comptabilisation aux formats recommandés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sont faibles, car l'exercice a été peu pratiqué en RCA.

NB : La liste de la bibliographie utilisée pour la composante 3 est en **annexe 3-1** et un aperçu des données statistiques clefs par secteur est donné en **annexe 3-2.**

2. QUELLES DONNEES UTILISEES POUR DEVELOPPER LE NIVEAU DE REFERENCE ?

2.1. Données disponibles sur les facteurs de pression forestière

Pour rappel, les principaux facteurs identifiés dans la composante 2a sont :

- l'élevage transhumant non durable ;
- l'agriculture sur abattis-brûlis non durable ;
- l'exploitation anarchique de bois et de PFNL ;
- le développement des infrastructures (routes, mines, habitat) ;

Des causes sous jacentes ont également été identifiées dans cette composante 2a, causes d'ordre politique, institutionnel, technique, socio-économique et culturel.

Parmi ces facteurs directs et causes sous-jacentes, certains peuvent être décrits par des variables quantifiées. D'autres ne sont pas quantifiables et seront « approximées » en utilisant des facteurs ou causes proches et pour lesquels on dispose d'information (facteurs ou causes dites « proxy »). Enfin, ceux pour lesquels on ne dispose ni d'information directe ni d'information indirecte (« proxy ») seront estimés. La figure ci-dessous résume ces points :

Source	Méthode	Période	Fiabilité (méthode et/ou donnée)	Capacité de production
Cause sous-jacente 4.1 - Politiques mal coordonnées et institutions faibles				
>>> Corruption				
Classement transparency international	Enquêtes auprès des populations	Annuel	Moyenne	Faible
>>> Climat des affaires				
Classement *Doing Business* de la BM	Enquêtes auprès des investisseurs	Annuel	Bonne	Faible
Cause sous-jacente 4.2 - Manque de diffusion du progrès technique				
PI. Variables utilisées pour 5.1, 5.2 et 5.3				
Cause sous-jacente 4.3 - Economie faible et basée sur l'exploit. des ress. naturelles				
>>> PIB				
ICASEES	Basé sur le Système de compta nationale de 1993	1985-2010	Bonne	Bonne
>>> Indicateurs de pauvreté				
Enquêtes sur les conditions de vie en milieu urbain (ECVU) et rural (ECVR)	Enquêtes de terrain avec l'appui du PNUD	2003	Bonne	Bonne
Enquête centrafricaine pour le suivi et l'évaluation du bien-être (ECASEB)	Enquête réalisée par ICASEES avec l'appui de la BM et du PNUD	2008	Bonne	Bonne
Cause sous-jacente 4.4 - Forte augmentation démographique et exode rural				
>>> Indicateurs démographiques (population, structure de la population, répartition géographique entre autres)				
Recensements nationaux	Enquêtes auprès des populations	1975, 1988, 2003	Bonne	Bonne
Cause sous-jacente 4.5 - Faible sensibilisation à la notion de bien collectif environnemental				
Cause sous-jacente 4.6 - Insécurité et crise politico-militaire				
Pour mémoire - inquantifiable				
Facteur direct 5.1 - Elevage extensif non durable				
>>> Cheptels				
MDRA ou ANDE	Recensement des bovins en 1983 puis extrapolation Enquête sur la productivité bovine en 1996, Enquête sur les petits ruminants en 1999	1983-2009	Faible	Faible
>>> Autres données (surfaces concernées par les feux tardifs, pression pastorale)				
Aucune donnée trouvée				Absente
Facteur direct 5.2 - Agriculture sur abattis-brûlis non durable				
>>> Production vivrière				
MDRA	Recensement agricole 1985 Enquêtes annuelles 1985-1992 et extrapolation 1992-2010 sur les productions (rendements estimés fixes)	1985-2010	Faible	Moyenne
>>> Production de rente				
Structures sous tutelle du MDRA	Coton : suivi des producteurs Autres cultures : suivi des exportations	1984-2004 ou 2009	Moyenne	Moyenne
Facteur direct 5.3 - Exploitation anarchique du bois et des PFNL				
>>> Consommation de bois énergie				
ESMAP, 1992	Synthèses d'enquêtes en milieu urbain et utilisation en milieu rural d'une valeur « généralement admise dans les zones rurales d'Afrique équatoriale ». Extrapolations 1990-2000 : hypothèses sur besoins futurs et répartition entre sources d'énergie	1990 -2000	Faible	Faible
>>> Exploitation illégale de bois d'œuvre				
PARPAF, CIFOR, TEREA, MECPF, 2010	Données disponibles mi-2011 pour région de Bangui	2010	Bonne	Faible
>>> Exploitation légale de bois d'oeuvre				
CDF, OEFB	Enquêtes mensuelles sur l'exploitation, la transformation et la commercialisation. Enquêtes et audits auprès des sociétés de la filière.	2000-2010	Bonne	Bonne
Facteur direct 5.4 - Développement des infrastructures (routes, mines, habitat)				
>>> Routes				
Institut géographique national (IGN)	Télédétection	1980	Bonne	Faible
>>> Diamant et or				
DPDDA/Processus de certification de Kimberley	Télédétection	2007-2011	Bonne	Bonne
Bureau d'évaluation et de contrôle du diamant et de l'or (BECDOR)	Relevé des bordereaux de vente	1929-2010	Faible sur P° et bonne sur exportation	Faible sur P° artisanale
>>> Uranium				
Aucune donnée trouvée				Absente
>>> Urbanisme				
Quelques études sur l'expansion des villes	Analyse d'images satellitales et aériennes à différentes dates	Entre 1889 et 2002 à Bangui	Faible (peu de villes concernées)	Bonne

Figure 31 – Données disponibles pour élaborer un niveau de référence de REDD+ en RCA

2.2. Actions pour améliorer ces données

➔ Données à récolter

Le manque de données fiables sur l'élevage, l'agriculture, le secteur minier, l'exploitation illégale de bois d'oeuvre et les prélèvements de bois de feu a été souligné dans la composante 2a. Les études proposées dans cette composante permettront l'acquisition des données nécessaires à l'évaluation de l'impact de chaque facteur sur les émissions nettes dues aux forêts.

Des récoltes de données régulières sont nécessaires pour permettre la mise à jour du scénario de référence, mais également pour évaluer les impacts des activités REDD+ dans le cadre du MNV. La récolte de données sur les impacts écologiques et socio-économiques des activités REDD+ proposées dans la composante 4 sur le MRV permettra de réajuster régulièrement les niveaux de référence.

➔ Capacités à renforcer

La Loi N°01.008 du 16 juillet 2001 portant réglementation des activités statistiques en RCA précise que l'ICASEES a pour mission d'assurer en collaboration avec les structures statistiques spécialisées, la collecte, les traitements, l'analyse et la diffusion de l'information statistique. Cette institution devra consolider ses capacités en termes de récolte, stockage et traitement de données.

De plus, compte tenu de l'importance de l'agriculture et de l'élevage dans les processus de déforestation et dégradation des forêts, il est nécessaire de redynamiser le service statistique du MDRA et de fournir à ses institutions sous tutelles les moyens financiers, humains et techniques pour récolter des données brutes, prioritairement de productions et de surfaces, les efforts étant actuellement concentrés sur les exportations.

Ceci concernera l'Agence centrafricaine de développement agricole (ACDA), la Centrafricaine des palmeraies (CENTRAPALM), l'Office de réglementation de commercialisation et conditionnement des produits agricoles (ORCCPA) et l'ANDE.

Les services statistiques du Ministère des mines, de l'énergie et de l'hydraulique (MMEH) doivent également être soutenus pour suivre les activités minières, énergétiques et hydrauliques.

2.3. Objectifs politiques sectoriels et impacts sur les forêts

On peut s'interroger sur la pertinence d'utiliser des objectifs sectoriels comme hypothèses d'entrée pour élaborer les niveaux de référence. En effet, l'atteinte des objectifs chiffrés aux horizons 2015 ou 2020 n'est pas garantit.

Dans le secteur agro-pastoral, le Document de stratégie de développement du secteur rural (DSDSR, 2009) fixe des objectifs de production, de 2008 à 2015, pour les sept cultures vivrières principales (manioc, sésame, maïs, arachide, mil/sorgho, riz, courge), pour les quatre cultures de rente principales (café, coton, tabac et huile de palme) et pour les cinq productions animales principales (bovins, ovins, caprins, porcins et volailles) (MDRA, 2009).

A titre d'exemple, les besoins annuels en huile de palme sont estimés à 15 000 t et le DSDSR se fixe 4 000 t comme objectif d'ici 2015…En 2000, la production était de 2 300 t et en 2010 de 1 000 t : l'objectif paraît très ambitieux et le chiffre de 4 000 t devrait sûrement être revu à la baisse.

Dans le secteur de l'hydraulique, il est prévu d'augmenter le nombre de forages (d'où impacts à prévoir sur l'élevage). L'objectif est la création de 500 forages par an jusqu'en 2015.

Dans le secteur de l'énergie, les besoins futurs ne sont pas estimés mais l'objectif est d'atteindre un taux d'électrification de 10 % d'ici 2015 (principalement via l'hydroélectrique), le taux actuel étant de 4 %. Ici également, l'objectif semble difficilement atteignable.

Dans le secteur des routes, l'absence de visibilité sur les financements disponibles empêche d'estimer en km/an le bitumage futur des routes.

L'urbanisation est elle totalement incontrôlée et ne fait pas l'objet de fixation d'objectifs.

Dans le secteur minier, la stratégie de relance se fixait comme objectif « *une augmentation significative et durable de la production minière afin que, d'ici à 2010, la part dudit secteur dans les recettes de l'Etat soit doublée (6 %) et que le taux de pauvreté des populations des zones minières soit sensiblement réduit* » (MMEH, 2007). Cet objectif intégrait l'uranium. Le fait qu'aucune donnée ne soit disponible sur ce secteur et que la situation de départ ne soit pas bien connue rend difficile l'analyse de ces objectifs.

2.4. Evolutions sectorielles prédites par des modèles

➔ *Modèles socioéconomiques*

Simulation macroéconomique : Le modèle TABLO développé par AFRISTAT[4] génère des prévisions de croissance économique à un horizon maximal de deux ans. Les variables exogènes sont les comptes de la Nation, ainsi que des hypothèses sur le cours des produits, les investissements et la demande. Le modèle calcule, par secteur, l'accroissement des revenus, en suivant une boucle « demande-production-demande », puis estime les recettes de l'Etat et le solde commercial.

L'utilisation de TABLO est simple et demande peu de moyens humains, techniques et financiers (AFRISTAT, 2009). L'ICASEES utilise ce modèle et possède toutes les capacités nécessaires. Une mission récente du Fonds monétaire international (FMI) en RCA a souligné la vétusté de la base de données alimentant le modèle, celle-ci datant de 1985. La variation de la contribution de l'agriculture au PIB entre 1985 et 2010 n'est par exemple pas prise en compte.

Simulation microéconomique : Le Modèle de micro-simulation simple (MODESS) développé conjointement par le PNUD et la Direction générale des politiques et stratégies du Ministère de l'économie, du plan et de la coopération internationale (MECPI), permet d'établir des projections d'indicateurs de pauvreté. Il se base sur les résultats du modèle TABLO, sur les résultats d'ECVU, ECVR et ECASEB. Ce modèle a été utilisé pour élaborer le DSRP sur la période 2005-2012. L'ICASEES maîtrise l'outil et les enquêtes sur les conditions de vie des ménages sont récentes.

➔ *Modèle démographique*

Sur la base des données sur la population, la fécondité, la mortalité et les flux migratoires, provenant des recensements de 1975, 1988 et 2003, le Bureau central du recensement (BCR), organe sous tutelle de l'ICASEES, a réalisé des projections à l'horizon 2028 d'indicateurs démographiques. Les manuels des Nations Unies (1984) ainsi que le logiciel SPECTRUM ont été utilisés pour réaliser cette projection. Ces données seront utiles pour estimer la pression démographique future. Un nouveau recensement aura lieu en 2013.

➔ *Modèles dans le secteur forestier*

Note conjoncturelle sur le marché du bois *:* L'OEFB publie des projections de l'offre et de la demande en produits bois et dérivés. Des équations calibrées sur les données passées récoltées par l'OEFB (entre 1996 et 2009) permettent d'exprimer l'offre et la demande (en m^3) en fonction du temps. L'exercice a été réalisé pour des projections à l'horizon 2023 pour la Note conjoncturelle sur la filière bois de juin 2010. Ces prévisions sont estimées peu fiables, car sont uniquement fonction du temps, sans prise en compte d'autres variables explicatives.

Production et consommation de bois de feu : La FAO a appuyé l'élaboration d'une « Carte globale intégrée de l'offre et de la demande en bois de feu » (WISDOM) en utilisant des données de 2007 et 2009 sur la production et de consommation de bois de feu et en les spatialisant sur le territoire.

➔ *Projection dans la filière cotonnière*

Dans le cadre d'une publication sur les perspectives de relance de la filière cotonnière, le MDRA a réalisé des projections sur les surfaces cultivées, les rendements et le nombre de producteurs. Ces simulations sont faites suivant différentes hypothèses de relance de la filière. Les résultats ont été présentés dans la composante 2b. Ils sont peu fiables.

---

[4] *AFRISTAT est une organisation internationale regroupant 19 États africains ayant pour mission de contribuer au développement des statistiques économiques, sociales et de l'environnement dans les Etats membres et de renforcer leurs compétences dans ces domaines.*

➔ ***Etude sur la consommation et la production de viande bovine***

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'action de l'élevage, le MDRA a réalisé des projections sur 2000-2015 de la production et de la demande en viande bovine. Sont uniquement considérées les croissances démographiques, humaines et animales, ce qui aboutit donc à des résultats peu fiables. La Direction générale de l'élevage du MDRA prévoit de revoir les méthodes de recensement du secteur de l'élevage (communication personnelle M. KOMANDA, Directeur général de l'élevage, janvier 2011).

➔ ***Etude sur la déforestation près de Bangui***

Afin de déterminer la localisation des séries à vocation agricole de trois PEA proches de Bangui, le PARPAF a réalisé une étude sur l'évolution future du front agricole dans la zone concernée jusqu'en 2038 (PARPAF, 2009). L'étude se base sur la cartographie du front agricole en 2008, les distances aux routes et cours d'eau, la vitesse d'avancée du front par le passé entre 2002 et 2008 et les projections démographiques du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH, 2003).

➔ ***Modèles sur le climat***

Pour mémoire l'analyse environnementale de la RCA par la BM (2010) mentionne l'utilisation de 14 modèles climatiques mondiaux pour la simulation des conditions climatiques actuelles et pour l'évaluation du climat futur en RCA jusqu'en 2095. Le document souligne qu'il existe peu de données climatiques en RCA. Aucun expert national n'a semble-t-il participé à ces travaux.

Les rétroactions climatiques ne seront pas prises en compte dans le niveau de référence, car c'est une pratique peu commune et cela dépasse les capacités identifiées dans le pays. Pourtant, la RCA étant à la frontière entre la zone sahélienne et le bassin du Congo, ses forêts sont susceptibles d'être affectées par les effets du changement climatique.

➔ ***Conclusion sur les modèles de prévision existants***

La modélisation économique est maîtrisée en RCA et des outils simples et adaptés aux données sont disponibles. La remise à jour des données économiques est cependant nécessaire pour assurer la crédibilité des résultats. Les indicateurs démographiques bénéficient également de projections et de compétences satisfaisantes.

La modélisation est par contre peu utilisée dans les autres secteurs et les compétences dans le domaine sont faibles. Une réflexion sera menée sur la pertinence de développer des modèles sectoriels simples pour l'élevage, l'agriculture, la forêt et les infrastructures (routes, mines, habitat).

3. QUELLES MÉTHODES POUR ELABORER LE NIVEAU DE REFERENCE ?

Dans le cadre international, l'élaboration du niveau de référence peut être faite, au choix, par :

- L'extrapolation à partir du niveau ou de la tendance des émissions passées ;
- L'estimation à partir de scénarios prospectifs, issus de modélisation ou de dires d'experts ;
- Une méthode hybride permettant de bénéficier des avantages des méthodes précédentes, en tentant d'en réduire les inconvénients.

3.1. Niveau de référence basé sur une extrapolation faite à partir de données passées

Plusieurs méthodes sont envisageables :

- Fixer le niveau de référence sur la moyenne des données passées : le niveau est donc une droite horizontale ;
- Prendre pour niveau de référence l'évolution linéaire des émissions passées entre au moins deux périodes : le niveau est donc une droite penchée ;
- Prendre pour niveau de référence l'évolution non linéaire des émissions passées entre au moins deux périodes : le niveau est donc une courbe.

Ces trois méthodes sont faciles à mettre en œuvre et transparentes car elles ne reposent pas sur des hypothèses (sauf dans une certaine mesure pour la 3ème « sous-méthode ») : les variations passées de couvert forestier peuvent être vérifiées par des experts tiers.

Cependant, ces méthodes ne semblent a priori pas convenir à la RCA : dans la composante 2a, il est souligné que la pression sur les forêts risque d'augmenter sous l'effet de plusieurs facteurs. Un niveau de référence issu de ces méthodes sous estimerait probablement les émissions futures.

3.2. Niveau de référence basé sur des scénarios prospectifs : dires d'experts vs modélisation

➔ Dires d'experts

Sur la base de l'expérience, des compétences et des avis d'experts sélectionnés, l'objectif est de se prononcer de manière consensuelle sur le scénario le plus probable. Cette approche implique de disposer d'informations fournies sur les facteurs de pression sur les forêts et les évolutions de ces facteurs (notamment dues à des changements de politiques). Comme expliqué précédemment, ces informations sont actuellement peu disponible.

Cette méthode a ses avantages car elle est la seule qui permette de « mixer » des sources de données très hétérogènes et parfois incomplètes, comme c'est le cas en RCA. Par contre, les résultats peuvent être soumis à la critique, si les hypothèses et les démonstrations sont insuffisamment justifiées. Avant d'utiliser cette méthode, il y a donc un arbitrage à faire entre transparence, crédibilité et exactitude.

Lors des discussions menées dans le cadre du développement du R-PP, plusieurs acteurs ont considéré que l'approche manquait trop de crédibilité. Aussi, cette méthode n'a pas été privilégiée.

➔ Modélisation

Dans la sous-région, il existe un seul modèle économique d'équilibre modélisant la perte de couvert forestier : il s'agir de GLOBIOM, adapté par l'Institut international d'analyse des systèmes appliqués (IIASA) sous le nom de CongoBIOM (MOSNIER et al., 2010).

Il prédit l'usage des sols grâce à un processus de maximisation du revenu qui peut être tiré d'une parcelle (unité de simulation), sous contrainte au niveau international de la croissance démographique et du PIB. Il considère trois secteurs de production qui entrent en compétition, à savoir l'agriculture, la forêt et les biocarburants. L'offre s'ajuste à une demande de produits agricoles et de produits bois (GUSTI et al., 2008)

Des modèles associés estiment le potentiel productif des terres ainsi que les coûts de production pour chacun des trois secteurs. Les coûts de transport et de transformation sont calculés sur la base des techniques utilisées et infrastructures existantes. Les variables d'entrée sont par exemple :

- Au niveau international : durée de vie des produits, prix du bois et des produits agricoles, etc. ;
- Au niveau national : facteurs de corruption, facteur d'ajustement de risque, coûts de plantation, PIB, obstacles légaux à la déforestation (permettant de générer des coefficients quantitatifs pour ajuster les taux de déforestation et boisement), etc. ;
- Au niveau d'une unité de simulation : densité de population, types d'agriculture et de végétation naturelle, productivité primaire nette, valeur de biomasse, présence d'aires protégées, etc.

Les résultats récents obtenus avec CongoBIOM à l'échelle de six pays de la COMIFAC (RCA, Congo, République Démocratique du Congo, Gabon, Cameroun et Guinée Equatoriale) laissent à penser que la réalisation d'infrastructures, l'augmentation de la productivité agricole et la diminution des coûts de production des cultures de rente ont un fort impact sur la déforestation. L'augmentation de la demande mondiale en biocarburants ou en viande aurait par contre peu d'impact.

L'utilisation d'un tel modèle présente d'importantes opportunités. A moyen ou long terme, il pourrait permettre à la RCA d'estimer son niveau de référence national et aussi de simuler l'impact de ses options stratégiques REDD+ sur le couvert forestier national.

Cependant, à court terme, ceci parait difficile : Congo BIOM n'est pas modifiable par les utilisateurs et il n'intègre pas certains facteurs de pression spécifiques à la RCA, comme l'élevage par exemple. De plus, il ne permet pas de prédire l'impact en terme de GES de la dégradation forestière, du boisement, de la gestion durable des forêts ou de la conservation via des aires protégées.

Des cadres du Ministère de l'environnement et de l'écologie (MEE) ont participé aux deux ateliers organisés en 2010 par IIASA sur CongoBIOM. Les participants au premier et au second atelier n'étaient pas les mêmes, d'où une faible appropriation du modèle. Le retour sur ces ateliers auprès des ministères a été faible.

Au delà du fait que le modèle n'est pas modifiable et que l'élevage n'est pas pris en compte, les faibles capacités nationales pour l'utiliser est donc une contrainte supplémentaire. Il est donc proposé de renforcer les capacités des experts du LACCEG pour utiliser ce modèle.

Enfin, il sera utile de comparer la liste des variables d'entrée utilisées par CongBIOM et la liste des données brutes disponibles en RCA (Cf. figure 30) pour voir dans quelle mesure ces dernières peuvent être utilisées dans CongoBIOM. Enfin, à moyen terme, il pourrait être envisagé de développer et d'adapter ce modèle pour le cas spécifique de la RCA.

3.3. Bilan des avantages et contraintes de chaque méthode

	Extrapolation sur base historique	Estimation à dires d'experts	Modélisation de type IIASA
Faisabilité	Elevée	Dépend de l'ambition fixée	Faible
Crédibilité et transparence	Elevée	Potentiellement faible	Moyenne, dégradée par la complexité du modèle
Prise en compte des causes/facteurs	Faible, sauf si causes/facteurs stables dans le temps	Potentiellement très bonne, si les experts sont compétents	Partielle : prise en compte partielle des causes/facteurs
Risque de sur- ou sous-estimation	Sous-estimation probable dans le cas de la RCA	Dépend des hypothèses faites par les experts	Dépend des hypothèses faites dans le modèle

Figure 32 – Analyse comparée des trois méthodes d'élaboration du niveau de référence

NB : Comme expliqué dans la partie 3.2 précédente, la RCA ne souhaite pas utiliser la méthode d'estimation dite « à dires d'experts », car elle est jugée peu crédible et peu transparente.

4. COMMENT SPATIALISER LA DEFORESTATION FUTURE ?

4.1. Description et opportunité de la spatialisation

La spatialisation de la déforestation future pourrait être utile pour l'élaboration du niveau de référence national, comme nous le verrons dans la partie 6 ci-après. Elle permettrait aussi à la RCA d'identifier les zones les plus à risque et d'élaborer ses stratégies de REDD+ en conséquence.

L'algorithme GEOMOD (de *Geographical modeling*) permet d'identifier les zones qui seront soumises à l'avenir à un risque de déforestation (PONTIUS, 2000). Il utilise comme données d'entrée des cartes de variables ayant une incidence sur la déforestation : altitude, pente, distance aux axes de communication (routes, cours d'eau, mer, etc.), distances aux lieux d'échanges (ports, villes, villages, gares, etc.), climat, distance aux endroits déjà déboisés, aires protégées, etc.

Sur la base de l'analyse des différentes cartes de variables entre deux dates dans le passé, l'algorithme génère la probabilité d'une zone d'être déforestée. On obtient donc dans un premier temps une carte des probabilités de déforestation dans le futur.

Si on applique à cette carte une quantité de déforestation (quantité à l'échelle de la carte toute entière et déduite d'un niveau de référence, issu d'une extrapolation sur des données historiques ou de modélisation), on obtient dans un second temps une carte du couvert forestier probable dans le futur.

4.2. Variables nécessaires pour effectuer la spatialisation

Variable spatialisée	Source actuelle	Fiabilité	Idée des changements futurs ?
Relief	FAO (http://www.adwebtec.it/fra/)	Bonne	Sans objet (ne varie pas)
Routes	idem	Bonne	Quelques projets de rénovation connus
Villes et villages	idem	Bonne	Pas d'idée (développement anarchique)
Densités de population	RGPH de 2003	Bonne	Projections sont faites par le BCR
Terres cultivables	Koumis et NGouanze, 1986	Bonne (a priori)	Sans objet
Ressources minérales	Atlas de la RCA (RSS, 2009)	Mauvaise	Sans objet
Aires protégées	FAO (http://www.adwebtec.it/fra/)	Bonne	A voir si nlle carto des aires protégées
Elevage	ANDE	Mauvaise	Non
Agriculture vivrière	MDRA	Mauvaise	Non (quelques préconisations)
Agriculture de rente	Structures sous tutelles MDRA	Bonne	Non
Zones déboisées/dégradées	Pas de source fiable	Mauvaise	Généré par GEOMOD
Zones d'exploitation forestière	PARPAF	Bonne	A voir avec AGRDF
Zones de collecte de bois de feu	FAO, 2009	Bonne	Non

Figure 33– Liste des variables nécessaires pour la spatialisation de la déforestation en RCA

GEOMOD est méconnu des services compétents en cartographie, à savoir le LACCEG et le CDF. A priori, les compétences humaines existent au sein du LACCEG et la spatialisation pourrait y être réalisée, moyennant la fourniture de matériels (licences, photographies aériennes, images satellite) et l'organisation d'une formation sur le logiciel.

5. Y A–T-IL AVANTAGE A ELABORER DES NIVEAUX DE REFERENCE SOUS-NATIONAUX (LOCAUX) ?

5.1. Opportunité de développer des niveaux de référence sous-nationaux

Selon les Décisions REDD+ prises lors des Conférences climat de Bali en 2007 et de Cancun en 2010, tout pays souhaitant participer au mécanisme REDD+ doit élaborer un niveau de référence national. Mais, il n'est pas exclut que des niveaux sous-nationaux soient également élaborés, pour peu qu'ils soient transitoires et amènent au développement d'un niveau de référence national.

L'identification des causes et facteurs de pression sur les forêts, faite dans la composante 2a, montre qu'ils sont souvent localisés et que la pression sur les forêts est répartie de manière hétérogène.

Le développement de niveaux de référence sous-nationaux permettrait à la RCA de différencier les « contextes » de déforestation et/ou dégradation, ce qui permettrait de mieux concevoir, suivre et rémunérer les résultats des stratégies REDD+, mais aussi - comme nous allons le voir dans la partie 6 ci-après - affiner l'élaboration du niveau de référence national, via une approche « bottom-up » (littéralement « de bas en haut »).

5.2. Données nécessaires pour élaborer des niveaux de référence sous-nationaux

Les données nécessaires seront les mêmes que celles décrites précédemment dans les parties 2.1 et 2.2, mais elles devront être disponibles sous forme désagrégée. Quelques données sur l'élevage et l'agriculture sont disponibles localement, avec les limites de fiabilité citées précédemment. Les données sur l'exploitation illégale ou non durable de bois seront par contre plus difficiles à obtenir de façon locale. Les enquêtes ECVU, 2003 ; ECVR, 2003 et ECASEB, 2008, sont par contre adaptées à cet exercice car elles ont produit des données désagrégées.

Les services préfectoraux des secteurs concernés localement par la déforestation seront mobilisés pour la collecte de données, sous pilotage du Groupe thématique « modélisation » de la CT REDD+, lui-même appuyé par l'ICASEES, le LACCEG et l'AGDRF pour le secteur forestier (pour le Massif du Sud-Ouest dans l'immédiat et pour l'ensemble du territoire à moyen et long-terme).

5.3. Proposition de découpage pour les niveaux de référence sous-nationaux

Sur la base de l'identification des causes et facteurs de pression sur les des forêts présentées dans la composante 2a et de la répartition des écorégions en RCA, quatre zones ont été identifiées :

- Zone (i) incluse dans le CIP Sud : Forêt du Sud-Ouest (Préfecture de Sangha-Mbaére et Sud des Préfecture l'Ombella Poko, de Lobaye et Mambéré-Kadéï). L'exploitation forestière y est présente et l'élevage faiblement représenté, des pressions importantes sont dues principalement à l'agriculture et à l'exploitation illégale et/ou non durable de bois, PFNL et diamant artisanal ;
- Zone (ii) incluse dans le CIP Est : Forêt de Bangassou ou massif du Sud-Est (Ouest de la Préfecture de Mbomou). Il n'existe pas d'exploitation forestière industrielle, mais l'exploitation illégale de bois s'y pratique. Des pressions sont dues à l'agriculture, à l'élevage et à l'exploitation artisanale de diamant, dans la Préfecture du Mbomou. L'exploitation d'uranium est prévue dans la Sous-préfecture de Bakouma ;
- Zone (iii) incluse dans le CIP Nord : Domaine sahélien, principalement la Préfecture de Vakaga. La végétation est la pseudo steppe à acacias, suivie vers le Sud de savanes herbeuses. Les stocks de carbone y sont par conséquent très faibles. L'agriculture et l'élevage sont des pressions identifiées ;
- Zone (iv) à cheval entre ces trois CIP : Domaine soudanien, écorégion de la savane, transition entre la forêt humide au Sud et le domaine sahélien au Nord. Pressions diverses, dont agriculture, élevage, mines et exploitation illégale et/ou non durable de bois et PFNL.

Ces zones sous nationales sont donc les suivantes :

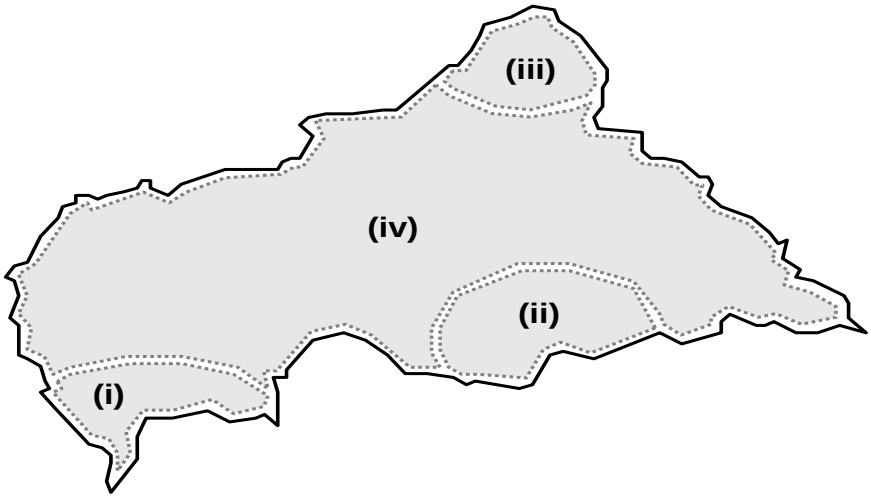

Figure 34 – Proposition de zonage de la RCA pour les niveaux de référence sous-nationaux

6. COMMENT DÉVELOPPER LE NIVEAU DE RÉFÉRENCE NATIONAL CENTRAFRICAIN ?

6.1. 1ère étape : développer et agréger des niveaux de référence sous-nationaux

Pour chacune des quatre zones, un scénario simple sera modélisé, sur la base d'un faible nombre de données d'entrée adaptées au contexte de la zone. Une donnée d'entrée indispensable sera le niveau des émissions nettes passées.

Sous supervision du Groupe thématique « modélisation » de la CT REDD+, lui-même appuyé par l'ICASEES et le LACCEG, les Services préfectoraux des secteurs concernés seront chargés de collecter les données ad hoc, qu'ils transmettront aux trois institutions précitées. Celles-ci se chargeront d'établir les niveaux de référence sous-nationaux. Des renforcements de capacités seront prévus pour les services préfectoraux.

En parallèle de l'élaboration des scénarios sous-nationaux, l'utilisation d'un algorithme de type GEOMOD permettra de générer une carte nationale des probabilités de déforestation. Ceci permettra la mise en cohérence des niveaux de référence sous nationaux : les niveaux seront plus importants dans les zones présentant le plus de risque.

Une fois ces scénarios obtenus, ils seront agrégés pour déterminer, selon une approche « bottom-up », un niveau de référence national.

6.2. 2ème étape : comparaison de niveaux nationaux « bottom-up » et « top-down »

Le niveau de référence national « bottom-up » obtenu à l'étape précédente sera comparé à un niveau de référence national « top-down » (littéralement, « de haut en bas ») obtenu par déclinaison nationale des résultats de la modélisation sous-régionale effectuée avec CongoBIOM.

Même si ces derniers résultats ne sont pas exprimés en valeur absolue mais en tendance ou valeur relative, une comparaison des tendances entre les deux niveaux de référence « bottom-up » et « top-down » sera néanmoins utile pour rectifier les niveaux de référence sous-nationaux et, par conséquence, le niveau de référence national « bottom-up » obtenu par agrégation de ces niveaux.

L'utilisation de CongoBIOM permettra de prendre en compte des facteurs mondiaux et régionaux (par exemple, prix du bois, des produits agricoles ou d'élevage, échanges transfrontaliers, etc.) alors que les modèles sous-nationaux permettront de prendre en compte de façon fine les facteurs locaux.

6.3. Questions en suspens

Plusieurs questions restent en suspens :

- Quel type de modèle utiliser à l'échelle sous nationale ? Question difficile à répondre à ce stade. Ceci devra faire l'objet de concertations lors du démarrage de la mise en œuvre du R-PP entre le Groupe thématique « modélisation » de la CT REDD+, le LACCEG et IIASA. Ce qui est sûr, c'est que les modèles sous-nationaux utilisés devront permettre d'estimer l'impact a priori des stratégies

REDD+ et être suffisamment simple et maniable pour servir également d'outil d'aide à la décision politique, en plus de leur utilité pour fixer les niveaux de référence sous-nationaux ;

- Comment garder une cohérence d'ensemble ? Si certaines des orientations stratégiques seront mises en œuvre à échelle sous nationale, comme l'aménagement des forêts de production et peuvent être intégrées dans un des modèles sous nationaux, d'autres sont mises en œuvre sur l'ensemble du territoire. Les modèles développés au niveau sous-national seront supervisés par la CT REDD+, qui veillera à harmoniser les hypothèses et données d'entrée entre modèles ;
- Comment rémunérer les acteurs d'une zone montrant une réduction de ces émissions nettes par rapport à son scénario de référence, si le pays lui-même montre des émissions supérieures au scénario de référence national ? Une étude sera menée pour répondre à cette question et la RCA suivra de près les travaux internationaux sur le sujet, notamment ceux menés par le Standard du carbone volontaire (VCS) ;
- Comment adapter la méthode d'élaboration du niveau national de référence en cas de modification des règles du REDD+ au niveau international ? La présente méthode proposée sera réajustée en tant que de besoin pour coller avec le cadre international.

Le plan de travail n'inclut pas explicitement la collection et l'utilisation de données relatives à la conservation, la gestion durable des forêts et l'augmentation des stocks de carbone qui sont des activités qui forme la REDD+. Mais toutes ses questions sont évoquées dans la composante 2a. A cet égard, le processus REDD+ va s'appuyer sur le processus FLEGT qui s'intéresse aussi à cela.

7. CALENDRIER ET BUDGET (EN KUSD)

Activités principles	Sous activités	S2 2011	S1 2012	S2 2012	S1 2013	S2 2013	Total KUSD
Collecte de données sur les causes/facteurs locaux de pression sur les forêts	Formation préalable sur les bases du recueil statistique, de la modélisation et du REDD+ par les experts modélisation du CT REDD+ pour 6 correspondants modélisation dans chaque Préfecture et 8 corr. à Bangui (2 hj/corr. x 40 corr. x 20 USD/hj). Les correspondants sont de l'ICASEES ou des services agricoles ou forestiers (à déterminer selon Préfectures)	4.8					4.8
	Equipement et entretien des services centraux et Préfectoraux de l'ICASEES et autres institutions chargés des statistiques (1 ordi. fixe/Préf. à 2 kUSD/ordi + 6 moto/Préf. à 6 kUSD/moto + frais de monture à raison de 100 USD/agent/mois x 104 agents (96 en Préf. et 8 à Bangui))	618.4	10.4	10.4	10.4	10.4	660.0
	Identification des causes/facteurs ad hoc, sur la base des résultats des études prévues dans la comp 2b (20 hj/expert nat de la CT REDD+ x 2 experts modélisation - prise en charge sous comp 1a + 2 hj/corr. x 32 corr. x 20 USD/hj + transport avec 50 USD/mission/expert nat x 16 missions x 2 experts)	2.9					2.9
	Collecte de données et premier traitement (40 hj/expert nat de la CN REDD+ x 2 experts modélisation - prise en charge sous comp 1a)						
Modélisation sous-nationale (1/chacune des 4 zone) de la pression future sur les forêts	Identification de modèles simples d'utilisation et adaptées aux contextes rencontrés dans les 4 zones (10 hj des experts modélisation de la CT REDD+ x 2 experts + 10 hj du Conseiller technique REDD+ - prise en charge sous comp 1a)						
	Sélection d'un modèle et formation à son utilisation des membres de la CT REDD+ + 2 correspondants modélisation dans chaque Préfecture (10 hj/expert inter. x 1 kUSD/hj + + 3 kUSD/transport inter. + 4 hj/corr. x 32 corr. x 20 USD/hj)		15.6				15.6
	Mise en place d'une "hot line" entre le Groupe de travail modélisation de la CT REDD+ et les correspondants modélisation dans la phase d'approvisionnement des modèles en données						
	Sorties des niveaux de référence sous -nationaux préliminaires et rapport d'exécution avec conclusions et recommandations présenté à la CT REDD+ et au CN REDD+						
En parallèle, spatialisation des risques de déforestation au niveau national afin de corroborer les niveaux sous-nationaux	Sélection d'un logiciel de spatialisation et formation à son utilisation des membres de la CT REDD+ (10 hj/expert inter. x 1 kUSD/hj + + 3 kUSD/transport inter. + 4 hj/corr. x 32 corr. x 20 USD/hj)		15.6				15.6
	Spatialisation des risques de déforestation (30 hj des experts modélisation de la CT REDD+ x 2 experts + 10 hj du Conseiller technique REDD+ - prise en charge sous comp 1a)						
	Sortie d'une carte nationale des risques de déforestation et rapport d'exécution avec conclusions et recommandations présenté à la CT REDD+ et au CN REDD+						
	Mise en place d'une "hot line" entre le Groupe de travail modélisation de la CT REDD+ et les correspondants modélisation dans la phase d'ajustement des niveaux de référence sous-nationaux pour prendre en compte la carte de risque						
Agrégation des niveaux sous-nationaux en un niveau national (démarche "bottom-up")	Agrégation des risques de déforestation (30 hj des experts modélisation de la CT REDD+ x 2 experts + 10 hj du Conseiller technique REDD+ - prise en charge sous comp 1a)						
Comparaison du niveau national avec le niveau régional CongoBIOM (démarche "top-down")	Suivi des ateliers IIASA/CongoBIOM par les 2 experts modélisation de la CT REDD+ (1 atelier/semestre/expert x 2 experts x 5 kUSD/atelier- transport, repas, logement)	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	50.0
	Mission d'expertise de IIASA en RCA (20 hj/an d'expert int. X 1 kUSD/hj + 3 kUSD/Mission)		11.5	11.5	11.5	11.5	46.0
	Réajustement du niveau national et des niveaux sous-nationaux pour prendre en compte le niveau de référence régional (30 hj des experts modélisation de la CT REDD+ x 2 experts + 10 hj du Conseiller technique REDD+ - prise en charge sous comp 1a)						
Refflexion au niveau sous regional dans le cadre du niveau de reference	organisation d' une universite d' ete Analyse et de partage d' experience la modélisation dans la phase d'ajustement des niveaux de référence sous-nationaux et nationaux (2 eme semestre 2012) / (les 10 pays de la sous region sont invites 2 representants par pays ainsi que bien d' autres parties prenantes et des organismes)			150.0			150.0
Réajustement du niveau national et validation	Sortie du niveau de référence national et rapport d'exécution avec conclusions et recommandations présenté à la CT REDD+ et au CN REDD+, en vue de la validation du						
	Total	**636.1**	**63.0**	**181.9**	**31.9**	**31.9**	**944.8**
	Apport du Gouvernement						
	Apport du FCPF						944.8
	Apport de l'UN-REDD						
	Apport de l'AFD						

Figure 35 – Calendrier et budget de la composante 3 du R-PP de RCA

Composante 4 : Elaborer un système de suivi

4a. Emissions et absorptions

Standard 4a que le texte de la R-PP doit atteindre pour cette composante – Emissions et absorptions

Le R-PP présente un plan de travail pour le développement initial d'un système intégré de Mesure, notification et vérification (MNV) de changements de déforestation et/ou dégradation forestière et activités d'amélioration du couvert forestier. Ceci inclut des idées préliminaires sur le renforcement des capacités nationales (que ce soit dans un système intégré ou dans un système coordonné) afin de suivre les réductions d'émissions et les augmentations de stock de carbone forestier et mesurer les impacts de la stratégie REDD+ sur le secteur forestier.

Le R-PP doit décrire les besoins majeurs en terme de données et renforcement de capacités, comment la transparence dans le système sera assurée, des idées préliminaires sur les méthodes à utiliser et comment le système sera géré de façon participative avec les communautés locales et peuples autochtones. Il devra également expliquer comment sera assuré un système de suivi et revue indépendante, impliquant la société civile et les autres parties prenantes et comment les résultats seront utilisés pour améliorer la mise en œuvre de la R-PP. La proposition présentera aussi des idées préliminaires sur comment le système évoluera en un système de suivi REDD+ basé sur des capacités robustes.

1. PREAMBULE

La décision 4/CP.15 de la Conférence climat de Copenhague indique que le système MNV des pays désireux d'entrer dans le REDD+ doit « *utiliser s'il y a lieu les orientations et les directives les plus récentes du GIEC, telles qu'elles ont été adoptées ou promues par la Conférence des Parties, comme base pour estimer les émissions anthropiques GES par les sources et les absorptions par les puits liées à l'état des forêts, les stocks de carbone forestiers et les modifications des superficies forestières* »

Le système MNV de la RCA s'appuiera donc sur (i) le Guide de bonnes pratiques pour le secteur de l'Utilisation des terres, des changements d'utilisation des terres et de la forêt (LULUCF) (GIEC, 2003), (ii) les Lignes directrices pour les inventaires nationaux de GES dans le secteur de l'Agriculture, la forêt et l'utilisation des terres (AFOLU) (GIEC, 2006), (iii) le Document technique du secrétariat de la Convention climat paru en 2009 sur les coûts des inventaires REDD+ et (iv) le Guide méthodologique « REDD Sourcebook » établi par le Réseau mondial d'observation des forêts et de la couverture des terres (GOFC/GOLD).

Le système MNV national devra permettre de mesurer (i) l'impact, en termes d'émissions et d'absorptions de GES, des activités REDD+ (au sens large : lutte contre déforestation et dégradation, promotion du boisement et du reboisement, de la gestion durable des forêts et de la conservation) sur le couvert forestier centrafricain, ainsi que (ii) l'impact social et environnemental que pourront générer ces activités. Le premier point fait l'objet de cette composante, le second sera traité dans la composante 4b.

Le système MNV de la RCA sera établi à l'échelle nationale et cherchera à être cohérent avec celui des pays voisins, grâce notamment à l'appui des initiatives MNV régionales actuellement en cours au niveau du bassin du Congo. Ceci est nécessaire pour que la RCA puisse bénéficier d'économies d'échelle dans la collecte et le traitement des données, sans compter les échanges d'expériences utiles entre pays sur les systèmes MNV nationaux. Cela n'empêchera pas la RCA de bien faire ressortir ses caractéristiques propres (par ex., présence des larges surfaces de savanes dans le Nord du pays).

Pour estimer les émissions et absorptions de GES, exprimées en teCO2/an, deux étapes sont requises : (i) déterminer les changements d'occupation des terres entre plusieurs classes (forêt, prairie, etc.) : le résultat est appelé « variable d'activité » et s'exprime en ha/an, (ii) calculer les émissions et absorptions de GES pour chacune des classes d'utilisation des terres : le résultat est appelé « facteur d'émission » et s'exprime en teCO2/ha. Le produit des deux grandeurs s'exprime donc bien en teC02/an.

NB : La liste de la bibliographie utilisée pour la composante 4a est en **annexe 3-1**. Les comptes rendus des entretiens faits spécifiquement sur le MNV sont en **annexe 3-2.**

2. ESTIMATION DES VARIABLES D'ACTIVITÉS POUR LE MNV DE GES

2.1. Approche privilégiée

D'après le GIEC, trois approches sont possibles pour estimer les « variables d'activité » :

- Première approche : on estime seulement les surfaces totales par classes à une date donnée, sans savoir quelles ont été les conversions entre classes ni la localisation de ces classes ;
- Deuxième approche : on dispose d'informations sur les surfaces par classes, mais aussi les surfaces converties d'une classe à l'autre, sans que les classes (converties ou pas) ne soient spatialisées. On obtient ces données par analyse statistique, via échantillonnage ;
- Troisième approche : en plus des informations de la deuxième approche, les classes sont spatialisées. On obtient ces données par analyse exhaustive du territoire, dite « wall-to-wall ».

D'après le GOFC-GOLD (2009), le mécanisme REDD+ doit répondre aux principes clefs des bonnes pratiques du GIEC : transparence, complétude, cohérence, comparabilité et exactitude. Dans cet esprit, la troisième approche devrait idéalement être retenue dans le cadre du mécanisme REDD+. De façon pragmatique, la RCA visera d'abord la deuxième approche, puis la troisième par la suite.

2.2. Ressources humaines disponibles

En ce qui concerne le recueil et traitement des variables d'activités, le Groupe thématique « MNV » de la CT REDD+ pourra s'appuyer sur les structures suivantes :

- DIAF : son rôle est notamment de suivre et contrôler l'élaboration des plans d'aménagement, dont leur partie cartographique ;
- CDF : il a pour rôle de centraliser les données forestières. Le CDF fait partie du processus de validation des plans d'aménagement et possède des compétences en télédétection et en cartographie ;
- LACCEG (Université de Bangui/Département de géographie) a un rôle de recherche, d'enseignement et réalise des prestations, notamment en appui aux projets d'aménagement forestier dans leur composante cartographique ;
- L'OFB. Il disposait d'une station de réception d'images satellite NOAA[5]. Faute de personnel qualifié, les images satellites sont analysées par le Centre commun de recherche de la Commission européenne (CCR-CE) ;
- Les cellules d'aménagement des sociétés forestières.

Si les institutions nationales possèdent des compétences en télédétection et en cartographie, celles-ci restent toutefois faibles pour assurer un système de suivi national efficace. En effet, les structures opérationnelles en télédétection et en analyse cartographique, le CDF et le LACCEG, ne disposent chacune que de trois personnes qualifiées.

En plus des institutions en place, le Groupe thématique « MNV » pourra s'appuyer sur les projets passés ou en cours ayant travaillé sur la télédétection et la cartographie : PARN, PARPAF, ECOFAC, PGPRF, etc. Ces projets ont déjà été présentés dans la composante 2a.

Il faut à ce propos souligner la présence du projet REDDAF financé de 2010 à 2012 par l'Union européenne et mis en œuvre par le bureau d'étude GAF-AG et le LACCEG. Il a pour objectif de produire une cartographie multi-temporelle de la zone d'exploitation forestière du Sud-Ouest sur la base d'images satellite Landsat.

2.3. Données primaires et secondaires disponibles

Les institutions et projets sur lesquels le futur système MNV centrafricain s'appuiera fournissent un large spectre de données primaires et secondaires.

Données primaires			
Données	**Année**	**Zone**	**Source/localisation**

[5] *Les images du satellite américain NOAA sont utilisées en météorologie pour étudier de grandes surfaces, les scènes faisant 3 000 km x 3 000 km avec une résolution de 1 km x 1 km.*

11 cartes topo IGN au 1/200 000ème	1960-1970	Sud-Ouest	PARPAF
200 photo. aériennes au 1/50 000ème géo-référencées	2002	Sud-Ouest	PARPAF
Cartes topo IGN pour (75% du territoire en phase de digitalisation / correction)	1960-1970	Nationale	LACCEG
Cartes topo IGN au 1/200 000ème (incomplet) et 1/50 000ème (incomplet)	1960-1970	Nationale	Archives de l'Alliance française
5 scènes Landsat	2002 à 2003	Sud-Ouest	PARPAF
38 scènes SPOT 2, 3 et 4	1990 à 1999	Sud-Ouest	PARPAF
Scène DMC	2007	Sud-Ouest	CDF/ PASEF
Couverture photo aérienne IGN	2002	Sud-Ouest	PARPAF
25 scènes ASTER	2006	Sud-Ouest	CDF/ PASEF
76 scènes ASTER	2007	Sud-Ouest	CDF/ PASEF
1 scène ASTER	2008	Sud-Ouest	CDF/ PASEF
3 scènes ALOS PALSAR (radar)	2006	Près de Bangui	CDF/ PASEF
12 scènes ALOS PALSAR (radar)	2007	Près de Bangui	CDF/ PASEF
6 scènes ALOS PALSAR (radar)	2007	Près de Bangui	CDF/ PASEF
Données secondaires			
Données	**Année**	**Zone**	**Source**
Atlas de RCA	2009	Nationale + focus Sud-Ouest	CDF/WRI
Carto Global Land Cover 2000	2003	Nationale	CDF/WRI – CCR-CE
Carto projet WISDOM bois énergie	2009	Bangui	CDF/FAO
Carto projet PARN	1996	Sud-Ouest	CDF
Base de données vectorielle MapInfo	En cours	Nationale	LACCEG

Figure 36 – Données disponibles pour estimer les variables d'activité

Au-delà de ces données primaires et secondaires propres à la RCA, il convient de noter l'existence de deux études des taux de déforestation (voire dégradation) menées au niveau du bassin du Congo par la FAO (FAO, 2010) et par l'Université catholique de Louvain (UCL) (DUVEILLER et *al*., 2008). Cette dernière étude a été reprise par le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) pour élaborer le rapport sur l'état des forêts du bassin du Congo 2008 (WASSEIGE et *al*.2009).

Ces études ont été faites en suivant la deuxième approche mentionnée en 2.1, à savoir l'analyse d'un échantillon statistique d'images satellite Landsat : 50 pour la FAO (grille systématique de points de 100 km x 100 km) et 14 pour l'UCL (grille systématique de points de 10 km x 10 km, mais sur les seules forêts du Sud-Ouest, soit 20 % de la surface forestière du pays au sens de la définition de la FAO).

Taux de	Etude	1990-2000 (%)	2000-2005 (%)	2005-2010 (%)
Déforestation	FAO	-0.1	-0.13	-0.13
	UCL	-0.12	-	-
Dégradation	FAO	NA	NA	NA
	UCL	-0.06	-	-

Figure 37 – Taux de déforestation (voire dégradation) donnés pour la RCA par la FAO et l'UCL

Les résultats FAO présentent un taux de déforestation en croissance après 2000, passant de 0,10 % à 0,13 %. Cette augmentation s'explique, comme décrit dans la composante 2a, par une augmentation de la pression anthropique liée principalement à (i) l'agriculture et à l'exploitation informelle de bois dans le Sud et (ii) au pastoralisme dans le Nord, les troupeaux pénétrant de plus en plus vers le Sud du pays.

Ces études FAO et UCL sont difficilement comparables :

- Les taux de déforestation entre 1990 et 2000 diffèrent légèrement, car les taux d'échantillonnage et traitements d'image diffèrent (DUVEILLER et *al*.2008) ;
- La FAO ne considère pas la dégradation dans ses études. L'UCL la considère, mais dans une certaine mesure : ne sont prises en compte que les trouées du couvert forestier (routes, parc à grumes) et pas la dégradation sous couvert. Ceci, ajouté au fait que les savanes du Nord ne sont pas prises en compte, permet de conclure que la dégradation est sous-estimée.

En conclusion, on peut dire que des données existent mais sont largement centrées sur le Sud-Ouest de la RCA, lieu d'exploitation forestière industrielle. Les zones de savanes, qui composent une grande partie de la RCA sont encore peu étudiées bien qu'elles soient considérées comme des zones de forêts d'après le Code forestier actualisé en 2008 (RIVAIN, 2008).

Ce point soulève d'ailleurs la question des définitions qui seront à déterminer dés le début de l'élaboration du système MNV, à savoir celle de « forêt » et de « dégradation forestière ». L'Autorité nationale désignée (AND) de la RCA n'a en effet, à ce jour, pas transmis sa définition de la forêt au Secrétariat de la Convention climat. Cette définition devra donc être établie, en prenant en compte le Code forestier actualisé, afin d'être utilisée dans le cadre de la REDD+.

2.4. Données à acquérir

Les données sont donc localisées. La RCA pourrait tirer profit des programmes régionaux en cours ou à venir pour améliorer son système MNV :

- Le programme CARPE, financé par la Coopération étasunienne (USAID), dispose de données SIG (notamment d'incendies) et d'images/mosaïques d'images Landsat sur tout le bassin du Congo ;
- L'Observatoire satellitaire des forêts d'Afrique centrale (OSFAC), membre du GOFC-GOLD, propose la distribution gratuite d'images satellites Landsat TM/ETM+, SRTM et ASTER ;
- La future station de réception satellite qui doit être mise en place à Libreville (Gabon) en 2011 facilitera l'acquisition d'images satellites dans toute la région du bassin du Congo. La station devrait permettre d'obtenir des données SPOT à 5 m, 10 m et 20 m, ainsi que des données à 20 m du satellite sino-brésilien CBERS ;

Enfin, la RCA sera le premier pays du bassin du Congo à bénéficier de l'accord AFD / Astrium, signé le six décembre 2010, lequel a pour objectif de fournir : (i) des archives SPOT 2, 4 et 5, (ii) des images SPOT 6 et 7 de Très haute résolution (THR) entre 2008 et 2010), (iii) une analyse historique de déforestation (forêt humide et savane arborée) et (iv) de prévoir des acquisitions futures (SPOT 6 et 7).

Ainsi, la RCA présente des données brutes et secondaires ainsi que du personnel qualifié pour la mise en œuvre du MNV. Toutefois, ces ressources restent insuffisantes tant au niveau humain que matériel pour mettre en œuvre de façon efficace les activités du système MNV.

2.5. Les actions à mener pour estimer les variables d'activités

La RCA à travers le PARPAF dispose d'un atout majeur par rapport aux autres pays du bassin du Congo : (i) des normes nationales d'exploitation forestière durable sont en place et utilisées depuis bientôt dix ans et, surtout, (ii) les institutions nationales ont participé à la formulation et à la mise en œuvre des plans d'aménagement, au lieu de laisser les sociétés forestières les élaborer seules (DHORNE, 2007).

Les normes techniques nationales, en particulier celles concernant l'analyse cartographique, pourront être étendues à tout le territoire, afin d'assurer de façon cohérente le suivi des forêts, sous réserve de bien définir les classes d'utilisation des terres en accord avec les orientations et lignes directrices du GIEC et en accord avec le zonage sous-national proposé dans la composante 3.

Dans ce cadre, les actions à mener pour élaborer le suivi des variables d'activité seront les suivantes :

- Créer le Groupe thématique « MNV » au sein de la CT REDD+. Ce Groupe pilotera la mise en place du MNV surface, en faisant appel aux compétences identifiées au sein du PARPAF, du CDF, de l'OEFB, voire de l'AAAGRDF (en voie de création) ;
- Réaliser une étude sur les enjeux posés par les définitions de « forêt » et « dégradation forestière » en RCA. L'étude fera des recommandations et pourrait être réalisée par le PARPAF/AAGRDF ou le LACEEG, voire même l'AND (sous réserve qu'elle soit opérationnelle) avec un appui du LACEGG ;
- Fixer les définitions de « forêt » et « dégradation forestière ». Concernant ce dernier point, une ou des sous-classes « forêts dégradées » devront le cas échéant être définies pour chacun des types de forêt du pays (dense humide, dense, savane, etc.), en fixant par exemple des fourchettes de couverture du houppier au sol (par ex., 0 à 10 % = non forêt, 10 % à 30 % = forêt très dégradée, 30 à 50 % = forêt dégradée, 50 % et + = forêt) ou de biomasse par ha (même raisonnement) ;
- Doter le Groupe thématique « MNV » et les organisations précitées de moyens humains (renforcement des capacités des agents en place en matière de SIG et de logiciels de traitement

d'images, voire recrutement d'experts nationaux le cas échéant) et matériels (ordinateurs, licences SIG, licences de logiciel de traitement d'images, etc.) ;

- Déterminer le schéma d'échantillonnage - en accord avec l'approche 2 mentionnée précédemment dans la partie 2.2 - pour l'estimation des variables d'activités. Le type d'échantillonnage sera fonction des images satellite utilisées, de la précision recherchée et de l'erreur acceptée ;
- Acquérir des images satellite sur les années 1990, 2000, 2005 ou 2010 (ou années proches si données satellite non disponibles). Les images satellite pourront être obtenues dans la base de données nationale d'images satellite (accessible auprès du PARPAF et du CDF) ou auprès de programmes régionaux, en établissant des conventions de partenariat (CARPE, OSFAC, Station satellite au Gabon en projet, AFD-Astrium) ;
- Traiter les images satellite : orthorectification, suppression des nuages et ombres de nuages ou de brume ;
- Définir les classes d'utilisations des terres en suivant la nomenclature donnée par le GIEC : forêts, prairies, cultures, zones humides, infrastructures, autres terres et en l'adaptant au cas de la RCA (prendre notamment en compte les critères nationaux retenus pour la définition de la classe « forêt » : hauteur minimale des arbres, seuil minimal de couverture du houppier, surface et largeur minimales d'une unité forestière) ;
- Stratifier les types de forêts:
    - En tenant compte de leurs caractéristiques écologiques et des fourchettes retenues pour classer l'état de dégradation des forêts ;
    - En créant une strate spécifique pour les forêts subissant des incendies (afin de pouvoir calculer les émissions de CO2 et CH4 correspondantes), avec l'appui de l'expertise de CARPE et de l'OFB en la matière ;
    - En utilisant l'approche B recommandée par le GOFC-GOLD lorsque l'approche 3 (« wall-to-wall ») n'est pas utilisée pour estimer les variables d'activités ;
    - En gardant une cohérence avec les zones définies dans la composante 3 pour l'élaboration des niveaux de référence sous-nationaux ;
- Elaborer des cartes d'utilisation des terres pour les années 1990, 2000, 2005 ou 2010 (ou années proches si données satellite non disponibles), avec un découpage par classe (forêts, prairies, etc.) et sous-classes (strates) dans le cas de la classe forêt. Ces cartes seront réalisées en suivant la méthodologie approuvée au niveau national dans le cadre du PARPAF, afin de simplifier les travaux et assurer la reproductibilité des analyses cartographiques ;
- Estimer les erreurs d'analyse via des missions de terrain avant de valider les cartes ;
- Calculer les taux de déforestation et de dégradation avec un niveau de précision donné.

3. ESTIMATION DES FACTEURS D'EMISSION POUR LE MNV DE GES

Les « facteurs d'émission » représentent des variations de stocks de carbone et flux de GES d'une classe restant stable dans le temps (par ex. « forêt » restant « forêt » dans le cas de la conservation) ou lors du passage d'un type de classe (ou sous-classe) d'utilisation des terres à un autre (par ex. « forêt » devenant « culture »). Ils seront donc déterminés une fois élaborée la classification (Cf. infra) et une fois calculés les stocks de carbone et flux de GES propres à chaque classe.

Les GES considérés seront le CO2 (absorbé par photosynthèse et émis par combustion ou décomposition), ainsi que le CH4 (émis par combustion lors des feux de brousse et par fermentation anaérobie dans les forêts humides ou les tourbières) et, dans une moindre mesure, le N2O (émis par fermentation aérobie).

3.1. Tier privilégié

Les facteurs d'émissions sont obtenus avec différents niveaux de précision, ou tier :

- Tier 1 : Utilisation de valeurs par défaut du GIEC sans suivi dans le temps ➔ incertitude élevée ;
- Tier 2 : Amélioration du tier 1 avec utilisation de données nationales estimées une seule fois dans le temps, sans mise à jour régulière ➔ incertitude moyenne ;
- Tier 3 : Utilisation de données nationales mises à jour régulièrement ➔ incertitude faible.

Dans le cadre du système MNV de la RCA, le tier 2 sera privilégié dans l'immédiat, afin d'obtenir un niveau de précision satisfaisant à coût raisonnable. Le tier 3 sera néanmoins l'objectif de moyen ou long terme et sera recherché via la mise en place d'un programme d'amélioration continu.

3.2. Ressources humaines disponibles

En ce qui concerne le recueil et traitement des facteurs d'émissions, le Groupe thématique « MNV » de la CT REDD+ pourra s'appuyer sur les ressources humaines des structures suivantes :

- Le MEFCP : (i) DIAF : elle ne réalise jusqu'à présent que des inventaires de prospection, basé de plus sur des données peu récentes (issues du projet PARN et calculés en 1992), (ii) Six Directions régionales et une Direction autonome, dépendantes du MEFCP, (iii) PARPAF ;
- Les cellules d'aménagement des sociétés forestières. Elles réalisent les inventaires d'aménagement et d'exploitation selon les normes nationales définies dans le cadre du PARPAF ;
- L'ICRA : bien que ses activités soient centrées sur la recherche agronomique, ses quatre stations de recherche situées dans le centre du pays (Bossangoa, Soumbé, Bouar et Bambari). pourront être mises à profit pour faire des inventaires forestiers en savane et dans la massif du Sud-Est ;
- L'ISDR / Université de Bangui : il participe, avec le CIRAD et le Smithsonian institute, aux dispositifs de suivi de la dynamique forestière en forêt dense, dans le massif du Sud-Ouest : Dzanga-Sangha, Ngotto, Boukoko-La Lolé, Eleme Ya Ngombe et Mbaïki. Ce dernier dispositif est d'ailleurs une référence dans le bassin du Congo, car un suivi permanent de la dynamique forestière en zone d'exploitation y est réalisé depuis 1981 (PICARD et FLEURY, 2008).

En plus de ces institutions, le Groupe thématique « MNV » pourra s'appuyer sur les projets passés ou en cours qui ont travaillé sur les inventaires forestiers. Il s'agit notamment du PARN (les données d'inventaires encore disponibles sont malheureusement des données secondaires) et d'ECOFAC (données d'accroissement calculées en 1992, sur un site pilote d'aménagement de la société IFB).

3.3. Données disponibles

Il n'existe pas aujourd'hui en RCA d'inventaire national de biomasse forestière. Seuls existent des inventaires d'aménagement réalisés avec l'appui du PARPAF dans le massif du Sud-Ouest. Ceci est cependant loin d'être négligeable car, sur les 5,2 Mha de forêt dense, plus de 2,9 Mha sont attribués en concession à des sociétés forestières, qui – fait rare - sont toutes entrées dans le processus d'aménagement. 100% disposent ainsi d'un plan d'aménagement approuvé avec des données validées, ce qui signifie que des données d'inventaires existent pour plus de 2,9 Mha de forêt (PARPAF 2011).

Les méthodes et données d'inventaires ont les caractéristiques suivantes (MEFCP, 2006) :

- Pré-inventaire avec un taux de sondage de 1,5% sur des zones de 5 000 à 9 000 ha comprise dans des strates homogènes beaucoup plus grande (plusieurs dizaines de milliers d'ha). Seule une partie de chaque strate est donc sondée lors du pré-inventaire afin de déterminer les coefficients de variation. Les strates étant relativement homogènes, par définition, ceci permet de réduire les coûts en restant dans des marges d'erreurs acceptables ;
- Inventaire avec un taux de sondage compris entre 0,5 et 2,5%, voire plus, sur l'ensemble de chaque strate. Contrairement au pré-inventaire, les échantillons sont réalisés sur la surface totale de chaque strate afin d'avoir une marge d'erreur acceptable sur les coefficients de variation ;
- Placettes d'inventaires de 0,5 ha (200 m x 25 m) situées le long de layons d'inventaire pour les diamètres supérieurs à 30 cm ;
- Placettes d'inventaires de 0,125 ha (50 m x 25 m) pour les diamètres compris entre 10 et 30 cm ;
- Mesures de diamètre des arbres par classe de 10 cm de diamètre, à partir de 10 cm ;
- Erreur tolérée de 15 % avec un niveau de confiance de 95 % ;
- Tarifs de cubage calculables pour les classes de diamètre supérieures à 30 cm et pour 100 % des essences ligneuses, soit 200 espèces environ par PEA, via les mesures dendrométriques de la totalité des essences ligneuse par placette d'inventaire (MEFCP, 2006) ;
- Inventaires écologiques complémentaires sur les mêmes placettes pour les PFNL (lianes, arbustes, fruitiers, etc.)

Des données de biomasse existent donc pour le Sud-Ouest de la RCA. En revanche, aucune information n'est disponible pour le massif forestier du Sud-Est (forêt de Bangassou) et toute la zone de savane depuis le centre du pays jusqu'au Nord.

Il faut noter que des données issues d'études régionales pourraient également être utilisées (NASI et al., 2009 ; MUGNIER, 2009), notamment pour le carbone de la biomasse aérienne, du bois mort et du sol, ces types de données n'étant pas disponibles en RCA.

3.4. Choix des compartiments de carbone

D'après les recommandations du GIEC, les compartiments à considérer sont au nombre de cinq : (i) biomasse aérienne, (ii) biomasse racinaire, (iii) bois mort, (iv) litière et (v) carbone organique du sol. Dans le cadre du système MNV de la RCA, tous les compartiments seront considérés si leur prise en compte est pertinente. Toutefois, les réservoirs qui seront considérés en priorité sont, deux ordres : la biomasse aérienne et la biomasse racinaire.

➔ Stock de carbone de la biomasse aérienne

D'après le GIEC, le carbone de la biomasse aérienne peut être calculé selon deux méthodes, l'une dite « méthode directe » et l'autre dite « méthode indirecte ».

La méthode directe permet de calculer la biomasse aérienne totale d'un arbre grâce à une équation allométrique utilisant des variables dendrométriques (diamètre, hauteur) de la forme :

$$AGB = \exp(a + b\ln(D) + c\ln(D^2)) \qquad \text{(éq. 1)}$$

Où :

AGB biomasse aérienne totale de l'arbre (*aboveground biomass*), en kg de matière sèche

a,b,c coefficients propres à chaque espèce

D diamètre, en cm

La méthode indirecte permet de calculer la biomasse aérienne d'un arbre en fonction de son volume commercial (cubage) multiplié par des facteurs d'expansion pour estimer la biomasse aérienne totale. Ces relations sont de la forme :

$$AGB = VOB.WD.BEF \qquad \text{(éq. 2)}$$

Où :

AGB biomasse aérienne totale de l'arbre (*aboveground biomass*), en kg de matière sèche

VOB volume commercial (*volume over bark*), en m^3

WD densité spécifique (*wood basic density*), en kg/m^3

BEF facteur d'expansion de la biomasse (*biomass expansion factor*), sans dimension

Des études ont permis d'établir ce type d'équation pour la zone tropicale (BROWN, 1997 ; CHAVE et al., 2005) grâce cependant à des données obtenues uniquement en Amérique et en Asie. Aucune des équations actuellement disponibles n'est basée sur des données issues du bassin du Congo.

Le système MNV de la RCA pourra utiliser les données d'inventaire existantes pour le massif du Sud-Ouest (éq. 1) ou des tarifs du cubage obtenus grâce aux données d'inventaire d'aménagement (éq. 2).

Dans le cas de l'utilisation de modèles allométriques (éq. 1), des études seront réalisées pour établir des modèles par type de peuplement (strate) : le faire par espèce serait trop coûteux. En revanche, si la méthode indirecte (éq. 2) est utilisée, on pourra déterminer la biomasse aérienne totale par espèce puis, par addition, la biomasse aérienne total par strate.

Pour les savanes, où il existe peu de données, des placettes permanentes seront mises en place, une donnée dendrométrique ayant moins de variabilité si elle est mesurée sur les mêmes arbres (placettes permanentes) que sur des arbres différents (placettes temporaires) (BURKHART et AVERY, 1983).

De plus, utiliser des placettes permanentes permet d'assurer plus de transparence en cas de revue externe (contrôle qualité), car il est possible de vérifier, voire refaire des mesures.

Des placettes temporaires pourront néanmoins être utilisées pour faire des mesures destructives des arbustes, de la végétation annuelle, de la litière, etc. (RAVINDRANATH et OSTWALD, 2008).

Enfin, dans le but d'atteindre le tier 2, des études complémentaires seront réalisées afin de développer des équations spécifiques à la RCA, que ce soit des équations allométriques (éq. 1) ou des BEF pour

les essences les plus représentées (éq. 2). Ces études devront être coordonnées avec celles prévues dans la région : projet FORAFAMA d'appui à la gestion durable des forêts du bassin du Congo et du bassin amazonien brésilien (financé par le Fonds français pour l'environnement mondial – FFEM) qui démarre début 2011 ou projet régional MNV bassin du Congo en cours de montage par la FAO.

➔ Stock de carbone de la biomasse racinaire

Les stocks de carbone de la biomasse racinaires seront extrapolés à partir des stocks de carbone de la biomasse aérienne, le coût des mesures pour le stock souterrain étant très élevé. De plus, des coefficients de relation (« root to shoot ratio ») existent déjà entre la biomasse aérienne et la biomasse racinaire (CAIRNS et *al.* 1997 ; MOKANY et al. 2006). Là encore, il faut souligner que ces coefficients ont été établis à partir de données mesurées en Amérique latine et en Asie.

➔ Stocks de carbone du bois mort et de la litière

Le bois mort pouvant être un réservoir significatif en terme de stocks de carbone (GOFC-GOLD, 2009), il pourra faire l'objet de mesures de terrain lors des inventaires de la biomasse aérienne. Le carbone de la litière sera estimé en utilisant les valeurs par défaut du GIEC (2006).

➔ Stock de carbone organique du sol

Pour atteindre le niveau tier 2 visé, des mesures seront réalisées lors des inventaires mentionnés plus haut. Ils permettront de fixer les stocks de référence de carbone du sol par strate. Le nombre de données nécessaires pour obtenir des résultats fiables pourra être calculé à partir des outils existants dans le cadre du MDP.

Tout comme pour la biomasse aérienne, un pré-inventaire sera établi afin de déterminer le coefficient de variation du carbone du sol par strate. Le nombre de points de mesure sera ensuite calculé par strate. Pour des résultats statistiquement significatifs, le nombre de points devra être supérieur à 30. Ces points de mesures seront répartis de manière systématique suivant une grille d'échantillonnage placée aléatoirement pour chaque strate.

3.5. Choix de la méthode : gains-pertes versus variation de stocks

D'après les recommandations du GIEC, deux approches peuvent être suivies pour déterminer les facteurs d'émission : l'approche « gains-pertes » et l'approche « variation de stocks » :

- L'approche « gains-pertes » permet de calculer les flux annuels de carbone d'une strate en estimant les entrées (accroissement, bois mort produit, etc.) et les sorties (produits bois, pertes liées aux incendies, etc.) de carbone de la strate ;
- La méthode « variation de stocks » permet de calculer les flux annuels de carbone en soustrayant les stocks de carbone d'une strate à l'année n par ses stocks de l'année 0. Les stocks en année 0 et n sont calculés à partir de mesures dendrométriques.

Dans le cas de la RCA, les données d'accroissement et de mortalité étant très limitées et le secteur informel du bois très développé (d'où des statistiques incomplètes sur les sorties de bois en forêt), l'approche « gains-pertes » semble difficilement applicable. Ceci sera néanmoins à discuter, car des données d'accroissement, de mortalité et d'exploitation ont été générées par le PARN et l'ECOFAC pour le massif du Sud-Ouest.

Enfin, il faut souligner que des études complémentaires seront nécessaires pour déterminer les facteurs d'émissions liés à la combustion de la biomasse aérienne, émissions significatives en RCA en raison du grand nombre de feux de brousse incontrôlés.

3.6. Les actions à mener pour estimer les facteurs d'émission

Des données et méthodes existent pour estimer les facteurs d'émissions dans le massif forestier du Sud-Ouest. Elles serviront de point de départ pour couvrir les zones de savane.

Pour estimer les facteurs d'émission, la RCA mènera les actions suivantes :

- Mettre en place le Groupe thématique « MNV » au sein de la CT REDD+. Ce Groupe pilotera la mise en place du MNV biomasse, en faisant appel aux compétences identifiées au sein du PARPAF, du CDF, de l'OEFB, de l' AGRDF, de la DIAF et en liaison étroite avec les cellules aménagement des sociétés forestières ;

- Doter le Groupe thématique « MNV » et les organisations précitées de moyens humains (renforcement des capacités des agents en place en matière d'inventaires à pied, voire recrutement d'experts nationaux le cas échéant) et matériels (véhicule, récepteur GPS, tronçonneuses, clisimètres, relascopes, topofil, etc.). Les personnels des services préfectoraux en charge de l'environnement et de la forêt seront aussi formés, leur participation aux tournées d'inventaires de terrain étant nécessaire (travaux de collecte très chronophages) ;
- Mener des études complémentaires pour élaborer des facteurs d'émission spécifiques à la RCA (via l'utilisation de modèles allométriques – éq. 1 – ou de facteurs d'expansion – éq. 2). Les coûts pourraient être mutualisés au niveau régional pour des strates communes à différent pays (par ex., forêt dense humide) ou pour estimer les facteurs d'émission liés à la combustion de la biomasse ;
- Mener des études complémentaires sur les méthodologies d'inventaires, afin d'apprécier (i) dans quelle mesure les méthodologies utilisées dans les forêts sous aménagement pourraient être appliquées ou adaptées aux forêts de savane, (ii) comment pourrait être améliorée la collecte de données relatives au carbone de la litière, du bois mort, de la biomasse racinaire et du sol ;
- Choisir entre les méthodes « gains-pertes » ou « variation de stock » ;
- Etablir des placettes permanentes dans les forêts de savane ;
- Faire une première collecte de données d'inventaire à pied sur l'ensemble du territoire et calculer les facteurs d'émissions par classe et sous-classe d'utilisation des terres. Cet inventaire sera réactualisé à une fréquence de 5 ans ;
- Estimer les erreurs d'analyse via des missions de terrain avant de valider ces données.

4. LES ACTIONS TRANSVERSALES A MENER POUR DEVELOPPER LE SYSTEME MNV

4.1. Formation

Il sera nécessaire de former toutes les personnes ressources des institutions impliquées dans le MNV aux principes, règles et méthodes des inventaires de GES définies par le GIEC et la Convention climat : Groupe thématique « MNV » de la CN REDD+, DIAF, PARPAF, CDF, OEFB, OFB, cellules d'aménagement des sociétés forestières, services préfectoraux de l'environnement et/de la forêt, etc. mais aussi les communautés locales qui pourraient participer, notamment, aux inventaires de terrain.

Une attention particulière devra être accordée à la sélection des personnes ressources, afin de s'assurer qu'elles seront effectivement à l'œuvre sur le terrain après avoir reçu des formations.

Les formations prendront la forme d'ateliers théoriques et pratiques avec l'intervention d'experts nationaux et internationaux. L'objectif sera de transférer des compétences de base sur les données nécessaires, leur collecte et leur analyse afin de croiser des données de surfaces et des données de biomasses pour obtenir des facteurs d'émission par variable d'activité.

Des formations plus spécialisées seront aussi dispensées en matière de traitement d'image satellite, photo-interprétation, utilisation des outils SIG, méthodes d'inventaires à pied, utilisation de base de données, etc.

4.2 Coordination avec les initiatives régionales

Plusieurs initiatives régionales sont actuellement en cours ou en montage pour mettre en place un système de MNV au niveau du bassin du Congo :

- Projet REDDAF, un projet financé par la Communauté Européenne et exécuté par GAF un bureau Allemand. C'est un projet de recherche et permet de faire cartographie forestière de la RCA. Il prévoit aussi un renforcement de capacité des experts centrafricains en SIG. Le projet est logé à LACCEG à l'Université de Bangui. Ce projet a déjà démarré
- Projet SPOT image, qui est une initiative AFD/ASTRIUM : il prévoit de mettre à disposition de la RCA des images SPOT de très haute résolution de 2,5m. ce projet est déjà démarré.
- Projet FORAFAMA d'appui à la gestion durable des forêts du bassin du Congo et du bassin amazonien brésilien financé par le FFEM (démarrage début 2011) : plusieurs composantes portent sur le MNV et il est notamment prévu de travailler spécifiquement sur l'estimation des émissions liées à la dégradation forestière ;
- Projet MNV bassin du Congo de la FAO (en montage) : il prévoirait d'appuyer la mise en place d'un système MNV régional, qui serait coordonné par la COMIFAC à travers de l'OFAC ;

- Projet REDD+ bassin du Congo du GEF (en montage) : il prévoirait un renforcement de capacités des pays du bassin du Congo au niveau local, national et régional, en se focalisant notamment sur l'intégration de l'aménagement durable des forêts dans le processus REDD+. Un des volets de ce projet porterait sur le MNV.

Ces initiatives régionales seront analysées par le Groupe thématique « MNV » de la CT REDD+ afin de voir quelles sont les collaborations possibles. Il y a bien entendu des avantages à une collaboration régionale (réduction des coûts si économie d'échelle sur les schémas d'échantillonnage et amélioration des résultats si croisement des données) mais il peut aussi y avoir des inconvénients (lourdeur et délai de mise en place d'un MNV régional, système moins adapté aux spécificités du pays – par ex. la prise en compte des forêts de savane, perte de souveraineté sur les données, etc.).

4.3. Mise en place d'un système d'assurance qualité et contrôle qualité (QA/QC)

Des procédures internes de suivi de qualité seront établies afin de valider les estimations faites sur les variables d'activité et les facteurs d'émission, mais aussi les estimations des bénéfices multiples et autres impacts (voir composante 4b). Elles permettront de s'assurer de la validité des estimations et de calculer les incertitudes sur ces estimations.

Un organisme différent du Groupe thématique « MNV » de la CN REDD+ pourra ensuite effectuer un contrôle de qualité, afin d'assurer la robustesse et la transparence des estimations. Il pourrait s'agir :

- Du Système national de traçabilité (SNT) dont la création est prévue au sein de l'AGDRF pour assurer la légalité des bois (DEMARQUEZ, 2007) ;
- De l'Observateur indépendant qui doit être mis en place sous peu dans le cadre de l'APV-FLEGT ; Dans ce cas, des termes de référence détermineront la mission supplémentaire de l'Observateur Indépendant dans le cadre de REDD+ ;
- D'un mécanisme de revue des inventaires REDD+ qui pourrait être créé sous la Convention climat. Le concept de revue par les pairs est d'ailleurs évoqué dans la section III B sur les NAMAs de la Décision principale prise lors de la Conférence climat de Cancun.

5. MONTAGE INSTITUTIONNEL ET OBJECTIFS CLEFS DU SYSTÈME MNV DE GES

5.1. Montage institutionnel

Le système MNV sera piloté et supervisé par le Groupe thématique « MNV » de la CT REDD+. Ce même Groupe croisera les estimations faites en terme de variables d'activité et de facteurs d'émissions afin d'estimer les émissions et absorptions annuelles de GES liées au REDD+. La production de données brutes, les estimations de variables d'activité et de facteurs d'émissions ainsi que le QA/QC seront effectués par différents organismes, tel qu'expliqué dans la figure ci-dessous :

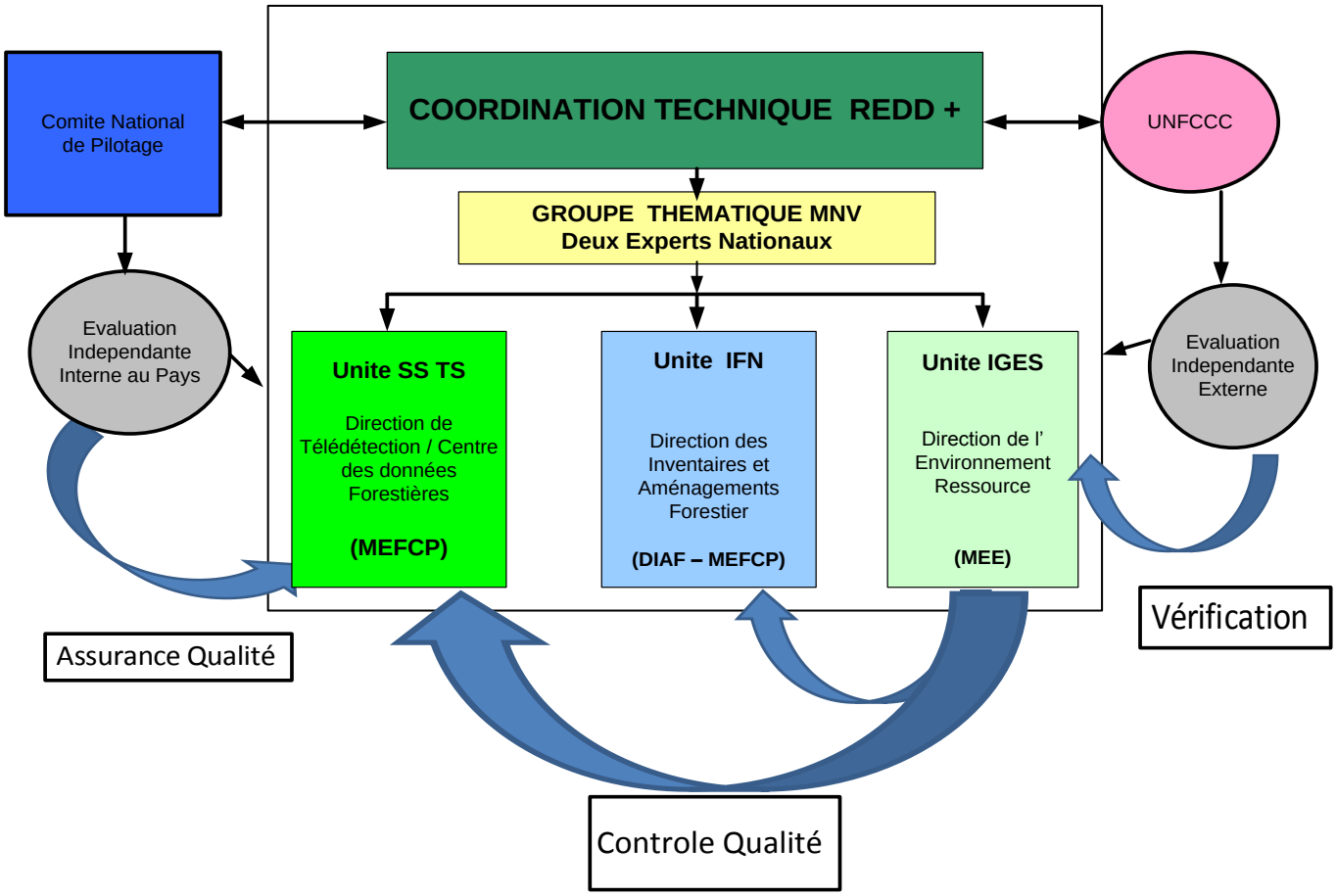

Figure 38 – Schéma de mise en œuvre du système MNV de GES en RCA

5.2. Objectifs clefs

Elements clefs du système MNV				
Inventaire forestier national	**Télédétection dela déforestation et dégradation**	**Données de densité du carbone**	**Bénéfices multiples hors carbone**	**Gouvernance et participation des parties prenantes**
>>> Capacités actuelles du pays en MNV				
Pas d'inventaire national	Capacités faibles distri-buées entre PARPAF, CDF et LACEEG	Peu de données nationales (localisées au Sud-Ouest)	Pas de système en place	Pas de système en place
>>> Capacités à moyen terme du pays en MNV				
Inventaire forestier national centralisé opérationnel	Insitutions renforcées, équipées et opérationnelles (objectif approche 2)	Insitutions renforcées, équipées et opérationnelles au minimum au niveau central (objectif tier 2)	Acteurs, principes et indicateurs simples définis	Acteurs, principes et indicateurs simples définis
>>> Capacités à long terme du pays en MNV				
Inventaire forestier national decentralisé opérationnel	Insitutions renforcées, équipées et opérationnelles et coordonnées au niveau régional (objectif approche 3)	Insitutions renforcées, équipées et opérationnelles aux niveaux central et préfectoraux, coordonnées au niveau régional (objectif tier 3)	Système de suivi opérationnel avec indicateurs élaborés et mesures correctives en routine	Système de suivi opérationnel avec indicateurs élaborés et mesures correctives en routine

Figure 39 – Objectifs clefs du système MNV de GES et bénéfices multiples en RCA

6. CALENDRIER ET BUDGET (EN KUSD)

Activités principles	Sous activités	S2 2011	S1 2012	S2 2012	S1 2013	S2 2013	Total
Estimer les variables d'activité	Mettre en place le Groupe thématique « MNV » au sein de la CT REDD+						
	Réaliser une étude sur les enjeux posés par les définitions de « forêt » et « dégradation forestière » et fixer ces définitions (10 hj/experts MNV de la CT REDD+ x 2 experts - prise en charge sous comp 1a)						
	Renforcer les capacités des agents du Groupe thématique "MNV" de la CT REDD+, AGRDF, CDF, OEFB, LACCEG, ICRA, etc. en SIG et logiciels de traitement d'image (20 hj/expert inter. x 1 kUSD/hj + + 6 kUSD/transport inter. + 20 hj/agents x 20 agents x 50 USD/hj)	46.0					46.0
	Equiper en matériel Groupe thématique "MNV" de la CT REDD+, AGRDF, CDF, OEFB, LACCEG : 1 package pour chacune des cinq structures (ordinateur + licence SIG + licence de logiciel de traitement d'image) à 50 kUSDpackage	200.0					200.0
	Déterminer le schéma d'échantillonnage (20 hj/experts MNV de la CT REDD+ x 2 experts + 10 hj du Conseiller technique de la CT REDD+ - prise en charge sous comp 1a)						
	Acquérir des images satellite sur les années 1990, 2000, 2005, et 2010 auprès de la base de données nationale d'images satellite ou via des conventions de partenariat (hypothèse de fourniture gratuite des images si accord AFD/Astrium OK)						
	Traiter les images satellite : orthorectification, suppression des nuages et ombres de nuages ou de brume (temps indéterminé pour experts MNV nationaux + 30 hj d'appui technique d'experts MNV internationaux x 1 kUSD/hj + 12 kUSD/transport int.)		42.0			42.0	84.0
	Définir les classes d'utilisations des terres (10 hj/experts MNV de la CT REDD+ x 2 experts - prise en charge sous comp 1a)						
	Stratifier les types de forêts (10 hj/experts MNV de la CT REDD+ x 2 experts)						
	Elaborer des cartes d'utilisation des terres pour les années 1990, 2000, 2005 ou 2010 (temps indéterminé pour experts MNV nationaux + 30 hj d'appui technique d'experts MNV internationaux x 1 kUSD/hj + 12		42.0			42.0	84.0
	Estimer les erreurs d'analyse via des missions de terrain (30 hj/experts MNV de la CT REDD+ x 2 experts - prise en charge sous comp 1a + 30 USD/hj x 30 hj/experts x 2 experts pour transport, repas et logement)		1.8			1.8	3.6
	Calculer les taux de déforestation et de dégradation (20 hj/experts MNV de la CT REDD+ x 2 experts + 10 hj du Conseiller technique de la CT REDD+ - prise en charge sous comp 1a)						

Estimer les facteurs d'émissions	Renforcer les capacités des agents du Groupe thématique "MNV" de la CT REDD+, AAAGRDF, CDF, OEFB, LACCEG, les personnels des services préfectoraux en charge de l'environnement e/ou de la forêt en matière d'inventaires à pied (20 hj/expert inter. x 1 kUSD/hj + + 6 kUSD/transport inter. + 20 hj/agents x 20 agents x 50 USD/hj)	46.0					46.0
	Equiper en matériel Groupe thématique "MNV" de la CT REDD+, AGRDF, CDF, OEFB, LACCEG : 1 package pour chacune des cinq structures (récepteur GPS, tronçonneuses, clisimètres, relascopes, topofil, etc) à 8	40.0					40.0
	Mener des études complémentaires pour élaborer des facteurs d'émission spécifiques : modèles allométriques, facteurs d'expansion, facteurs d'émission liés à la combustion de biomasse (20 hj/expert MNV de la CT REDD+ x 2 experts - prise en charge sous comp 1a + 15 hj d'appui technique d'experts MNV internat. x 1 kUSD/hj + 3 kUSD/transport int.)		18.0				18.0
	Mener des études sur l'adaptation des méthodes d'inventaires d'aménagement aux autres forêts (20 hj/expert MNV de la CT REDD+ x 2 experts - prise en charge sous comp 1a + 15 hj d'appui technique d'experts MNV internationaux x 1 kUSD/hj + 3 kUSD/transport int.)		18.0				18.0
	Mener des études en vue d'améliorer la collecte de données relatives au carbone de la litière, du bois mort, de la biomasse racinaire et du sol (20 hj/expert MNV de la CT REDD+ x 2 experts - prise en charge sous comp 1a + 15 hj d'appui technique d'experts MNV internationaux x 1 kUSD/hj + 3 kUSD/transport int.)		18.0				18.0
	Choisir entre les méthodes « gains-pertes » ou « variation de stock »						
	Etablir et suivre des placettes permanentes dans les 15 PEA et dans les forêts de savane (coût indéterminé : dépendra du schéma d'échantillonage. De façon prudente, 100 kUSD sont budgetés pour mise en place et 50 kUSD/an pour suivi)		100.0		50.0		150.0
	Faire une première collecte de données d'inventaire à pied sur l'ensemble du territoire et calculer les facteurs d'émissions par classe et sous-classe d'utilisation des terres (coût indéterminé : dépendra du schéma d'échantillonage. De façon prudente, 300 kUSD sont budgetés)			300.0			300.0
	Estimer les études d'analyse via des missions de terrain devant de valider ces données (30 hj/experts MNV de la CT REDD+ x 2 experts - prise en charge sous comp 1a + 30 USD/hj/experts x 2 experts pour transport, repas et logement)			1.8			1.8
Estimer les émissions et absorptions	Renforcer les capacités des agents du Groupe thématique "MNV" de la CT REDD+, AAAGRDF, CDF, OEFB, LACCEG, etc. en matière d'inventaires de GES au format CCNUCC (10 hj/expert inter. x 1 kUSD/hj + + 3 kUSD/transport inter. + 10 hj/agents x 10 agents x 50 USD/hj)			18.0			18.0
	Estimer les émissions et absorptions (30 hj/experts MNV de la CT REDD+ x 2 experts + 10 hj du Conseiller technique de la CT REDD+ - prise en charge sous comp 1a)						
Mettre en place le QA/QC	Mettre en place procédures (10 hj/experts MNV de la CT REDD+ x 2 experts + 5 hj du Conseiller technique de la CT REDD+ - prise en charge sous comp 1a)						
	Sélectionner un organisme indépendant pour la QC (20 kUSD/an de fonctionnement)			20.0		20.0	40.0
	Total	**332.0**	**239.8**	**339.8**	**50.0**	**105.8**	**1067.4**
	Apport du Gouvernement						
	Apport du FCPF						1067.4
	Apport de l'UN-REDD						
	Apport de l'AFD						

Figure 39 – Calendrier et budget de la composante 4a du R-PP de RCA

4b. Bénéfices multiples, autres impacts et gouvernance

Les actions entreprises dans le cadre du mécanisme REDD+ auront d'autres effets que la réduction des émissions de GES puisque ces actions feront intervenir une gamme d'acteurs très diverse (institutions, entreprises, populations locales, etc.) dans différents milieux (forêts dense, savanes, etc.).

Des actions seront menées pour mettre en place un système de suivi permettant d'évaluer les impacts au niveau de la biodiversité, de l'état des sols, des ressources en eau, des paysages, des conditions de développement socio-économique local, des droits de l'Homme, de la bonne gouvernance, etc.

Au niveau de l'environnement, le suivi écologique mis en place dans le cadre des plans d'aménagement sera utilisé et élargi aux zones hors plan d'aménagement. Une étude sera réalisée afin d'adapter les inventaires écologiques des plans d'aménagement à un suivi des impacts des actions REDD+ sur la biodiversité, l'état des sols, le régime hydrique, etc.

En termes socio-économiques, à l'instar du suivi écologique, un suivi des impacts est réalisé dans le cadre de l'élaboration des plans d'aménagement. Des enquêtes socio-économiques sont réalisées pour chaque plan d'aménagement et permettent de :

- Identifier les acteurs ;
- Identifier les conflits d'usage de terre ;
- Identifier les besoins sociaux prioritaires ;
- Identifier les sources locales d'approvisionnement de l'entreprise en produits agricoles, viande et poisson, artisanat, etc. ;
- Identifier les espaces et ressources faisant l'objet d'un accès exclusif ou devant être concerté.

Une étude complémentaire sera réalisée afin d'amender les normes déjà existantes les critères et indicateurs pertinents d'impact socio-économique des activités REDD+. La République centrafricaine a bénéficié d'un projet de cartographie forestière financé par la communauté Européenne. Dans ce projet un accent particulier est mis sur les impacts socio – économiques et des critères seront établis. Parmi ces critères et indicateurs on pourra citer :

- Développement : infrastructures, démographie, nombre d'emplois, type d'emploi, emploi pour les populations autochtones, revenu moyen local, ressource ligneuse (évaluation de l'offre et de la demande en bois de chauffe, sur le modèle du programme WISDOM de la FAO en 2009), etc.
- Droit de l'homme : considération du genre homme/femme, mesures de sécurité, mise en place de politiques du travail des projets REDD+, etc.

Le système de suivi inclura également une évaluation des impacts des axes stratégiques développés dans la composante 2b en définissant des critères d'efficacité du fonctionnement institutionnel mis en place pour la réalisation de la stratégie REDD+. Le système de suivi déterminera donc un ensemble d'indicateurs d'évaluation pour chaque option stratégique : (i) Zoner le territoire, (ii) Améliorer les techniques agro-sylvo-pastorales, (iii) Renforcer la gestion des ressources forestières et (iv) Renforcer les institutions et la gouvernance.

L'interaction de MRV avec les autres initiatives de mesure, tel la conservation de la biodiversité dans le cadre de la CDB, est clairement définie. Il n'y a aucune sauvegarde spécifique qui adresse le risque du reboisement dans le cadre de la biodiversité. Les activités de REDD+ telles que : le reboisement, la restauration forestière et l'augmentation de stock de carboniques forestières permettront de corriger et de conserver durablement les diversités biologiques.

Les critères et indicateurs devront être développés en tenant également compte des composantes sociales du Code forestier, ainsi que des objectifs du PANA et de l'APV-FLEGT, afin d'analyser l'efficacité des mesures REDD+ au regard des priorités définies dans ces deux documents.

Le développement des critères et indicateurs fera intervenir l'ICASEES qui appuiera la cellule MNV dans la collecte et la centralisation des données.

Ce système de suivi des bénéfices multiples recoupe très fortement ce qui est attendu du CGES qui sera mis en place dans le cadre de la composante 2d. Le budget de son développement est donc inclus dans le budget de la composante 2d.

Composante 5 : Calendrier et budget

Standard 5 que le texte de la R-PP doit atteindre pour cette composante – Complétude des besoins en information et ressource

Le R-PP présente un ensemble d'activités permettant de réaliser la readiness REDD+ et il identifie les ressources financières et humaines nécessaires pour la mise en œuvre de ces activités. Un budget et un calendrier relatifs aux financements et appuis techniques demandés par le FCPF et l'UN-REDD, ainsi que d'autres bailleurs sont résumés par an et par bailleur potentiel. L'information présentée reflète les priorités dans le R-PP et le budget demandé est suffisant pour couvrir les coûts de développement du readiness REDD+. Tout manque dans le plan de financement est clairement souligné.

Le budget total est ventilé par semestre et par composante. Les coûts totaux par composantes sont exprimés en valeurs absolues et en pourcentage du budget total du R-PP. Il existe un certain « effet d'optique » concernant le budget de certaines composantes, notamment la composante 2c et 2d, car l'essentiel des coûts concerne le temps de travail d'experts nationaux de la CT REDD+, coûts qui sont déjà budgétés dans la composante 1a.

Enfin, il convient de noter qu'une grosse partie du budget (2 640 kUSD, soit 40.0 % du budget total) a été volontairement allouée à la mise en place de projets pilotes, dans le cadre de la composante 2b. Il est en effet beaucoup attendu de ces projets pilotes, en terme de retour d'expérience à l'échelle locale, afin d'élaborer des options stratégiques à l'échelle nationale.

Il a été également prévu deux Universités d'été afin de renforcement de capacité et de partages d'expériences. Ces Université d'été non seulement bénéfiques pour la RCA mais également pour tous les pays de la sous région (les Etats membre de la COMIFAC).

	2012		2013		2014	Total KUSD	%
	S1	S2	S1	S2	S1		
TOTAL COMP 1A	386	212	212	212	212	1,234	18.7%
TOTAL COMP 1B	70					70	1.1%
TOTAL COMP 1C	71	33	33	33	33	203	3.1%
TOTAL COMP 2A	221					321	4.9%
TOTAL COMP 2B	120	320	800	800	600	2,640	40.0%
TOTAL COMP 2C	53	23				76	1.2%
TOTAL COMP 2D	33		10		0	43	0.7%
TOTAL COMP 3	636	63	182	32	32	945	14.3%
TOTAL COMP 4A	332	240	340	50	106	1,067	16.2%
GRAND TOTAL	1,631	891	1,577	1,127	983	6,599	100.0%
Apport du Gouvernement	nd	nd	nd	nd	nd	200	3.0%
Apport du FCPF	nd	nd	nd	nd	nd	3,600	54.6%
Apport de l'UN-REDD	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Apport de l'AFD	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd

Figure 41 – Budget total du R-PP de RCA

Le calendrier de travail global du R-PP de la RCA est présenté ci-après :

Comp	Activités principales	Sous-activités	S1 2012	S2 2012	S1 2013	S2 2013	S1 2014
1A	Création et fonctionnement du CN REDD+	Mise en place du CN REDD+					
		Adoption des textes réglementaires sur la REDD+					
		Approbation des activités proposées par la CT REDD+					
		Réunions ordinaires / extraordinaires					
	Création et fonctionnement du CIP REDD+	Mise en place des CIP REDD+					
		Consultations régionales et élaboration de propositions d'activités					
		Mise en oeuvre des orientations émanant du CN REDD+					
		Réunions ordinaires / extraordinaires					
	Création et fonctionnement de la CT REDD+	Mise en place de la CT REDD+					
		Secrétariat permanent du processus REDD+					
		Interface entre les institutions internationales et les institutions nationales					
		Elaboration de propositions techniques et mise en œuvre du R-PP					
		Coordination d'activités					
		Réunions ordinaires / extraordinaires					
	Appui au fonctionnement du FNE	Prise de disposition complémentaire pour insérer les aspects REDD+					
		Mobiliser les fonds REDD+					
		Organiser la distribution des crédits carbone entre développeurs d'actions					
1B	Organisation d'ateliers nationaux (1/mois) après chaque réunion de la CT REDD+	Préparation des matériels d'IEC avant chaque atelier					
		Facilitation des ateliers (1 hj/mois d'experts IEC de la CT REDD)					
		Ateliers (1 atelier/mois)					
		Préparation du procès-verbal d'atelier et diffusion (1 hj/mois d'experts IEC de la CT REDD+)					
	Organisation d'ateliers préfectoraux (1/semestre) après chaque réunion des CIP REDD+	Formation à la REDD+ par les experts IEC de la CT REDD+ pour 2 correspondants IEC/ Préf. (5 hj/corr.)					
		Formation continue sur l'actualité du REDD+ et du R-PP par les experts IEC du CT REDD+ (2 hj/semestre/corr)					
		Ateliers (1 atelier/semestre/Préf. X 16 Préf.)					
		Préparation du procès-verbal d'atelier et diffusion (1 hj/mois d'experts IEC de la CT REDD+)					
	Organisation d'ateliers à destination des peuples autochtones (10/semestre, 1/ville citée dans 3.3)	Préparation des matériels d'IEC avant chaque atelier (2 hj/mois d'experts IEC de la CT REDD+)					
		Facilitation des réunions (2 hj/atelier d'experts IEC de la CT REDD+)					
		Ateliers (10 atelier/semestre)					
		Préparation du procès-verbal d'atelier et diffusion (1 hj/mois d'experts IEC de la CT REDD+)					
	Vulgarisation sur le REDD+ et le R-PP à destination du grand public	Achat d'équipements spécifiques pour l'IEC					
		Production et dissémniation des supports de communication (10 hj/mois d'experts IEC de la CT REDD+)					
		Appui d'artistes, animateurs radio, spécialiste en comm pour préparer les supports (4 hj/semestre d'experts)					
		Coûts de radiodiffusion et télédiffusion (1 semaine/mois de spots radio + 1 semaine/mois de spots TV)					
	Consultations personnes-clefs	Consultations (4 hj/mois d'experts IEC de la CT REDD+)					

Comp	Activités principales	Sous-activités	S1 2012	S2 2012	S1 2013	S2 2013	S1 2014
2A	Etude sur la production et consommation de bois énergie	Recueil bibliographique et préparation de la mission de terrain (5 hj/expert inter. + 5 hj/expert nat.)					
		Mission sur 3 Préf : Ombella Poko, Mbomou, Ouham (15 hj/expert inter. + 15 hj/expert nat.)					
		Rapport avec recommandations présenté à la CT et au CN (5 hj/expert inter. + 5 hj/expert nat.)					
	Etude sur l'agriculture itinérante non durable	Recueil bibliographique et préparation de la mission de terrain (5 hj/expert inter. + 5 hj/expert nat.)					
		Mission sur 4 Préf. : Ouaka, Basse Kotto, Lobaye et Ouham-Pendé (20 hj/expert inter. + 20 hj/expert nat.)					
		Rapport avec recommandations présenté à la CT et au CN (5 hj/expert inter. + 5 hj/expert nat.)					
	Etude sur l'élevage transhumant non durable	Recueil bibliographique et préparation de la mission de terrain (5 hj/expert inter. + 5 hj/expert nat.)					
		Mission sur 3 Préf. : Ouham-Pendé, Nana-Memberé, Lobaye (15 hj/expert inter. + 15 hj/expert nat.)					
		Rapport avec recommandations présenté à la CT et au CN (5 hj/expert inter. + 5 hj/expert nat.)					
	Etude sur exploitation non-durable et/ou illégale de bois (service, d'oeuvre) et PFNL	Recueil bibliographique et préparation de la mission de terrain (5 hj/expert inter. + 5 hj/expert nat.)					
		Mission sur 5 Préf. : Lobaye, Ombella-Poko, Membéré-Kadeï, Kémo, Mbomou (25 hj/expert inter. + 25 hj/expert nat.)					
		Rapport avec recommandations présenté à la CT et au CN (5 hj/expert inter. + 5 hj/expert nat.)					
	Etude sur exploitation minières artisanale et/ou industrielle (or, diamant, uranium)	Recueil bibliographique et préparation de la mission de terrain (5 hj/expert inter. + 5 hj/expert nat.)					
		Mission sur 4 Préf. : Haute-Koto, Basse- Kotto, Mbomou, Membéré-Kadeï (20 hj/expert inter. + 20 hj/expert nat.)					
		Rapport avec recommandations présenté à la CT et au CN (5 hj/expert inter. + 5 hj/expert nat.)					
2B	Appels d'offres pour recruter 2 experts nationaux/sous-options	Elaboration de 12 termes de référence (2 hj/AO du Coordo REDD+ + 2 hj/AO du Conseiller technique REDD+)					
		Supervision des travaux (10 hj/sous-option du Coordo REDD+ + 10 hj/sous-option du Conseiller technique REDD+)					
	Développement des 12 programmes d'actions (1/sous-option)	Recueil bibliographique et mission de terrain (20 hj/expert nat. x 2 experts/sous-option x 12 sous-options)					
		Rapports présentés à la CT et au CN (5 hj/expert nat. x 2 experts/sous-option x 12 sous-options)					
		Validation, invalidation ou reformulation des sous-options par le CN après avis de la CT					
	Lancement d'appels à projets pilotes (1/sous-option)	Elaboration de 12 appels à projets pilotes (2 hj/AO du Coordo REDD+ + 2 hj/AO du Conseiller technique REDD+)					
		Sélection des offres (en moyenne 4/semestre entre juin 2012 et décembre 2013) et attribution des subventions					
		Supervision/ backstopping des projets (10 hj/projet du Coordo REDD+ + 10 hj/projet du Conseiller technique)					
		Rapports d'exécution semestriels présentés à la CT et au CN (à préparer par chaque porteur de projet)					

Comp	Activités principales	Sous-activités	S1 2012	S2 2012	S1 2013	S2 2013	S1 2014
2C	Création des CN, CIP et CT REDD+ par Décret présidentiel	Rédaction d'un avant-projet de Décret par la CT, en lien avec les Commissions de l'AN (10 hj/expert nat de la CT)					
		Promulgation du Décret					
	Etude des faiblesses du cadre législatif en matière de foncier, forêt, agro-pastoralisme, environnement, décentralisation, fiscalité forestière et gestion du FNE	Elaboration d'un appel d'offres pour recruter un juriste international (5 hj/experts de la CT)					
		Sélection du juriste et lancement de l'étude					
		Recueil bibliographique et préparation de la mission (20 hj/juriste intern.+ 5 hj/expert nat)					
		Mission de terrain focalisée sur Bangui, avec passage dans 2 Préf. (30 hj/expert inter. + 30 hj/expert nat.)					
		Rapport d'étude avec recommandations présenté à la CT et au CN					
	Préparation du projet de Loi REDD+	Rédaction d'un avant-projet par la CN REDD+, en lien avec les Commissions de l'AN (50 hj/expert nat.+ 20 hj/juriste					
		Réunions de travail régulières avec les Députés, les membres du CES et les services et/ou Cabinet des Ministères					
		Validation de principe, invalidation ou reformulation de l'avant-projet par le CN, après avis de la CT					
		Promulgation de la Loi REDD+ par l'autorité ad hoc					
	Appui au guichet REDD+ du FNE et suivi juridique des projets	Appui au guichet REDD+ du FNE et création ou mise en place de procédures transparentes en matière de décaissement					
		Suivi des projets pilotes sous l'angle juridique, notamment en ce qui concerne le partage équitable de la rente carbone					
2D	Elaboration des termes de référence de l'EESS	Rédaction des termes par l'expert nat. EESS de la CT REDD+ (6 hj/expert nat.)					
		Termes de référence présentés à la CT et au CN					
		Validation, invalidation ou reformulation des termes de référence par le CN après avis de la CT					
	Renforcement des capacités des acteurs concernés	Préparer une formation à l'EESS (3 hj/ experts x 2 experts EESS de la CT + 2 hj du Conseiller technique REDD+)					
		Assurer une formation à l'EESS pour les membres du CN (1 hj/ experts/formation x 2 experts de la CT)					
		Assurer une formation à l'EESS pour les CIP REDD+ (1 hj/ experts x 2 experts de la CT REDD+)					
	Réalisation de l'EESS	Collecte d'nfo dans les 16 Préf. + 2 postes de contrôle admin. (36 hj/ experts x 2 experts de la CT REDD+)					
		Traitement des informations (20 hj/ experts x 2 experts de la CT REDD+)					
		Hiérarchiser et spatialiser les impacts socio-environnementaux (10 hj/ experts x 2 experts de la CT REDD+)					
		Rapport avec recommandations présenté à la CTet au CN(10 hj/ experts x 2 experts de la CT REDD+)					
	Evaluation des résultats de l'EESS	1ère évaluation par la CT, le CN					
		Présentation grand public des résultats et audience publique (permanence de 10 hj/experts x 2 experts de la CT)					
		Intégration des amendements (5 hj/experts x 2 experts de la CT)					
		1ère évaluation par la CT et le CN et approbation le cas échéant					
	Elaboration des termes de référence du CGES	Rédaction des termes par l'expert nat. EESS de la CN REDD+ (6 hj/expert)					
		Termes de référence présentés à la CT et au CN					
		Validation, invalidation ou reformulation des termes de référence par le CN après avis de la CT					
	Mise en œuvre du CGES	Collecte d'nfo dans les 16 Préf. + 2 postes de contrôle admin. (36 hj/ experts x 2 experts de la CT REDD+)					
		Traitement des informations (20 hj/ experts x 2 experts de la CT REDD+)					
		Collecte d'nfo dans les 16 Préf. + 2 postes de contrôle admin. (36 hj/ experts x 2 experts de la CT REDD+)					
		Traitement des informations (20 hj/ experts x 2 experts de la CT REDD+)					

Comp	Activités principales	Sous-activités	S1 2012	S2 2012	S1 2013	S2 2013	S1 2014
3	Collecte de données sur les causes/facteurs locaux de pression sur les forêts	Formation statistique/modélisation/REDD+ pour 6 corresp./Préf.et 8 corr. à Bangui (2 hj/corr. x 40 corr.)					
		Equipement et entretien des services centraux et Préf. de l'ICASEES et autres institutions chargés des statistiques					
		Identification des causes/facteurs, sur la base des études de la comp 2b (20 hj/expert nat. de la CN x 2 experts)					
		Collecte de données et premier traitement (40 hj/expert nat de la CN x 2 experts)					
	Modélisation sous-nationale (1/chacune des 4 zone) de la pression future sur les forêts	Identification de modèles simples et adaptés (10 hj/expert nat. x 2 experts + 10 hj du Conseiller technique REDD+)					
		Sélection d'un modèle et formation des membres de la CT + 2 corresp./Préf. (10 hj/expert inter. + 4 hj/corr. x 32 corr.)					
		"Hot line" entre le Groupe de travail modélisation de la CT et les corresp. Préfectoraux pendant appro. en données					
		Sorties des niveaux de référence et rapport d'exécution avec recommandations présenté à la CT et au CN					
	En parallèle, spatialisation des risques de déforestation au niveau national afin de corroborer les niveaux sous-nationaux	Sélection d'un logiciel de spatialisation et formation des membres de la CT (10 hj/expert inter. + 4 hj/corr. x 32 corr.)					
		Spatialisation des risques de déforestation (30 hj/expert de la CT x 2 experts + 10 hj du Conseiller technique REDD+)					
		Sortie d'une carte nationale des risques et rapport d'exécution avec recommandations présenté à la CT et au CN					
		"Hot line" entre le Groupe de travail modélisation de la CT et les corresp. Préfectoraux pendant ajustement des niveaux					
	Agrégation en un niveau national	Agrégation "bottom-up" des niveaux sous-nat. (30 hj/experts de la CT x 2 experts + 10 hj du Conseiller technique REDD+)					
	Comparaison du niveau national avec le niveau régional CongoBIOM (démarche "top-down")	Suivi des ateliers IIASA/CongoBIOM par les 2 experts de la CT (1 atelier/semestre/expert x 2 experts)					
		Mission d'expertise de IIASA en RCA (20 hj/an d'expert int.)					
		Réajustement des niveaux national et sous-nationaux (30 hj/expert x 2 experts + 10 hj du Conseiller technique REDD+)					
	Validation du niveau national	Sortie du niveau de référence national et rapport d'exécution avec recommandations présenté à la CT et au CN					
4	Estimer les variables d'activité	Mettre en place le Groupe thématique « MNV » au sein de la CT REDD+					
		Réaliser une étude sur les déf. de « forêt » et « dégradation » et les fixer (10 hj/experts de la CT x 2 experts)					
		Renforcer CT, AGRDF, CDF, OEFB, LACCEG en SIG et traitement (20 hj/expert inter. + 20 hj/agents x 20					
		Equiper CT, AGRDF, CDF, OEFB, LACCEG en ordi. + licence SIG + licence de logiciel de traitement d'image					
		Déterminer le schéma d'échantillonnage (20 hj/experts nat. x 2 experts + 10 hj du Conseiller technique REDD+)					
		Acquérir des images satellite sur les années 1990, 2000, 2005, et 2010					
		Traiter les images (orthorectification, dénuagement,etc.) (temps indéterminé/experts nat. + 30 hj/expert internat.)					
		Définir les classes d'utilisations des terres (10 hj/experts de la CT x 2 experts)					
		Stratifier les types de forêts (10 hj/experts de la CT x 2 experts)					
		Elaborer cartes des terres en 1990, 2000, 2005 ou 2010 (temps indéterminé/experts nat. + 30 hj/exper internat.)					
		Estimer les erreurs d'analyse via des missions de terrain (30 hj/experts nat. x 2 experts)					
		Calculer les taux de déforestation & dégradation (20 hj/experts nat. x 2 experts + 10 hj du Conseiller technique)					
	Estimer les facteurs d'émissions	Renforcer CT, AGRDF, CDF, OEFB, LACCEG en inventaires à pied (20 hj/expert inter. + 20 hj/agents x 20					
		Equiper CT, AGRDF, CDF, OEFB, LACCEG en récepteur GPS, tronçonneuses, clisimètres, relascopes, topofil,					
		Mener études complémentaires sur facteurs d'émission (20 hj/expert nat. x 2 experts + 15 hj/expert internat.)					
		Mener études sur l'adaptation des méthodes d'inventaires (20 hj/expert nat. x 2 experts + 15 hj/expert internat.)					
		Mener études sur litière, bois mort, biomasse racinaire et sol (20 hj/expert nat.x 2 experts + 15 hj/expert					
		Choisir entre les méthodes « gains-pertes » ou « variation de stock »					
		Etablir et suivre des placettes permanentes dans les 15 PEA et forêts de savane					
		Faire un inventaire à pied national et calculer les facteurs d'émissions par classe/sous-classe d'utilisation des					
		Estimer les erreurs d'analyse avant de valider les données (30 hj/experts nat. x 2 experts)					
	Estimer les émissions et absorptions	Renforcer CT, AGRDF, CDF, OEFB, LACCEG en inventaires GES (20 hj/expert inter. + 10 hj/agents x 10					
		Estimer les émissions et absorptions (30 hj/experts nat. x 2 experts + 10 hj du Conseiller technique REDD+)					
	Mettre en place le QA/QC	Mettre en place procédures (10 hj/experts nat. + 5 hj du Conseiller technique CT REDD+)					
		Sélectionner un organisme indépendant pour la QC et appuyer son fonctionnement					

Figure 42 – Calendrier global du R-PP de RCA

Composante 6 : Elaborer un cadre de suivi et d'évaluation

Standard 6 que le texte de la R-PP doit atteindre pour cette composante – Elaborer un cadre de suivi et d'évaluation

Le R-PP décrit de façon adéquate les indicateurs qui seront utilisés pour suivre les performances du R-PP et identifie de façon réactive les problèmes éventuels de mise en œuvre. Le R-PP démontre que le cadre de suivi et d'évaluation appuiera de façon transparente la gestion financière du R-PP.

Indicateurs	Moyens de vérification	Méthodes de collecte	Responsabilités	Risques et hypothèses
Evolution du bilan des GES entre 1990, 2000, 2010 et 2020	Inventaires des GES soumis à la CCNUCC et revu par des pairs	Demande auprès du Secrétariat de la CCNUCC	Gouvernement de RCA	Stratégie nationale REDD+ mise en œuvre, sous couvert de financements
CN, CT et CIP REDD+ créées et fonctionnelles	Procès-verbaux des réunions de ces institutions Etat d'avancement du R-PP	Procès-verbaux Rapports d'évaluation ext.	Institutions nat. REDD+ Bureau d'étude externe	Volonté politique intacte Pas de conflit de compétences
Niveau d'appropriation et de satisfaction concernant la stratégie nationale REDD+	Enquêtes de satisfaction	Questionnaires administrés à des panels représentatifs	Bureau d'étude externe	Pilotage de la stratégie nationale REDD+ par le seul MEE
Causes qualifiées Facteurs de pression quantifiés et spatialisés	Rapports d'études prévues dans la composante 2a	Mission de terrain dans des Préfectures clefs	CT REDD+	Disponibilité des données statistiques Mesurabilité de certains phénomènes
Une Loi REDD+ a été promulgué et est mise en œuvre	Loi REDD+ et textes d'application	Demande auprès du Secrétariat général du Gouvernement	AN et CN REDD+	Volonté politique intacte Pas de conflit de compétences
EESS effectuées et CGES fonctionnel	Rapports d'EESS et de CGES	Enquêtes de terrain	CT REDD+	
Niveau de référence et méthodes d'élaboration	Niveau de référence soumis à la CCNUCC et revu par des pairs	Demande auprès du Secrétariat de la CCNUCC	Gouvernement de RCA	Méthodologie utilisée acceptée par la CCNUCC
Systèmes MNV "GES" et "autres aménités" fonctionnels	Rapports de vérification des deux systèmes MNV	Demande auprès du Secrétariat de la CCNUCC	Gouvernement de RCA	Méthodologie utilisée acceptée par la CCNUCC

Figure 43 – Cadre de suivi et d'évaluation du R-PP de RCA

Il est important de préciser que le cadre de suivi et évaluation proposé appuiera de façon transparente et au temps réel la gestion financière du R-PP

Annexe 1b: Consultation et participation

1. **Liste des acteurs rencontrés entre septembre 2010 et janvier 2011 et comptes-rendus**
2. **Compte-rendu et liste des participants à la réunion préparatoire à l'atelier de lancement officiel des travaux d'élaboration du R-PP– Siège du WWF, Bangui – 11 août 2010**
3. **Compte-rendu et liste des participants de l'atelier de lancement officiel – Palais de l'AN, Bangui - 3-4 septembre 2010**
4. **Compte-rendu et liste des participants de l'atelier de revue à mi-parcours des travaux d'élaboration du R-PP – Siège de l'ENAM, Bangui – 27 octobre 2010**
5. **Compte-rendu et liste des participants de l'atelier avec la société civile – Salle de conférence du MEFCP, Bangui – 2 novembre 2010**
6. **Compte-rendu et liste des participants atelier avec le secteur privé – siège du WWF, Bangui – 9 novembre 2010**
7. **Compte-rendu et liste des participants à l'atelier avec l'administration - siège du WWF, Bangui – 10 novembre 2010**
8. **Compte-rendu et liste des participants de l'atelier régional pour présentation des concepts de REDD+ et des travaux du R-PP – Mairie, Mbaïki – 14-15 novembre 2010**
9. **Compte-rendu et liste des participants de l'atelier de prévalidation du R-PP – Rock Hôtel, Bangui – 21-22 décembre 2010**
10. **Compte-rendu et liste des participants de l'atelier de validation du R-PP – Stade 20 000 places, Bangui – 11-12 janvier 2011**

Liste des acteurs à rencontrer entre janvier 2011 et décembre 2013

FOR ANNEXES, please refer to another document with Annexes only !